NOUVELLE COLLECTION HISTORIQUE

Le Comte De Montlosier et Le Gallicanisme

PAR

A. BARDOUX

C · L

PARIS
CALMANN-LÉVY, ÉDITEURS
3, RUE AUBER, 3

LE COMTE DE MONTLOSIER

ET

LE GALLICANISME

ÉTUDES SOCIALES ET POLITIQUES

LE COMTE DE MONTLOSIER ET LE GALLICANISME

PAR

A. BARDOUX

PARIS
CALMANN-LÉVY, ÉDITEURS
3, RUE AUBER, 3

PRÉFACE

Il s'opère sous nos yeux une transformation si rapide et si profonde des mœurs et des idées; la démocratie prend si fortement possession du temps où nous vivons, qu'il faut se hâter, avant qu'on ne puisse plus les reconnaître, de remettre dans leur cadre les images de certains personnages, qui, il y a cinquante ans à peine, représentaient un des côtés les plus originaux de la France.

Ces caractères et ces esprits-là, anciens gallicans, jansénistes attardés, aristocrates égarés dans un monde qui n'en voulait plus, servent aujourd'hui à comprendre les phases diverses

qu'a traversées la conscience religieuse, et expliquent l'effacement politique auquel s'était condamné l'aristocratie.

Qu'on rêve un homme de qualité né trente-cinq ans avant 89, ayant pu voir de près cette fin du XVIIIe siècle qui ne prenait des plus grosses questions que ce qu'elles avaient d'agréable; un homme s'étant mêlé à tous les plaisirs de cette société d'une incomparable élégance, qui croyait se rajeunir à mesure qu'elle se raffinait; — ayant fréquenté les coteries philosophiques à la veille de périr dans les ruines de l'édifice qu'elles démolissaient; — ayant assisté aux derniers soupers, à ceux de madame Trudaine, de la maréchale de Beauvau, de madame Necker; — ayant enfin connu les derniers salons, avec les dernières grandes dames et les derniers causeurs.

Cet homme est envoyé par la noblesse aux états généraux; il assiste, témoin et acteur, à l'effondrement total de ce qu'on appelait l'ancien régime. Il est lié avec cette portion de l'Assem-

blée qui voulait la monarchie constitutionnelle, avec ce parti d'honnêtes gens dont les idées avaient ouvert la Révolution, mais étaient insuffisantes à l'accomplir. Il proteste avec une éclatante éloquence, au nom de ses croyances, celles de l'ancienne Église de France, contre la constitution civile du clergé; il émigre, après avoir courageusement bravé les fureurs qui grandissaient, s'enrôle dans l'armée de Condé, exécré de ses camarades de l'émigration, qui ne lui pardonnent pas son penchant pour la constitution anglaise et son affection pour Malouet et Mallet du Pan; il s'enfuit à Londres, supporte, avec la même vaillance, la pauvreté et l'exil, fonde un journal, rentre à Paris dès les premières semaines du Consulat, est attaché, comme correspondant au ministère des affaires étrangères. Il peut examiner alors ces générations nouvelles qui s'étaient violemment emparées de la scène, et qui étaient déjà séparées du passé par un abîme, ces générations brusques, raides, ne souriant pas, dévorées par l'action et portant

sur leur front les soucis des événements terribles et des tragédies surhumaines qui venaient de s'accomplir. Il s'aperçoit vite que les traditions du vieux siècle, réfugiées chez madame d'Houdetot et chez M. Suard, n'ont plus d'héritiers, que la portion de l'aristocratie qui a survécu a perdu l'ouverture d'esprit, le goût pour les progrès intellectuels, et qu'elle retombe fatalement sous le joug des préjugés. Il rentre alors dans la solitude ; il écrit ; il défriche ses landes, écoutant au loin les coups de canon qui annonçaient les victoires, inquiet des péripéties de la guerre, signalant les périls, et présageant, dans des notes qui sont à consulter, la fin de cette éblouissante épopée impériale. Il accourt à Paris dès les premières défaites, retrouve ses amis, les Chateaubriand, les Benjamin Constant, les Barante, se jette dans les négociations qui amènent la première Restauration, reprend sa place naturelle dans ce milieu qui était le sien, et entreprend dans ses livres, en face de la démocratie qui monte, de reconstituer l'influence

politique de l'aristocratie définitivement abattue. Surpris par les événements du 20 mars, il étudie, à côté de Benjamin Constant, sans partager ses espérances, les tentatives quasi-libérales du Champ de Mai. Poursuivi, pendant la seconde restauration, par les préventions de l'esprit de parti, il essaie cependant de faire partager aux hommes d'État ses idées sociales; n'y réussissant pas, il retourne à ses reboisements et à ses travaux d'agriculteur.

C'est alors que l'action grandissante d'une congrégation célèbre, l'éclat des doctrines religieuses nouvelles, réveillent dans le compatriote de Pascal et d'Arnaud les ardentes convictions gallicanes mêlées au levain janséniste.

Favorisé cette fois par l'opinion, il occupe pendant trois ans l'attention publique et porte dans cette lutte si grave autant de bonne foi que d'intrépidité. La révolution de juillet le fait pair de France, sans calmer son ardeur, et sa mort elle-même est encore une protestation religieuse contre le formalisme.

Tel est le personnage intéressant dont nous désirons faire connaître la vie et les œuvres.

Grâce à d'obligeantes communications, nous apportons des faits nouveaux, nous donnons des documents inédits et nous rectifions des détails historiques erronés.

Nous n'avons cependant pas songé à écrire un livre de polémique ou de prosélytisme. A quoi bon?

Les deux choses pour lesquelles Montlosier combattait n'existaient déjà plus; sa passion ne put que soulever la pierre du tombeau qui couvrait la déclaration de 1682; mais le sépulcre était vide. On a trop souvent confondu les habitudes de notre pays avec ses idées, ne sachant pas qu'elles sont opposées.

Nos traditions françaises, qui avaient produit cette combinaison de christianisme et de nationalité appelée l'Église gallicane, la Révolution les avait brisées. Elle était allée bien au delà, et elle devait ainsi amener dans le catholicisme la plus énergique concentration de l'autorité. Si les

protestations d'une intelligence de la valeur de Bordas-Dumoulin ne purent rien arrêter, quelle influence décisive, une fois les fumées de la bataille dissipées, pouvaient exercer sur les âmes religieuses les écrits de Montlosier? Son honnêteté suffisait-elle pour en faire un Luther sans hérésie?

Quant à ses opinions aristocratiques, il serait puéril de les discuter. Même en 1815, la transformation du rôle de la noblesse française était impossible. Il eût fallu nous rajeunir de plusieurs siècles. Au lieu de droits et de pouvoirs politiques, elle n'avait recherché que des privilèges. Le passé ne pouvait se refaire. Aussi, les esprits distingués de la Restauration, pour ne parler que de M. de Serre, n'accueillirent-ils jamais ces projets de reconstitution sociale.

Il n'en est pas moins un objet curieux d'études, cet Auvergnat vigoureux, bizarre, qui montra jusqu'à la dernière heure la qualité que la France apprécie d'abord, parce qu'elle la possède souverainement, nous voulons dire

la passion. Mais il avait quelques traits de plus.

M. Charles de Rémusat raconte, avec le charme qui lui est propre, que, sous la monarchie de Juillet, à la Chambre des députés, on discutait un jour les mesures à prendre contre la corruption électorale. Impatienté de certains arguments et de certaines résistances, il alla jusqu'à dire à l'un de ses plus honorés collègues : « En vérité, je crois que la dignité personnelle a disparu de ce pays-ci. — Oui, monsieur, depuis Louis XIII, » lui répondit froidement M. Lepelletier d'Aulnay.

Le comte de Montlosier était de ce monde-là.

LE

COMTE DE MONTLOSIER

ET LE GALLICANISME

I

Montlosier député de la noblesse d'Auvergne aux états généraux — Sa jeunesse. — Son éducation. — Les théories constitutionnelles à la Constituante.

C'est le propre de la Révolution française depuis quatre-vingts ans d'être sans cesse interrogée. Les uns lui demandent raison de leurs mécomptes ; d'autres y puisent d'indomptables espérances, tous reconnaissent qu'elle porte encore dans ses flancs l'avenir de notre pays. Les controverses qu'elle inspire ne sont pas moins passionnées aujourd'hui qu'au lendemain même de 93. Il est surtout un problème que plus d'un honnête esprit se pose encore : Quel changement se fût produit dans nos destinées, si, au moment même de l'ou-

verture des états généraux, le roi avait apporté une constitution libérale, s'il avait consenti à ces concessions inévitables, telles que la permanence du corps législatif divisé en deux chambres, la responsabilité des ministres, la suppression des privilèges en matière d'impôts, et surtout l'abolition des derniers vestiges du régime féodal? Ce plan de constitution que Necker, malgré ses aspirations, n'avait ni précisé ni même exposé, — quelques hommes, mûrs pour la vie publique, à la fois supérieurs et inférieurs à leur temps, le formulèrent, le définirent à la tribune. Leur histoire a été racontée avec une sympathique éloquence. Qui ne connaît leurs noms? Ils n'eurent ni l'ardeur que communique la certitude du succès, ni la flexibilité que devrait donner la modération. Leurs contemporains les appelèrent les *monarchiens*: eux se donnèrent le titre d'*impartiaux*, beau titre que l'on ne peut guère porter en pleine tempête civile. Lorsque, le 8 septembre 1789, 499 voix contre 89 eurent rejeté leur projet de constitution; lorsque, après eux, Mirabeau eut emporté dans son cercueil les combinaisons à l'aide desquelles il entendait unir la royauté et la démocratie, un dernier groupe, celui des constitution-

nels, Barnave, Lameth, Lafayette, Duport, Le Chapelier, tentèrent à leur tour, comme l'a dit le plus éloquent d'entre eux, de terminer la révolution.

Mais combien, à cette heure-là, au moment du départ de Varennes, en juin 1791, y avait-il d'esprits disposés à rechercher les côtés impolitiques de la nouvelle constitution et à les faire disparaître? L'Assemblée était usée et avait perdu tout crédit; la nation n'était plus divisée qu'en deux camps, ceux qui, à aucun prix, ne voulaient de l'ancien régime, et ceux qui le rêvaient encore. Le terrain de la révision, sur lequel Barnave et ses amis tendirent la main à Malouet et à Clermont-Tonnerre, s'affaissa brusquement. Les constitutionnels s'aperçurent qu'ils ne représentaient qu'une opinion, et qu'ils n'avaient pas derrière eux un parti. Les instincts inaltérables de la race française s'étaient fait jour peu à peu; ils étaient montés à la surface, comme une source qui s'est infiltrée dans tout le sol et qui finit par le recouvrir.

La royauté absolue, par la direction qu'elle avait imposée à notre histoire; les légistes, par l'ébranlement qu'ils avaient donné aux droits

féodaux; les lettrés et les philosophes, par la hardiesse qu'ils avaient inspirée à l'esprit public; les physiocrates, par le mépris du passé qu'ils avaient encouragé ; tous, en un mot, à des degrés divers, avaient formé ou précipité l'irrésistible courant démocratique. Aux yeux de Mirabeau et de ceux qui prirent une part active aux événements dans ces mois de juin, juillet, août 1789, si décisifs et si instructifs, le plus difficile était l'abolition des privilèges et l'établissement de l'égalité. Le système politique qui devait protéger le nouvel ordre de choses ne venait qu'après et paraissait plus facile à organiser; c'est en cela que de nobles esprits se trompèrent.

Dans cet échec des idées constitutionnelles, elles que les entendaient alors les partisans des deux chambres, à qui revient la plus lourde part de responsabilité? — Il n'y a pas d'hésitation possible. De l'aveu des témoins les plus modérés, de l'aveu de Toulongeon, du marquis de Ferrières, de Mme de Staël, ce sont les classes privilégiées qui, augmentant les antipathies avouées de la cour pour toute modification aux formes de gouvernement, furent les plus opposées à toute pensée libérale. Croyant fermement que le nouve

ordre de choses ne subsisterait pas, elles hâtaient et la ruine de la monarchie et leur propre ruine. A cette conduite insensée, elles joignaient, dit Mme de Staël, une certaine fatuité aristocratique dont on ne peut avoir l'idée nulle part ailleurs qu'en France, un mélange de frivolité dans les manières et de pédanterie dans les opinions, le tout réuni au plus complet dédain pour les lumières et pour le travail.

Un autre témoin aussi véridique peut être consulté avec intérêt; nous voulons parler du comte de Montlosier, membre du côté droit, royaliste ardent, amené un jour par la raison à s'associer aux pensées et aux espérances de Malouet et de Mallet Du Pan. Devenu pair de France, Montlosier publia, en 1832, deux volumes de ses *Mémoires;* mais il a laissé, prêts à être publiés, deux autres volumes inédits, dans lesquels, grâce à l'obligeante communication de son petit-fils, nous avons pu abondamment puiser.

Montlosier ne fut envoyé à l'Assemblée nationale qu'au mois de septembre 1789. MM. de Laqueuille, de la Rouzière et de Macon, députés de la noblesse d'Auvergne, avaient donné leur démission après la prise de la Bastille; il fallait les remplacer.

Leurs électeurs étaient irrités de cette défection ; sur trois cents gentilshommes que la convocation précédente avait réunis, il en était arrivé à peine quatre-vingts. C'étaient les plus ardents. Montlosier parla avec autorité dans cette réunion, raconta en termes émouvants les derniers événements de Paris, et parvint à ne point faire accepter les démissions offertes ; mais, comme des suppléants étaient à nommer, il fut élu le premier. A la fin d'août, le marquis de la Rouzière le prévint de sa retraite et l'invita à venir le remplacer immédiatement.

Il était déjà connu au sein de la grande Assemblée dans laquelle il entrait. Vers la fin d'avril 1789, il avait quitté l'Auvergne, afin d'assister à l'ouverture des états généraux. Lancé dans le plus grand monde par ses relations, il avait fréquenté les hommes du jour ; il avait causé longuement avec Sieyès et dîné chez Necker. C'est là qu'il vit pour la première fois un étrange solliciteur, qui ne lui eût peut-être pas pardonné ce souvenir.

Montlosier était accoudé à la cheminée quand un homme maigre, qu'on prit pour un prêtre, s'approcha humblement de Mme Necker et lui demanda une place d'économe dans un des hôpitaux qu'elle dirigeait ; ce solliciteur n'était rien moins

qu'un membre du tiers, député d'Arras, appelé Maximilien de Robespierre.

En rentrant dans ses montagnes d'Auvergne, après trois mois de séjour soit à Paris, soit à Versailles, Montlosier emportait des idées très nettes de la situation. Il pensait, dès le mois de juillet, que le tiers état ne voulait de la liberté que pour établir l'égalité, et que son unique souci était la suppression des classes privilégiées. Il s'était aperçu que la majeure partie du clergé ne songeait qu'à échapper aux événements, et que la noblesse ne s'intéressait au fond qu'à sa conservation; enfin la cour semblait à Montlosier ne savoir plus où se diriger. On ne cessait, autour du roi et de la reine, de déplorer la faute que l'on avait commise en convoquant les états; à chaque moment, on s'occupait de s'en débarrasser pour revenir au régime des parlements, combiné avec celui des lettres de cachet. Le retour à la royauté absolue, d'après la majeure partie de la haute société française, pouvait seul la préserver et la sauver. Quant à l'armée, Montlosier put aisément apprécier les dispositions qui régnaient parmi ses chefs. Lors du rassemblement des troupes par la cour en juin, il logeait à côté du maré-

chal de Broglie ; il le voyait étudier avec ses aides de camp le plan des environs de Paris. Passant un jour sur la terrasse du château de Versailles, le comte d'Espinchal, son compatriote, qui gesticulait au milieu d'un groupe d'officiers, l'aperçoit et l'appelle. Ces messieurs s'entretenaient du plaisir qu'ils auraient bientôt à jeter par la fenêtre toute la *pretintaille* des états généraux ; ils ajoutaient : *Ils nous en ont bien fait, mais cette fois nous avons aiguisé nos couteaux.*

Telles étaient les observations qui s'étaient gravées déjà dans l'esprit de Montlosier quand il vint s'asseoir sur les bancs du côté droit comme député de la sénéchaussée de Riom. Il avait trente-cinq ans. C'était une des natures les plus originales et les plus bigarrées qu'on pût rencontrer. Chateaubriand, son ami, a tracé de lui un portrait à demi bienveillant qui est dans tous les souvenirs. Ils s'étaient trouvés à Londres, émigrés tous les deux, dans leurs jours de misère et de rêverie ardente. Mme Lindsay, la dernière des Ninon, l'Ellénore d'*Adolphe*, réunissait chez elle quelques Français de mérite. C'est là que commença la liaison de René et de Montlosier. L'esquisse que le grand artiste nous a laissée, quelque étincelante qu'elle

soit, ne donne cependant pas tous les traits de cette singulière et énergique figure.

Né le 16 avril 1755, à Clermont en Auvergne, il était le douzième enfant de sa famille; mais ses frères et sœurs, qui l'avaient précédé, avaient peu vécu. Un seul frère, dont l'âge se rapprochait du sien, avait été élevé presque avec lui; il l'aima passionnément. Nous n'avons plus l'idée de l'indépendance d'éducation qui existait dans certaines familles de province au dix-huitième siècle. A quatorze ans, Montlosier avait fini ses études classiques chez les moines augustins, qui avaient succédé aux jésuites dans la direction du collège de Clermont. Sa mère, qui surveillait avec soin son instruction, l'avait ensuite placé chez les sulpiciens pour faire sa théologie; il y resta deux ans. Dévoré par la fièvre du savoir, il suivait à dix-huit ans des leçons d'anatomie à l'Hôtel-Dieu. Ces études ne lui suffisant pas encore, il se faisait enseigner le droit public par un moine irlandais, confesseur de sa famille. La journée n'étant pas assez longue pour ses travaux, il se levait à trois heures du matin. Quelque multipliées que fussent ses occupations, il cherchait toujours à y ajouter.

Pendant un hiver d'une de ces années d'incuba-

tion, deux de ses oncles, l'un sorti récemment de Sorbonne, grand théologien, l'autre appartenant aux jésuites, se trouvaient dans la maison paternelle; on disputait à table avec acharnement sur la grâce, le concile de Trente et l'infaillibilité du pape. Quand le débat s'échauffait, c'était le jeune étudiant de dix-huit ans qui était appelé en arbitrage; il se faisait répéter les textes et rendait ensuite ses décisions, de vive voix ou par écrit, aussi gravement, dit-il, qu'un synode. Le souffle du siècle traversant toutes ces discussions, il se jeta à corps perdu dans Voltaire, dans Rousseau, dans Diderot, apprenant l'*Examen impartial* de l'abbé Morellet, et ajoutant à ces lectures celle de Bayle et du *Système de la nature*. Ces connaissances un peu confuses donnaient cependant du mouvement à son esprit.

Les instances du frère qu'il chérissait le décidèrent à aller dans le monde; on lui avait donné un maître d'armes et un maître de danse; ainsi préparé, on le présenta à M. l'intendant et à Mme l'intendante. Il eut de bonne heure son premier duel. Rien donc ne lui manquait; mais, durant cette vie mondaine, chaque soir, avant de sortir, il lisait à sa mère une page de son livre fa-

vori, les *Sermons* de Bourdaloue. C'est ainsi que s'éleva Montlosier. A vingt ans, il était investi de la confiance de toute sa famille, et allait de temps à autre à Paris. Il courait alors les théâtres et recherchait les célébrités ; il rendait visite à Franklin, qui lui donnait envie de passer en Amérique ; il voyait d'Alembert, il causait avec Lavoisier, il assistait à l'apothéose de Voltaire le soir de la première représentation d'*Irène*.

Un moment vint où le jeune mondain voulut vivre dans ses montagnes et y mourir. C'était à la suite des premiers troubles du cœur. Le voilà avec la même opiniâtreté apprenant l'agriculture, tout entier aux soins des prairies, à la culture des terres, à l'administration d'une grande ferme. Il se marie à vingt-cinq ans, pour ne point déranger ses goûts, avec une veuve plus âgée que lui, mais propriétaire d'un domaine voisin. Alors s'écoulèrent plusieurs années dans une solitude presque complète ; c'est durant ces hivers, où les neiges l'emprisonnaient, qu'il réunit tous les matériaux qui servirent plus tard à ses diverses publications. Il composa un *Essai sur l'origine des fiefs*, livre qu'il fondit dans son autre ouvrage de *la Monarchie française*. Sa femme étant morte après sept

ans de mariage, il retrempa son énergie dans des études d'un autre genre. La nature des montagnes volcaniques d'Auvergne et les curieuses recherches de MM. de Malesherbes, Guessard et de Saussure avaient vivement frappé l'imagination de Montlosier. Encouragé par quelques amis, piqué aussi par le désir de la contradiction, il fit paraître en janvier 1789 sa *Théorie des volcans d'Auvergne.*

C'était donc bien par la curiosité un esprit du dix-huitième siècle; il en était même par ses singularités et ses manies. Il alla jusqu'à s'engouer de Mesmer; que dis-je ! comme Bergasse et d'Éprémesnil, il devint un fervent adepte du magnétisme. Pendant son exil en Angleterre, il ne résista pas au désir de donner quelques consultations, et il a écrit et imprimé que le magnétisme avait été pour lui, à beaucoup d'égards, une source de lumières. Enfin il manquerait une nuance à ce caractère si original et si complexe, si nous ne rappelions que, chrétien convaincu, ayant prononcé à la Constituante une des plus belles paroles qu'elle ait jamais entendues, Montlosier était, par l'indépendance de sa conscience, du pays des Arnaud, de Domat et de Pascal, en tout point le futur auteur du célèbre *Mémoire à consulter*, qui fit tant de bruit sous la

Restauration. Tel était le collègue de Malouet, de Lafayette, de Gautier de Biauzat, comme lui députés d'Auvergne à l'Assemblée nationale. Quand il y vint siéger, les théories constitutionnelles empruntées aux institutions anglaises venaient de subir un échec complet.

Grâce aux physiocrates, on était assez éclairé en France sur les questions d'administration; mais la science politique était à peu près nulle. Montesquieu avait dit que « les ministres de son temps ne connaissaient pas plus l'Angleterre qu'un enfant de six mois ». Depuis la mort de ce grand homme, qui donc à la cour songeait à jeter les yeux au delà de la Manche? Qui donc, à la veille de la convocation des états généraux, avait des idées précises sur le rôle qu'ils avaient à remplir? On n'est pas sûr que ce beau monde ait lu et compris les cahiers des bailliages. Les mémoires du temps nous l'apprennent, l'apparition de l'*Esprit des lois*, en 1748, avait été un événement moins politique que littéraire. Le livre de Delolme sur *la Constitution d'Angleterre*, publié en 1771, était estimé de nos voisins avant d'être connu en France. Toutefois, depuis dix ans, un profond changement s'était opéré dans la bourgeoisie. On s'é-

tait mis à étudier les chapitres VI et XXVII des livres IX et XIX de l'*Esprit des lois*. Mallet Du Pan, en 1788, publiait dans le *Mercure* des articles qui étaient un exposé substantiel de la constitution anglaise. Résultat d'efforts longuement accumulés, cette constitution ne saisissait pas les imaginations françaises, enthousiastes, pleines d'idéal, amoureuses en politique de métaphysique et d'abstraction. Rousseau répondait autrement aux passions indéterminées de l'époque.

Pleins d'une confiance inébranlable dans la raison humaine, élevés par la philosophie de leur temps, rentiers, négociants, médecins, avocats, dédaignaient toutes les règles qui n'étaient pas simples et ne juraient que par *le Contrat social*. Malouet raconte que l'assemblée électorale d'Auvergne fut assez orageuse pour lui donner un véritable regret d'y être venu. Il fut sur le point de donner sa démission quand il vit de petits bourgeois, des praticiens, sans aucune instruction sur les affaires publiques, citant Rousseau, déclamant avec véhémence contre la tyrannie et les abus, proposant chacun une constitution. Un fait a, du reste, beaucoup frappé ceux qui ont pu observer nos anciennes mœurs provinciales : c'est la quantité de

bibliothèques particulières existant à la fin du dernier siècle. Il y avait bien peu de familles aisées qui ne possédassent pas l'*Encyclopédie*, les œuvres de Voltaire, de Jean-Jacques, de Montesquieu, de Buffon. La bourgeoisie de province était plus éclairée il y a cent ans qu'elle ne l'est aujourd'hui; il ne lui manquait que la qualité de ceux qui ne sont plus jeunes, l'expérience, dont Joubert dit qu'elle corrompt encore plus qu'elle n'instruit.

Un grand événement venait de donner un appui formidable aux théories démocratiques: nous voulons parler de la fondation de la république des États-Unis. La déclaration de 1776 avait eu un long retentissement. Les articles de Mallet Du Pan ne purent détourner le courant.

La constitution anglaise dans son intégrité eut pourtant quelques autres défenseurs. Mounier, lui aussi, avant de siéger à la Constituante, avait pensé que l'organisation du parlement d'Angleterre était le meilleur modèle qu'il fût possible de suivre en France. Necker, dans son livre *De la Révolution française*, déclare que, admirateur de la constitution anglaise, tout son désir était que les états généraux voulussent s'en approcher. Avant les élections, Malouet, prévoyant l'avenir, l'avait supplié de tout

combiner dans le conseil du roi et de n'ouvrir les états qu'avec une constitution. Prières inutiles! eût-on triomphé même des irrésolutions de Necker, la cour ne se serait pas prêtée à ses projets.

La correspondance si curieuse de Marie-Thérèse avec Marie-Antoinette ne laisse, sur les intrigues et les pièges de ce monde de courtisans, au début du règne, aucune illusion. Leurs fautes, depuis l'avènement de Joseph II, n'avaient fait que s'accumuler. Quoique les ministres et Necker eussent la direction ostensible des affaires, ils n'en avaient pas la direction effective. D'autres conseillers étaient regardés comme plus amis, comme plus dévoués, et offraient la solidarité de pertes communes. L'éducation superficielle qu'avait reçue notre aristocratie ne lui faisait voir dans le gouvernement britannique ni la grandeur de la Chambre des lords, ni ce beau rôle qu'avaient joué les barons anglais stipulant les droits des communes conjointement avec les leurs. Ayant toujours combattu les droits du tiers état quand il les avait réclamés, ne voyant dans le roi que le successeur de Louis XIV, la noblesse française était contraire aux restrictions imposées à l'exercice de l'autorité royale en Angleterre. Louis XVI, à ses yeux, ayant

plus de puissance que George III, on ne devait pas l'affaiblir. Au surplus, la cour regardait comme un axiome l'impossibilité d'une constitution libre dans un État grand comme la France. La situation insulaire des Anglais était citée sans cesse comme étant le seul préservatif contre les efforts des autres monarchies, jalouses des avantages attachés à la liberté et en même temps effrayées de ses exemples. Les états généraux s'ouvrirent donc sans un programme politique.

Qui ne sait par cœur l'histoire de ces mois de mai et de juin 1789? Rien qu'à relire, dans les Mémoires les plus hostiles, le récit de cette lutte entre les privilégiés et les communes, on est convaincu que c'est la dernière bataille et que la victoire sera définitive. Qui ne connaît les mots de Sieyès, les apostrophes de Mirabeau? Qui n'a prêté dans son cœur, avec le malheureux Bailly, l'immortel serment du Jeu de paume? On sent comme un souffle qui soulève les feuillets du livre quand on l'ouvre à ces dates glorieuses. Tous les députés du tiers, graves, recueillis, jeunes la plupart, furent, jusqu'après la séance royale du 23 juin, unanimes dans leurs résolutions; mais un esprit judicieux pouvait, dès ce jour-là, prévoir que la cause de la

monarchie constitutionnelle était menacée; le 14 juillet, elle fut en péril; le 6 octobre, elle fut perdue. Quelques députés étaient dès lors d'avis de se borner à poser les bases indiquées par les cahiers et de remettre la constitution à des jours moins orageux. La majorité ne pensa pas ainsi, et, jugeant avec raison qu'un projet pareil ne pouvait être préparé que par un très petit nombre de personnes, elle nomma un comité de huit membres, composé de Lally-Tollendal, Clermont-Tonnerre, Mounier, Talleyrand, Sieyès, Bergasse, Le Chapelier et l'archevêque de Bordeaux, de Cicé; sauf quatre ou cinq noms absents, tels que Mirabeau, Thouret, Duport, Barnave, Malouet, il n'y eut jamais d'hommes plus éclairés. Les opinions qui dominaient dans le comité étaient celles des monarchiens. Qui ne s'est demandé pourquoi elles ne purent triompher dans l'Assemblée? Le comte de Montlosier nous aidera dans cet examen.

Les cahiers servirent de base au travail du comité. Presque unanimes pour s'expliquer sur certains principes, ils avaient été ou divergents ou muets sur la plupart des questions politiques. M. de Clermont-Tonnerre en fit le dépouillement et le soumit à l'Assemblée nationale; tous les

problèmes à débattre furent par lui posés.

Jamais constitution ne fut plus discutée, par pièces et par morceaux, que celle de 1791. Chaque jour amenait des motions, des interruptions, des incidents ; ajoutez-y le goût des généralités, défaut naturel à notre race, et vous vous expliquerez les lenteurs de l'élaboration. Il fallait pourtant aborder les questions délicates ; c'est alors qu'on put s'apercevoir de quel pas hardi avait marché la Révolution depuis trois mois. Necker, qui revenait de son court exil de juillet, raconte que, sur sa route, il fut frappé des changements que peu de jours avaient opérés dans les esprits et des rapides progrès de l'exaltation. La majorité du comité de constitution ne songeait plus aux institutions anglaises ; la démocratie était entrée dans la place de manière à ne pouvoir plus en être chassée.

Plusieurs systèmes furent débattus par les commissaires. Tous se ressemblaient sur un point, c'est qu'il ne s'agissait plus de représenter spécialement les deux premiers ordres, de créer pour les privilégiés une sorte de chambre des seigneurs, dont on ferait partie par droit de naissance ou en vertu de son titre. La majorité du comité, quelles

que fussent les divergences dans les détails, ne s'inspirait que de ce principe, la division du pouvoir législatif, afin de mieux assurer la maturité des délibérations, afin de ne pas créer de conflits entre le pouvoir royal et une assemblée unique, puissante, nombreuse, par cela même passionnée. Tous ceux aussi qui étaient partisans des deux chambres reconnaissaient la nécessité de l'élection pour la première comme pour la seconde chambre. Le Chapelier représentait dans ce comité le groupe des constitutionnels. Dans les premières semaines de la Révolution, ils eussent voté la dualité du corps législatif. Lafayette, qui avait vu les États-Unis, dans une première ferveur de démocratie, commettre l'erreur de l'unité d'assemblée, l'avouer ensuite et la réparer, resta fidèle (ses *Mémoires* en font foi) au principe de la division de la représentation nationale.

Des motifs spécieux et tirés des circonstances devaient, au moment du vote, déterminer la majeure partie des constitutionnels à regarder comme vraie la théorie de Rabaut Saint-Étienne : *La nation est une, en conséquence sa représentation doit être une.*

On sait la teneur du projet de constitution :

le gouvernement était monarchique, il se composait des représentants, d'un sénat et du roi, la chambre des représentants était élue par les citoyens; il n'y avait plus de séparation des ordres, le sénat se composait de Français de toutes les classes; l'âge de trente-cinq ans et une propriété d'une valeur déterminée donnaient l'éligibilité à cette magistrature, dont les membres étaient nommés à vie. La première nomination devait être faite par les assemblées provinciales ou par les députés, avec la simple ratification du roi; dans la suite, le roi choisirait parmi les candidats que lui présenteraient les députés ou les provinces. Il avait le droit de prorogation et même de dissolution; mais, dans ce dernier cas, il devait faire procéder à de nouvelles élections sans délai. Enfin le roi n'exerçait le pouvoir législatif que par l'acceptation ou le refus de ratifier les lois. Telles étaient les dispositions principales du projet. Qui eût espéré, le 5 mai 1789, qu'une pareille constitution serait présentée? et qui eût pensé aussi que, quelques mois après, elle serait repoussée et rendue impossible?

Ce fut le 2 août 1789 que s'ouvrirent les débats. La question de savoir s'il y aurait une déclaration

de droits et si on la décréterait d'abord, se présenta. Après trois jours de lutte, la parole de Barnave entraîna les irrésolus, et il fut décidé que la déclaration serait votée avant l'acte constitutionnel. Les dispositions du côté droit étaient profondément hostiles à toute réforme politique. La petite noblesse de province était encore plus intraitable que les grands seigneurs. Tandis que les Noailles, les Crillon, les Montmorency, les La Rochefoucauld, les d'Aiguillon, se sentaient gagnés par l'ivresse généreuse du sacrifice et l'amour de la patrie, la grande masse des nouveaux anoblis, de ceux qui n'avaient pas eu d'aïeux tués ou blessés sur nos champs de bataille historiques, n'entendaient pas qu'il y eût de conciliation. Ils commençaient à ne plus écouter, riaient, parlaient haut. Comme ils ne tendaient qu'à jeter la défaveur sur les opérations de l'Assemblée, ils sortaient de la salle, lorsque le président posait la question, invitant les députés de leur parti à les suivre, ou, s'ils demeuraient, leur criant de ne point délibérer.

Tous les membres du côté gauche, même Robespierre, votèrent par acclamation, le 28 août, que le gouvernement français était monarchique. Quand on voulut préciser la nature de cette mo-

narchie, un mot d'un député presque inconnu. Wimpfen, eut en ce temps-là un immense succès. « Le gouvernement de la France, s'écria-t-il, est une démocratie royale, » mot qui en disait plus long que des discours et qui caractérisait avec sincérité les sentiments confus et les idées contradictoires qui agitaient alors le tiers. En même temps qu'elle voulait un roi, l'Assemblée était bien résolue à ne le faire régner que sur une seule classe de citoyens. La haine inextinguible que le paysan surtout portait à l'ancien régime montait de jour en jour dans l'âme de la bourgeoisie; elle s'aiguisait aux frottements incessants de la vanité. Le spectacle quotidien de l'attitude de la noblesse, le langage de ses journaux, poussaient le tiers à étendre la Révolution au delà du but qu'il s'était proposé.

Trois questions, tenant les unes aux autres et cependant distinctes entre elles, se mêlèrent dans la discussion : le *veto* royal, la permanence du corps législatif et sa division. Les grandes luttes oratoires entre les partisans du *veto* absolu et ceux du *veto* suspensif, entre Mirabeau, Malouet et Thouret d'une part, Barnave et Pétion de l'autre, sont célèbres. Le droit de *veto* parut à tous les publi-

cistes la question importante pour la couronne. Était-il plus facile d'exercer un *veto* absolu? Mounier ne le pensait pas; il trouvait que le danger était le même. Lorsqu'une assemblée qui proposait une loi attacherait un grand prix à ses résolutions et qu'elle serait secondée par l'opinion publique, le *veto* suspensif ne produirait-il pas autant d'inconvénients que le *veto* absolu? Il ne blesserait pas moins l'amour-propre du corps législatif, et Mounier ajoutait ces paroles profondes : « Quand on connaît le peuple, on connaît combien ses volontés sont impétueuses, et que le moment présent ou très prochain est le seul qui frappe ses regards. Ce qu'il peut attendre six mois, il peut l'attendre toujours. »

C'était sur le terrain des deux chambres que les passions avaient pris rendez-vous. L'abbé Maury et le côté droit ne cessaient de répéter : « Si nous établissions deux chambres, la constitution pourrait se maintenir. » L'irritation s'accroissait par cette résistance opiniâtre des deux premiers ordres. De plus en plus la cour poussait le roi à commettre la faute grave de quitter le rôle du chef de la nation pour se montrer le défenseur de l'aristocratie. La création d'une chambre haute et surtout la prévi-

sion des éléments dont elle se composerait excitaient dès lors au plus haut degré les préventions des députés du tiers. Ces préventions, la noblesse aurait pu seule les faire cesser en déclarant par la bouche de ses orateurs qu'elle ne voulait pas revenir à un passé pour toujours détruit. Elle ne le fit pas, et, de même que la cour avait rejeté la constitution anglaise, la noblesse repoussa la chambre des pairs.

C'est ainsi que le comité de constitution vit, le 9 septembre 1789, rejeter à une majorité écrasante son système de la division en deux chambres avec l'élection à la base. On peut lire dans les *Mémoires* de Ferrières les détails de cette orageuse séance. Mounier et ses amis passèrent de banc en banc pour relever les défaillances ; mais ils ne purent triompher des méfiances des uns et des injures des autres. « Aucun de nous, a écrit Rabaut Saint-Étienne, ne voyait précisément ce que serait cette chambre haute et ce qu'il serait. » Le 12 septembre, le projet du comité recevait un nouvel échec ; 673 voix contre 315 n'accordèrent que le *veto* suspensif. Mounier, Lally, Bergasse et Clermont-Tonnerre donnèrent leur démission de membres du comité de constitution.

II

Le côté droit à l'Assemblée constituante. — Les amis de Montlosier, le vicomte de Mirabeau, le baron de Menou, Cazalès et Malouet. — *Essai sur l'art de constituer les peuples.* — Derniers efforts des constitutionnels.

Quand Montlosier prit place à l'Assemblée, à la fin de ce mois de septembre, il y avait donc un grand déplacement dans toutes les espérances. Simple spectateur, il avait quitté Versailles le 14 juillet, et, en y retournant comme député, il ne reconnaissait plus les personnages. Ce fut bien autre chose après les journées des 5 et 6 octobre. Dès le lendemain, cent membres du côté droit s'étaient réunis pour aviser sur la situation. Mounier et Lally étaient d'avis de quitter immédiatement l'Assemblée ; Malouet, au contraire, combattit la retraite. Montlosier, nouveau venu, adopta la première opinion en y mettant la réserve que cette résolution aurait

assez de voix pour entraîner la dissolution de l'Assemblée. Mounier et Lally persistèrent dans leur avis sans admettre de réserves; le lendemain, ils partirent après avoir donné leur démission.

Cet exemple n'ayant pas trouvé d'imitateurs, Montlosier se mêla activement aux travaux législatifs. Les relations qu'il contracta d'abord furent loin de le rendre favorable aux monarchiens. Il vivait familièrement avec le vicomte de Mirabeau, le baron de Menou et Cazalès, et il nous a fait connaître ces trois personnages par des côtés nouveaux.

Le vicomte de Mirabeau, *Mirabeau-Tonneau*, comme on l'appelait, avait de l'esprit, du courage, mais aucune instruction et encore moins de bon sens. Dans les premiers temps de leur amitié, il emmenait fréquemment Montlosier dîner avec lui au Palais-Royal. Ce fût bientôt un prétexte à attroupements autour du restaurant; il fallut en changer. Quelques amis s'étant joints à eux, ils avaient fondé des dîners réguliers sous le titre de *Salon français;* le lieu de réunion était dans le voisinage d'un marché. Un jour, tout le marché se met en rumeur et vient assaillir la maison; le vicomte de Mirabeau était au comble de la

joie, il faisait déjà des préparatifs d'attaque et de défense il avait mis ses amis en rang, et on lui obéissait machinalement. « La même chose nous était arrivée, ajoute Montlosier, à une précédente assemblée que nous avions eue aux Capucins. Comme il était question des intérêts du clergé, nous avions principalement de vieux abbés et de vieux évêques. Le peuple étant entré dans le jardin et nous ayant lancé des pierres à travers les vitres, nous nous levâmes de surprise. Le vicomte de Mirabeau aussitôt de suivre la ligne en criant : « Aligne-» ment, alignement, messieurs! » Voilà le cardinal de La Rochefoucauld et les autres évêques de s'aligner en effet. Je me retenais, mais je ne pouvais m'empêcher d'éclater de rire. Notre lapidation aux Capucins eut peu de suite; celle qui nous menaçait près du marché pouvait en avoir davantage. Tandis que le vicomte de Mirabeau faisait ses dispositions tacticiennes, je trouvais plus sûr d'envoyer chercher M. Bailly; notre retraite me paraissait difficile. M. Bailly vint aussitôt; il nous conseilla par prudence d'abandonner nos réunions. »

Le baron de Menou était célèbre par son esprit d'à-propos; c'est lui qui, lors de l'incident occasionné par l'arrestation à Moret des tantes du roi

partant pour l'émigration, monta à la tribune et dit : « En vérité, messieurs, l'Europe sera bien étonnée d'apprendre que l'Assemblée nationale s'est occupée pendant quatre heures du départ de deux dames qui aiment mieux entendre la messe à Rome qu'à Paris. » L'Assemblée s'était mise à rire et avait passé à l'ordre du jour.

Quant à Cazalès, personne ne l'a mieux connu dans ses replis les plus cachés que le comte de Montlosier. C'est lui qui a mis en pleine lumière tout un côté de la vie publique du grand orateur royaliste. Quand la foule le suivait dans les places et dans les rues, Cazalès, s'arrêtant devant les groupes, se laissait entourer et causait familièrement sur les affaires du temps; la foule l'écoutait alors avec une grande attention; quelquefois on l'interrogeait, il répondait aussi sérieusement que s'il eût été avec des hommes d'État. Ensuite il les quittait en les saluant jusqu'à terre. Un jour, au jardin des Tuileries, on s'avisa de l'insulter : « Prenez garde, leur dit-il, quand je ne serai plus député, vous ferez de moi ce que vous voudrez; je serai alors, comme tel d'entre vous, un pauvre b... ; mais, aujourd'hui, comme député, je suis l'homme de la nation. Je

lui dois la protection de mes conseils, elle me doit celle de sa force. Citoyens, vous aimez la liberté; l'Assemblée qui est là en donne des leçons; moi j'en suis un exemple. La preuve que je suis un homme libre, c'est que je ne pense pas comme vous et que j'ose vous le dire. » En prononçant ces paroles, Cazalès relevait de temps en temps sa culotte, qui tombait sur ses genoux. Au-dessus de sa large poitrine toute débraillée, sa figure s'animait, ses yeux étincelaient, toute sa personne était imposante. Ce tableau, que nous empruntons à la plume de Montlosier, ne manque certainement pas de grandeur et de relief.

Ni le baron de Menou, ni le vicomte de Mirabeau, ni même Cazalès, bien qu'il l'eût tutoyé dès le premier moment, ne furent cependant ses amis intimes. Celui qu'il aima le plus dans l'Assemblée, celui qu'il aima le plus dans l'exil, celui dont il a écrit en apprenant sa mort : « J'ai perdu la moitié de ma vie, » c'est Malouet. Montlosier avait eu contre son compatriote des préventions défavorables. Malouet avait soutenu le doublement du tiers et le vote par tête; il avait donné son adhésion au serment du Jeu de paume. Montlosier partageait alors toutes les passions de la

noblesse, et il avait gardé rancune à Malouet. Peu à peu cependant il avait mieux vu les choses et jugé plus équitablement les personnes. « J'avais pu, écrit-il, m'apercevoir dans quelques circonstances que, derrière la modération de ton, derrière le calme apparent de Malouet, il y avait un grand fonds de chaleur et d'énergie. » Les antipathies disparaissaient donc, lorsqu'un événement qui fait apprécier le caractère de Montlosier lia ces deux hommes pour jamais.

Dans les premiers mois de 1790, les députés de la province d'Auvergne étaient réunis pour fixer la limite des nouveaux départements. Une contestation s'éleva entre un député du côté gauche, M. Huguet, et Montlosier. Le témoignage de Malouet fut invoqué. « Votre Malouet, dit M. Huguet, n'est qu'un intrigant. » Montlosier relève le mot. De là provocation, menace et duel. Le combat fut long et opiniâtre; à la fin, Montlosier porta à son adversaire un coup d'épée au bas ventre, qui le perça de part en part. Il tomba sur le coup. La blessure ne fut pas mortelle.

Malouet n'oublia pas cet acte de courage; mais il n'était pas homme à donner son amitié sans

essayer d'y ajouter le plus grand charme, la communauté des idées. Le terrain était depuis quelque temps préparé. Montlosier ne fréquentait pas la cour; il déclare même, dans ses *Mémoires*, que, pendant tout le temps de l'Assemblée constituante, il n'avait vu ni la famille royale, ni aucun des ministres. Dès le début, le côté droit lui fit pitié ; son esprit vigoureux lui avait montré bien vite l'impuissance de la digue et l'impétuosité du flot. Il constate quelque part l'ivresse qui s'était emparée de tous ceux qui avaient pris une part active à la Révolution; il remarque que toute la jeunesse sortie des écoles, ardente, ambitieuse, sentait qu'elle avait devant elle toutes les places, toutes les fortunes, toute la puissance désormais attachée au mérite et à la constitution d'un grand État.

Dans son dernier séjour en Auvergne, il avait déjà pu constater que la population des campagnes, dès le mois de juillet, ne payait plus ni dîmes ni censives, et ne craignait rien tant que le retour des anciens seigneurs. Avec la perspective de la vente des biens du clergé, les capitalistes et les créanciers de l'État avaient reçu des garanties de leurs créances et voulaient les conserver. La bourgeoisie de son côté était heureuse d'avoir à sa

disposition les grades dans la garde nationale et de se voir délivrée surtout de la prééminence de la noblesse.

Montlosier était frappé de tous ces faits, de ce spectacle d'une société nouvelle n'ayant plus qu'une seule préoccupation, celle de perdre les biens qu'elle venait d'acquérir. « Il faut le reconnaître, répondit-il un jour à d'Éprémesnil, qui pensait que tout cela finirait par un bon arrêt du parlement, le grand obstacle au retour de ce qui était jadis n'est pas dans les opinions, il est dans les intérêts. »

Un exemple lui avait complètement dessillé les yeux : à l'une des séances du soir, le 18 juin 1790, à la suite de la motion de Lameth, relative à la suppression du monument de la place des Victoires, un député du Midi, Lambel, avait demandé l'abolition de la noblesse héréditaire. Cette proposition, appuyée par Lafayette, Mathieu de Montmorency et Saint-Fargeau, allait être mise aux voix. Le côté droit était surpris : il avait dans ses rangs un certain nombre de membres du tiers qui, dans toutes les questions touchant à la religion, au clergé et à la monarchie, avaient l'habitude de voter avec lui. Dès qu'il fut question

de la suppression des titres, ils s'enfuirent vers le côté gauche. Montlosier en retenait un, qu'il connaissait plus particulièrement, par le pan de l'habit. Le morceau faillit lui demeurer dans la main. « Je ne suis pas pour la noblesse, » lui cria son voisin ; — et le décret fut voté. C'est un de ceux qui ont causé le plus de joie en France et le plus affermi la Révolution. Cette observation est précisément de Montlosier, qui voulait retenir son collègue du tiers état obéissant à l'instinct de toute sa race.

Montlosier n'aima jamais la démocratie. Devenu partisan des deux chambres, grâce à l'influence insinuante de Malouet, il se séparait de lui en maintenant la division des ordres. Jaloux de l'importance de l'aristocratie anglaise, s'il eût voté le 9 septembre pour la dualité du corps législatif, il se fût réservé de discuter la composition de la seconde chambre et ses attributions.

Ce n'est pas à la tribune qu'il put d'ailleurs exposer ses convictions. Bien qu'il y ait paru plusieurs fois, on ne peut le citer comme orateur ; vainement l'abbé Maury lui avait indiqué sa méthode pour le devenir. Montlosier ne voulut pas cultiver ses dons naturels. « Si j'avais vu, répon-

dait-il, dans l'ordre nouveau quelque chose d'établi; si, comme en Angleterre, j'avais trouvé devant moi une forme d'assemblée délibérante, liée à un système régulier d'institutions, j'aurais eu une perspective de service, un avenir d'utilité auquel j'aurais pu m'attacher ; mais, pour moi seulement, pour une petite réputation de quelques jours, pour de petits succès de salon, jamais je n'aurais pu, comme Maury ou comme Cazalès, m'imposer une telle tâche. »

Un jour cependant il trouva sa voie. L'Assemblée avait commis la faute de se mêler des affaires de la conscience et de décréter une constitution civile du clergé. Elle avait enjoint aux ecclésiastiques en exercice de prêter publiquement le serment à cette loi. Les membres du clergé qui étaient députés n'en étaient pas exempts. Une séance fut désignée pour l'accomplissement de cette mesure; on fut obligé d'y renoncer. Les premiers appelés, l'évêque d'Agen, un curé de son diocèse, l'abbé Fournès, un autre du diocèse de Cambrai, prononcèrent de telles paroles pour motiver leur refus, que l'Assemblée crut devoir charger le comité ecclésiastique de présenter dans le plus bref délai un projet d'in-

struction à l'effet de prévenir des alarmes et des troubles inévitables. Les journaux rapportent que Montlosier demanda avec dérision qu'on adjoignît à ce comité deux protestants, Rabaut Saint-Étienne et Barnave, et, comme on lui prêtait attention, il ajoutait : « Je ne crois pas, quoi qu'on puisse faire, qu'on parvienne à forcer les évêques à quitter leur siège. Si on les chasse de leur palais, ils se retireront dans la cabane du pauvre qu'ils ont nourri ; si on leur ôte leur croix d'or, ils prendront une croix de bois. C'est une croix de bois qui a sauvé le monde. »

Pendant quelques minutes, la tumultueuse Assemblée garda le silence. Ces éloquentes paroles, la postérité les a consacrées ; elles mériteront d'être rappelées tant que vivra le nom de Montlosier. Elles sont gravées sur la pierre de son tombeau. L'auteur du *Mémoire à consulter* repose sous les vieux cyprès de Randanne, dans cette terre des volcans qu'il avait fertilisée.

Cependant l'Assemblée continuait, sans beaucoup de méthode, d'ajouter au premier chapitre constitutionnel des chapitres nouveaux. Se défiant de plus en plus des intentions de la cour, elle glissait sur la pente qui devait bientôt l'amener à con-

centrer entre ses mains tous les pouvoirs. Les agents du gouvernement, qui répondaient de tout, ne pouvaient plus agir sur rien. Le ministère avait à peine un huissier à sa nomination. Montlosier voulut éclairer le côté droit.

Prévoyant le départ de Louis XVI, il fit paraître, vers le milieu de 1790, sous le titre un peu prétentieux d'*Essai sur l'art de constituer les peuples*, un examen des opérations constitutionnelles de l'Assemblée. L'ouvrage avait été composé avec la coopération de Bergasse; c'était un vrai plan de constitution. Une seconde édition fut publiée en 1791. Montlosier critiquait vivement la marche de l'Assemblée. Son point de départ est le respect de toutes les inégalités, soit de naissance, soit de titres ou d'honneurs. On devait, d'après lui, enter sur ce vieux rameau les futures institutions libérales. Défenseur de la noblesse, il la plaçait dans la chambre haute et reprenait quelques-unes des vieilles idées de Mounier. Expliquant ensuite les origines de la Révolution française, il constatait l'influence de la république américaine sur le développement des sentiments d'égalité et de liberté; il faisait remarquer (et M. de Tocqueville lui a emprunté cette

observation) que, par les assemblées des notables, par l'institution des assemblées provinciales, toutes les habitudes avaient été dérangées. Les essais de réforme, incomplets, toujours interrompus, avaient, depuis l'avènement de Louis XVI, irrité la fièvre publique. La nation n'était plus d'aplomb dans aucune de ses parties ; un dernier coup avait donc pu la mettre en branle. Toutes les voix demandaient la restitution du droit qu'ont les hommes vivant en société de n'obéir qu'aux lois qu'ils auraient faites, et de ne payer que les subsides qu'ils auraient consentis.

Montlosier reconnaissait donc la nécessité de la Révolution. Après en avoir énuméré les bienfaits, il accepte l'égalité proportionnelle des impôts et des charges, l'admission de tous les citoyens aux emplois et aux dignités, la périodicité et la continuité des assemblées délibérantes, la suppression des prisons d'État, des lettres de cachet et de toutes les anciennes traces du régime absolu. Il voit le despotisme renaître derrière l'anarchie et les excès populaires ; il croit que, dans l'intérêt de la liberté, il faut maintenir comme autant de barrières les privilèges des provinces, les prérogatives de la

noblesse, l'autorité des parlements. « L'inconséquence et la frivolité de la nation, dit-il, ne sont pas, comme on le croit, une chose qui lui soit naturelle, qui dépende de son climat ou de quelque autre cause particulière et permanente ; elle provient de l'inconséquence même, de la versatilité de tout ce qui existait, versatilité accompagnée de je ne sais quelle dignité qui faisait qu'on se portait à trouver les choses merveilleuses, parce qu'on n'osait les croire absurdes. Je ne sais quel honneur s'était substitué à la vertu ; le bon goût avait usurpé l'empire des mœurs, le bon ton celui de la société ; un talent tenait lieu de toutes les qualités ; l'ennui était devenu le premier des maux ; le pédantisme, le premier des vices. Donnez une bonne constitution à ce peuple, il deviendra fort. Mettez de l'ordre dans son gouvernement, et vous en mettrez dans ses idées. Le peuple français, dit-on, est peu sage, donc il ne lui faut pas de liberté ; — et moi, je réponds : Donc il lui faut de la liberté pour qu'il devienne sage. »

C'est ainsi que s'exprimait Montlosier en pleine révolution, — aristocrate et libéral, vrai baron de la grande charte, critiquant les principes qui

avaient servi de fondement à la *Déclaration des droits de l'homme*, mêlant à tout cela ses idées sur l'origine de la noblesse et des possessions féodales, parlant avec respect de l'institution de la religion, mais excluant le clergé de tout rôle politique, insistant sur la division des pouvoirs, et en même temps sur la création d'une chambre haute où siégerait une pairie héréditaire; — écrivain de plus de force que d'élégance, de plus d'originalité que d'élévation, entraînant dans son cours rapide et tourmenté du sable et des cailloux. Necker, à qui il donna son livre, s'y reconnut, et Burke le félicita; mais Necker et Burke ne connaissaient que la société distinguée de Paris. Montlosier avait trop vécu en agriculteur dans les montagnes d'Auvergne; il n'avait pas été assez hobereau pour juger des haines farouches; il ne sentait pas encore que l'explosion soudaine à laquelle il assistait n'était que le complément d'une œuvre de dix siècles, et que la base même du mouvement était l'égalité des conditions.

Cet essai constitutionnel provoqua une vive colère dans la droite. Le principal sujet d'irritation était la question des deux chambres. Le parti aristocratique flétrissait ce système, parce qu'il lui

reprochait d'avoir causé la défection de la minorité de la noblesse et de donner à une partie de l'aristocratie, au détriment de l'autre, l'espérance de la pairie. Une occasion, du reste, allait s'offrir pour juger du peu de progrès des idées libérales.

Les feuillants, autrement dit les constitutionnels, étaient appelés à tenter le dernier effort pour le maintien de la royauté. Après la mort de Mirabeau, à la suite d'une visite que M. de Montmorin avait faite de la part du roi à Alexandre de Lameth, il avait été convenu qu'il y aurait une révision de la constitution. Dans cette révision, qui devait être principalement confiée à Thouret, à Duport, à Beaumetz et à Barnave, le roi aurait repris une partie de son autorité et de ses pouvoirs. L'ordre public devait être établi sur de nouvelles bases.

Le parti constitutionnel s'était ainsi séparé du club des jacobins, qu'il avait fondé. A propos du projet de loi sur l'organisation du corps législatif, Duport commença la lutte. Il n'est point permis d'oublier ces mémorables paroles : « Tout s'est fait jusqu'à ces derniers moments comme il devait se passer, et je ne voudrais retrancher de notre révolution que d'inutiles cruautés qui la dé-

figurent; mais il n'est personne parmi nous qui, dans sa conscience, n'ait pensé que la pente des esprits, si utile à l'établissement de la liberté, ne devait être favorisée que jusqu'au moment où elle-même cesserait de favoriser les véritables idées de liberté et d'un gouvernement sage. Ce moment est-il venu? Je le pense. » — Et Duport, doutant que ses concitoyens eussent des notions justes sur la liberté, la définissait ainsi : « La liberté est la limite des droits de chacun, limite posée par la justice, exprimée par la loi, défendue par la force publique. » Déjà, dans l'Assemblée et surtout hors de l'Assemblée, tout un parti commençait à penser que la Révolution devait avoir pour dénouement la république. Duport y faisait allusion quand il disait dans ce même discours. « D'autres font répandre que les principes d'égalité et de liberté seraient plus religieusement observés sous une autre forme de gouvernement. En vain dira-t-on que leur projet est ridicule. Est-ce parce que les choses sont déraisonnables qu'elles sont impossibles? »

Les constitutionnels, prenant alors pour base l'égalité et l'unité de la représentation nationale, crurent qu'ils pourraient fonder en 1791 ce qu'ils appelaient la royauté démocratique. La fuite de

Varennes vint rendre leur œuvre impraticable. Le côté droit persévérait plus que jamais dans son opiniâtre résistance. Nous en voyons la preuve dans deux publications de Montlosier à cette date. La première était intitulée *Nécessité d'une contre-révolution*. Montlosier ne voulait-il pas qu'on revînt aux vœux exprimés par les cahiers des bailliages? Duport dénonça cette brochure à la tribune. Dénonciation inutile! que pouvaient produire des propositions pareilles?

Bien que, peu de jours après, Montlosier eût fait imprimer *les Moyens de contre-révolution*, ses moyens n'étaient pas plus réalisables, et lui-même reconnaît que sa dernière brochure eut peu de succès. Essayer, comme il le proposait, de reconstituer la force publique, la mettre à la disposition du roi, faire une ligue de tous les propriétaires, c'était, dans l'état où se trouvait la France, autant de rêves puérils. Les plans si nombreux que l'on proposait alors ne valaient pas ceux de Mirabeau, et Mirabeau n'était ni debout, ni au pouvoir, pour les faire exécuter.

Réviser la constitution, tel était le cri poussé par les politiques.

Le comité de révision, en majeure partie com-

posé des constitutionnels, s'était réuni au comité de constitution, dans lequel étaient entrés, à la place des démissionnaires, Thouret, Target, Rabaut Saint-Etienne et Desmeunier. Malouet et Clermont-Tonnerre entretenaient les espérances. « Osez, osez, leur disaient-ils ; sachez confesser vos erreurs et les réparer. Vous voulez effacer quelques taches, il s'agit de corriger des difformités. »

C'était surtout avec Barnave que Malouet aimait à s'entretenir. Le jeune député du Dauphiné avait beaucoup vieilli depuis quelques mois. Son désir, comme celui qu'avait exprimé Lafayette en février 1791, était de finir vite et bien la Révolution.

Le départ du roi pouvait-il le permettre ? On n'ose croire aux folles espérances que ce départ fit naître dans le côté droit. Un de ses organes, le *Journal de la Cour et de la Ville*, imprima le matin même cette note : « Ceux qui voudront être compris dans l'amnistie du prince de Condé peuvent se faire inscrire à notre bureau d'ici au mois d'août. Nous n'en excepterons que cent cinquante personnes dont nous donnerons incessamment le nom et le signalement. »

Tandis que la nouvelle de l'arrestation de Louis XVI et de sa famille rejetait la noblesse dans son obstination, elle unissait plus complètement les constitutionnels et ce qui restait de l'ancien groupe monarchien. La haine que leur portait la famille royale était pourtant faite pour les décourager. Rentrant un soir chez lui, en juillet 91, Montlosier trouva un personnage considérable qui avait vu dans la matinée Mme Élisabeth et Mme Campan. Il lui rapporta le propos suivant de Mme Élisabeth : « M. de Lafayette voudrait actuellement nous sauver; avant tout, nous voulons nous sauver de M. de Lafayette. » Montlosier était mécontent de cette attitude ; il était surtout affligé d'apprendre que le roi mettait toute sa confiance dans les forces étrangères. Il eût préféré que Louis XVI, malgré ses répugnances, fût entré, de concert avec le parti constitutionnel, dans un plan vigoureux de défense. Malouet et Mallet Du Pan étaient du même avis. « Il me restait, dit Montlosier, quelques inquiétudes du côté de la reine, dont les dispositions m'étaient moins connues et qu'on disait extrêmement animée. J'étais dans de bons rapports avec M. de Fontanges, archevêque de Toulouse, que la reine aimait et voyait

souvent. Je le priai de me dire quels étaient ses sentiments. Il me répondit que, selon ce qu'il avait pu découvrir, la reine avait eu, ainsi que le roi, pendant quelque temps des espérances à l'égard du régime constitutionnel, mais qu'au moment présent elle n'en avait plus ; qu'elle était décidée à suivre en tous points les errements qui seraient tracés par le roi, mais que, pour son goût particulier, elle avait horreur de toute assemblée délibérante. » Le sort de la révision ne pouvait être dès lors douteux.

Il n'y a pas, du reste, de document plus intéressant et rendant avec plus de sincérité les impressions des derniers royalistes libéraux que la lettre adressée le 26 août 1791 à M. de Bouillé par M. de Gouvernet, fort attaché au parti constitutionel. « Notre malheureuse étoile, écrivait-il, fait qu'au moment où les démocrates eux-mêmes sentaient une partie de leurs torts, ce sont les aristocrates qui, en leur refusant leur appui, s'opposent à la réparation. » En effet, la veille même des débats, d'Éprémesnil montait à la tribune, protestant, au nom du côté droit, contre tous les décrets et annonçant la ferme résolution de ne plus prendre part à aucune espèce de discussion : la révision fut alors rapide.

Au moment où il signalait le vice principal de la constitution de 1791, qui avait placé la souveraineté du peuple en face du droit héréditaire de la couronne, Malouet fut interrompu par les murmures. Aucune discussion ne s'éleva ni sur l'unité du corps législatif, ni sur ses rapports avec le pouvoir exécutif. Les quelques modifications proposées ayant été repoussées, Thouret crut devoir déclarer, au nom des deux comités, que les changements apportés par les dernières décisions de l'Assemblée ôtaient au pouvoir exécutif la force qui lui était indispensable. Quand il fut décrété ensuite que l'acte constitutionnel serait présenté à l'acceptation royale, Montlosier, jugeant que tout discours serait inutile, se leva à son tour et demanda acte de son silence.

Le parti des constitutionnels avait échoué comme celui des monarchiens. Lafayette a prononcé sur ses amis ce jugement éclairé : « Ils ne regardaient dit-il, tout ce qui n'était pas la Déclaration des droits que comme des combinaisons secondaires et n'avaient aucune objection à ce que la force des choses détruisît la royauté, si elle était incompatible avec les institutions démocratiques. Ils aimaient mieux la démocratie sans royauté que la

royauté sans démocratie. » Des trois lignes de défense établies sous la Constituante, l'une par les impartiaux, l'autre par Mirabeau, la dernière par les constitutionnels, cette troisième fut la plus facilement emportée. Nous ne parlerons pas des derniers et inutiles efforts que motiva la question des *conventions*, c'est-à-dire de ces assemblées spéciales chargées de modifier les constitutions. Montlosier raconte que Robespierre se mit à rire quand il fut interdit aux deux prochaines législatures de proposer aucune réforme constitutionnelle. L'Assemblée constituante n'avait plus confiance en elle-même quand elle se retira.

La résolution que prirent ses membres de ne point se soumettre à une réélection a été très blâmée. Du côté droit, ce furent non pas seulement les violents, mais les plus modérés qui avaient manifesté le même éloignement. Cazalès seul marqua du penchant pour le droit de réélection. Il se croyait sûr d'être nommé à Paris. Cette espérance toucha peu la droite, elle fut presque unanime pour faire refuser la parole à son orateur; mais Cazalès l'obtint et appuya son opinion sur le principe de la souveraineté du peuple. Seul il était dans la vérité. Montlosier était à côté de la

question quand il répondit : « M. de Cazalès a plaidé la cause des grands talents, je vais plaider celle de la liberté. Le despotisme est mort; il y a un parti dans l'Assemblée qui voudrait recueillir sa succession. » A gauche, Duport, Le Chapelier et Lameth soutinrent l'opinion du comité de constitution, qui voulait toujours la réélection. La lassitude l'emporta. « Vous avez raison, disait Beaumetz à Montlosier, nous sommes las du public ; le public est encore plus las de nous; si nous ne savons nous chasser nous-mêmes, nous serons chassés. »

N'étant plus député, Montlosier était déterminé à émigrer. Quand le trésorier de l'Assemblée vint le trouver pour lui remettre ses frais de poste jusqu'à Clermont, il lui parut plus franc de dire qu'il partait pour Coblentz. « Cela ne me fait rien, » lui répondit l'employé, qui compta alors dans son livre les postes de Paris à Coblentz et en paya le montant.

Après avoir assisté avec l'abbé Maury à une séance de l'Assemblée législative, Montlosier partit avec un de ses compatriotes, officier au Royal-Cravate, M. de la Villate.

Il fut bien vite éclairé sur les intentions des émi-

grés. L'abbé Maury se trouvait à Bruxelles en même temps que lui; on annonça une assemblée générale des royalistes. L'abbé Maury y prend la parole et fait un sermon politique sur la nécessité de se rallier à l'ancienne constitution du royaume. Il entre dans les détails de la beauté des trois ordres, de la perfection des parlements; il insiste particulièrement sur la futilité et l'inconvenance du système des deux chambres. Il ajoute enfin d'une manière expressive : *Et surtout, messieurs, point d'essai !*

Il avait été facile à Montlosier de deviner l'objet de cette réunion. Il s'agissait de mettre en garde l'émigration contre son système des deux chambres et de critiquer notamment son *Essai sur l'art de constituer les peuples*. Il en parla le lendemain à M. de Laqueuille, qui se mit à sourire et ne repoussa pas ses conjectures.

Un nouvel incident vint les confirmer. Montlosier partait de Bruxelles pour se rendre à Coblentz. Dans les environs d'Aix-la-Chapelle, il rencontra le comte d'Egmont, qui l'invita à s'arrêter chez lui.

Toute conversation roulant alors sur la politique, Montlosier parla de Paris, qu'il avait récemment quitté. Il eut à prononcer le nom de Mounier,

Mme d'Egmont lui lança des regards furieux et ne ménagea pas les injures. M. d'Egmont riait, mais ne désapprouvait pas trop sa femme. Montlosier se hasarda à répéter un mot du comte de Choiseul d'Aillecourt : « Mounier, qui nous a fait tant de mal, mais à qui nous avons tous pardonné. » Mme d'Egmont paraissant s'irriter davantage, il se leva et sortit. C'étaient autant de pronostics pour sa réception à Coblentz.

Il y était à peine arrivé qu'il alla faire sa cour et reçut une invitation à souper. La maison qu'habitaient les princes était plus que modeste. Pendant le souper, ce qui attira le plus son attention, ce fut Mme de Balbi, en coquetterie avec le chevalier de Puységur. Leur conversation était fort animée, et Montlosier, étant assis près d'eux, put facilement entendre ce joli bavardage qu'on n'entendait qu'à Paris et au XVIIIe siècle. Il était impossible d'être plus abondant en toute sorte de futilités, et de donner à des riens plus d'amabilité et de grâce. Ainsi finissait galamment en exil l'ancienne société. Ce fut toute l'impression que Montlosier emporta de sa première visite à Coblentz. Il y avait été, à dire vrai, peu bienveillamment accueilli et n'avait pas tardé à s'apercevoir,

par le vide créé autour de lui, que le nom d'ancien membre de l'Assemblée nationale était en horreur parmi les ardents royalistes. Il résuma cette visite en ces mots : « Je n'avais rien à dire à qui n'avait rien à écouter. » Il revint alors à Paris; son absence avait duré deux mois.

Son premier soin fut de courir chez ses amis pour s'informer de leurs espérances. Bergasse n'en avait plus. D'Éprémesnil en avait toujours, mais dans l'excès du mal, qui devait, d'après lui, infailliblement ramener les parlements. Mallet Du Pan et Malouet étaient tristes et fort inquiets.

Montlosier put s'assurer par lui-même de l'état de l'opinion publique à Paris et des rapports de la nouvelle Assemblée avec la cour. Les théâtres, les séances de la Législative, la lecture des pamphlets, les conversations, tel était l'emploi du temps. Dès qu'on voyait Montlosier aux tribunes de l'Assemblée, on le regardait et on riait. Il y rencontrait souvent d'anciens collègues du côté gauche de la Constituante. Un jour, il s'y trouvait auprès d'Alquier; ils avaient eu déjà de violentes altercations. Alquier se mit à causer franchement de la situation du roi et des affaires publiques. Montlosier lui fit l'aveu qu'il venait de Coblentz, et que, selon

toute apparence, il y retournerait bientôt. — « Vous avez raison, répondit Alquier; que feriez-vous ici? Un homme de votre naissance ne peut être aujourd'hui qu'à Coblentz et auprès des princes. Si j'étais noble, je ferais comme vous. Nous autres, membres du tiers état, nous étions dans une condition abaissée; on nous a donné les moyens de nous relever, nous l'avons fait; c'est la raison d'être de la Révolution. » Cette conversation méritait d'être transcrite; elle disait tout.

Voulant voir par lui-même ce qui attirait l'attention et la curiosité, Montlosier s'avisa d'assister à une représentation de *Charles IX*. Il y fut reconnu et, à tous les entr'actes, hué, sifflé à outrance; on lui criait : « A Coblentz! à Coblentz! » Il lui parut prudent de sortir quelques moments avant que la pièce fût finie; mais l'objet principal de son sejour à Paris était de conférer avec Malouet et ses amis politiques. Un jour fut pris; ils se réunirent en petit comité. Clermont-Tonnerre, Mallet Du Pan, Rhulière, y assistaient.

Il est impossible, quand on lit dans les Mémoires inédits de Montlosier le récit de cette conférence, de croire que des esprits éclairés aient pu sérieusement avoir confiance alors dans la durée

du gouvernement monarchique. Nous cédons la parole à Montlosier. « Mes amis, dont quelques-uns croyaient avoir la confiance du roi, confiance qu'ils partageaient avec M. de Bertrand et M. de Montmorin, m'assurèrent que le roi se défendrait. Ils jugèrent seulement qu'il ne devait s'écarter en rien des formes constitutionnelles. Je proposai de faire demander aux prêtres de service au château un serment à la constitution avec les réserves de M. de Bonald. Je proposai d'en faire de même relativement aux émigrés. Tant qu'il y avait en France un exemple de violence et d'outrage, l'émigration n'était pas seulement un droit, elle était de toute justice. Relativement aux prêtres, mes amis pensèrent à peu près comme moi ; il n'en fut pas ainsi relativement à la noblesse. Trompé par les plus fausses suggestions, le roi, non pas la reine, désirait quelquefois sincèrement la rentrée des princes et celle des émigrés. Cet abandon de toute la noblesse de France lui était tout à fait triste. Ce n'était pour lui qu'un entourage ; mais cet entourage, surtout au lever et au coucher, il semblait ne pouvoir plus s'en passer. La position, disait-il, est donc bien fâcheuse, puisque personne ne veut plus la partager. Nous fûmes parfaitement

d'accord sur le plan de résistance du roi. Malouet nous répondait à cet égard de M. de Bertrand, de M. de Montmorin et de M. de Lessart; mais il était impossible de porter plus loin que Louis XVI la faiblesse et l'abaissement. »

Parmi les moyens de défense, Montlosier et ses amis avaient osé compter les formes constitutionnelles; or la Législative, de plus en plus inquiète, prévoyant la guerre extérieure, ne pouvant se fier au château, arrivait, d'empiètements en empiètements, à se mettre en correspondance directe avec les directoires des départements, et elle renversait le ministère constitutionnel. Pendant quelque temps, Lameth, Duport et Barnave s'étaient pourtant imaginé que les choses pourraient aller. Clermont-Tonnerre, reprenant le livre de Montlosier et l'améliorant, avait remis en faveur le système des deux chambres; mais comment réaliser cette modification? Le parti constitutionnel voulait y arriver par l'opinion publique et l'autorité du roi, il repoussait patriotiquement un congrès et l'intervention des puissances étrangères. Les princes et les émigrés au contraire appelaient de leurs vœux les armées ennemies pour punir ceux qu'ils qualifiaient de rebelles et ressusciter l'ancien régime.

Les émissaires entretenaient la famille royale dans ces folies. La diplomatie était dans un singulier chaos : il y avait dans les principaux cabinets de l'Europe : 1° un ambassadeur avoué et accrédité par le ministère ; 2° un envoyé particulier du roi ; 3° un délégué de M. de Breteuil, chargé des pouvoirs de la reine ; 4° les représentants des princes. « Tout ce monde-là, écrit Montlosier, s'épiait, s'observait, se contrecarrait à plaisir. En présence des envoyés constitutionnels, tout déconfits, tout honteux, les agents particuliers des princes eurent beau jeu de se prévaloir de la supériorité de leur prévoyance. Partout ils prirent auprès des envoyés constitutionnels un ton de hauteur et de mépris auquel ceux-ci ne purent tenir. Il leur fut facile aussi de décréditer, de quelque part qu'il vînt, tout système de transaction et de constitution, et particulièrement les deux chambres. A cet égard, leur succès fut complet à Vienne, à Berlin ; il le fut bien plus à Saint-Pétersbourg.

» Des propos très fâcheux étaient tenus, non seulement contre les fauteurs de ce système, mais encore contre le roi lui-même. Auprès de quelques étourdis, il ne s'agissait pas moins que de nommer un régent et de déclarer la couronne vacante.

Dans les cabinets, les dispositions n'allaient pas sûrement jusque-là ; mais au moins les espérances qu'on avait conçues de quelques transactions entre les partis s'effaçaient de plus en plus. » Quant à l'opinion manifestée à différentes reprises par Montlosier sur les émigrés, elle ne varie pas. Il n'y en a pas de plus sévère. Il ira s'enrôler dans l'armée de Condé ; il les verra de plus près encore, et il reviendra à Londres ulcéré par leurs injures et leurs calomnies, se battant en duel pour la défense de ses opinions, mais certainement plus exécré par l'entourage des princes que ne le furent Danton et Robespierre.

La déraison des émigrés portait sur deux points : ils persistaient à croire que la Révolution était peu de chose, une simple mutinerie ; et, comme ils ne connaissaient pas leur pays, un grand déploiement de forces pour abattre l'énergie matérielle de la Révolution leur semblait inutile. La marche des armées étrangères sur Paris devait être une promenade militaire. Pour en abattre l'énergie morale, il ne fallait pas non plus tant d'efforts. Une simple proclamation suffirait ; mais *s'encanailler* (nous empruntons ces mots à Montlosier) *avec ces scélérats*

appelés constitutionnels? Jamais! Les bottes du maréchal de Binder et l'épée du grand Frédéric suffiraient à tout. Ce n'était pas seulement Montlosier qui était traité de coquin et de renégat; on éloignait de Coblentz le marquis de Bouillé, parce qu'il avait écrit en juillet 1792 : « La France presque entière est contre l'ancien régime; j'en excepte quelques individus intéressés à le voir renaître. »

Cazalès n'était pas mieux accueilli : il était devenu partisan des deux chambres; aussitôt qu'on eut connaissance de son arrivée à Coblentz, on n'imagina rien de mieux que de l'outrager. Plusieurs gentilshommes, l'un à la suite de l'autre, vinrent à l'auberge où l'on savait qu'il devait débarquer, prévenir l'hôtelier qu'il fallait absolument *deux chambres* à M. de Cazalès. Coblentz était alors encombré. Le maître de l'auberge, qui croyait avoir fait beaucoup que de lui avoir ménagé une bonne chambre à coucher, vint, aussitôt qu'il débarqua, lui témoigner son désespoir de n'avoir absolument qu'une chambre à lui offrir. Cazalès comprit très bien le sens de cette recommandation; il sentit qu'on lui refusait toute marque de confiance. Il garda le silence et

demanda seulement à servir aux avant-postes.

On ne connaîtra jamais à fond l'histoire de la Révolution française quand on négligera de tels faits. Lorsque des personnages aussi haut placés étaient ainsi accueillis, Montlosier pouvait-il avoir l'espérance de l'être mieux? Quelques-uns de ses camarades lui écrivaient de venir, d'autres l'en dissuadaient. « Si vous venez, on vous jettera dans le Rhin, » lui disait-on. Malouet et Bergasse lui répétaient : « Qu'allez-vous faire ? — Ma place, répondait-il, me semble devoir être parmi les gentilshommes de ma province ; ils m'ont nommé leur député ; ils ont droit de ma part à quelque retour de reconnaissance et de service. » Ses amis se rendirent à ces raisons. Avant de partir, sur le conseil de Mallet Du Pan, il voulut avoir une dernière entrevue avec les chefs du parti constitutionnel, et particulièrement avec celui qui avait le plus d'intrépidité, de caractère et de force d'esprit, Adrien Duport. Ils convinrent de se voir chez M. de Barante, un ancien condisciple de Juilly.

Duport leur confia que pendant longtemps son parti avait fait tous ses efforts pour éviter la guerre étrangère, mais qu'elle était devenue iné-

vitable. « Ce qui dépend de nous, ajouta-t-il, c'est de donner aux puissances aujourd'hui irritées contre la France une idée de notre situation propre à les disposer à des arrangements modérés, tels que vos amis et vous les concevez. » Ces bases acceptées, ils se séparèrent. Duport paraissait tenté d'en écrire aussitôt au comte de Provence. Il parut plus convenable de s'adresser au maréchal de Castries. Le mémoire fut rédigé, Montlosier fut chargé de le porter, et Malouet y joignit une lettre dans le même sens.

Tous ces hommes, qu'on a appelés les Ariste et les Cléante de la politique, se rassemblèrent la plupart pour ne plus se revoir, à un modeste repas. C'était la veille du départ de Montlosier pour l'émigration. Bergasse et d'Éprémesnil, comme amis particuliers, y avaient été conviés. Quand on fut à table, d'Éprémesnil, apercevant Malouet en face de lui, se mit à lui dire : « C'est vous qui nous avez perdus avec vos deux chambres et votre club des impartiaux. — C'est bien plutôt vous monsieur le parlementaire, lui riposta Malouet, avec vos remontrances au roi, et votre appel au peuple. » D'Éprémesnil sourit et ne répliqua rien. Ni l'un ni l'autre ne disaient vrai ; ce qui avait

perdu la cause de la monarchie, c'était l'aveuglement des classes privilégiées et Malouet n'aurait eu qu'à se souvenir d'une phrase de sa lettre aux émigrants : « Vous vouliez ce dont on ne voulait plus, sans savoir empêcher ce que l'on voulait et sans rien mettre à la place. »

Montlosier partit le lendemain, en mai 1792. Grâce à l'influence de la comtesse des Deux-Ponts, il put franchir la frontière et gagner Coblentz. Trois mois après, le 10 août emportait la constitution. Ce qu'on avait cru une barrière n'avait été qu'un faible réseau, Hercule avait grandi, et, suivant le mot de Mme de Staël, on avait jeté trop de serpents dans son berceau.

III

L'émigration française à Coblentz et à Bruxelles. — Montlosier et Mallet Du Pan.

Dès les premiers événements qui la suivirent, l'émigration fut jugée par les libéraux comme elle l'a été plus tard par l'histoire. « Il y a des devoirs inflexibles, en politique comme en morale; le premier de tous est de ne jamais livrer son pays aux étrangers, alors même qu'ils s'offrent pour appuyer avec leurs armées le système qu'on regarde comme le meilleur. » Ainsi s'exprime l'éloquent écrivain des *Considérations sur la Révolution*. Ainsi pensait Mallet Du Pan. Ainsi parlait Malouet dans sa *Lettre aux émigrants*. Il ne les blâmait pas de quitter la France, il les invitait à écouter d'autres conseils que ceux du ressentiment. « Si vous mêlez vos res-

sentiments à une colère étrangère, disait-il, quelque fondés que vous soyez dans vos griefs, vous n'êtes plus des citoyens français. Pour venger vos injures, il faut les oublier. » Ni les violences ni les injustices n'étaient, en effet, la Révolution. Elle était indépendante des excès qui la signalaient. Mais elle dut plus qu'on ne le croit à l'émigration systématique le caractère qu'elle prit dès les premiers jours.

Vivant à l'étranger et toujours dans le même cercle, les émigrés de leur côté se persuadèrent facilement que tout était rébellion hors de leurs anciennes habitudes. Leurs répulsions prirent par degrés une sorte d'inflexibilité sacerdotale. Leurs traditions politiques devinrent à leurs yeux des articles de foi. C'est ainsi que se consomma définitivement le divorce entre la vieille France et la France nouvelle. La noblesse anglaise avait eu plus de dignité dans les troubles civils.

En face des émigrés, nous trouvons ceux qu'on appelait plus justement les fugitifs ou les réfugiés. Il ne faut pas confondre les proscrits que le régime de la Terreur avait forcés à chercher un asile hors de la patrie avec ceux qui en étaient sortis ayant la pensée d'y rentrer en vainqueurs les armes à la

main, les patriotes de 89, les constitutionnels de 91 et les royalistes immaculés, la colonie de Coblentz.

Les haines dont furent honorés dans toutes les parties de l'Europe, pendant leur exil, ceux qui avaient voulu sincèrement le gouvernement représentatif n'iront qu'en s'aggravant. « Ni l'âge ni le sexe, a écrit Rœderer, ni la parenté, ni l'ancienne amitié, ni le malheur ne trouvèrent grâce devant l'implacabilité des nobles de l'armée de Condé. Ils les dépistaient avec acharnement, ils requéraient avec arrogance leur expulsion au nom des puissances étrangères. » Dans une brochure qui fit sensation en 1794, le comte d'Entraigues osait écrire que la postérité, d'accord avec la justice, verrait toujours en eux les premiers régicides. Discutant l'étendue de l'amnistie qu'on daignerait accorder, il déclarait que la justice des hommes n'avait jamais eu et n'aurait jamais le droit de leur pardonner.

Montlosier nous a déjà fait connaître, dès les premiers mois de la Constituante, les violentes antipathies que soulevaient dans l'entourage de la cour les noms des la Fayette, des Lameth, des Malouet, des Mounier, des Lally-Tollendal. Il faut

qu'il soit bien difficile de rester libéral quand même et toujours. Rester un libéral, c'est en effet vouloir rompre avec les violences et les exagérations, c'est, dans les moments troublés, risquer de perdre sa popularité.

Les papiers de Montlosier, en nous apportant des faits nouveaux, nous aideront plus particulièrement à apprécier les idées et les personnes.

Dès les premiers jours de son arrivée au milieu de ce monde aveugle et ignorant de l'émigration, il avait retrouvé Mallet Du Pan et avait reçu ses conseils. « Séparez-vous de ces gens-là, lui avait dit l'éminent publiciste, d'après tout ce que je vois, les puissances feront mal, nos princes ne feront pas mieux. Vous avez du courage, on n'en veut pas; vous avez des vues sages, on en veut encore moins. De cette manière, vous serez écarté de tout et ne serez employé à rien. — Mon ami, répondait Montlosier, relativement au dénouement final de l'entreprise, j'ai les mêmes craintes que vous. Relativement à ma conduite, elle est commandée. Ni vous ni moi, ni qui que ce soit, ne pouvons prévoir au juste les événements. Ils peuvent être tels, qu'ils éclairent l'aveuglement et commandent à la raison; — et puis j'ai dans la noblesse d'Auvergne quelques bons

camarades. Au surplus, donnez-moi un ordre du roi, j'obéirai. » C'est avec cette résignation exempte d'illusions que Montlosier avait rejoint les émigrés de sa province.

Encore que son arrivée fût annoncée, elle avait causé un peu d'embarras. On ne lui reprochait pas seulement le système des deux chambres, ce qui était déjà un crime; on avait écrit de Paris qu'il était associé au club des Feuillants et qu'il en avait été nommé président. Pendant une courte absence à Cologne, où il était allé remettre au maréchal de Castries une lettre de Malouet et une autre de Duport, lettres qui n'avaient eu aucun succès, les gentilshommes d'Auvergne hésitèrent sur son admission dans leurs rangs. On convint d'une assemblée générale où il serait appelé. On le pria de donner des explications sur ses opinions et ses intentions.

Il répondit que ses opinions avaient été tellement manifestées pendant trois ans à l'Assemblée constituante que les rappeler était inutile. « Relativement à l'état présent et futur de la France, ajouta-t-il, s'il plaît aux princes de m'interroger, je leur dirai avec plaisir ce que je sais et ce que je pense. Quant à mes intentions, je suis venu comme

simple soldat m'associer à mes camarades et combattre avec eux pour le roi et la patrie. »

On vota sur cette déclaration et, à l'exception de deux ou trois voix, Montlosier fut admis. Il n'en fut pas moins obligé de se battre en duel avec le chevalier d'Ambly, qui critiquait son admission en termes plus que désobligeants.

Chateaubriand raconte que pareille scène s'était répétée pour lui et avait failli lui faire rebrousser chemin. A lui aussi on avait objecté qu'il arrivait quand la victoire était décidée ; qu'on n'avait pas besoin de son dévouement. Heureusement il avait rencontré son cousin Armand, qui l'avait pris sous sa protection, avait assemblé les Bretons et plaidé sa cause. Après explications, l'affaire s'était arrangée, et Chateaubriand, avec *Atala* et *René* dans son havresac, avait été admis à servir. Dès le lendemain il avait reçu ordre de marcher sur Thionville par un temps affreux. Il chantait *O Richard, ô mon roi*, en cheminant au milieu de la pluie et de la boue. Mais il eut la révélation de l'avenir, lorsque, arrivé en vue des bois qui bordaient l'horizon, on lui dit que ces bois étaient en France. Passer en armes la frontière de la patrie lui fit un effet qu'il ne put rendre. Il était

là, suivant son expression, comme Falkland dans l'armée de Charles Ier.

Montlosier ne pensait pas autrement. Il fut une des figures les plus originales de l'émigration, quittant de temps à autre le camp pour courir les bibliothèques du pays, tantôt à Mayence, tantôt sur le Rhin, tantôt dans les bois, avec ses compagnons de misère, jurant à la fois contre Calonne et les jacobins, lisant, admirant et contant le tout à Mallet Du Pan, dans des lettres qui nous ont été en partie conservées.

Ces lettres témoignent de la confiance que les constitutionnels avaient fondée sur l'intervention de Mallet Du Pan auprès des princes. Ce n'était pas chose facile d'arriver jusqu'à eux, quand on ne partageait pas leurs préjugés ou leurs passions. De tout leur entourage, l'homme qui montra le plus d'élévation dans le caractère et dont la sagesse, la modération, ne se démentirent jamais dans le cours de la Révolution, fut le maréchal de Castries.

Les efforts de Mallet Du Pan pour essayer d'une transaction entre Louis XVI et les chefs du parti jacobin sont trop connus pour que nous tentions d'en faire l'objet spécial de cette étude; mais des

documents nouveaux les éclairent d'un jour plus complet.

Mallet avait été appelé (en 1792) au milieu des fêtes du couronnement de l'empereur François. M. de Castries lui fit savoir que les princes l'invitaient à se rendre à Coblentz sous le nom de Fournier, marchand de toiles. Il avait à communiquer un projet de manifeste et avait prévenu Montlosier qu'il désirait ne pas le manquer à son passage. Son arrivée fut un événement. On aurait bien voulu lui faire quelque avanie, on n'osa pas. Le plan qu'on eut alors à discuter était proposé par la Fayette. C'était précisément de ce côté que le parti royaliste continuait à porter toutes ses craintes. Les propositions, que Bertrand de Molleville a textuellement transcrites dans ses Mémoires, furent écartées. Il n'y avait aucun moyen de former des espérances. Le marquis de Laqueuille, un des compatriotes de Montlosier, chaque fois qu'il le rencontrait lui décochait ce trait : *On ne compose pas avec des factieux.*

Il avait rejoint Mallet Du Pan à Francfort. Le hasard un matin lui fit rencontrer aux portes de la ville un carrosse accompagné d'une grande suite. C'était l'abbé Maury, de retour de Rome. Les

princes l'avaient fort recommandé au pape, aux cardinaux et à Mesdames de France. Ces recommandations avaient eu leur effet. Le pape avait commencé par le nommer archevêque de Thèbes. « Il avait reçu, nous apprend Montlosier, l'huile sainte du cardinal Zélada. Mesdames avaient voulu assister à la cérémonie. Il avait été ensuite nommé nonce extraordinaire à la diète de Francfort. Pour cela même, on lui avait donné soixante mille écus romains. Il ne s'était pas contenté du don du pape. L'évèque de Spire lui avait fourni ses équipages; l'électeur de Bavière, le linge de table et la cuisine. Il était arrivé de cette manière avec quarante domestiques en livrée. Il tenait une maison excellente, où il recevait à merveille tout le monde, excepté les Français. »

Tel était l'abbé Maury dans l'exil. Nous connaissons déjà sa conduite à Bruxelles vis-à-vis de Montlosier. On ne s'étonnera pas qu'il n'ait eu aucune envie de le revoir.

Mallet Du Pan avait enfin obtenu une entrevue avec les princes. Il était fort mécontent et paraissait navré de tout ce qui se préparait. Le marquis de Bouillé, ayant osé soutenir en plein conseil que le moment des sacrifices était arrivé et que l'on se

trompait en croyant que la noblesse pût rentrer dans tous ses privilèges, avait été relégué, le plus poliment possible, auprès de l'électeur de Mayence. L'abbé de Calonne, au contraire, était bien en cour, parce que, ayant entendu dire que le roi de Prusse arrivait avec cinquante mille hommes, il s'était écrié : *Que veut-il faire de tout cela? Quinze cents gentilshommes suffiront pour faire la contre-révolution.*

Les habiles croyaient qu'il y avait intérêt à déprécier dans tous les cabinets les forces de la Révolution, de répandre à tout prix la confiance, afin d'armer d'abord les souverains, qui, une fois engagés, ne se dessaisiraient plus de leur entreprise. Montlosier leur répondait que la Révolution était une immense puissance avec laquelle il ne fallait pas jouer; qu'avec les moyens moraux tirés des passions, elle était un ennemi terrible.

Pressé un jour de s'expliquer sur les forces nécessaires pour dégager le roi : « Quarante mille hommes me paraissent suffire, si les princes sont à la tête de l'armée, le maréchal de Broglie commandant l'aile droite, le maréchal de Castries l'aile gauche, M. de Bouillé au centre. Mais alors il ne faut pas tarder à s'allier avec tout le parti

constitutionnel en France et à envoyer un agent à la Fayette et à Luckner, pour les remercier de leur fidélité et leur demander un plan.

« Que pense Cazalès de tout cela? interrompit Mallet Du Pan, qui assistait à cette conversation.

— Je l'ai peu vu, dit Montlosier, pendant tout mon séjour à Coblentz. C'était en quelque sorte convenu entre nous. Il avait bien assez de défaveur; je n'avais que faire de la renforcer de la mienne. Je n'aurais pas été chez lui deux fois de suite, que cela aurait été un événement. Mais je savais par des intermédiaires qu'il pensait comme moi. Il allait même plus loin. Il disait qu'il fallait trois cent mille hommes. Mais, moi, quelque mauvaise humeur que je pusse apercevoir dans mes interlocuteurs, j'étais poli; je faisais même des révérences; Cazalès, point. Il les bourrait de la bonne manière. A la fin, on n'osait pas l'approcher. »

Cependant la mission que Mallet Du Pan avait acceptée sur les instances de Bertrand de Molleville n'aboutissait pas. Elle contrariait beaucoup les dispositions des princes. Ce n'était pas assez de ces obstacles. Quand il fallut s'approcher des ministres d'Autriche et de Prusse, ceux-ci, accou-

tumés à voir se produire de tous côtés des agents de toute espèce, n'écoutèrent et ne reçurent Mallet qu'avec les égards dus à son mérite personnel.

Ce fut à ce point qu'il dut écrire pour que Bertrand de Molleville lui envoyât un billet de la main du roi. Ce billet lui fut transmis courrier par courrier, dans le talon d'une paire de bottes. Il était ainsi conçu : *La personne qui présentera cet écrit connaît mes intentions. On peut prendre confiance dans ce qu'elle dira.*

C'est avec cette courte lettre de créance certifiée par le maréchal de Castries, que Mallet se présenta aux trois ministres de Prusse et d'Autriche, le comte de Cobentzel, M. Heyman et le comte Haugwitz ; les conférences s'ouvrirent.

Le mémoire qu'il lut n'était que la reproduction des idées du parti constitutionnel. Le roi y exhortait les princes et les émigrés à ne pas faire prendre à la guerre, par un concours hostile et offensif de leur part, le caractère de guerre étrangère faite de puissance à puissance. L'arbitrage devait être réservé au roi, lorsque la liberté lui serait rendue. Les émigrés ne devaient jamais être employés en première ligne ; ils devaient être seulement à la suite des armées et chargés de garder les places

dont on s'emparerait. Enfin un congrès serait assemblé dans lequel les divers intérêts seraient discutés sur des bases à arrêter.

Les ministres étrangers n'étaient pas loin de donner leur adhésion à ces propositions; mais, avant de les adopter, il fallait en rendre compte aux deux souverains, parties principales dans l'affaire. Or François II, élu nouvellement à Francfort, s'était empressé d'aller se faire couronner à Mayence, et le roi de Prusse avait quitté Coblentz. Mallet fut obligé de s'en tenir à des promesses qui devinrent bientôt évasives.

Dans ces conférences, le comte de Cobentzel jugea à propos de se plaindre de l'ancienne politique du cabinet de Versailles, de ses astuces, de ses perfidies. Il accusait principalement le baron de Breteuil; mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est que les ministres étrangers suspectaient hautement les princes émigrés, non seulement de contrarier les volontés de Louis XVI, mais encore de vouloir créer une régence.

Mallet chercha autant qu'il put à adoucir ces plaintes et il soumit aux négociateurs un projet de manifeste. Ils demandèrent à le communiquer aux souverains. Le projet demeura enfermé dans

un portefeuille, et Mallet, découragé, résolut de partir le 25 de Francfort.

Le 26 paraissait le célèbre manifeste du duc de Brunswick.

Les folies l'avaient emporté. La petite cour de Coblentz, servie par le ministre de Russie, M. de Romanzof, avait pris les devants. M. le marquis de Limon s'était offert, sous le patronage de Calonne, pour être le rédacteur du document qui déclara une guerre implacable à la révolution française.

Montlosier connaissait ce personnage : attaché anciennement au duc d'Orléans, puis renvoyé, Limon était arrivé sans ressources à Coblentz. On l'avait vu pérorant, gesticulant dans les groupes. L'atmosphère du lieu l'avait absolument enivré. Les princes le présentèrent au roi de Prusse et au duc de Brunswick comme un héros d'éloquence. Montlosier et ses amis ne doutèrent pas que la proclamation qu'il écrivait ne fût une sottise. Le manifeste parut et dépassa tous les pronostics.

Mallet Du Pan n'en revenait pas. Il partit furieux contre ces calculateurs superficiels, comme il les appelait, qui se félicitaient de l'accroissement des désordres et plaçaient leur espoir dans les attentats les plus odieux. A ses yeux, la Révolu-

tion devait aux sophismes de l'esprit de parti l'attitude qu'elle prenait de plus en plus.

Montlosier, resté seul à Francfort, ne tarda pas à recevoir une lettre très vive de deux de ses camarades qui lui apprenaient les mouvements de l'armée prussienne et le déplacement des compagnies d'Auvergne. Il s'achemina le plus diligemment possible sur Trèves.

L'état intérieur de la France n'était apprécié par les émigrés ni avec justesse ni avec sang-froid. On connaît les désillusions qui suivirent la première campagne. Le 30 juillet 1792, l'armée prussienne s'était mise en marche. Quelques jours après, le 10 août emportait le trône constitutionnel de Louis XVI.

« Pas un homme dans les provinces envahies ne prit les armes pour les royalistes; on avait compté sur des intelligences avec les régiments, avec les places fortes, rien ne bougeait. Les émigrés étaient généralement étonnés de ne pas voir *Monsieur* déclaré régent du royaume. »

« Notre situation est pire, écrivait à Mallet Du Pan le maréchal de Castries, la campagne a été sans succès et elle devait être telle. J'avais prévu une partie de ce qui est arrivé. Les deux puissances

confédérées ont méprisé mes avis et ceux des émigrés les plus capables d'en donner de bons; elles n'ont paru agir que pour elles-mêmes. »

Montlosier raconte assez gaiement ses débuts de volontaire. Comme on comptait peu sur la participation des émigrés, on n'avait pris aucune précaution pour leur fournir non seulement une paye (quelques-uns en avaient grand besoin), mais une tente et des vivres.

On s'étudiait, du reste, à aggraver et à multiplier partout les absurdités. « Lorsque les puissances de l'Europe, écrit-il, faisaient d'aussi belles choses et que les princes frères du roi les approuvaient, les compagnies d'Auvergne ne voulaient pas rester en arrière. Un matin, dans un cimetière, que je vois d'ici, on les fait assembler à mon insu et l'on y prend la délibération suivante, au moment d'entrer en France. Il est arrêté que la liste des nobles appartenant à la coalition d'Auvergne est close et que dorénavant aucun gentilhomme ne pourra y être admis. On avait pris la précaution de ne pas m'avertir. Aussitôt que je fus informé, j'arrivai. C'était trop tard; la délibération était prise. »

D'autre part, la préoccupation de voir l'armée du prince de Condé se grossir de constitutionnels

était étrange. On venait d'apprendre que la Fayette avait quitté l'armée pour éviter son arrestation. Les princes pensèrent alors qu'il était probable qu'aussitôt que les troupes françaises apercevraient les émigrés, elles se précipiteraient vers eux pour s'y réunir. L'ordre fut donné sur toute la ligne de repousser les déserteurs qui se présenteraient. Montlosier reçut cette consigne un jour qu'il était placé en vedette.

La retraite arriva. Les paysans embusqués poursuivaient les traînards à coups de fusil. Partout, et surtout la nuit, on était obligé de prendre contre les habitants de grandes précautions. C'est ainsi qu'on gagna péniblement la frontière.

Montlosier retourna à Trèves. En route, s'étant arrêté pour coucher, on lui annonça la visite de plusieurs anciens gardes du corps. Ils entrèrent au nombre de cinq ou six. L'un d'eux, prenant la parole, lui demanda ce qu'il pensait de cette retraite. Comme Montlosier ne leur donnait pas de prochaines espérances : *F... monarchien*, murmurèrent-ils en s'en allant, *ce sont les deux chambres qui nous ont perdus!* Tel était l'état des esprits jusqu'au dernier étage de l'émigration.

Dans un autre milieu social au contraire, la

propagande démocratique faisait des pas de géant. Montlosier avait résolu de se rendre dans le landgraviat de Hesse; poursuivi par les hussards de Custine, il demanda l'hospitalité aux abords de la ville de Kœnigstein.

Les hôtes du logis étaient d'origine française, l'un musicien, l'autre peintre, le troisième fabricant d'instruments de mathématiques. Ils s'étaient réunis pour régler ensemble quelques intérêts communs. L'aîné, qui se rendait à Saint-Pétersbourg, aborda Montlosier et lui dit : « Vous êtes probablement quelque seigneur français. Je conçois que la révolution ne soit pas de votre goût. Il faut prendre votre parti là-dessus. On l'appelle la Révolution française, il vaudrait mieux l'appeler la révolution du monde. »

Les plus aveugles auraient pu être éclairés. Mais il eût été plus facile, pour emprunter le langage de Montlosier, de faire comprendre le français à un Chinois nouvellement arrivé à Paris que de faire entendre raison, sur les affaires du temps, à une multitude de gens d'esprit.

On connaît la seconde campagne des alliés et le plan de Dumouriez. Après la bataille de Nerwinde, toute la Belgique avait été évacuée ; Bruxelles se

trouvait libre. Les émigrés y arrivaient par milliers; ils étaient triomphants. « Encore quelques jours, disaient-ils, et nous sommes à Paris ! »

Un jour, dans le salon de madame de Monregard, l'un des moins déraisonnables se met à expliquer qu'il était partisan de l'ancien régime, moins les abus. « Les abus, reprit madame de Monregard, mais c'est ce qu'il y avait de mieux. » Le mot était charmant, spirituel, très français; mais il disait tout. Veut-on voir un autre côté de cette société? Montlosier nous apprend qu'il était arrivé à Bruxelles un certain abbé dont on ne savait pas le véritable nom, mais qu'on appelait l'abbé Roulé parce qu'il avait fait serment de garder ses cheveux *roulés* jusqu'à la contre-révolution. Il allait partout, même chez Rivarol. L'abbé avait pour principe que, dans un État, les arts et les sciences n'étaient d'aucune utilité, et il soutenait ce paradoxe avec chaleur. Rivarol vint à blâmer une certaine mesure : « Si l'on avait eu un peu d'esprit, ajoutait-il, on aurait évité cette faute. — De l'esprit, de l'esprit, interrompit l'abbé en se levant; c'est l'esprit qui nous a perdus! — Monsieur, repartit Rivarol, pourquoi ne nous avez-

vous pas alors sauvés? » L'abbé ne reparut plus.

Montlosier avait vu de près Rivarol. M. de Tressan lui avait fait faire sa connaissance à Bruxelles, où sa maison était le rendez-vous des émigrés les plus connus. Il faisait le fond de toutes les conversations. On connaît sa méthode : le matin ou dans le cours de la journée, quand il jaillissait dans son imagination des traits qui lui convenaient, il les écrivait sur des petits morceaux de papier qu'il fixait sur la glace, au devant de la cheminée. Ces mots, il les reprenait dans la conversation du soir et il les ajustait avec une grande habileté. Malgré ses méprises et bien qu'il connût mieux les historiens que l'histoire, il avait laissé à Montlosier le souvenir ineffaçable du plus merveilleux causeur. *Il n'y a que madame de Staël*, disait-il plus tard, *qui m'ait paru approcher de lui*. Montlosier, de son côté, l'avait étonné par des connaissances variées, quoiqu'un peu confuses, qui lui avaient mérité le surnom de « bénédictin ».

Cette réputation de connaître l'ancien droit public était parvenue aux oreilles du baron de Breteuil. Ils eurent plusieurs conférences sur la possibilité d'une régence. Montlosier lui adressa même un mémoire; mais, pendant ces débats,

Marie-Antoinette montait sur l'échafaud. L'accueil que le baron de Breteuil avait semblé donner dans son esprit aux idées constitutionnelles fit place à un retour décidé au régime absolu. Il ne fit un jour aucune difficulté d'avouer la nécessité du rappel des parlements. « Comment, demanda Montlosier, et les lettres de cachet aussi? — Sans aucun doute, répondit son interlocuteur; en France, on ne peut gouverner sans cela! »

Les cabinets étrangers commençaient à être moins rassurés sur le succès de cette politique à outrance. Le comte de Mercy-Argenteau s'en était ouvert à Montlosier. Il lui avait envoyé un homme de beaucoup d'esprit, Pellenc, le conseil de Mirabeau dans ses procès au parlement d'Aix, Pellenc qui l'avait suivi à Paris durant la Constituante et avait composé quelques-uns de ses discours, notamment celui qui avait pour objet le droit de paix et de guerre. De nombreuses conversations eurent lieu entre Pellenc, le comte de Mercy et Montlosier sur le caractère de la révolution française, sur ses forces, sur les moyens de la dominer. Ces conversations n'aboutirent pas.

« J'ai une idée, écrivait Montlosier, à laquelle tout paraît devoir se surbordonner, c'est que les

jacobins ont parfaitement constitué la nation. Ils y ont mis un art merveilleux, sur lequel l'histoire aura à reposer son attention. Il faudra organiser l'ordre de la même manière qu'ils ont organisé l'anarchie. »

Ce fut Bonaparte qui s'inspira plus tard de cet avis.

Mallet Du Pan, à qui Montlosier écrivait ainsi, venait de sortir encore de sa retraite. Dès les premiers jours de février 1793, le maréchal de Castries avait de nouveau fait appel à ses lumières. Mallet nous apprend qu'il consulta alors Mounier qui vivait à Morat, dans la retraite, oublié et méconnu. Mounier lui conseilla de se rendre à cet appel. Il était d'ailleurs attiré par le désir de retrouver Montlosier, toujours généreux, toujours dévoué, qui lui avait offert son argent et son aide.

« J'ai à peu près cinq cents louis dont je pourrai disposer sous peu de temps, lui écrivait-il en mars 93 ; je vous les offre de bon cœur. Si nous voulions nous en donner la peine et nous asseoir à notre aise sur un territoire un peu libre, je crois que nous commanderions facilement à l'opinion publique et que nous aurions une grande influence même sur la direction des cabinets. Il faudrait

d'avance nous dresser de bonnes et sûres correspondances, afin d'avoir à la fois le mérite de la vigueur pour persuader, et celui de la nouveauté pour les faits. » Ce projet, Montlosier essaya de le réaliser en Angleterre, quand il y fonda *le Courrier de Londres*.

Mallet ne put rejoindre le maréchal de Castries ; il se rendit à Bruxelles, où il fit paraître le plus connu de ses livres : *Considérations sur la nature de la Révolution*, ouvrage qui souleva parmi les émigrés une véritable tempête.

Montlosier s'était arrangé pour que son ami eût auprès de lui tous les agréments possibles. Il l'avait mis en rapport avec l'abbé de Pradt, avec Rivarol, avec le chevalier de Panat et le comte François de Sainte-Aldegonde. Mais les écervelés les plus inconscients ne parlèrent de rien moins que de le pendre après la contre-révolution. Montlosier fut averti d'éviter la promenade du parc où se trouvaient habituellement ces étourdis.

Mallet était curieux comme un enfant de toutes les figures des émigrés ; il demanda précisément d'aller se promener au parc. Ne voulant pas laisser outrager un de ses amis, Montlosier s'achemina avec lui, décidé à repousser la violence par la vio-

lence. Ils entrèrent ainsi dans la promenade, Montlosier lui donnant le bras et enfonçant de temps en temps son chapeau pour bien faire comprendre qu'il était décidé à relever toute insulte. Il y eut quelques rires, quelques chuchotements, mais rien de plus.

Malouet arrive de son côté à Bruxelles. Lui aussi manifeste le désir de se rencontrer à la promenade avec ces fous d'émigrés, comme il les appelait. Montlosier prit les mêmes précautions; mais, tandis que Mallet avait un extérieur rude, Malouet avait tant de grâce dans les manières, quelque chose de si bienveillant et de si indulgent pour tout le monde, que tout le monde le fut pour lui.

L'aversion des émigrés pour toute espèce de système constitutionnel n'était pas seulement affaire de coterie; l'impulsion venait de plus haut. Les brochures qui fondirent sur Mallet étaient communiquées à M. le comte d'Artois. Une lettre du chevalier de Guer, une autre de l'abbé Talbert, en réponse à l'auteur des *Considérations*, mirent Montlosier dans une vive colère. Mallet était représenté, avec Necker, comme un des meilleurs amis des jacobins. « Laissez-les dire! avait déjà ré-

pondu Mallet, faisant allusion à sa courageuse rédaction du *Mercure*, alors qu'il habitait Paris. Quoique étranger et républicain, j'ai acquis, au prix de quatre ans écoulés, sans que je fusse assuré en me couchant de me réveiller libre ou vivant le lendemain; au prix de trois décrets de prise de corps, de cent quinze dénonciations, de deux scellés, de quatre assauts civiques dans ma maison, de la confiscation de toutes mes propriétés en France, j'ai acquis les droits d'un royaliste; comme, à ce titre, il ne me reste plus à gagner que la guillotine, je pense que personne ne sera tenté de me la disputer. »

Les haines du parti de l'émigration, venant se joindre aux événements amenés par l'issue de la campagne de 93, avaient jeté Mallet dans l'abattement. Quant à Montlosier, il allait jusqu'à rêver d'aller créer une colonie agricole en Crimée et d'y conduire son ami comme associé. Son imagination se rejetait bientôt dans un autre domaine. Mallet, plus usé qu'aigri par les attaques injurieuses des amis des princes, se contentait de répondre avec hauteur : « Il est tout simple que l'adversité dérange des esprits qui n'y ont pas été élevés. Il est tout simple qu'elle ne leur

ait donné ni une leçon, ni une idée, ni une notion de rien. »

La noblesse de ce temps-là aimait mieux, en effet, tout risquer que d'accepter sincèrement le gouvernement représentatif. Elle se félicitait de l'accroissement du désordre et plaçait tout espoir dans les odieux attentats qui accompagnaient la Révolution. Elle commettait cette grande erreur politique de n'attribuer à ses adversaires que des vices et des bassesses.

Tandis qu'elle exécrait non moins violemment les constitutionnels, ceux-ci étaient persécutés en outre par les jacobins, qui leur croyaient sur l'esprit de la nation une influence que les faits ont démentie. Destinée bien digne de respect ! Les constitutionnels, proscrits par la France, mal vus par les gouvernements étrangers, conspués par les émigrés, se trouvèrent pendant plusieurs années sans pain et sans asile. Madame de Staël en recueillit quelques-uns dans le pays de Vaud ; mais il fallut leur donner des noms suédois. N'était-ce pas pour éviter leur contagion libérale que des princes allemands avaient osé faire planter à l'entrée de leur État ces poteaux dont parlent les Mémoires de M. de Tilly et sur

lesquels on lisait : *Il est défendu aux émigrés et aux vagabonds de passer outre.*

Montlosier avait donc senti déjà toutes les amertumes lorsqu'il résolut d'aller rejoindre Malouet en Angleterre. Il y débarqua vers la fin de septembre 1794; il devait y séjourner sept ans.

IV

Les émigrés en Angleterre. — *Le Courrier de Londres.*
Montlosier, Chateaubriand et l'abbé Delille.

L'Angleterre, telle que l'avaient faite la révolution de 1688 et les luttes parlementaires, était à son apogée. Son aristocratie, placée à la tête des affaires depuis cent quarante ans, avait montré au monde, suivant un mot célèbre, une des plus belles et des plus grandes sociétés qui aient fait honneur à l'espèce humaine depuis le patriciat romain. Au moment où éclata la révolution française, le gouvernement britannique semblait se recueillir pour des réformes intérieures. Le dénouement de la guerre d'Amérique l'avait découragé de toute ambition. Le roi George venait d'avoir ses premiers accès de folie. Les événements

survenus en France changèrent toutes les idées politiques.

Non pas que notre esprit révolutionnaire ait jamais pu pénétrer la société anglaise, mais nos premières victoires, nos ardeurs de conquêtes, bien plus que nos doctrines, firent une vive impression sur M. Pitt. L'œuvre principale de notre révolution, l'égalité des droits, la liberté du travail, la sécularisation de l'esprit humain, touchaient moins le fils de lord Chatam que l'annexion de la Belgique. Il sentait que le Français aime en général l'autorité, parce qu'il espère l'exercer un jour ou l'autre et que la liberté le met en défiance. Néanmoins la masse de la nation anglaise avait vu d'un œil favorable nos premiers efforts pour anéantir l'arbitraire et pour nous donner une constitution libérale. Les amis des réformes civiles et religieuses s'étaient réunis et avaient formé dans les grandes villes des associations patriotiques qui s'étaient mises en relations avec les sociétés populaires de France.

Malheureusement, les violences et les excès avaient bientôt amené un déchirement entre les nobles esprits qui se partageaient l'honneur de gouverner en Angleterre. On gardait le souvenir

de cette mémorable séance du 6 mai 1791 où se consomma la rupture de Burke et de Fox.

Qu'on juge de l'émotion qu'excita dans la société anglaise l'arrivée des premiers émigrés ! On vient tout récemment encore de raconter avec beaucoup de verve l'étonnement, la stupéfaction de ce beau monde qui, accourant en grande toilette au-devant de nos gentilshommes, les vit jouer à saute-mouton, en manches de chemise, sur le rivage, attendant qu'un rayon de soleil vînt sécher leurs habits mouillés.

Le flot de la Révolution apporta successivement diverses couches de proscrits de toute espèce et de toute origine. Des pages immortelles ont retracé leur vie émouvante, triste comme l'exil et comme la pauvreté. On connaît ce Pelletier, ancien rédacteur des *Actes des Apôtres*, à la fois serviteur de la légitimité et ambassadeur du roi nègre Christophe, *buvant en vin de Champagne les appointements qu'on lui payait en sucre.* On connaît ces conseillers au parlement de Bretagne qui avaient déserté avec le bonnet carré et la robe rouge et qui couchaient sous la pourpre dans un taudis irlandais. Le plus ou moins de richesse ou d'indigence aurait semé des divisions dans ce

milieu, si les opinions n'y avaient déjà établi des classes. L'émigration pauvre s'était fixée dans les quartiers de l'est de Londres; tandis que vers l'ouest s'étaient installées les familles de cour, les évêques et les planteurs. Suivant le flux et le reflux de la fortune, on s'éloignait ou l'on se rapprochait des quartiers aristocratiques. Toute cette société brillante et légère vivait encore de chimères ou de haines.

C'était le clergé catholique qui surtout avait grossi les rangs de l'émigration française en Angleterre. Plus de quatre mille ecclésiastiques y avaient cherché asile. Les mémoires de l'abbé Grégoire nous apprennent qu'environ moitié de ces prêtres vivait à Londres, dans les quartiers de Summers-Town et Saint-George-Field, s'occupant d'enseignement ou de travaux manuels, fabriquant des cartons, des chapeaux de paille, des fleurs artificielles ; d'autres étaient disséminés dans divers villages jusque dans le pays de Galles. Le clergé anglican les avait accueillis avec humanité. L'université d'Oxford avait fait imprimer, à l'usage des prêtres français, quatre mille exemplaires du Nouveau Testament conforme à l'édition de Barbou.

Comment passer sous silence les traits de bienfaisance de la classe ouvrière de Londres qui nous sont révélés dans une lettre écrite en 1793 par l'évêque de Léon?

Deux ecclésiastiques s'adressaient pour leurs provisions à une pauvre marchande de légumes; plusieurs fois elle leur donna ce qu'ils voulaient acheter. La voyant obstinée à refuser le prix de sa marchandise et craignant d'abuser d'une pareille libéralité, ils voulurent un jour faire leurs provisions ailleurs; la bonne femme se désola, vint se plaindre de ne plus les revoir, et jamais ne consentit à recevoir leur argent. D'autres marchandaient un jour du poisson et se retiraient parce qu'ils le trouvaient trop cher; la marchande toute déguenillée courut après eux, et les força d'accepter gratuitement ce qu'ils avaient voulu payer.

Quelques prêtres, demandant leur chemin dans les rues de Londres, se voient entourés par les femmes du peuple. Ce rassemblement leur inspire quelques inquiétudes, elles s'en aperçoivent, s'empressent de les rassurer et leur offrent à l'envi des pièces de monnaie.

L'évêque de Léon passait dans la rue avec son grand vicaire; tout à coup celui-ci sent quelqu'un

qui le presse; il se retourne : c'était un porteur de lait qui lui avait mis un penny dans la main et continuait son chemin sans vouloir être reconnu.

Il n'y a que madame de Montagut qui, à Bruxelles, en août 1793, ait donné de pareils exemples de charité.

La confiance dans l'avenir était sans bornes. Si par hasard on doutait d'une restauration immédiate, on était déclaré jacobin. C'était toujours l'histoire de ces deux vieux évêques qui se promenaient au printemps dans le parc Saint-James : « Monseigneur, disait l'un, croyez-vous que nous soyons en France au mois de juin? — Mais, monseigneur, répondait l'autre après avoir mûrement réfléchi, je n'y vois pas d'inconvénient. »

Les événements, avec leur allure précipitée, modifièrent rapidement l'opinion anglaise. L'appui que prêtait aux principes de la Révolution l'éloquence de Fox ne suffisait plus. La joie qu'il avait témoignée à lord Holland au lendemain des échecs de l'armée prussienne, en septembre 1792, joie supérieure à celle que lui avaient apportée Saratoga et York-Town, n'avait plus autant d'échos. La perte de la bataille de Jemmapes, la reddition de Mayence, l'invasion de la Belgique, avaient

alarmé au plus haut point les intérêts commerciaux. Le 1er décembre 1792, une proclamation de George III annonçait le danger que courait la constitution, et, malgré les observations de Fox, le Parlement s'identifiait au discours de la couronne.

Le défi que, le 21 janvier, la Convention jeta à l'Europe fut l'occasion décisive de la rupture. Chauvelin, envoyé en ambassade par de Lessart, recevait l'ordre de quitter Londres dans les vingt-quatre heures. Huit jours après, sur le rapport de Brissot, la déclaration de guerre au roi George et au stathouder de Hollande était adoptée à l'unanimité. Dès ce moment, la guerre prenait en Angleterre un caractère national, et le cabinet de Saint-James marchait résolument à son but, la prépondérance maritime.

C'est dans ces circonstances que Montlosier arriva à Londres.

Sa première visite fut pour Burke. L'ancien ami de Fox était devenu l'idole des émigrés. Malheusement le parti violent l'avait accaparé. Son fils Richard avait été envoyé en mission à Coblentz, auprès de Monsieur et du comte d'Artois. Ses instructions avaient été inspirées par des intrigants,

qui firent commettre au ministère anglais les plus graves erreurs dans le jugement des affaires de France. Ainsi le jeune négociateur avait conseillé de ne rien céder, de ne pas même négocier; surtout pas de rapprochement avec la Fayette : tel était le dernier mot. Son père cependant avait jeté un regard perspicace sur l'avenir, bien avant la guerre.

On lit dans les *Réminiscences* de Charles Butler qu'un jour, avant cette mission, Burke s'exprimant, en présence de quelques émigrés, sur les effets de la Révolution, un d'eux lui dit : « Mais enfin, monsieur, quand retournerons-nous en France? — Jamais, répondit-il, messieurs; de fausses espérances ne sont pas une monnaie que j'ai dans mon tiroir. — Mais, dit Charles Butler, qui était présent, le duc de Brunswick arrangera tout cela. — Le duc de Brunswik! le duc de Brunswik! pour soumettre la France! »

Burke avait annoncé sa retraite prochaine de la Chambre des communes et allait s'appeler lord Beaconsfield. La mort prématurée de Richard son fils unique, qu'il adorait, vint l'abattre jusqu'à terre. Ce n'était plus le même homme lorsque Montlosier le vit.

Ils se connaissaient depuis longtemps. Quand Montlosier lui avait adressé un exemplaire de son *Essai sur l'art de constituer les peuples*, Burke lui avait écrit une lettre de félicitations. Leur conversation eut lieu en français. Burke se plaignit de ne pas trouver dans l'émigration un homme de gouvernement à la hauteur des circonstances. Il distinguait entre la révolution et la France, et ne voulait qu'une guerre de partis.

Quant à Pitt, que Montlosier désirait entretenir au nom de Mallet Du Pan, il était plus difficile à aborder ; il le vit enfin et le trouva très en garde, vivant en dehors des émigrés et subissant plus qu'il ne le croyait leur influence. Pitt lui laissa comprendre qu'il se sentait engagé à mort dans la lutte du continent européen. C'était bien, du reste, le personnage qu'a dépeint Chateaubriand : grand, maigre, avec un air triste et moqueur, la face pâle, laissant tomber un regard dédaigneux sur les émigrés désœuvrés qu'il rencontrait en allant à pied, chapeau sous le bras, à travers le parc de Saint-James.

Montlosier avait épuisé toutes ses ressources lorsqu'il arriva à Londres. Il fallait trouver de quoi vivre. L'Angleterre venait de s'emparer de Saint-

Domingue; les négociants de la Cité se pressaient autour des créoles français afin d'obtenir d'eux la vente de leurs produits.

Un des mieux liés, M. de Chaumilly, imagina de donner une fête au duc de Bourbon. Tous les Français un peu considérables y furent invités; un M. Texier, attaché à la margrave d'Anspach, joua un proverbe intitulé : *Il n'y a pas de douleurs éternelles.* Malheureusement, c'était le 21 janvier que cette fête avait lieu : personne n'y avait fait attention. Montlosier, à qui nous devons cette anecdote, assure qne le duc de Bourbon en fit tout à coup la remarque. Le choix du proverbe, celui du jour, la présence d'un prince du sang, tout n'était-il pas extraordinaire? Heureusement les papiers anglais ne mentionnèrent pas cet événement.

Montlosier avait espéré que ses liaisons avec notre ancienne colonie de Saint-Domingue pourraient lui assurer une position. Ses espérances furent déçues. Il avait retrouvé son ami Malouet, qui était depuis longtemps en Angleterre ainsi que Lally-Tollendal et Cazalès. Malouet reçut Montlosier à bras ouverts et le mit en relation avec M. de Lentre, qui se proposait d'établir à Londres une

maison d'agence. Cette entreprise avait paru à Malouet devoir être une fortune; il désirait s'y associer et essayait d'entraîner Mallet Du Pan, dégoûté de son séjour en Suisse.

Montlosier devint en effet le premier commis de M. de Lentre. Pendant un an, il fut un véritable agent d'affaires, dressant des contrats, des testaments ; il rédigea même le contrat de mariage du duc de Duras et de mademoiselle de Kersaint. Quand les affaires n'allaient pas, il s'occupait à écrire un livre bizarre qu'il devait publier plus tard sous le titre de *Mystères de la vie humaine.* Les litiges d'émigrés pauvres contre des émigrés qui n'étaient pas riches ne pouvaient guère alimenter une agence. On se sépara sans avoir fait fortune.

Montlosier ne fut pas, du reste, le plus malheureux. Il n'eut pas faim, comme tant d'autres. Le XVIIIe siècle avait laissé dans toutes ces âmes je ne sais quelle gaieté et quelle insouciance qui tenait lieu de force. La plupart de ces grands seigneurs, comme dit Chateaubriand, étaient des artistes en misère. Le soir, on allait danser chez les parentes et les cousines, après les modes enrubannées et les chapeaux faits.

Que de traits à ajouter à ceux que nous lisons dans les Mémoires du marquis de Tilly !

Montlosier n'avait plus qu'un mois de ressources, lorsque deux amies qu'il avait connues en Allemagne, madame de Montregard et madame de Médavi, arrivèrent de Hollande. Elles avaient avec elles leurs deux petites filles, trois domestiques, plus l'abbé qui les avait suivies en exil. Après avoir payé leurs frais de route, il ne leur restait plus un schelling. Elles n'en louèrent pas moins un hôtel dans Green-street. Jamais on ne nargua si prestement l'infortune. Le lendemain, déjeuners et dîners excellents. On avait trouvé à emprunter dix-huit louis. L'abbé faisait des épigrammes; les petites filles jouaient au volant; chacun se démenait de son mieux. Tous avaient un air de prospérité. « Que faites-vous si loin de nous? dit madame de Montregard à Montlosier ; venez ici, nous avons un appartement à vous donner. — Mais je n'ai pas de quoi le payer, répondit-il. — Bah! ni nous non plus; venez toujours. »

Le secours voté par le Parlement pour les émigrés n'était que d'un schelling par jour et par tête. Dès le soir même de leur arrivée à Londres,

mesdames de Montregard et de Médavi s'étaient enquises, comme à Paris, des spectacles, des modes, des beaux magasins. Heureusement plusieurs grandes familles anglaises qu'elles avaient connues à la cour leur vinrent en aide.

Comment aurait-on pu parler raison à cette société ! Le cabinet de Londres, bien que plus éclairé que les autres, en subissait de plus en plus les préventions.

Montlosier, Malouet, le chevalier de Panat, Lally et quelques autres se réunissaient, mais ils ne jouissaient d'aucun crédit. Les censures, les déclamations, les malveillances du parti royaliste ne leur en imposaient pas. Ils ne voyaient pas de fin possible à la Révolution par la guerre extérieure, ils pensaient que les anciennes idées constitutionnelles n'avaient d'avenir que dans le mauvais gouvernement de la Convention. Ils s'efforcèrent dès lors dans les conversations qu'ils pouvaient avoir avec les amis des princes, de leur persuader qu'il fallait bien se garder de laisser apercevoir ou craindre une autre tyrannie, après un changement de gouvernement.

« Toutes les prétentions de l'ancienne aristocratie, écrivait Malouet, toutes les menaces, tous

les projets de vengeance et les goûts passionnés pour l'ancien régime, étaient autant d'absurdités qui nous ôtaient tout espoir de retour. Nous étions trop pénétrés, mes amis et moi, de toutes ces inconséquences, pour ne pas les combattre hautement. »

Que de persistances dans les haines contre ces honnêtes et libéraux esprits! Lally-Tollendal fut une des victimes les plus éprouvées par les humiliations.

Il avait, un des premiers, émigré en Angleterre. Dès 1792, Burke l'avait personnellement attaqué. Ce fut comme un signal. Après les revers de la coalition en Champagne, l'abbé d'Andrefel, vicaire général de l'archevêque de Bordeaux, fit, pour employer les expressions de Montlosier, le vœu, comme Jephté, d'immoler le *premier monarchien* dont le nom se présenterait à sa vue. Ce fut le nom de Lally. Aussitôt, dans le pamphlet le plus violent, il est accusé de tous les malheurs de la France et, comme tel, voué à l'opprobre public.

Après l'abbé d'Andrefel, ce fut le tour de M. Ferrand; après M. Ferrand, l'abbé Talbert; après l'abbé Talbert, le chevalier de Guer; enfin Pelletier. Lally se défendait de toutes ses forces

C'était surtout du côté de Burke qu'il cherchait à repousser les traits. « Telle est ma destinée, lui disait-il, que plus je sais vous respecter, plus je dois vous combattre, et qu'il me faut voir un adversaire dans un homme que ses principes et ses vertus m'eussent fait regarder comme mon défenseur naturel, si un autre que lui m'eût attaqué. »

Burke avait vanté, comme le seul mérite de Lally, le mérite du repentir. — « Je n'en ai aucun, répondit-il, car je ne me repens pas du tout. » — Il ajoutait : « Vous avez été, monsieur, trompé cruellement. Vous vous êtes trouvé placé entre deux partis extrêmes, non seulement se détestant l'un l'autre, mais encore détestant tout ce qui n'était pas eux. »

Quoique cette réponse fût écrite d'un style un peu larmoyant et déclamatoire, elle n'en eut pas moins du retentissement. Pendant longtemps, Lally avait été réputé neveu, par sa femme, de lord Lougborough, le grand chancelier; ils étaient unis, et, dans les premiers jours de l'émigration, se voyaient fréquemment. Au moment où Montlosier débarqua, Lally n'était plus qu'un parent éloigné. Quelques mois s'écoulèrent encore; ils ne

se virent plus. Lally apprit même que, dans un salon, un soir qu'on prononçait son nom, on avait dit *La lie du peuple!* Il en eut presque des convulsions. « Je n'ai jamais pu comprendre l'acharnement dont il était l'objet, » écrit Montlosier. — L'explication était tout entière dans la conduite loyale de Lally en 1789. Il faisait partie de la minorité libérale de la noblesse, et il avait passé avec elle à la chambre du tiers.

On en voulait aussi à Malouet. Très bien accueilli d'abord en Angleterre, il avait, de 1792 à 1794, reçu les hommages dus à son caractère et à sa haute intelligence. Il y avait encore peu d'émigrés à Londres. A la fin de 1794, après les revers des Autrichiens, une véritable invasion de gentilshommes de l'armée de Condé eut lieu. Alors l'attaque générale contre les constitutionnels n'épargna même plus Malouet.

A cette époque, les distributeurs des fonds de secours accordés par le gouvernement anglais, étaient l'évêque de Saint-Pol de Léon et le baron de Nanthia; M. du Theil était le receveur. Ces trois personnages avaient ainsi un accès personnel auprès des ministres. Dieu sait l'usage qu'ils en faisaient! Le baron de Nanthia, plus indiscret

que les deux autres, disait confidentiellement : « Malouet cherche à s'accrocher, mais je viens de lui donner un coup d'épaule en dehors. D'après les opinions et la conduite de Malouet, les royalistes ne pourront jamais avoir confiance en lui. Les ministres m'ont demandé ce que je pensais des constitutionnels ; j'ai répondu : « Ce sont des » hommes parjures envers leurs commettants et » *filous* envers le roi. » Hier, heureusement, Rivière a reçu l'ordre de partir d'Angleterre ; je crois pouvoir assurer que Bertrand de Molleville va le suivre ; bientôt après lui, Malouet s'en ira ; voilà donc le parti constitutionnel mis à bas. Il m'a fallu beaucoup d'adresse. »

Par sa haute situation, par ses services rendus, Malouet résistait aux attaques. De plus, grand propriétaire à Saint-Domingue, personne n'était plus à même que lui de donner, sur la valeur de cette nouvelle colonie anglaise, des renseignements utiles.

Quoi qu'on pût faire, Bertrand de Molleville et Malouet furent épargnés. Quelques autres émigrés de marque, connus par leurs tendances libérales, tels que le prince de Poix, le marquis de Montciel, le comte de Croix et un petit nombre d'au-

tres, furent aussi ménagés. Quant à Lameth, à M. de Lusignan, dès qu'ils parurent à Londres, ils furent obligés de déguerpir.

Ce fut bientôt le tour de Montlosier.

Nous avons parlé des tracasseries qu'il avait dû subir à Bruxelles et à Coblentz. La continuité de ses relations affectueuses avec Lally, avec son amie la princesse d'Hénin, avec Malouet et tout le parti constitutionnel, appela sur lui l'attention. Il fut menacé de proscription. Ces tentatives devinrent si positives, qu'il crut devoir s'en plaindre soit au comte de Provence, soit au comte d'Artois.

Après avoir consulté l'évêque d'Arras, qui avait sa confiance, le comte d'Artois fit à Montlosier cette réponse :

« Édimbourg, 15 septembre 1796.

» J'ai reçu, monsieur, la lettre que vous m'avez écrite le 31 août, et j'ai examiné les réflexions que vous a suggérées le bruit que vous m'apprenez qu'on a fait circuler à Londres et auquel vous paraissez attacher un grand intérêt. Je n'entrerai ici dans aucun détail à cet égard ; M. le duc d'Harcourt, qui vous remettra cette lettre, est chargé de vous faire connaître mon opinion sur

cet incident. Soyez persuadé, monsieur, de mes sentiments pour vous.

» Signé : CHARLES-PHILIPPE. »

Montlosier recevait en même temps du duc d'Harcourt cette autre lettre intéressante :

« J'ai l'honneur de vous envoyer la réponse de Monsieur à la lettre que vous avez désiré que je lui fasse parvenir. Son Altesse Royale me l'a adressée à cachet volant, dans l'intention que j'en prenne lecture. Monsieur ajoute, dans la lettre dont il m'a honoré, qu'il désire que tous les Français fidèles vivent plus que jamais dans la paix et dans l'union et réunissent tous leurs efforts pour le rétablissement de la monarchie; que tout ce qui tendrait à altérer cet esprit de concorde ne peut que lui être infiniment désagréable; qu'il n'a jamais eu d'occasion de suspecter vos opinions ; mais que vous devez sentir qu'il ne peut intervenir dans des discussions aigries par des tiers et qu'il souhaite de voir ensevelies promptement dans le plus parfait oubli ; qu'au reste, il ne doit s'en rapporter sur cette affaire qu'à la réponse du roi à la lettre que vous avez écrite à Sa Majesté. »

La réponse du comte de Provence ne se fit pas

attendre. Le ton en était pressenti par Montlosier. Du moment qu'elle était signée par d'Entraigues, elle devait être dure. Elle le fut. Nous en donnons quelques extraits :

« Conformément à vos intentions, monsieur le comte, j'ai remis au roi les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser et que j'ai reçues depuis peu de jours seulement. Elles renferment des plaintes vagues et sont de nature à rester sans réponse. Telle a été celle que le roi m'a faite et que la confiance que vous me témoignez me fait un devoir de vous transmettre. Permettez-moi, monsieur le comte, d'y ajouter quelques réflexions. Envers tous ses sujets, quels qu'aient été leurs opinions, leur conduite, leurs écrits, soit dans le commencement de nos malheurs, soit durant le cours de leur trop longue durée, Sa Majesté ne croit pas qu'aucun émigré se montrant zélé pour ses intérêts, inséparables de ceux de la France, ou simplement menant une vie retirée, ait eu à se plaindre de lui. Peut-être, auront-ils partagé avec le public le droit de porter un jugement sur les productions dont les principes leur paraissaient erronés; mais ils savent que le roi ne souffrirait pas qu'ils fissent contre

leurs auteurs mêmes, aucune démarche contraire aux sentiments de clémence que Sa Majesté professe. »

Cette lettre mécontenta vivement Montlosier. A travers les formules de politesse, il lut clairement que ses opinions, soit sur la régence, soit sur les deux chambres, étaient blâmées, et, quant aux sentiments de clémence envers lui, ils froissèrent à jamais sa nature violente, rude, mais loyale.

Une telle lettre ne pouvait rester ignorée des agents dont la réponse du roi justifiait la conduite. Elle devint le signal d'un nouveau déchaînement contre Malouet, Lally et Montlosier; déchaînement d'autant plus opportun, qu'on annonçait Mallet Du Pan. Il vivait auprès de Mounier à Berne. Une lettre du chevalier de Panat, janvier 1796, l'avait un instant détourné de la pensée de quitter la Suisse. « La folie est générale et incurable, lui écrivait-il; combien vous vous trompez en croyant qu'il y a un peu de raison dans la cour du frère ! On ne peut former aucune espérance. Je vois souvent Montlosier, Malouet et Lally ; nous pleurons tant de fautes commises; tant de malheurs en ont été la suite ! Nous cherchons un remède sans le découvrir; combien vous nous manquez ! »

Le chevalier de Panat terminait par un mot célèbre, prononcé alors pour la première fois : « Personne n'est corrigé ; personne n'a su rien oublier, ni rien apprendre. »

Mallet Du Pan hésitait donc ; les événements allaient faire cesser ses hésitations.

Nous avons dit que M. de Nanthia, l'évêque de Saint-Pol et M. du Theil avaient la distribution des fonds votés par le Parlement en faveur des émigrés. Il était facile d'en détourner quelque chose au profit des bonnes doctrines. Ces messieurs jetèrent les yeux sur Pelletier.

Ce personnage avait jugé à propos de faire dresser par un ébéniste de Londres une petite guillotine en bois d'acajou. Il l'avait exposée moyennant un schelling pour les dernières places et une couronne pour les premières, et avait inscrit en gros caractères à la porte de la baraque : *Aujourd'hui, on guillotine une oie, demain un canard.* Ce Pelletier avait été présenté pendant la Constituante à Montlosier par M. Régnier, conseiller à la cour des aides, comme un royaliste ardent, auteur du *Domine salvum fac regem*. On avait fait de temps en temps pour lui des collectes dans le côté droit. Il fut choisi par le comité de Londres pour être le

héros de la guerre qu'on se proposait de livrer au parti constitutionnel. « Allons donc, Pelletier, lui avait dit M. du Theil, est-ce qu'un homme de votre mérite est fait pour se prostituer dans des exhibitions de guillotine? C'est à vous qu'il convient de défendre les vrais principes de la monarchie. »

Pelletier se trouva tout à coup converti et attendri; on lui envoya un saint prêtre, l'abbé Caron, qui le confessa; puis l'abbé Barruel, qui le maria. Des fonds considérables furent faits pour sa femme, pour lui, pour ses futurs ouvrages. Il débuta par une proclamation où il se repentait d'avoir été entraîné trop longtemps par les mauvais systèmes des Lally, des Bergasse et des *monarchiens*. Désormais, il abjurait ses anciennes et pernicieuses doctrines. Cette abjuration le fit fort applaudir des fanatiques.

Le marquis de Sérent, avec qui Montlosier avait contracté une tendre liaison à la Constituante, se trouva aussi entraîné dans cette lutte. Un jour, en 89, dans la salle même de l'Assemblée, il était allé trouver Montlosier à son banc et lui avait demandé ce qu'il voulait et où il allait. « Je veux l'honneur du roi et la liberté du pays, avait il répondu. — Touchez là, Montlosier, dit le

marquis de Sérent, je suis à vous et avec vous. »

A Londres, ils s'étaient rencontrés plusieurs fois, mais sans avoir pu causer. Rendez-vous fut pris pour déjeuner ensemble et s'entretenir des choses du temps. La nouvelle circula dans les salons. On chercha aussitôt à entraver leur conversation. Il y avait à peine une heure qu'ils étaient réunis qu'un premier messager survient et les interrompt. Aussitôt après en arrive un second, puis un troisième. Enfin le marquis de Sérent dut se rendre sur-le-champ pour affaire urgente chez l'évêque de Saint-Pol. Montlosier apprit bientôt qu'il était parti avec son frère pour la Vendée, où ils se firent tuer.

Une plus grande émotion vint encore agiter les petites cervelles de l'émigration. Mallet Du Pan allait enfin se fixer à Londres. Le gouvernement anglais, qui l'honorait, en avait prévenu les princes et leurs agents; Montlosier songea alors à saisir l'opinion publique.

Sous le titre de *Effets de la violence et de la modération dans les affaires de France*, il publia trois lettres adressées à Malouet (août 1787). « J'ai beau être démocrate à Londres, écrivait-il, ce qui me donne peu de faveur, je n'en suis pas moins

aristocrate à Paris; ce qui prouve que j'ai de la fortune. Vous, monsieur, que les difficultés ne rebutent pas, ne pourriez-vous pas trouver moyen de changer le chef-lieu de chacune de mes réputations, et, au lieu d'être aristocrate à Paris et démocrate à Londres, que je fusse réputé aristocrate à Londres et démocrate à Paris?... Au commencement de la Révolution, on avait tort d'être modéré, et cependant nous étions forts. Aujourd'hui, on n'a pas un homme et on ne veut composer avec qui que ce soit. Ah! que n'étiez-vous violents alors, ou que n'êtes-vous modérés aujourd'hui!... Dans les premiers temps de la Révolution, tous les honnêtes gens du royaume se fussent réunis à des mesures vigoureuses, si, dirigées seulement vers la conservation et vers la liberté, on ne leur avait pas laissé soupçonner d'autres intentions. J'admire l'obstination de ceux qu'on dit ne vouloir de la monarchie française, que si elle leur restitue les mêmes places, les mêmes jouissances, les mêmes faveurs... » Tel était le ton de ces lettres; bien loin de calmer les fureurs, elles les portèrent à l'extrême. Cazalès, qui ne désapprouvait pas au fond l'auteur, s'écria dans le salon de Burke : *Je ne sais pas pourquoi Montlosier s'est mis à écrire*

sur la modération. C'est l'homme le plus violent que je connaisse. — Et Rivarol écrivit à l'un de ses amis, furieux contre cette publication : « Vous ne connaissez pas Montlosier ; il aime la sagesse avec folie et la modération avec transport. »

Les esprits modérés et bien équilibrés n'auront jamais derrière eux une armée. Sauf quelques moments heureux, ils sont en politique condamnés à l'isolement.

On parlait beaucoup dans le camp ennemi, du comité constitutionnel de Berne et du comité constitutionnel de Londres. Le comité de Berne, c'était Mallet Du Pan ; le comité de Londres, c'était Malouet. Dans une lettre adressée à Mallet (8 mai 1796), Malouet appréciait, le jour même de sa publication, la brochure de Montlosier. « Nous sommes ici bien dispersés, nous sommes bien dépourvus de crédit, de moyens. Quelques conversations oiseuses qui n'aboutissent à rien, voilà tous mes travaux. Montlosier a voulu à toute force jeter une bombe! il vient de publier des lettres qu'il m'a adressées sur la modération dans les affaires de France. Il y a beaucoup d'esprit, de vues justes, de réflexions fines et quelques maladresses. D'Entraigues et Ferrand y sont fort mal traités. J'aurais

voulu que ce qui les regarde fût moins amer sans être moins fort. »

A la suite de cette critique, Malouet, faisant allusion à une publication que préparait Mallet Du Pan, jetait en passant cette observation profonde : « On ne sait pas assez combien l'Angleterre, dans toutes ses entreprises contre la France, a été trompée par les Français. Ne croyez pas que ce soit le ministère qui ait projeté, combiné aucune de ces funestes opérations de l'intérieur; toujours il a été provoqué, tourmenté, harcelé par vos faiseurs, et j'ai lieu de croire que le cabinet a cédé à regret en plus d'une occasion. »

On peut donc porter en toute sûreté de conscience un jugement sévère sur les menées de l'émigration. Mais les sottises n'eurent pas de fin.

Mallet Du Pan, qu'on redoutait de voir à Londres, n'y vint pas encore. Il envoya son fils dans les premiers mois de 1797, comptant sur ses amis pour lui procurer quelque emploi. Ce jeune homme eut à essuyer quelques bourrasques dans le salon de la princesse d'Hénin. Son père venait de publier la *Lettre à un homme d'Etat*. Tandis que les émigrés voyaient de plus en plus dans la marche des affaires en France la perspective de

leur prochain retour, Mallet, mieux renseigné, parlait de l'avenir en esprit éclairé. On ne le lui pardonnait pas. Il restait aux royalistes exaltés une dernière illusion à se faire : ils voulurent absolument que Bonaparte fût un général Monk, ne cherchant à garder le pouvoir que pour le restituer au roi légitime.

Mallet Du Pan devait leur enlever encore cette espérance dans ses derniers écrits. Il quitta définitivement la Suisse avant qu'elle eût été envahie par les armées de la République. Il fut obligé de s'installer à Londres chez M. Reeves, qui venait de publier sous le titre de *Pensées sur le gouvernement*, un pamphlet contre les institutions de son pays. Ce pamphlet avait été dénoncé au Parlement, et l'auteur avait été poursuivi et condamné. Mallet demeura plus d'un mois dans sa maison. A coup sûr, la nécessité de pareilles précautions ne pouvait pas modifier les vues politiques d'un homme aussi arrêté et aussi sagace que Mallet Du Pan ; mais elles indiquaient bien le degré d'aveuglement et de passion de tout un parti. On avait donc songé à lui préparer malgré lui un logement. Au bout d'un mois, Mallet Du Pan, averti, put abandonner M. Reeves.

Nous avons, dans cette étude toute politique,

donné peu de place à la vie privée de Montlosier. Pour abattre cette nature vaillante et pleine de verve, il fallait des douleurs exceptionnelles. Elles ne lui manquèrent pas. Dans l'expédition de Saint-Domingue, il perdit à la fois son frère et son neveu, pour lesquels il avait obtenu un grade. Sa meilleure amie vint en même temps à disparaître. « Je ne m'aimais plus dès lors assez, écrit-il, pour faire attention à moi. »

Une crise survint, elle fut terrible. Sa vigoureuse constitution d'Auvergnat triompha de tout, même du spleen. Plusieurs de ses amis, le chevalier de Panat, l'archevêque de Tours, M. de Bonnal, n'y avaient pas échappé. Malouet n'avait pu s'en guérir que par un voyage sur le continent.

L'argent, à un jour donné, allait manquer complètement à Montlosier. Il songea à créer un journal. La princesse d'Hénin lui envoya trente guinées. C'était peu de chose pour commencer la publication d'une feuille périodique. Il l'entreprit néanmoins sous le titre de *Journal de France et d'Angleterre*. Malgré les efforts de Malouet, de Lally et de quelques amis, on ne fit pas les frais.

Montlosier avisa alors le *Courrier de Londres*

pour en faire l'organe du parti royaliste libéral. Un moment rédigée par Brissot, cette feuille avait eu un grand succès sous le nom de *Courrier de l'Europe*. Continuée depuis sous le titre de *Courrier de Londres*, elle était dans les mains de l'abbé de Calonne et menaçait de tomber tout à fait.

C'était un singulier homme que cet abbé. Le récit qu'a laissé Montlosier de leurs rapports est des plus piquants.

L'abbé arrive un matin chez lui. « Vous pouvez bien avoir des préventions contre moi, lui dit-il, je conviens qu'à Coblentz, si j'avais été le maître, je vous aurais fait jeter dans le Rhin. J'avais alors contre vous et contre vos deux chambres une irritation que je ne puis pas encore me définir; je suis bien revenu aujourd'hui de ces préventions, et, puisqu'on m'a dit que vous aviez quelque envie de travailler au *Courrier de Londres*, je viens vous témoigner le désir que j'ai de vous avoir pour collaborateur. Mon frère vous fait les mêmes propositions que moi . » Après cette ouverture, Montlosier alla de son côté rendre visite à l'abbé. Il le trouva à genoux devant un reliquaire éclairé par des cierges. « Hélas! lui dit-il, je suis un pauvre misérable qui me suis assez mal

conduit toute ma vie, et qui actuellement dois faire pénitence. » Il lui nomma les saints dont il avait les reliques.

Malgré ces pratiques, il n'en continuait pas moins à Londres les habitudes d'un abbé du XVIIIe siècle. Au bout de peu de jours, il jugea à propos de se retirer au Canada. Le *Courrier de Londres* resta alors à Montlosier avec le tiers de la propriété et des frais de rédaction qui s'élevaient à deux cents louis. Le baron de Montalembert vint un matin lui en avancer la moitié. Soutenu ainsi par l'amitié, Montlosier se créa des relations et des correspondances dans toute l'Europe. Il put en nouer même à Paris. Le *Courrier de Londres* acquit une importance considérable.

Depuis la déclaration de guerre par la Convention, le cabinet anglais s'était efforcé de renouer les nœuds de la coalition entre la Prusse et l'Autriche. Un traité d'alliance avait été conclu avec l'impératrice de Russie, des subsides avaient été accordés au roi de Sardaigne. L'héroïsme des armées françaises grandissait à mesure que la lutte sanglante et ruineuse se prolongeait.

Le cabinet de Saint-James avait une tâche non moins difficile à remplir, celle de justifier la

guerre devant l'opposition des deux chambres. Les ministres triomphaient dans le Parlement. Cependant les difficultés suscitées entre les trois cours intéressées par le partage de la Pologne avaient déterminé le roi de Prusse à conclure la paix avec la France. Le traité de Bâle avait été signé. La cour de Vienne devenait dès lors le centre des opérations diplomatiques de Pitt.

Après l'insuccès de Quiberon, les cabinets étrangers étaient convaincus que les royalistes en France et hors de France ne pouvaient plus leur apporter que des ressources précaires et inefficaces. La paix avec l'Espagne vint consommer, pour ainsi dire, la ruine de la cause royale. La Russie, l'Angleterre et l'Autriche restaient encore debout. Les trois puissances venaient de signer, le 28 octobre 1795, le traité de la triple alliance, lorsque George III ouvrit en personne le Parlement. Il fut assailli par des émeutiers aux cris : « Du pain! du pain! » Pour la première fois, l'opinion publique manisfestait une lassitude. La république française venait de se reconstituer sous une nouvelle forme. Le gouvernement du Directoire était de ceux avec lesquels on pouvait négocier. Si la paix ne se fit pas dès 1796, les Mémoires de

Malmesbury témoignent du moins de la sincérité des dispositions pacifiques de Pitt.

C'est à ce moment que Montlosier prit définitivement seul la rédaction du *Courrier de Londres*. Il n'entra jamais, suivant la remarque d'un des hommes qui l'ont le mieux connu, en communication sympathique et directe avec le caractère anglais. Si l'indépendance de son jugement, la rudesse de sa verve, l'isolèrent, cette originalité donna de l'éclat à sa polémique. A chaque numéro du *Courrier* qui déplaisait, les rancunes se ravivaient. On lui fit d'abord des menaces; elles eurent peu de succès. Enfin on imagina de répandre le bruit que l'ordre de son renvoi d'Angleterre avait été arrêté en conseil des ministres.

Il écrivit aussitôt à M. Wickam, chargé particulièrement de tout ce qui concernait l'exécution de l'*Alien-Bill*. Il le vit le lendemain, et reçut de sa bouche l'assurance que ces bruits n'avaient aucun fondement. M. Wickam se montra attristé de l'esprit de tracasserie qui se montrait parmi les émigrés. C'était le baron de Roll, un des amis du comte d'Artois, qui avait répandu ces fausses nouvelles. Montlosier le sut et provoqua immédiatement l'auteur; l'affaire s'arrangea, grâce à l'en-

tremise du comte de Béhague et du comte Étienne de Durfort.

L'un des esprits les plus élevés du cabinet britannique, M. Wyndham, qui lisait régulièrement le *Courrier de Londres*, manifesta alors le désir de causer avec Montlosier sur les affaires de France. Ce fut dans le salon de lady Creeve que l'entrevue eut lieu; la conversation prit un ton cassant et brusque : « Monsieur de Montlosier, demanda lady Creeve, vous êtes bien pressé, j'en suis sûr, de voir vos princes en France. — Oui, madame, mais avec une représentation nationale. — Vous pensez bien que la monarchie est le seul gouvernement qui convienne à la France? — Oui, madame, mais avec les libertés publiques. »

Cette conversation frappa vivement l'attention de M. Wyndham. Elle fit grand tapage. Malouet, étant venu sur ces entrefaites rendre visite à Montlosier, commença par rire de sa franchise; mais au fond il restait inquiet.

Tout entier à la direction de son journal, Montlosier suivait avec assiduité les séances du Parlement. Sans être lié avec les chefs de l'opposition, il les connut; Fox surtout. Il ne pouvait, du reste, y avoir de vive sympathie entre ces deux carac-

tères; Fox était réduit par les événements à une tâche très délicate. Si Montlosier avait fortement blâmé comme lui la proclamation de Brunswick rédigée par M. de Limon, il ne pardonnait pas à la grande âme libérale de Fox de continuer de défendre la Révolution. Depuis la guerre, Fox voyait fuir toutes ses anciennes amitiés et sa popularité; il le sentait et il souffrait. Néanmoins sa politique pacifique venait d'obtenir un succès inattendu. Le discours du Parlement (1798) annonçait que des négociations venaient d'être renouées avec le Directoire. La stupeur des émigrés dépassa les bornes. Montlosier étant devenu une puissance avec son journal, l'évêque d'Arras le fit prier de passer chez lui. Il lui montra son effroi de ces apparences de paix, la République consolidée, les espérances de l'émigration anéanties. Montlosier, en homme avisé, ne croyait pas au succès des démarches de Malmesbury, mais par d'autres raisons que celles données par les émigrés. Avec la politique du Directoire, la paix lui paraissait aussi ruineuse que la guerre pour les finances anglaises. La propagande des idées étant une des conditions de stabilité pour les résultats sociaux de la Révolution, l'Angleterre ne pouvait

désarmer, et son commerce, dans l'état où se trouvait le continent, ne pouvait compter sur une extension.

« A merveille, dit l'évêque d'Arras très attentif à cette conversation ; j'ai rencontré l'autre jour Cazalès. Au lieu de me donner des raisons, il m'a lancé des injures. » — Cazalès était un homme de premier ordre. Ni l'émigration ni les conseillers des princes n'avaient su ni l'apprécier ni l'employer. — « Laissons là Cazalès, reprit l'évêque d'Arras ; faites-moi le plaisir de mettre par écrit ce que vous venez de me dire, afin que je le présente à M. le comte d'Artois. Je pense aussi que vous voudrez bien en insérer quelque chose dans le *Courrier de Londres.* »

Le lendemain, Montlosier envoya la note qui lui était demandée et inséra dans son journal un article qui la reproduisait en partie. Nous savons que les propositions de paix ne réussirent pas. La perspicacité dont le *Courrier de Londres* avait fait preuve avait valu pour quelques jours à Montlosier des faveurs. A la suite d'une opération douloureuse, ses amis avaient été inquiets de sa santé. Le comte d'Artois envoya savoir de ses nouvelles. Après sa convalescence, Montlosier fit

demander la permission d'aller lui porter ses remerciements. Admis à une audience, avec beaucoup d'autres Français, il reçut du comte d'Artois cette apostrophe : « Eh bien, monsieur de Montlosier, votre journal ? il y a quelquefois bien des sottises. » Montlosier n'était jamais à court de riposte : « Monseigneur, j'en entends si souvent, qu'il est bien possible qu'il m'en échappe aussi quelqu'une. » Ils ne se revirent plus. Du reste, le *Courrier de Londres*, à propos d'une motion du général Fitz-Patrick au Parlement, s'étant montré favorable à la mise en liberté de la Fayette, il n'en avait pas fallu davantage pour réveiller toutes les vieilles rancunes du monde qui entourait les princes.

Résolu de plus en plus à vivre loin des coteries, Montlosier donnait au travail toute sa journée. Quand le *Courrier de Londres* ne suffisait pas, il écrivait son livre des *Mystères de la vie humaine*. Imagination étrange et mêlée d'éléments disparates, ayant immensément lu sans avoir mis de méthode dans ses lectures, Montlosier étudiait avec passion le magnétisme animal. Il se hasardait de causer du mesmérisme avec ses amis; mais il n'y avait guère que Malouet qui eût la bonté de l'écouter sérieusement.

Son originalité le faisait fort rechercher. La majeure partie de ses soirées se passait chez la princesse d'Hénin avec Lally ; mais il s'était créé des amitiés nouvelles et en première ligne avec Chateaubriand. Lorsque parut l'*Essai sur les révolutions*, Montlosier s'empressa d'en rendre compte et le fit avec bienveillance et justice. Une visite de remerciement les lia, et ils se retrouvèrent chez madame Lindsay.

Ce n'était déjà plus le Chateaubriand des premiers jours de l'émigration, celui qui avait aimé Charlotte Yves, celui qui s'enfermait la nuit dans l'abbaye de Westminster pour mieux rêver aux illustres morts. Il séduisit Montlosier. Ils dînaient ensemble tous les mercredis ; le chevalier de Panat et Christian de Lamoignon étaient aussi des convives. En été, on allait dans quelque taverne solitaire, à Chelsea, sur la Tamise ; on parlait de Milton et de Shakspeare. « Nous rentrions de nuit à Londres, aux rayons défaillants des étoiles, submergées l'une après l'autre dans les brouillards de la ville. » — Dans la mauvaise saison, c'était Montlosier qui offrait l'hospitalité ; sa maison était tenue par deux sœurs, dont l'une, la plus jeune, était petite et bossue ; l'aînée était hideuse ; ce qui faisait dire

au chevalier de Panat : « Il faut que Montlosier soit un prince enchanté, car il est gardé par deux monstres. » Le samedi, on allait en affluence chez Chateaubriand, qui offrait du punch. Il donna un soir lecture d'*Atala*.

Avec son âme remplie encore des souvenirs des solitudes américaines, avec son imagination plus grandiose qu'aimable, il sortait à première vue du ton et du cadre français. Des femmes, dans l'auditoire, portèrent un jugement plus rigoureux que les hommes. Malgré toutes les critiques, on fut enlevé, entraîné malgré soi, par je ne sais quel charme ascendant et troublant. On sentait, pour parler avec le poète, que la flamme divine avait passé par les lèvres de Chactas et l'on emportait avec soi la flèche empoisonnée.

Parmi les auditeurs du samedi, quel ne fut pas l'étonnement de Montlosier de rencontrer l'abbé Delille ! Il l'avait beaucoup vu, beaucoup connu, il savait son origine. Tous les deux étaient de la même province.

Delille, nous apprennent les papiers de Montlosier, était né dans une maison de campagne près de Pontgibaud et non, comme on le croit, à Chanonat. Sa famille maternelle avait gardé sur son

origine le plus profond silence. Montlosier avait à peine dix-huit ans, qu'invité à une petite fête dans la vallée de Royat, il s'y trouva avec une demoiselle de cinquante ans fort aimable. Un beau jour, elle disparaît, et l'on apprend qu'elle est à Paris et qu'elle s'y présente sous le nom de madame Delille, mère de l'abbé Delille.

« Pendant quelque temps, raconte Montlosier, tout fut extrêmement tendre entre la mère et le fils. Bientôt ils se brouillèrent et se séparèrent. Quand je vis, quelque temps après, l'abbé Delille à Clermont, il se plaignait beaucoup de sa mère, qui, à son tour, se plaignait beaucoup de lui. Il m'aimait assez alors parce que je savais par cœur toutes ses *Géorgiques*. A un autre voyage, il m'aima davantage parce que je savais son poème des *Jardins*.

» Il avait fait connaissance avec le comte de Choiseul-Gouffier et s'était lié avec lui ; comme il montrait un grand désir de voir la Grèce, M. de Choiseul-Gouffier le mena à Constantinople, où le comte venait d'être nommé ambassadeur.

» Au bout de quelque temps, ils se séparèrent ; au retour, l'abbé Delille, traversant Stuttgart, se lia avec une demoiselle qui se trouvait avoir la plus belle voix du monde. Il l'amena avec lui à

Paris et en fit sa nièce. Nous vîmes ensuite cette nièce en Auvergne, tout étonnés de cette parenté nouvelle, sur la nature de laquelle personne de nous ne pouvait se méprendre. Les états généraux ayant été convoqués et les événements de juillet étant survenus, on pouvait facilement être effrayé ; l'abbé Delille le fut par-dessus tout. Je le rencontrai un jour aux Tuileries; il n'osait ni proférer un mot, ni lever les yeux sur moi. Il regardait de tous côtés pour voir si on l'observait et si on l'apercevait. Au 18 fructidor, les forces lui revinrent. Il eut le courage de fuir. Il se rendit en Suisse; de là, il écrivit à M. le comte d'Artois, qui l'avait toujours protégé. Les agents des princes virent dans la célébrité de l'abbé Delille une espérance d'appui pour le système absolu et pour leur haine contre le parti monarchien. Il écrivit contre nous, qu'on regardait comme les coryphées du parti, des lettres désobligeantes. Il avait rencontré Rivarol à Hambourg; depuis longtemps Delille et lui étaient brouillés, ils se raccommodèrent. Dans cette entrevue, l'abbé Delille, qui s'était mis à lui dire des choses aimables, finit par ce vers connu :

> Je t'aime, je l'avoue, et je ne te crains pas.

Un homme d'esprit qui était présent fit cette variante :

» Je le crains, je l'avoue, et je ne l'aime pas. »

Voilà donc l'abbé Delille en Angleterre. Il rendit d'abord visite à Malouet, qui le reçut fort bien, puis à Montlosier, qui lui fit des reproches. Les lettres désobligeantes dont nous avons parlé lui avaient été envoyées de Londres. Delille du moins s'en excusait. Il parla de Rivarol. *Il a plus d'esprit que moi*, dit-il, *mais je rime mieux l'alexandrin*. Son amour-propre se consolait ainsi de ses blessures.

On se rencontrait souvent, soit chez Malouet, soit dans la chambre de Chateaubriand, le jour des lectures.

Ici se place une aventure connue, mais que nous trouvons avec des détails amusants dans les papiers de Montlosier.

La lecture de Chateaubriand avait commencé ; ce jour-là elle devait être plus importante. On s'aperçut que l'abbé Delille manquait. Après l'avoir attendu quelque temps, on pria Malouet d'aller chez lui. Il demeurait dans le voisinage. Lally se joignit à Malouet. Ils trouvèrent l'abbé Delille au

lit. — « Au lit, mon ami ! vous êtes donc malade ? — Non pas, » répondit-il. En même temps il jetait sur mademoiselle Vaudechamp, la personne qu'il avait amenée de Stuttgart, des regards significatifs.

Pour comprendre cette scène, dont Malouet raconta ensuite à Montlosier les détails, il faut savoir quelle était la situation de l'abbé.

MM. Giguet et Michaud, libraires à Paris, avaient chargé Montlosier de traiter en leur nom avec l'abbé Delille pour tous ses ouvrages. La position de Montlosier n'était pas commode pour un négociateur. Il n'avait et ne voulait avoir avec Delille aucune intimité. Il voulait encore moins en avoir avec mademoiselle Vaudechamp, dont l'abbé venait de faire sa femme. Nièce ou femme, elle était mal élevée [1]. Michaud, comprenant la difficulté que rencontrerait Montlosier, trouva un autre intermédiaire. L'affaire fut conclue au prix de six francs par vers et trente sous pour mademoiselle Vaudechamp. L'abbé, qui était un véritable enfant, en avait quelquefois l'activité et

1. C'était d'elle que Rivarol, mécontent de ses manières, avait dit : « L'abbé, puisque vous avez le droit de vous choisir une nièce, vous auriez dû la choisir plus polie. »

quelquefois la paresse. Tant que sa femme avait été sa nièce, elle le ménageait un peu; quand ils furent mariés, elle le mena durement. On sait qu'un jour, lui ayant jeté à la tête un gros volume in-4°, Delille le ramassa et lui dit : « Madame, ne pourriez-vous pas vous contenter d'un in-8° ? » Elle avait fini par lui imposer une tâche. L'abbé, qui travaillait tous les matins dans son lit, devait avant de se lever avoir fait trente vers, et pour s'en assurer mademoiselle Vaudechamp prenait la précaution suivante : il y a un certain habillement que les Français ont appelé grossièrement culotte, mais que les dames anglaises appellent le petit vêtement, *small cloth.* Quand l'abbé avait fait ponctuellement sa tâche du matin, on lui apportait son petit vêtement et il pouvait se lever; sinon, non.

Ce matin-là, précisément, l'abbé n'avait pas travaillé; de plus, il avait eu de l'humeur toute la journée; partant, plus de *petit vêtement* : il était enfermé dans une armoire. Malouet arriva vers huit heures du soir et demanda grâce. On donna la culotte, et Delille put se lever et rejoindre ses amis [1].

1. Delille partit bientôt après pour Paris, fatigué qu'il était du

Un changement venait encore de s'opérer en France.

Bonaparte était devenu premier consul. La guerre à outrance amenait le despotisme militaire et la défiance de la liberté. Encore une fois le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire allaient être absorbés par l'exécutif. Pitt était à bout de forces; son pays, après avoir traversé la crise monétaire et les révoltes de la flotte à Portsmouth et à Sheerness, finissait par rester seul dans la lutte. La victoire de Marengo et le traité de Lunéville laissaient en effet l'Angleterre sans un allié de quelque importance sur le continent européen. Après dix-sept ans de ministère, Pitt songeait à se retirer. La haute émigration, de son côté, voyant le despotisme s'établir en France, était désireuse de rentrer et de revendiquer ses biens confisqués.

Déjà, pendant le Directoire, lorsqu'on avait cru apercevoir quelque adoucissement dans les mesures de rigueur contre les émigrés, plusieurs d'entre eux avaient cherché à négocier leur rapatriement. Malouet avait engagé ceux auxquels

séjour de Londres. Le libraire Bossange, qui vint vers ce temps-là passer quelques jours en Angleterre, le ramena en France.

il s'intéressait, et qui pouvaient compter sur des protections, à faire des démarches. C'était difficile des deux côtés. A Londres, on cherchait à rendre suspects au gouvernement les émigrés qui demandaient des passeports; la secrétairerie d'État n'en accordait que sur la demande de l'évêque d'Arras, accrédité comme ministre des princes.

Malouet raconte que MM. de la Tour-du-Pin et Gilbert des Voisins, ayant demandé leurs passeports au ministère anglais, furent renvoyés à l'évêque d'Arras. Comme ils ne le connaissaient pas, ils s'adressèrent à Malouet. Il alla avec eux trouver l'évêque, et lui dit que ces messieurs, voulant quitter Londres, avaient été étonnés d'apprendre que son consentement était nécessaire. L'évêque, sentant bien que ces prétentions ne pouvaient se soutenir, déclama contre le découragement des émigrés qui n'avaient pas la patience d'attendre la contre-révolution. « Quelle différence de rentrer dans votre pays en proscrits ou d'y rentrer triomphants! Vous, monsieur de Gilbert, vous renoncez donc à occuper au Parlement la charge de monsieur votre père? car ce n'est pas d'un émigré apostat qu'on fera jamais un président à mortier. »

Qu'on lise dans les Mémoires de Malouet cette conversation, et l'on verra quels étaient, même en 1800, les projets, les combinaisons de ceux qui attaquaient avec acharnement les constitutionnels.

Mallet Du Pan vivait en Angleterre depuis 1799, il avait fondé le *Mercure britannique;* il comprit que ses amis eux-mêmes étaient las de l'exil. Si longtemps d'accord avec eux sur l'appréciation de la Révolution et sur les moyens à lui opposer, il les voyait, découragés par la calomnie, réduire insensiblement leur espoir à une organisation nouvelle de la France qui leur offrît une ombre de repos et quelques débris de leurs propriétés. Les constitutionnels se rapprochaient chaque jour des whigs et voulaient comme eux la paix.

En même temps que Mallet Du Pan s'isolait ainsi de ceux qui jusqu'à cette heure avaient reçu ses conseils, il nous apprend que, depuis le 18 brumaire, les royalistes exaltés et le comte de Provence lui-même ne voulaient absolument voir dans le vainqueur du Directoire que le mandataire du roi légitime, préparant sa rentrée à Paris. Voilà ce qui se répétait dans les allées des parcs et dans les salons du quartier de l'Ouest. Était-ce illusion sincère ? N'était-ce pas plutôt chez quel-

ques émigrés une sorte de justification de leur future conduite? Le plus excédé de l'Angleterre, parmi eux, était Cazalès.

Il laissa jusqu'au dernier jour aux hommes distingués qui l'approchèrent une impression ineffaçable.

Les papiers de Montlosier le font bien connaître. « J'avais une telle idée de Cazalès et de tout ce qu'il y avait en lui de trésors à son insu même, que, s'il m'avait dit : « Montlosier, veux-tu venir » avec moi en Vendée? je serai le premier, tu seras » le second ! » je l'aurais accepté à l'instant même. Je lui aurais peut-être demandé à connaître ses pleins pouvoirs; s'il m'avait répondu : « Je n'en ai » pas, je les prendrai, » je l'aurais suivi tout de même, tant j'avais de confiance en ce qu'il y avait en lui de fécondité, d'habileté et d'énergie. »

Jamais Cazalès n'avait voulu entrer dans aucun détail sur les folies des royalistes; il se contentait de hausser les épaules. Quoiqu'il n'appartînt pas aux idées de la monarchie constitutionnelle, il traitait fort bien Malouet et Montlosier. Il détestait Lally; mais sa bête noire c'était Rivarol. Malouet avait été le témoin d'une scène vraiment étrange dont nous avons le récit.

Le lord-maire, à son dîner d'installation, avait invité les hauts personnages étrangers. Malouet se trouvait placé à table entre Cazalès et Rivarol, et faisait la conversation tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre. Quand il parlait à Rivarol, Cazalès, à qui cela déplaisait, *retournait* Malouet de son côté : « Comment ! vous parlez à ce drôle-là? il est bien étonnant que le lord-maire ait admis un tel homme ici ! » Rivarol, s'apercevant que Malouet parlait à Cazalès, le *retournait* à son tour de son côté : Comment ! vous parlez à Cazalès? Cet homme a quelques fumées dans le ventre, mais pas une idée dans la tête. » — Malouet faisait tout ce qu'il pouvait pour les apaiser successivement : « M. de Rivarol, vous ne rendez pas justice à Cazalès, c'est un homme plein de talent et d'énergie. — Allons donc, lui répondait Rivarol, un vase à digestion, voilà tout. » — Se retournant ensuite vers Cazalès, Malouet lui disait : « Vous n'appréciez pas convenablement Rivarol, il a quelquefois des traits de génie. Vous ne contesterez pas au moins qu'il a de l'esprit. — Oui, reprenait Cazalès, comme un garçon perruquier. » Tout le dîner se passa ainsi.

Montlosier faillit cependant perdre une amitié précieuse. Madame de Bonneuil était venue, à tra-

vers beaucoup de dangers, rejoindre Cazalès à Londres. Elle appartenait à la famille d'Esprémémil et était connue intimement de Montlosier. La familiarité établie entre eux porta ombrage à Cazalès; il le fit sentir à son ami, qui cessa de voir madame de Bonneuil, préférant sauvegarder son amitié.

Cazalès, comme nous l'avons dit, avait résolu de rentrer en France. Il écrivit à Fouché, qu'il connaissait. Dès qu'il eut reçu une réponse favorable, il alla en prévenir lord Liverpool, qui l'entretint de son entrée prochaine au ministère. Montlosier, quand il apprit ces détails, témoigna sa surprise à Cazalès de ses relations avec Fouché. « Bah ! lui répondit-il, voilà comme vous êtes, vous autres ! Fouché est aujourd'hui le seul homme en France. On ne peut plus rien faire qu'avec lui et par lui. » Cazalès était décidément bien dégrisé. Mallet du Pan, qui se défiait plus que jamais de Bonaparte, mourait au contraire de consomption et de travail à Richemont dans les bras de Lally.

Chateaubriand, voyant sa petite société se dissoudre, obtenait un passeport du ministre de Prusse, sous le nom de Lassagne, habitant de

Neuchâtel, et accompagnait madame d'Aguesseau. Il avait voulu, avant de quitter l'Angleterre, voir George III et avait obtenu, pour quelques schillings, du concierge de Windsor qu'il le cachât quand le roi passerait. « Le monarque en cheveux blancs et aveugle parut, errant comme le roi Léar dans ses palais et tâtonnant avec ses mains les murs des salles. Il s'assit devant un piano dont il connaissait la place et joua quelques morceaux d'une sonate de Hændel. »

Les évêques émigrés étaient divisés sur la soumission au gouvernement consulaire. On n'a qu'à consulter les Mémoires de l'abbé Grégoire. Lally adressa au *Courrier de Londres* sur cette question quatre lettres dans lesquelles on rencontre des indications utiles à recueillir.

Montlosier, qui avait vu de près tout le haut clergé, ne gardait pas une opinion favorable de l'évêque de Saint-Pol de Léon, qui, au milieu de ses dépêches aux chouans, s'interrompait pour lire son bréviaire; ni de l'archevêque de Narbonne, qui avait une telle antipathie contre Necker, qu'un jour, un prêtre ayant parlé de Dunkerque, il s'enfuit à toutes jambes croyant qu'on avait prononcé le nom du ministre; ni de l'arche-

vêque de Bordeaux, Champion de Cicé, qui, dans ses projets de restauration, pensait qu'on devait commencer par la restitution des biens ecclésiastiques. Son collègue, l'archevêque d'Aix, Boisgelin, d'une âme plus douce, ne pouvait cependant ni le voir ni même se trouver à côté de lui. Un jour, à une cérémonie funèbre, s'apercevant que Mgr de Bordeaux était présent, il s'était levé précipitamment au milieu de l'église pour le laisser seul.

Pendant la durée des négociations du Concordat, l'hésitation continua. On peut consulter utilement, sur ce point de l'histoire ecclésiastique, le *Mémoire des évêques résidant à Londres*, qui parut en 1802.

Nous revenons à Montlosier. Il accepta une mission dont l'objet était de proposer à Bonaparte une souveraineté en Italie, s'il voulait favoriser le rétablissement des Bourbons. Ce n'était sans doute qu'un prétexte pour approcher le premier consul.

Arrêté à Calais, conduit à Paris, enfermé au Temple, d'où Fouché le fit sortir au bout de trente-six heures, il reçut l'ordre de retourner sous dix jours en Angleterre et de ne plus s'occu-

per de sa négociation. Pendant ce court séjour à Paris, Talleyrand, devenu ministre des affaires étrangères, le reçut plusieurs fois, lui exposa la politique du premier consul, ses intentions de rendre aux émigrés leurs biens non vendus et de rétablir l'église catholique.

Montlosier était de plus en plus exaspéré des injustices et des fautes de l'émigration. Il avait revu la patrie et ne voulait plus désormais vivre loin d'elle. Il revint donc en Angleterre avec le ferme désir de ne plus y résider que quelques semaines. L'esprit et le ton du *Courrier de Londres* se modifièrent. Quel ne fut pas l'étonnement des royalistes lorsque, dans le numéro du 6 juillet, on lut la phrase suivante : « Toute la France civile et politique est aujourd'hui dans un seul homme. Quelles que soient nos prétentions publiques ou nos vœux secrets, c'est d'un homme qu'il faut tout attendre ; c'est à un homme qu'il faut tout demander. »

La situation de Montlosier devenait intolérable. Il contrariait à la fois la politique du gouvernement anglais et rompait violemment avec l'émigration. Il obtint sa radiation de la liste des émigrés et vint en 1801 établir son journal à

Paris. Une transformation rapide et absolue des mœurs, des conditions, des usages s'était opérée. Une société nouvelle et vigoureuse poussait à travers les ruines du vieux monde écroulé.

V

Montlosier pendant le Consulat et l'Empire. — Ses relations avec MM. de Barante et avec madame de Staël. — Son livre *De la Monarchie française.*

Les premières années du règne de Louis XVIII furent une grande école politique, et les annales du parlement d'Angleterre n'ont pas de pages plus glorieuses que celles des sessions des Chambres françaises de 1817 à 1821.

Jamais les problèmes que la Révolution avait résolus en principe ne se posèrent plus nettement dans les faits; jamais on ne vit mieux combien les idées et les intérêts étaient irrévocablement unis. Contester les uns, c'était, pour la majorité de la nation, ébranler les autres, tant leur solidarité était étroite. Parlait-on, par exemple, d'ôter aux maires et de rendre au clergé

la tenue des registres de l'état civil, aussitôt les acquéreurs de biens nationaux s'alarmaient. L'ignorance des résultats définitifs de notre révolution, chez certains descendants des classes nobles, égalait l'ardeur de la défense et de la suspicion chez les plébéiens. Si les premiers en étaient encore à ne voir dans les événements accomplis qu'une révolte éternellement illégitime, la masse de la nation, au contraire, était unanimement convaincue que jamais bouleversement social ne s'était opéré par des doctrines qui renfermassent autant de vérités.

Ce n'étaient pas seulement les intérêts et les idées qui s'entre-choquaient, c'étaient aussi les vanités. L'ancienne société ou plutôt ceux qui lui survivaient reprenaient leurs dédains et leurs frivolités. La société nouvelle, se sentant inquiète de ses destinées, redevenait à son tour intolérante et implacable dans ses rancunes; mais, comme elle savait qu'elle était la vraie France, elle avait les longues espérances; et elle attendait son heure, pleine d'une confiance inébranlable dans ses forces.

« Tant que j'ai vécu à Paris, écrivait Fiévée en 1816, je n'ai pu comprendre l'esprit de la Révo-

lution. Depuis que j'ai habité la province, j'ai tout compris, même que le danger pourrait se reproduire. » C'étaient, en effet, les départements qui donnaient le plus d'exemples de conflits entre les deux orgueils. Dans certaines villes, les rivalités et les luttes du cercle des nobles et du cercle du commerce ou du barreau prenaient une importance qui ravivait les animosités de classe à classe. Après s'être livrée aux mains de Bonaparte, la nation s'était crue du moins au terme de ses préoccupations égalitaires. Sa victoire avait été sur ce point si complète, qu'elle ne croyait plus au retour des privilèges. Elle était donc tout entière au travail et en pleine sécurité des droits conquis, quand on lui apprit qu'un parti rêvait la contre-révolution.

Pour la première fois, les ultra-royalistes se croyaient en situation d'oser. Ils regardaient la cour comme leur centre d'appui, et ils berçaient dans une atmosphère de présomptueuse ignorance leurs pensées de domination. *Ils se figuraient qu'ils pourraient ressaisir le pays quand ils ne faisaient qu'achever de s'en séparer*. Tandis qu'au delà de la Manche l'aristocratie visait à rester avant tout le patron du droit, chez nous elle

persistait à méconnaître la nécessité d'être de son temps, et elle vivait presque dans l'isolement.

On s'aperçut alors que les changements qui s'étaient accomplis dans les mœurs et les habitudes depuis vingt-cinq ans étaient encore plus profonds qu'ils ne s'annonçaient au dehors. Le sentiment national et une incurable méfiance des tentatives contre-révolutionnaires ne faisaient qu'un. Assez indifférente aux doctrines de liberté et, dans sa lassitude de vingt-cinq ans de guerres, bornant son ambition à conserver ce qu'elle avait, la France fut presque prise au dépourvu ; mais elle se mit vite debout.

Comme le privilège menaçait l'égalité, les théories démocratiques recommencèrent à s'affirmer. Comme le passé voulait essayer de ressusciter, la société nouvelle chercha d'abord des armes dans ce passé même. Le XVIII[e] siècle redevint à la mode. On réimprima Voltaire. Les chansons et les pamphlets circulèrent. Ce fut le moment de la grande faveur de Courier et de Béranger. A côté de ces noms populaires, d'éminents publicistes combattirent d'une façon plus didactique, discutant pied à pied des doctrines ou surannées ou inconstitutionnelles, jetant les bases de la

science politique moderne et vulgarisant les théories du gouvernement représentatif. La tribune ne fut souvent que l'écho de cette polémique savante.

Le parti ultra-royaliste eut aussi ses théoriciens. Montlosier occupe dans leurs rangs une place à part. Il en était toujours à ses idées de l'Assemblée constituante, gardant vis-à-vis des anciens émigrés des antipathies qu'ils lui rendaient bien, ennemi forcené de la démocratie, rêvant pour la noblesse française le rôle et les prérogatives de l'aristocratie d'Angleterre, appelant M. Royer-Collard « Bailly » et M. Guizot « Thouret »; donnant libre carrière à ses critiques, à ses diatribes, à ses amertumes, dans sept volumes d'une lecture plus que difficile, mais où ne manquent cependant ni la science ni la verve.

Quand on a longtemps joui d'un bienfait, on en oublie facilement l'origine. Depuis que nous sommes en possession du gouvernement représentatif, nous avons été ingrats envers ceux qui, dès les premières sessions législatives, sous la Restauration, tracèrent et fixèrent les droits des Chambres, arrêtèrent la procédure parlementaire, établirent les règlements des discussions budgé-

taires. D'incomparables hommes d'affaires se montrèrent alors. Les esprits de bonne foi, soucieux de connaître les conditions du gouvernement parlementaire, seront toujours attirés vers l'étude de cette époque, si pleine de passions et de vie et qui eut comme les rayons d'une seconde renaissance.

Dans la préface d'un livre aujourd'hui inconnu, *les Mystères de la vie humaine*, Montlosier fait connaître son mode d'existence à Paris durant le Consulat et l'Empire. Une autre source d'informations nous a été libéralement concédée et nous a permis de compléter les renseignements dont nous avions besoin pour éclairer d'un jour plus vif la figure de notre personnage.

Pendant trente années consécutives, Montlosier a échangé une correspondance suivie et intime avec M. Prosper de Barante, son compatriote, d'un tempérament diamétralement opposé au sien. Ils s'étaient connus en 1803. M. de Barante père, après avoir été préfet de l'Aude, venait d'être appelé à la préfecture du Léman. Il avait attaché à son cabinet Prosper, son fils, jeune auditeur au Conseil d'État. La mission qu'ils avaient à remplir était délicate. A côté d'eux, sur les rives du lac de

Genève, venait d'être exilée madame de Staël.

Montlosier avait connu M. de Barante père en Auvergne, au moment de la convocation des états généraux. L'amitié qu'il avait pour lui se reporta tout entière sur son fils. Non seulement il l'aima, mais, quoique plus âgé, il l'entoura de respect, tant Prosper de Barante, par sa justesse d'esprit, par la maturité précoce de son jugement, par ses rares facultés de discernement, par ses qualités de pondération, par sa dignité morale, avait su de bonne heure s'acquérir d'autorité. Montlosier, dès qu'il l'eut connu, le prit pour confident de ses pensées, sans jamais pouvoir lui faire partager ses convictions, mais aussi sans jamais avoir eu à regretter de lui avoir donné sa confiance.

Il avait définitivement quitté l'Angleterre et s'était fixé à Paris en mai 1802. Son amie madame de Montregard lui avait offert l'hospitalité dans son hôtel de la rue du Helder. Il essaya de reprendre la publication du *Courrier* de Paris et de Londres.

Le prospectus, qui est daté du mois de juin, déclare que le principal objet du journal sera de bien faire connaître l'Angleterre; c'était une entreprise impossible avec une censure ombrageuse.

Le 11 septembre, le *Courrier* était supprimé. Le prétexte fut une querelle futile avec le *Bulletin de Paris*, dont le rédacteur, M. Barbet, avait publié que Montlosier, avant la Révolution, *débitait dans ses montagnes du vin clairet.* Comme indemnité de cette confiscation, il reçut un traitement de six mille francs et fut attaché au ministère des affaires étrangères pour des travaux extraordinaires.

Quand on n'appartenait pas au monde officiel, sous l'Empire, ou quand on ne jouait pas un grand rôle militaire, on ne pouvait confier à ses correspondants que de rares révélations sur les événements extraordinaires qui s'accomplissaient. Il n'y avait plus de salons à Paris; la gloire du Consulat et des premières années qui le suivirent faisait disparaître dans son éblouissement toutes les taches. En province, on ne connaissait que les récits merveilleux rapportés de temps à autre par des officiers sortis la plupart des rangs de la démocratie. Peu à peu cependant les enivrements des victoires cessaient, et la conscription faisait pleurer les mères. Ceux des paysans qui n'étaient pas aux armées, tout entiers à la joie d'être propriétaires d'un sol libéré, plaidaient contre les

contrats de vente qui pouvaient avoir une origine féodale. La reconstitution de la société issue de la Révolution et la lassitude des luttes civiles ne donnaient pas de place aux préoccupations politiques.

Les lettres de Montlosier, de 1803 à 1814, sont donc peu intéressantes. Bien que lié avec Chateaubriand, il n'était pas admis dans son monde. Il ne rencontra qu'une fois la femme qui était devenue l'âme de la société des Joubert, des Molé, des Fontanes, celle qui attachait par sa grâce mélancolique et languissante tous les hommes supérieurs qui l'approchaient, la grande dame si élégante et si frêle qui allait mourir désespérée à Rome dans les bras de René. Nous voulons parler de Pauline de Beaumont-Montmorin.

Montlosier n'était pas assez lettré pour comprendre la nature rêveuse et exquise de Joubert; mais il avait retrouvé ses amies de l'émigration, madame de Montalembert, madame de Montregard. Il vivait péniblement, il avait successivement espéré d'être compris sur les listes d'éligibilité au Sénat, puis sur celle des conseillers de l'Université; aucune de ces espérances ne se réalisa.

Il écrivait en 1805 à M. de Barante : « J'ai

failli, non pas mourir, mais être mort. En venant chez moi, vous avez pu voir une porte à côté de la mienne ; c'est là que demeurait mademoiselle Hus la comédienne, qui tout à coup s'est mise à mourir. Ce n'est pas ma faute. Le lendemain, comme le portier qui bat mes habits avait laissé ma porte ouverte, les gens de la mort, avec la bière et tous les apprêts, n'ont pas douté que ce fût moi à qui ils avaient affaire. Je me suis heureusement réveillé à leur grand étonnement. Si j'avais eu le sommeil un peu plus profond, jugez pourtant ce qui serait arrivé. C'était la fin de mes peines. »

M. de Talleyrand le chargea sur ces entrefaites, de la part de l'empereur, de composer un ouvrage sur *l'ancienne monarchie*. Quatre années de travail, de recherches, furent consacrées à ce livre, qui ne fut publié que sous la Restauration. Montlosier ne l'interrompait que pour faire des courses géologiques, ou pour aller en Auvergne rétablir les débris de son patrimoine, ou pour se rendre à Genève, où l'amitié l'attirait.

C'est dans une de ses visites au préfet du Léman que Montlosier le présenta à madame de Staël. Ce qu'il y avait de délicat et de touchant dans sa nostalgie de Paris ne plaisait pas à Montlosier. Il ne

comprenait pas qu'elle ne pût pas être heureuse avec une large aisance, devant le spectacle toujours nouveau de la nature la plus grandiose. Il ne sentait pas davantage ce qu'il y avait de supérieur dans cet hommage solennel rendu à la société française.

Au milieu du cercle brillant où causaient, Benjamin Constant, Sismondi, Mathieu de Montmorency, et que dominaient encore la verve, l'éclat, l'enthousiasme de Corinne, Montlosier avait admiré l'esprit judicieux et contenu de son jeune ami, Prosper de Barante. Il savait écouter et il se préparait, en recueillant les opinions des hommes qui avaient le mieux connu le XVIIIe siècle, à écrire le *Tableau de la littérature* de cette glorieuse époque.

Montlosier garda toujours des relations avec Coppet. Dans une lettre du 20 janvier 1806, adressée au préfet du Léman, nous lisons: « Quand vous verrez madame de Staël, dites-lui que je désirerais qu'elle m'aimât de tout son esprit, car elle en a beaucoup. C'est chez elle la partie dominante; ce n'est pas qu'elle n'ait un très bon cœur, mais c'est pour elle une espèce d'arrière-fief. O mon Dieu, qu'ai-je dit? elle qui a en

horreur le gouvernement féodal ! Selon toutes les apparences, elle ne viendra plus de sitôt à Paris, je m'en consolerais bien à sa place. Mais ne pas venir à Paris, ne pas y jouir de la belle société, des belles conversations !.. » Et, le 11 avril 1807, au lendemain de la publication de *Corinne*, Montlosier s'exprimait en ces termes, qui nous affligent : « Je n'ai pas encore lu *Corinne*, mais madame Récamier doit me l'envoyer. J'en entends dire beaucoup de bien. En attendant, je sais mauvais gré à madame de Staël d'avoir mis en scène un Anglais en lui faisant jouer le premier rôle. Je la prierai à son premier ouvrage de dire beaucoup de bien de mon père et du mal du sien. C'est une singulière manie. » Bonaparte ne raisonnait pas autrement quand il blâmait l'intérêt répandu sur Oswald et s'en fâchait comme d'un défaut de patriotisme.

Madame de Staël apparaît de plus en plus dans cette correspondance avec toutes ses douleurs, toutes ses angoisses, dans la crise la plus pénible de sa vie.

« Mars 1809.

» Votre lettre m'a rassuré, écrit Montlosier au

préfet; j'apprends par elle qu'une dame de votre connaissance (madame de Staël) envoie l'an prochain son fils aux États-Unis et qu'elle l'y accompagne l'année d'après. Si vous êtes des amis, détournez-la. L'Angleterre est sûrement bien triste, l'Amérique septentrionale est cent fois pire. Dans la même lettre, j'ai remarqué qu'on demande des nouvelles de l'ouvrage de Prosper, mais *surtout* de la tragédie de Benjamin. Ce *surtout* revient à un autre endroit de la lettre, avec la même application et le même sens. »

Le *Tableau de la littérature française au* XVIIIe *siècle* venait en effet d'être publié. Montlosier en parlait ainsi à M. de Barante père : « On est diversement content. Les philosophes pas du tout ! Dupont de Nemours est furieux pour les philosophes, Morellet pour Voltaire ; Suard demande quel est le résultat. Les gens du monde se partagent ; une partie du faubourg Saint-Germain est très contente, l'autre moins. Vous savez que j'ai à ma disposition le *Journal de l'empire*. Il y a longtemps que mon premier extrait est livré et que le second est prêt. Vous trouverez chez moi beaucoup d'éloges, un peu de critique. L'ouvrage avait besoin d'un an de méditation de plus

et de deux ou trois mois encore de travail. Il y a trop de notices, trop de morceaux qui ressemblent à des articles de feuilleton. »

Nous n'avons rien à retrancher de ces appréciations, elles sont toujours judicieuses. Le défaut de ce livre remarquable est justement signalé. Quant à la tragédie de *Wallenstein*, dont madame de Staël se préoccupait surtout, Prosper de Barante, devenu sous-préfet de Bressuire (4 mars 1808), nous en donne des nouvelles dans un *post-scriptum* : « Je sais qu'on a lu la tragédie de Benjamin chez madame Récamier. Les deux premiers actes ont été trouvés parfaits, les trois autres inférieurs. Il est fort mécontent de ses juges et du jugement. Quarante personnes assistaient à la lecture ; je n'y étais pas. »

Le besoin de respirer un air libre avait surexcité l'imagination de madame de Staël ; elle avait, en effet, demandé des passeports pour l'Amérique et voulait donner suite à ses projets. Cette noble femme était impuissante à se consoler ; avec la sincérité de ses souffrances, elle réalisait le mot qu'elle a mis dans la bouche de Corinne. De toutes les facultés de l'âme qu'elle tenait de la nature, celle de souffrir était la seule

qu'elle exerçât tout entière. Elle arracha cette fois des sympathies à Montlosier.

« 6 novembre 1810. — J'ai écrit à madame de Staël, dit-il, une grande et longue lettre au sujet de son projet d'Amérique. Ce projet m'a inspiré pour elle une vive pitié. Je l'ai plainte de tout mon cœur de tout ce qu'il a fallu de désespoir et de tourment intérieur pour la porter à une telle extrémité, et je lui ai écrit de mouvement de bonté une lettre qu'elle trouvera peut-être ridicule; mais enfin cette lettre a près de douze pages, et Benjamin prétend qu'on ne peut écrire une telle lettre à madame de Staël sans qu'elle en soit très reconnaissante. Elle voit par là que l'on s'est positivement occupé d'elle. »

Lorsqu'en 1810 le livre *De l'Allemagne*, après avoir été soumis à la censure impériale, fut mis et pilé dans un mortier, ce fut Montlosier qui annonça cette nouvelle à Genève; et, mêlant l'amertume de l'homme qui a souffert et qui prend un air bourru en présence des douleurs nerveuses et féminines, il s'écriait : « C'est une femme bien malheureuse que madame de Staël! Il ne tiendrait qu'à elle de l'être davantage. Elle n'aurait qu'à s'impatienter de ce qu'il

tombe de la neige dans les Alpes ou de ce que le lac est à sa porte... Je suis fâché que mes sermons lui aient déplu... Voltaire avait presque autant d'esprit que madame de Staël, et il savait vivre à Ferney.»

Quelques mois après, elle était frappée encore par la destitution du préfet du Léman.

Ce fut un événement. La correspondance de Montlosier est pleine de renseignements sur ce fait, qui prit dans le monde de Paris une importance considérable.

« 25 décembre 1810, à monsieur de Barante, préfet à Genève. — Certainement, mon ami, l'événement le plus inattendu, le plus étrange, est celui que j'appris samedi dernier. Je courus chez Benjamin Constant. Mes conjectures se portaient sur une certaine dame qui s'est logée dans votre voisinage. Benjamin me confirma dans mes conjectures; elles me furent ôtées dans la journée. Il a circulé un second bruit : c'est qu'on a été très mécontent d'une fête que vous auriez donnée à l'impératrice Joséphine. Cette circonstance s'accouplant à celle de l'exil de madame de la Trémouille faisait supposer la même cause. Quoi que M. Maret en ait dit à

Benjamin, il ne peut sortir de ma pensée qu'il y a sur cela une cause secrète et qu'on ne veut pas divulguer... »

« 18 janvier 1811. — Je viens d'apprendre, mon bon ami, à votre sujet, quelque chose dont je m'empresse de vous faire part. On prétend que vous aviez reçu l'ordre de faire mettre les scellés sur les papiers de madame de Staël ; au lieu de cela, vous auriez envoyé au ministre de la police une déclaration faite par madame de Staël au préfet de Chaumont. On assure que c'est de cette différence entre les ordres que vous avez reçus et leur exécution que s'est produit le mécontentement. Vous en jugerez mieux que personne. »

Ce récit se complète par des extraits des lettres adressées à Prosper. Il était alors préfet de la Vendée. L'empereur avait lu en Espagne son *Tableau de la littérature*, et il avait dit au duc de Bassano : *Ce livre ne conclut pas, mais c'est d'un patriote et d'un excellent esprit. Il a repris les bonnes voies.* Peu de jours après, le jeune sous-préfet de Bressuire était appelé à une préfecture. C'était à lui d'abord que Montlosier s'était hâté d'écrire.

« 25 décembre 1810. — C'est avec autant de sur-

prise que de douleur que j'ai lu dans le *Moniteur* de samedi la nomination de M. Capelle à la préfecture du Léman. Toute cette matinée, je fus en train pour rechercher si ce n'était pas l'effet de quelque nouvelle étourderie de madame de Staël... Quelqu'un qui vit M. Maret me dit positivement hier matin que le ministre n'accusait en rien le préfet du Léman... »

« 26 décembre. — J'ai su que votre père avait reçu l'ordre de mettre les scellés sur les papiers de madame de Staël. Au lieu de cela, il avait envoyé une déclaration déjà faite. On a été mécontent. Mais on voile ce mécontentement, car le ministre de la police persiste à dire que madame de Staël n'est pour rien dans cela, que sa correspondance n'a aucun trait avec M. de Barante... Tirez-vous-en, car pour moi l'énigme passe mon intelligence... Tandis que votre père occupait toute ma pensée, la place de recteur de l'académie de Clermont est venue à vaquer. J'ai pensé aussitôt à votre père. M. de Fontanes, à qui j'en ai fait parler, en serait charmé, si cela lui était agréable. Je lui ai écrit par le dernier courrier pour savoir ses instructions. »

« 29 décembre 1810. — J'ai fait de nouvelles

recherches; j'en fais sans cesse. On m'a parlé d'une lettre de compliments écrite à Chaumont par votre père au sujet de la suppression de l'ouvrage, lettre ouverte, dit-on, et dont on a été irrité. »

Madame de Staël, inquiète et plus troublée que jamais, voulait aussi savoir la vérité. Elle la demandait à madame Récamier.

« Genève, 1811. — Mandez-moi, je vous prie, si vous avez vu M. de Barante, et s'il s'est laissé aller à vous dire ce qu'il a appris à Paris de la cause de sa destitution. Je me sens partout un être redoutable, et je voudrais souvent me dépouiller de moi-même. »

Madame Récamier ne pouvait pas répondre avec plus de précision que Montlosier. Avoir une admiration respectueuse pour madame de Staël était un crime suffisant. A quoi bon chercher d'autres motifs?

M. de Barante père n'accepta pas d'entrer dans l'Université. Il se retira dans ses terres de Thiers. Prosper, son fils, devenait préfet de Nantes. Montlosier, très occupé de ses procès et de la création de son domaine de Randanne, s'éloigna de Paris. Il n'y revint qu'en 1812.

Les événements qui s'accomplissaient don-

naient raison à ses fâcheux pronostics. Attentif aux péripéties de la fortune de l'empereur, il remettait courageusement sur la nécessité de la paix des mémoires très étudiés. Pressentant les désastres, il osait dire que la politique suivie était des plus folles. Il ne croyait à aucun bien, pas même en espérance. Du dehors et du dedans, à ses yeux, il ne viendrait que tourments et misères. Il n'y avait déjà plus de ressorts ni de ressources. Heureux, pensait Montlosier, si en perdant jusqu'au souvenir de nos prospérités, nous pouvions maintenir la défensive sur la ligne du Rhin !

Toutes ses lettres, à partir de la campagne de 1811, sont inspirées par les mêmes inquiétudes. Elles ne nous apprennent rien de nouveau, mais elles constatent jour par jour un certain réveil de l'opinion. A son retour de Russie, l'empereur, irrité, avait prononcé devant les corps de l'État deux discours qui firent sensation. Le 22 décembre 1812, Montlosier, de passage à Paris, écrit à Prosper de Barante :

« Avez-vous lu les discours? Les deux allusions à la fermeté des magistrats, à Molé et à Harlay, se rapportent à Frochot. Je ne vous ai pas dit son

histoire, la voici : Le jour de la conspiration Malet, il revenait de la campagne. Quelqu'un lui jeta dans sa voiture un billet où il y avait ces seuls mots : *Fuit imperator!* En arrivant, en apprenant le trouble de Paris, il crut facilement à la nouvelle. On le fit prévenir par un message qu'il allait recevoir une députation des sections. Il songea aussitôt à les recevoir dans la salle du Trône ; mais il commença par faire enlever le trône, tant il croyait la république établie. Samedi dernier, jour du discours, il fut prévenu par l'archichancelier de ne pas se rendre au Conseil d'État. Le message ne le trouva point. Il se rendit au conseil trop tard, de manière qu'il ne put entendre que par le trou de la serrure, portes étant fermées, le discours de l'empereur. Dès qu'il entendit parler de la fermeté du magistrat et de Mathieu Molé, il dit : « Cela me re- » garde, » et il décampa. Sa destitution est sûre. On parle du préfet de Versailles pour le remplacer. — L'allusion du grand trait sur l'idéologie m'a paru d'abord se rapporter à ce pauvre Malouet, que l'empereur poursuivait depuis longtemps en lui disant : « Eh bien, monsieur l'idéologue, comment » va l'idéologie ? » Mais on m'assure que cela se rapporte à un certain parti supposé républicain

dans le Sénat et signalé dans la conspiration Malet comme devant former le gouvernement provisoire. — J'ai eu beaucoup de peine, samedi matin, à vous annoncer l'arrivée de l'empereur. Philippe m'arrive à sept heures : « Monsieur! monsieur!
» — Qu'y a-t-il ? — L'empereur est arrivé. — Quelle
» folie! — C'est sûr : une femme de la cour vient
» de le dire à la portière. Il est arrivé entre onze
» heures et minuit dans une mauvaise voiture,
» avec un seul domestique en veste. Ce domestique
» avait sur lui une chemise de douze jours : le fac-
» tionnaire a été longtemps sans le laisser entrer. »
— Tout cela était vrai. Le carrosse de l'empereur avait cassé à Meaux. Il avait pris la voiture du maître de poste et il était venu avec le duc de Vicence et un domestique de celui-ci. Son premier pas a été chez le roi de Rome, qu'il a réveillé et pris dans ses bras. Il a fait appeler ensuite le duc de Rovigo. Il a été extrêmement aimable pour toutes les dames. Tous les pages ont été mis en campagne pour leur apporter de sa part des nouvelles de leurs maris. »

Nous avons voulu citer en entier cette lettre intéressante pour faire apprécier la manière large et abondante de cette correspondance, chaque fois

qu'elle ne touche pas à des intérêts personnels. Une confidence à M. Prosper de Barante nous apprend qu'à la fin de 1812, la franchise de Montlosier ne fut pas appréciée au ministère des affaires étrangères. Il dut interrompre ses rapports politiques. Il songea alors à visiter l'Italie. Déjà les préparatifs de départ étaient terminés. Il avait acheté une charrette découverte et un mauvais cheval, et il se disposait à quitter la France, lorsque le duc de Bassano obtint de l'empereur tout ce qui devait remplacer d'une façon convenable le bizarre équipage du voyageur.

Ses goûts de géologue, plus vifs que ses goûts d'artiste, se donnèrent libre satisfaction dans l'année 1813. Il prépara un mémoire sur les éruptions du Vésuve.

A Rome, il rencontra madame Récamier. Il la connaissait de longue date et fut toujours du petit nombre de ceux qui résistèrent à la fascination qu'elle exerçait. Malgré le mot que Sainte-Beuve prête à Montlosier, il fallait être bien peu ensorcelé pour écrire, le 20 juillet 1813 :

« J'aurais dû beaucoup vous parler de madame Récamier. Elle croit avoir une passion à Lyon. C'est ce qui fait qu'elle est venue à Rome. Elle

croit quelquefois en avoir une pour Dieu ; elle se trompe. Elle ne sera jamais dévote, car il faudrait qu'elle adorât Dieu, et elle voudrait que Dieu l'adorât. »

Quand Montlosier rentra à Paris, en novembre, on n'avait plus d'illusions sur la gravité de la situation. L'Empire en était arrivé à ce point où la plus haute habileté politique eût été indispensable. On devait faire de larges concessions au dehors, si l'on voulait la paix, et de très larges concession au dedans, si l'on voulait s'assurer des moyens durables de continuer la guerre. Sans doute, il y avait encore beaucoup de courage et d'honneur individuels. Ce qui manquait, c'était la part d'esprit public indispensable pour donner à ces sentiments isolés du concert et de la consistance

Nous citerons des exemples puisés dans les papiers inédits que nous avons dépouillés.

En février 1814, on avait voulu transformer les étudiants en médecine en élèves canonniers. Le sénateur Lespinasse se transporta à l'école. On fit l'appel ; mais au premier nom, qui était Goujon, les jeunes gens de répondre : *Il est frit !* Tout le reste de l'appel fut poursuivi de lazzis. Le secré-

taire de la faculté se leva pour réprimander. Il fut accueilli par des sifflets. Le sénateur alors leva le siège; mais il fut poursuivi jusque dans sa voiture par de la boue et des huées.

On avait voulu aussi, dans ce triste hiver, exciter le patriotisme en faisant jouer *le Siège de Calais*. Cette reprise mit en évidence une partie de la scène troisième du quatrième acte, que la police fit supprimer. Le parterre s'emporta. La tragédie de Burette de Belloy fut retirée.

L'agonie du grand empire commençait. Il était tué par le principe de mort qu'il portait en lui-même, la guerre.

La monarchie renaissante portait aussi en elle sa maladie. Dans les premiers jours d'avril 1814, Montlosier signalait le germe avec une rare sagacité.

A Clermont, en beaucoup d'autres villes, les gentilshommes avaient tellement affecté de faire des derniers événements leur affaire propre, ils avaient tellement l'air de se les approprier exclusivement, qu'il en était résulté déjà un peu de séparation et de refroidissement. Comme le bon ton était de ne pas vouloir de gouvernement représentatif et ce qu'on appellait les idées libé-

rales, et que ce bon ton n'était nullement partagé par ceux qui avaient de l'expérience et du bon sens, les deux partis étaient en présence.

Prosper de Barante ne redoutait rien tant, pour le nouveau gouvernement constitutionnel, que le réveil des passions d'ancien régime. Il s'en exprimait ouvertement. Montlosier lui répliquait :

« Je partage tous vos sentiments sur les suites fâcheuses, mais extrêmement probables, de l'attitude des anciens nobles et des émigrés... On ne s'irrite pas tant de la supériorité issue de la différence des places ou des talents, que de celle qu'on veut faire sortir d'une différence dans la nature même et dans le sang. Cette distinction qu'on veut établir, comme d'espèce à espèce, voilà, je crois, ce qui paraît insupportable. »

Le conflit avec les intérêts de la société créée par la Révolution était déjà né.

Ce fut dans les premiers mois de la Restauration que Montlosier publia le plus célèbre de ses livres, *la Monarchie française depuis son origine jusqu'à nos jours*. L'empereur, qui le lui avait commandé, lorsqu'il constituait son pouvoir et une noblesse militaire, s'était fait, à diverses reprises, rendre compte de cet important travail.

Quand l'ouvrage fut terminé, une copie lui fut adressée pour décider l'impression. Après plusieurs mois d'attente, la copie ne fut pas rendue et sans doute ne put même pas être lue.

Ce livre devait faire connaître l'ancien état de la France et de ses institutions, la manière dont la Révolution était sortie de cet ensemble de choses, et les moyens employés par Bonaparte pour clore avec succès la période révolutionnaire.

Dès sa jeunesse, Montlosier s'était occupé des origines nationales. Il avait sur cette matière accumulé de nombreux matériaux. Destiné d'abord à se renfermer en deux volumes, l'ouvrage s'accrut successivement, et les événements contemporains de 1815 à 1822 inspirèrent à la verve de Montlosier plus de pages que la race franque et la féodalité. Peu de curieux lisent aujourd'hui les sept volumes réunis sous un même titre. Nous avons dû les consulter. De la première et de la seconde partie, qui traitent de notre ancien état social avant 1789, nous n'avons que peu de mots à dire. Le même sujet a été traité avec une largeur, une méthode et un sens critique de premier ordre dans l'*Histoire de la civilisation en France*.

Toutes ces qualités supérieures manquent à Montlosier. Il a du savoir, une forte imagination ; mais est-ce suffisant pour donner la vie à une œuvre et pour classer son auteur au nombre des historiens?

Montlosier n'était, du reste, que le continuateur des idées de Boulainvilliers. On sait par quelle variété de système les érudits ont essayé d'expliquer les origines de la société française. Pour l'abbé Dubos, c'est la royauté qui joua le premier rôle. Les rois germains n'auraient fait qu'hériter des droits des empereurs romains. D'après l'abbé de Mably, ce sont les institutions libres qui ont été la vraie source. D'après M. de Boulainvilliers, nous devons à l'organisation aristocratique les fondements du monde moderne.

Montlosier appartient à l'école des publicistes féodaux. Il est convaincu que la noblesse représente la nation conquérante ; qu'elle avait possédé originairement tous les pouvoirs et tous les droits, et qu'elle a été dépouillée injustement par la royauté.

Quelle que soit la valeur scientifique de ce système, dont l'exclusivisme a été définitivement écarté par la critique, il fut l'inspirateur de toutes les convictions politiques de Montlosier.

Ce qu'il détesta le plus, bizarre assemblage, ce fut la démocratie et les émigrés. Il n'accepta jamais la prépondérance croissante de la bourgeoisie. Il ne voulut jamais subir l'ascendant que lui donnaient chaque jour lumières, richesses, aptitude aux affaires. La verve de Montlosier ne tarissait pas quand il s'attaquait à ceux qu'il appelait dédaigneusement *les gros banquiers et les gros notaires*. N'y avait-il pas chez l'ancien représentant de la noblesse d'Auvergne aux états généraux une secrète envie? Malgré la Révolution, malgré ce changement rapide des fortunes, il voyait toujours ceux qu'il appelait les parvenus, tels qu'ils étaient dans leur costume noir, quand, au 5 mai 1789, ils furent une dernière fois le tiers état.

La première Restauration laissa le parti royaliste à la fois si étonné et si enivré de sa victoire, que l'attitude de Montlosier lui-même durant cette courte période ne mérite pas d'être signalée.

M. de Montesquiou, qui, avec M. Beugnot et M. Ferrand, joua le plus grand rôle dans la première élaboration des projets constitutionnels, ne lui inspirait pas de confiance. Il ne le tenait que

pour un bel esprit, et il racontait volontiers, pour donner raison à son amie madame de Montalembert, que, dînant chez elle avec M. de Montesquiou, ce dernier s'était permis de dire, à table, que le 20 mars n'était arrivé que parce qu'on avait employé trop de royalistes : « Oui, avait-elle répondu, vous avez raison, monsieur l'abbé : il fallait vous de moins à l'intérieur. »

« Cette pauvre Constitution, écrivait, à M. de Barante, Montlosier le 11 décembre 1814, on lui donne le maréchal Soult pour la bercer dans son berceau ! Elle a été au moment ces jours passés d'être jetée par la fenêtre. Pendant plusieurs jours, on conseillait à Louis XVIII de suspendre les libertés individuelles. Chateaubriand allait partout, colportant la nécessité de remettre à la police la faculté des arrestations arbitraires. On pourrait, selon moi, tout ce qu'on voudrait oser. »

On ne comprenait pas, en effet, au château qu'après de profondes commotions sociales, un souverain ne peut reprendre les rênes du gouvernement qu'autant qu'il adopte sincèrement l'opinion dominante dans le pays, tout en cherchant à rendre moins pénibles les sacrifices de la mino-

rité. Il fallait résolument prendre pour modèle la maison de Hanovre.

C'était le conseil que donnait dans ses conversations madame de Staël. Montlosier, dans un court voyage à Londres, lui avait rendu visite et était revenu avec elle. Il avait eu le bonheur de lui entendre lire les premiers chapitres des *Considérations* qu'elle écrivait alors, et il avait essuyé le feu de ses critiques à propos des théories historiques du livre *De la monarchie.*

Très arrêté dans ses desseins, il avait écrit au comte d'Artois pour lui offrir ses services. N'ayant reçu aucune réponse, il se rendait un matin aux Tuileries pour voir M. de Maillé, lorsque Chateaubriand qu'il rencontra lui annonça la nouvelle du débarquement de Bonaparte.

« Nous vivons dans un singulier temps, écrivait-il le 20 février à son correspondant habituel ; voilà l'empereur qui s'avance... Que Dieú vienne à notre secours !.. M. de Vioménil a passé la revue à Vincennes des 1800 volontaires. Il leur a dit : « Le » plus beau jour de ma vie est celui où le roi *mon* » *maître* m'a choisi. » — Mon maître ! comment se fait-il que le roi soit plus spécialement le maître de M. de Vioménil que de tous les autres qui

étaient là ? C'est une pitié, mais en même temps une désolation. »

Montlosier, tout en étant royaliste et entiché des prétentions nobiliaires les plus surannées, ne manquait jamais l'occasion de protester contre la servilité.

Pendant les Cent-jours, il resta un spectateur désintéressé mais clairvoyant. Le décret relatif à l'assemblée extraordinaire du champ de mai avait produit sur son imagination une vive impression. Le champ de mai était un nom qui lui convenait.

Benjamin Constant, qu'il vit beaucoup alors, s'efforçait, malgré son scepticisme, de le rattacher aux idées nouvelles. Montlosier, un moment attiré par ce séduisant esprit qui n'avait qu'une confiance fragile dans les systèmes qu'il patronnait le plus chaleureusement, avait été bientôt guéri de son entrain passager. Il le comparait aux émotions que donne un joyeux festin.

Le décret du 22 février 1815, qui mettait les collèges électoraux sous la férule des préfets, avait absolument déconcerté Montlosier.

Une série de billets envoyés jour par jour à Prosper de Barante nous renseigne exactement

sur des faits que la correspondance de Sismondi vient aussi éclairer.

« 20 avril. — J'ai vu Benjamin. Il a vu trois ou quatre fois l'empereur, dont il est content. Il lui a trouvé une sagacité infinie. Nous faisons aujourd'hui un dîner au cabaret. La guerre me paraît certaine à moi ; Benjamin n'y croit pas encore. »

« 21 avril. — J'ai dîné avec Benjamin au cabaret. Il sortait de chez l'empereur, qui lui paraît le mieux disposé du monde en faveur d'une constitution et qui est tout libéral... La souveraineté du peuple, toutes les autres doctrines, il croit maintenant à cela comme Bonald à l'immaculée conception. »

« 22 avril. — On attaque Benjamin pour la constitution, qu'on appelle le *benjamisme*. Il connaît assez bien les formes des cadres ; le fond, il ne s'en doute pas plus que les autres. »

« 24 avril. — Le benjamisme a pour lui M. de Sismondi, et même Auguste de Staël, qui est revenu de Coppet ; Suard, qui ne voulait plus voir Benjamin, hier priait en grâce Panat de l'y mener. Celui-ci a refusé. »

« 6 mai. — Je ne sais si je vous ai dit que madame de Staël est dans l'admiration de la consti-

tution de Benjamin. Il est venu me voir et m'a montré une lettre de M. de la Fayette, qui est tout entier pour la constitution avec les Tracy et les Latour-Maubourg. Il m'a dit que la constitution faisait des progrès tous les jours dans l'opinion, et que, moi-même, j'en serais dans l'admiration avant huit jours. »

Telle ne paraît pas avoir été l'opinion définitive de Montlosier, et nous lisons dans une lettre du 1er juin un *post-scriptum* ainsi conçu : « Benjamin m'a répété que l'empereur lui avait parlé de moi. « Pourquoi s'est-il mis contre nous? » a-t-il dit, « pourquoi soutient-il que ma constitution n'est » qu'un plan de campagne ? »

Il faut reconnaître que les nouveaux procédés parlementaires justifiaient ces méfiances. Les théories libérales n'entraient pas facilement dans la pratique. A la Chambre des représentants, Regnault, qui n'était pas membre de la commission de l'adresse, avait des amendements à proposer. N'ayant pas eu le temps de parler à l'assemblée, il saisit la commission. Prenant la plume d'autorité, il se mit alors à faire, sur le projet d'adresse adopté, les corrections, additions et mutilations qui lui convinrent. M. de la Fayette s'y opposa vainement.

Le lendemain de ce succès, nous apprend Montlosier, on crut pouvoir être plus hardi au sénat. Le gouvernement y envoya une adresse toute préparée. M. de Latour-Maubourg s'éleva fortement contre cette irrévérence. A la fin, l'adresse envoyée fut adoptée de lassitude. Parmi toutes les rédactions, il paraît que celle de Garat était la plus servile. Ce n'était pas ambition ou cupidité, c'était abaissement de la peur.

Pour tout homme raisonnable, les paroles de madame de Staël à M. de Lavalette, le 6 mars, étaient prophétiques. C'en était fait de la liberté, si Bonaparte triomphait, et de l'indépendance nationale, s'il était battu.

Les armées étrangères, en ramenant pour la seconde fois Louis XVIII, ramenaient avec lui toutes les passions de représailles. Montlosier, dégoûté des hommes, ne voulait plus être acteur dans ce drame. On ne l'écoutait pas : il se retira dans la solitude de ses montagnes, et c'est en suivant de loin la lutte entre les modérés et les ultras qu'il écrivit les volumes supplémentaires de *la Monarchie française*.

I

La Restauration. — Système politique de Montlosier. — La lutte entre la Restauration et l'ancien régime.

Montlosier rêvait une reconstitution sociale en même temps qu'une restauration politique. A ses yeux, la dissolution était arrivée à son dernier terme sous le Directoire. La propension à la vie de tous les éléments dissous avait amené divers essais de recomposition ; la domination, qui ne pouvait plus appartenir aux masses, avait alors passé entre les mains des hommes de loi. « Il était beau, s'écrie Montlosier, de voir ces misérables qui n'avaient rien dans la tête, rien dans le cœur, mais beaucoup de formules prises dans la Révolution, essayer de refaire avec ces formules un ordre social. Pour y parvenir, ils tourmentèrent

la France de toutes les manières. A la fin, témoins de la lassitude générale, ils prirent leur parti... Un soldat, porté par la plus grande gloire militaire qui ait jamais existé, se plaça sur le trône. Depuis longtemps, il avait l'habitude du principe d'ordre, qui est propre aux armées. Il s'en servit pour les citoyens. »

Que substituer à ce régime? Montlosier définit ce qu'il appelle la contre-révolution. Il déclare qu'il ne veut pas revenir aux lettres de cachet, au pouvoir absolu, aux corvées, aux dîmes, mais à ce qu'il croyait être les vœux de la France au moment de la convocation des états. Il entend par là le rétablissement de deux Chambres accordant l'impôt et concourant à la formation des lois, l'abolition des immunités pécuniaires de la noblesse, mais le rétablissement de ses privilèges d'honneur, un corps aristocratique héréditaire, mais avec l'admissibilité de tous les citoyens aux places, sans autre distinction que les préférences du mérite.

Tel était le système politique de Montlosier. Non pas qu'il se fît des illusions sur les dispositions d'esprit des émigrés; dans le discours préliminaire placé à la tête du sixième volume, il parle d'eux comme il en parlait à Londres, comme il en

parlera toujours dans sa correspondance. Rentrant dans la France nouvelle, rien ne fut changé dans leur imagination. La Révolution, le Consulat, l'Empire, les armées, les batailles, les victoires, tout cet ensemble de choses prodigieuses ne passèrent pas à leurs yeux pour avoir une existence réelle. La Restauration avait eu beau s'effectuer comme la restauration de la royauté, ils la proclamèrent comme étant la leur. Dès le premier moment, ils s'étaient emparés non seulement du roi et de la famille royale, mais du château même et des appartements.

Montlosier se séparait de ce milieu. Il voulait bien constituer un sol véritablement royaliste, mais il ne voulait pas en exclure la Révolution dans ce qu'elle avait eu de grand. Il voulait que la noblesse de chaque département, réunie en collège électoral, députât deux membres à la Chambre des pairs, l'un pour en faire effectivement partie, l'autre pour y avoir le droit de siéger, seulement avec voix consultative. La cour de cassation avec ses attributions aurait été fondue dans la pairie. On aurait eu ainsi une haute chambre judiciaire destinée à prononcer des décisions dans des cas déterminés.

Montlosier entendait la nécessité de rétablir la distinction des classes en même temps que la distinction des rangs comme base fondamentale de toute la reconstitution sociale. Sans cette distinction, il considérait que la royauté légitime n'avait aucune chance de durée et qu'elle succomberait infailliblement dans un conflit avec la Révolution. Prenant à partie les classes moyennes, et, dans ces classes, spécialement la haute bourgeoisie, il l'accusait de vouloir former à elle seule toute la démocratie et de songer à reconstituer à son profit une féodalité nouvelle d'argent et d'honneurs. L'accusation a été plus tard reprise à peu près dans les mêmes termes par l'école socialiste.

Montlosier ne craignait pas de dénoncer à l'opinion publique l'ascension naturelle de ceux qui étaient arrivés à la fortune. On lit au tome VII de *la Monarchie française :* « Cette classe s'est élevée si haut dans les villes, qu'elle dépasse aujourd'hui[1] de toute la tête les anciennes classes supérieures. Il ne s'agit plus que de porter le même mouvement dans les campagnes. Là, on voyait autrefois un seigneur, un bailli, un greffier, des huissiers. Actuellement, en imitation des villes, ce sont les anciens greffiers, les anciens huissiers, qui seront

au-dessus des anciens seigneurs. L'aristocratie nouvelle des campagnes relevant de l'aristocratie des villes, celle-ci de la grande aristocratie bourgeoise de Paris, la France aura une admirable féodalité bourgeoise à opposer aux souvenirs de l'ancienne. »

C'est surtout dans sa correspondance que Montlosier accentue et développe son système.

M. Prosper de Barante était devenu directeur général des contributions indirectes, puis conseiller d'État. Il allait être pair de France. Ami de Guizot, de Royer-Collard, de Camille Jordan, il appartenait par les goûts, par les idées, par le tempérament, à ce groupe d'hommes éminents qu'on appelait les doctrinaires. Son influence sur l'esprit de Montlosier avait pris une telle puissance, que, dans une lettre datée d'août 1815, ce dernier lui disait : « Vous m'avez dit continuellement, au sujet de mes ouvrages, que vous ne pensiez pas comme moi, et cela a encore contribué à me raffermir dans ma retraite. J'ai dû désespérer de moi et de la chose publique du moment que j'ai vu que ce qui était à mes yeux la raison ne l'était pas pour vous. »

Malgré ces dissidences, exprimées dans des

termes qui honorent l'amitié, Montlosier n'en continua pas moins, dans sa solitude de Randanne, d'adresser à l'auteur des *Ducs de Bourgogne* ses confidences politiques.

« 5 août 1815. — Il y a dans les classes inférieures âpreté à la fortune, mouvement vif, ardent et continu du besoin. Je repousse dans la noblesse ceux qui ne veulent ni constitution ni représentation; je repousse dans la noblesse ceux qui veulent une réaction d'oppression, ceux qui, ne faisant pas attention au caractère de la Révolution, à ses sources, à ses causes, cherchent dans des écarts passagers de quoi humilier leurs ennemis... Je repousse dans la noblesse ceux qui, étant nobles, veulent tout avoir et ne laisser aucune place à ceux qui veulent devenir... Voilà mes principes. »

Ce n'étaient pas tous ses principes. Sa chimère était toujours d'arrêter ce qu'il appelait le débordement de la bourgeoisie.

« 14 septembre 1816. — Le système qui me révolte est celui de la confusion des rangs. J'ai peur qu'on ne veuille saisir la classe du second ordre par l'appât des honneurs qui appartiennent au premier... Mettre en appétit d'honneur des classes

inférieures, dont la condition est d'être en appétit d'argent, est un renversement de toutes choses... Je sais bien qu'une certaine classe persistera jusqu'à la rage à vouloir participer aux avantages de la noblesse, tandis que la noblesse sera privée de participer aux siens... Je ne trouve pas mauvais que des avocats soient élevés à de grands honneurs, pourvu qu'ils y demeurent. Je trouve mauvaise la confusion d'idées qui, après avoir élevé un avocat aux plus hautes dignités, un moment, le renvoie ensuite à son métier de gagne-pain. »

Si Montlosier eût fait partie de la Chambre introuvable, il n'eût pourtant pas siégé aux côtés de MM. de Labourdonnaye, Salaberry, Duplessis-Grénedan, les coryphées du parti ultra-royaliste.

« C'est la faute des *ultras*, écrivait-il le 23 janvier 1819, si le vent a ainsi tourné contre eux. Ils avaient alors beau jeu. Ils n'ont su malheureusement ni ce qu'ils disaient ni ce qu'ils faisaient. Ils ont forcé le gouvernement par leur ambition, par leur bêtise, à se jeter vers la Révolution. Ils sont étonnés actuellement de leur ouvrage. Ils reprochent leurs propres fautes. »

La discussion de la loi électorale avait, dans cette année 1819, amené l'aveu éloquent à la tribune

de l'influence prépondérante de la démocratie. Les siècles l'avaient préparée ; la *Déclaration des droits de l'homme* avait été la consécration de ses conquêtes. Montlosier s'exalte en lisant les discours des divers orateurs :

« Jamais, dit-il (3 mars), les principes d'une révolution perpétuelle n'ont été moins déguisés et mieux exposés. Classe moyenne suppose une classe haute et une classe basse. Bonaparte avait, de plus que vous, toute l'Europe qu'il remplissait de ses officiers, de ses intendants, de ses commandants militaires, et qui ainsi était offerte en butin à la classe moyenne. Il offrait ainsi aux passions de vastes issues qui ne sont pas en votre pouvoir. Oh! comme nos ancêtres étaient plus sages! Ils avaient créé une influence particulière pour l'industrie, le commerce et en général pour les populations des villes, sous le nom de tiers état ; jamais l'égalité devant la loi n'avait été mieux entendue. — Aujourd'hui, ce n'est pas l'égalité qu'on veut, c'est la supériorité. Si ce qu'on appelle la nature des temps, c'est-à-dire la progression incessante des petites vanités, demande une semblable chose, cette nature des temps doit s'attendre à être repoussée par la nature des choses, je veux dire le

mouvement de la classe inférieure. Elle est pleine de force, mais elle manque de richesse. Elle veut, comme l'a enseigné Babeuf, des biens, de l'argent, toutes les commodités de la vie. »

Enfin, sa clairvoyance va, dès 1819, jusqu'à prédire la révolution de 1830.

« 8 janvier. — Un gouvernement placé face à face avec une nation tout autrement composée et constituée qu'aucune autre nation européenne, une nation qui n'a plus évidemment pour mobile que le calcul des intérêts généraux, c'est-à-dire des intérêts individuels, tels sont les seuls éléments de la société. Quand une nation en est venue là, il faut se hâter de la changer malgré tout et malgré elle, ou bien il faut la gouverner par un beau despotisme. Servez-vous de vos forces tant que vous en avez, pour faire rentrer dans les rangs cette foule d'avocats, de médecins, de peintres, de savants, d'hommes de lettres, d'architectes, de marchands, que vous ne cessez de caresser... Consacrez de la Révolution tout ce qui est nécessaire à l'ordre, mais échappez au nivellement. »

« 10 juillet 1819. — Ce n'est pas l'égalité facultative qu'on veut, mais l'égalité de fait ; ce n'est

pas l'admissibilité qu'on réclame, mais l'admission. Une partie de la France veut faire prédominer les supériorités nouvelles. Ce plan pourrait jusqu'à un certain point ne pas se trouver incompatible avec une autre monarchie; mais il l'est certainement avec la monarchie légitime. »

Nous pourrions multiplier les extraits de ces lettres curieuses à lire. Ce que nous en avons montré suffit, ce nous semble, pour faire connaître et juger l'homme politique. Dans la correspondance de M. de Serre, nous le retrouvons encore toujours le même.

Comment M. de Serre l'avait-il séduit? comment ce haut et loyal esprit, dont le but avait été de réconcilier la monarchie traditionnelle et la société issue de la Révolution, avait-il inspiré une entière admiration au solitaire de Randanne? Était-ce son éloquence, ou la noblesse de son âme, ou sa grandeur morale, ou son intrépidité mélancolique?

Montlosier le poussait à la bataille contre les développements de l'esprit démocratique. Dans une lettre du 20 mars 1820, au moment de la rupture des doctrinaires et de M. de Serre, il lui exprimait, à propos de la loi électorale, ses mêmes

idées de reconstitution sociale. Il lui proposait, quelques mois plus tard, la révision des titres nobiliaires dans toutes les provinces par des commissaires, un règlement nouveau des droits de préséance dans les cérémonies publiques ; et il offrait sa coopération.

« Jamais, ajoutait-il (15 février 1822), la France ne sera tranquille jusqu'à ce que vous ayez arrangé la famille, la maison, la propriété, le domaine, comme ils doivent l'être. La Révolution a détruit tout cela de fond en comble ; le gouvernement, qui croit opérer sur quelque chose de réel, opère sur des masures. Les corporations viennent ensuite avec les municipalités. La nation ayant été bouleversée de fond en comble, c'est de fond en comble que vous devrez chercher à la relever. Mais pas du tout, c'est du comble et non pas du fond que je vois tout le monde s'occuper. »

A tous ces rêves de réorganisation M. de Serre répondait qu'on ne fait pas un peuple, et qu'on ne le défait pas. Sa tâche à lui était tout autre, mais non moins difficile. Il voulait élever pour des siècles, en ce pays, un gouvernement libre, et il demandait au temps son secours, sachant bien, pour employer son admirable langage, que le

temps, jaloux, ne prend définitivement sous sa garde que ce qu'il a lui-même fondé.

M. Guizot a écrit que, depuis treize siècles, la France contenait deux peuples, un peuple vainqueur et un peuple vaincu.

L'histoire de leur lutte était notre histoire. La Révolution avait livré et gagné la bataille décisive. Il lui fallait son gouvernement.

La facilité avec laquelle s'était opéré le retour de l'empereur le 20 mars avait décrié la première restauration. D'un autre côté, les hommes d'État avaient été frappés, durant les Cent-jours du réveil des sentiments et de l'esprit de la Révolution.

C'était à ce peuple, divisé, méfiant, ne voyant dans les garanties de justice et de liberté que des armes à employer pour se défendre contre l'ancien régime, que la Charte venait d'être donnée. Le sol politique, si longtemps le domaine du privilège, avait été conquis par l'égalité, *non moins irrévocablement que le sol gaulois l'avait été autrement par le peuple franc.*

« Le privilège était descendu au tombeau. Aucun effort humain ne pouvait l'en faire sortir ; la Révolution n'avait laissé debout que les individus. Son œuvre avait été consommée par l'em-

pire. Nous étions devenus une nation d'administrés sous la main de fonctionnaires [1]. »

C'est en cet état que la société avait été léguée à la Restauration. Le gouvernement représentatif était désormais la seule protection efficace des libertés publiques. Elles n'étaient défendues ni par les mœurs, ni par les habitudes, ni par les souvenirs. Née de la veille, sans précédents sérieux dans notre histoire, cette forme de gouvernement, pour s'adapter à la France, n'avait aucun emprunt à faire au Consulat et à l'Empire. Ce n'était pas dans ce passé qu'il fallait chercher des exemples et puiser l'expérience de ces institutions capables, suivant une belle parole, de rendre un long gémissement quand la liberté est frappée.

La vieille aristocratie française n'avait pas, de son côté, pu oublier ses pertes, ni abjurer ses ressentiments. Elle n'était pas préparée à accueillir près d'elle les grandes existences créées par la Révolution, et elle espérait, malgré l'évidence, que la société entrerait dans ses anciens cadres ou qu'elle reprendrait une forme analogue à celle d'autrefois.

1. Discours de Royer-Collard.

En entrant dans le système constitutionnel, la France se trouvait donc, sans le vouloir, engagée dans une situation quasi révolutionnaire. Une société avait été faite par la Révolution. Cette société ne savait peut-être pas, en politique, ce qu'elle voulait; mais elle savait très nettement, alors comme aujourd'hui, ce qu'elle ne voulait pas. Elle n'était établie, il est vrai, que dans des constructions encore incomplètes, mais les fondements étaient de granit.

Ce n'est pas seulement dans les lois civiles que l'Assemblée constituante et la Convention avaient creusé un moule dans lequel avaient été jetées les jeunes générations; les pratiques de l'administration, les relations sociales, le tour même des esprits, avaient reçu les mêmes empreintes. Ajoutons-y les intérêts nouveaux et considérables créés par les lois agraires, et d'autant plus faciles à s'alarmer qu'ils avaient été l'objet des plus ardentes compétitions. On jugera alors de la force de la résistance.

Plus d'un, parmi ceux qui poussaient le gouvernement à ressaisir quelques lambeaux d'ancien régime, avaient sans doute rêvé une contre-révolution désintéressée. Des âmes élevées se ren-

contraient qui ne cherchaient dans le retour d'anciens privilèges que la reconstitution de ce qu'on appelait les forces sociales. « Mais bien fous, disait le cardinal de Retz, sont les chefs de parti qui s'en croient les maîtres et se flattent de les gouverner! » N'était-ce pas se jouer d'eux que de leur offrir les seules joies intellectuelles de la victoire? L'influence, le pouvoir, les avantages sociaux, avaient changé de mains. Il fallait donc les reprendre à leurs nouveaux possesseurs.

Les écrivains les plus perspicaces virent bien alors la nature de cette lutte décisive; et ce sont les incidents de cette dernière bataille qui donnent un caractère si dramatique à certaines journées parlementaires. L'intérêt aurait été moins poignant, la passion moins surexcitée, s'il ne se fût agi que d'un débat éloquent. Croit-on que la jeunesse eût applaudi avec autant d'enthousiasme Chauvelin, se faisant porter malade au Palais-Bourbon pour prendre part à un vote? croit-on que l'expulsion de Manuel eût autant remué la bourgeoisie française, s'il n'eût été question que d'une infraction au Règlement ou d'un amendement plus ou moins libéral? Croit-on que, lorsque le discours du trône annonçait la présentation d'un projet de

loi pour mettre un terme au morcellement de la propriété foncière, l'opinion n'y voyait qu'une thèse économique? On considéra ce projet comme une tentative nouvelle de retour à l'ancien ordre social, comme une attaque directe contre la France moderne.

Lorsque fut apportée à la Chambre des pairs la célèbre proposition relative au droit d'aînesse, la majorité du pays ne s'occupa point de savoir si elle était menaçante pour le régime constitutionnel. Ombrageux devant une atteinte au principe d'égalité, le parti libéral voua une implacable haine aux imprudents qui méconnaissaient le tempérament national.

Sans doute l'ancienne aristocratie n'était dépourvue ni d'esprits élevés ni de caractères généreux; mais elle s'était brouillée avec la France, et, si elle avait voulu chercher des points d'appui contre l'autorité royale, en faveur de sa propre indépendance, le vide se serait fait autour de ses prétentions, alors même qu'elle aurait eu de son côté toutes les fiertés. C'était la démocratie entière, et à sa tête la bourgeoisie, qui repoussait un assaut dont l'impuissance n'était pas un seul instant douteuse.

« Loin de vous montrer si inquiets de l'influence

de la classe moyenne, écrivait le plus autorisé de ses chefs, adoptez cette influence! Aidez-la à s'étendre, à se constituer; c'est ce qu'elle cherche; qui la servira en ceci sera son maître. Elle est assez haut pour ne plus descendre, pas encore assez pour fournir à la société cette véritable, cette légitime aristocratie dont l'une et l'autre ont besoin. Voyez l'ardeur avec laquelle les jeunes gens de cette classe se précipitent vers les études sérieuses, vers les professions qui procurent la considération, les nombreuses clientèles, et placent les hommes à la tête de l'ordre social! Emparez-vous de cette ardeur, élevez seulement le but où elle aspire! »

On n'écouta pas cette voix; et cependant le changement qui s'était opéré dans les esprits s'accentuait chaque jour. Il était si éclatant, qu'il arrachait à M. Royer-Collard ces paroles, qui eurent un si profond retentissement:

« On ne viole pas impunément les mœurs publiques. Quand l'état d'une société est fixé et qu'il est manifeste, il est la conduite de la Providence sur cette société, et la soumission lui est due comme à tout ordre établi. »

Les hommes distingués qui représentaient les

idées de la classe moyenne ne repoussaient pas les supériorités, les influences de naissance; ils voulaient que les lois leur offrissent les moyens de les exercer librement; mais ils voulaient aussi que les lois leur imposassent la nécessité constante de se légitimer, sans usurper le droit d'autrui et sans déshériter l'avenir. Le beau monde n'avait à présenter, comme théories politiques, que le pouvoir absolu de M. de Bonald, ou le dogmatisme hautain de M. de Maistre.

La réconciliation ne fut pas dès lors possible. Le parti ultra-royaliste commit, en outre, la faute de s'épurer constamment. Il repoussa plus d'une fois les neutres dans les rangs ennemis. Cette manie avait commencé avec la Révolution. Depuis Coblentz, où ceux qui étaient arrivés le lundi se réunissaient à l'hôtel des *Trois-Couronnes* pour siffler ceux qui arrivaient le mardi, lesquels sifflaient à leur tour ceux qui n'arrivaient que le mercredi, jusqu'au retour à Paris, où ces mêmes émigrés calculaient le dévouement par le plus ou moins de retard qu'ils avaient mis à rentrer, ils s'isolaient dans une pureté rigoureuse.

Ils semblaient ignorer que, après vingt-six ans d'événements extraordinaires, s'il n'y avait eu

que les purs, dit Fiévée, qui eussent le droit de lever la main, il eût été trop facile de les compter.

On aurait compris que la pensée de substituer le gouvernement anglais à la Charte eût passionné les familles nobles.

La publication posthume des *Considérations sur les principaux événements de la Révolution* avait été un événement. Avec sa large culture intellectuelle, avec son esprit philosophique, madame de Staël avait bien vite jugé les difficultés qui compliquaient l'existence du gouvernement de la Restauration. Dans ses conversations avec une des femmes éminentes qui avaient ouvert un salon politique, dans ses épanchements avec ses amis, B. Constant, Chateaubriand, elle donnait les conseils les plus clairvoyants. A mesure que l'ombre descendait sur sa vie, sa raison s'illuminait comme une haute cime. Le souvenir de son père, sa plus sincère passion, avec Dieu et la liberté, les pensées qu'elle lui avait entendu exprimer, lui revenaient avec la vivacité des impressions de sa jeunesse. L'exemple des institutions de l'Angleterre et de son opiniâtre résistance au génie de Bonaparte, lui avait inspiré une adoration qui s'ajoutait au culte pour la

mémoire paternelle. Son livre fut traversé par ce double courant.

Madame de Staël pensait que l'essai de la constitution anglaise valait la peine d'être tenté. Le système étant admis, il importait d'y conformer les institutions et les usages ; car il en est, pensait-elle, de la liberté comme de la religion, toute hypocrisie révolte plus qu'une abjuration complète. Le gouvernement représentatif, ainsi compris, lui paraissait inconciliable avec le droit divin. Toutes les disputes des Anglais avec les Stuarts étaient provenues de cette inconséquence. C'était une combinaison politique et non un mouvement populaire qui avait rétabli les Bourbons. Pourquoi dès lors un appel à la nation n'aurait-il pas sanctionné l'œuvre de la force ? Telle était l'opinion de madame de Staël.

Quant aux émigrés qui attendaient des dédommagements de l'ancienne dynastie, pour les biens qu'ils avaient perdus en lui restant fidèles, tout en reconnaissant que leurs plaintes étaient naturelles, l'auteur des *Considérations* croyait avec sagesse qu'il fallait venir à leur secours sans porter atteinte à la vente des biens nationaux. Il fallait leur faire comprendre ce que les protestants

avaient compris sous Henri IV. Ils devaient consentir, pour le bien de l'État, à ce que le monarque adoptât les intérêts dominants dans le pays.

L'influence de ces idées sur la jeunesse fut vive, et nous nous souvenons d'avoir entendu raconter par un grand magistrat que, étant étudiant et lisant tout haut à un groupe d'amis quelques pages de ce beau livre, des larmes montèrent aux yeux, lorsqu'il arriva à ces lignes : « La liberté ! répétons son nom avec d'autant plus de force que les hommes qui devraient au moins le prononcer comme excuse l'éloignent par flatterie ! Répétons-le, car tout ce que nous aimons, tout ce que nous honorons y est compris... Sans doute, il faut des lumières pour s'élever au-dessus des préjugés, mais c'est dans l'âme aussi que les principes de la liberté sont fondés ; ils font battre le cœur comme l'amour et l'amitié; ils ennoblissent le caractère. »

C'était un noble temps que celui-là ! Tous les hommes qui avaient grandi dans ce milieu enthousiaste, désintéressé, plein de foi à l'idéal, gardèrent jusque dans leur extrême vieillesse je ne sais quelle flamme qui préservait en toute chose de la vulgarité !

Pour juger de l'importance de la polémique engagée à propos des *Considérations*, il faut se mettre sous les yeux les *Observations* que crut devoir publier M. de Bonald. Plaçant sur la sellette la Révolution, l'attaquant violemment dans son origine, dans son but, niant ses causes, allant jusqu'à justifier les droits féodaux, l'auteur de la *Législation primitive* rend bien exactement dans ce pamphlet les pensées et les sentiments du parti de l'ancien régime. Critiquant amèrement l'Angleterre et ses institutions, attribuant à l'invasion des doctrines étrangères la ruine de ce qu'on appelait les principes politiques et religieux, M. de Bonald ne voyait pas la liberté dans le jugement par le jury, dans le vote de l'impôt, dans la liberté de la presse, dans la participation des députés au pouvoir législatif; il la faisait consister uniquement dans l'admissibilité aux fonctions publiques. L'égalité devant la loi lui paraissait avoir existé avant la Révolution, et le peuple français était plus heureux alors qu'il ne l'avait jamais été.

Tout est à lire dans cette apologie passionnée du passé.

L'aversion du château pour la constitution anglaise n'avait-elle pas inspiré au comte d'Artois ce

mot connu : *J'aimerais mieux scier du bois que d'être roi aux conditions du roi d'Angleterre?* et cet autre mot, plus tard, au moment de donner à la Charte une interprétation funeste : *En Angleterre, les ministres gouvernent; en France, c'est le roi.*

La condition qui faisait le plus défaut pour l'acceptation complète du système qui fut la force de l'Angleterre, c'était toujours une aristocratie. Notre seconde Chambre ne pouvait être la Chambre des lords. L'aristocratie française avait été non point une puissance politique, mais une prééminence sociale. Il y a longtemps que ces vérités presque banales ne sont plus discutées.

La formation d'un corps électoral dont tous les membres seraient, en vertu d'un droit, appelés à nommer directement les députés, fut le champ clos où la classe moyenne et ceux qui combattaient son avènement se rencontrèrent. Les lois électorales sont des lois essentiellement politiques, celles qui caractérisent le mieux la nature du gouvernement.

La doctrine de la révolution avait été celle de la souveraineté du peuple. Elle avait, en fait, pris naissance lors de l'élection des députés du tiers en 1789. Chaque Français concourut par déléga-

tion à l'expression des vœux transmis par les cahiers. C'est au nom de la nation que les députés parlèrent; c'est en elle que fut placée la source de tous les pouvoirs, à la Constituante comme à la Convention.

Qu'entendirent par les mots « souveraineté du peuple » les publicistes ou les orateurs qui s'en portèrent les défenseurs sous la Restauration? était-ce l'exercice constant et direct du pouvoir par les citoyens? Les plus chauds partisans du principe n'y songeaient pas. Le peuple, à leurs yeux, était incapable d'exercer par lui-même la souveraineté. Ils lui réservaient seulement le droit de la déléguer.

En donnant la Charte à la France, Louis XVIII avait accepté la révolution; mais la Charte avait placé la France dans une situation autre qu'en 89. On ne prenait pas les électeurs dans la nation entière; on les prenait dans une classe de citoyens réunissant des conditions déterminées. Ce fut dans la classe moyenne que le corps électoral chercha sa représentation naturelle, la présomption de capacité ayant été attachée à une certaine contribution.

Les théoriciens firent reposer la base de cette

présomption de capacité dans la distinction entre la représentation des personnes et celle des intérêts. Deux éléments existaient dans la société; l'un, matériel, était l'individu; l'autre, moral, était le droit résultant des intérêts légitimes. Avec le premier, c'était la majorité des individus qui était le souverain; avec le second, c'était la représentation des intérêts. La capacité d'élire les députés résultait du fait que l'électeur possédait les intérêts généraux. La capacité n'était pas le droit, qui était antérieur, mais elle était la condition sous laquelle s'exerçait le droit.

Tels étaient, dans leur forme philosophique et abstraite, les principes que l'orateur le plus autorisé opposait à la doctrine de la souveraineté du peuple.

Ces idées furent adoptées par la majorité de la classe moyenne. C'est par l'élection à la Chambre des députés qu'elle intervenait régulièrement dans les affaires publiques et qu'elle y faisait sentir son influence. On peut juger alors de l'importance que prirent les discussions sur la loi électorale et la septennalité.

Un point fondamental créa un dissentiment absolu entre les royalistes libéraux et la phalange

des doctrinaires. Toute attaque à l'égalité des électeurs portait un cachet de contre-révolution qui détruisait l'effet et le crédit des améliorations constitutionnelles. Le classement des électeurs en deux parties, dont l'une avec le privilège du double vote, ne pouvait que perpétuer l'exaspération de la bourgeoisie.

Montlosier crut naïvement que ses projets auraient pu opposer une digue aux doctrines libérales. Il eût échoué comme les ultras de 1815. Mais il vit juste quand il annonça que, les prétentions des royalistes ardents et qui entouraient le roi se heurtant contre l'influence des classes moyennes, une autre révolution était inévitable, si une transaction n'intervenait pas. Le moindre conflit entre la couronne et l'opinion prenait les proportions d'un changement de régime. La démocratie, en montant, minait sourdement l'édifice, jusqu'à ce qu'un jour vînt où, comme la mer, elle passerait au-dessus.

Mais le nom de Montlosier n'eût été connu que des érudits et des curieux, s'il n'eût été mêlé avec éclat à une autre lutte dont les échos ne se sont pas affaiblis.

Ce pays a conservé sur tout ce qui se rattache à

la puissance ecclésiastique une susceptibilité extraordinaire. L'influence religieuse est une force que l'ancien régime considérait comme sienne. Il ne s'apercevait pas que l'apparence même d'une alliance avec la contre-révolution suffisait pour rendre le clergé suspect et bien vite odieux à tous ceux qu'il ne subjuguait pas.

Un autre principe régnait en fait depuis trente ans; il avait passé dans la législation : c'est que la vie religieuse et la vie civile sont absolument distinctes.

La Charte, en déclarant une religion d'État, avait créé une situation pleine de périls. La liberté de conscience, la plus susceptible de toutes les libertés, était sur ses gardes. Non pas que les cultes non catholiques reconnus eussent à redouter une atteinte sérieuse dans la manifestation de leurs actes; non pas que le gouvernement eût menacé de retirer le traitement à leurs ministres; mais la France était pleine d'hommes qui, étrangers même aux communions dissidentes, voulaient cependant conserver sur les matières religieuses la liberté de leurs actions et de leurs pensées.

N'y eût-il pas de dissidents, le droit restait le même et l'intérêt n'était pas moindre. L'esprit du

clergé, ses doctrines, les regrets qu'il gardait de son ancienne puissance, son ardeur à reconquérir une partie du terrain, étaient une source d'alarmes.

« Jamais cependant le pouvoir séculier n'avait été si bien posé et si bien armé pour maintenir sa suprématie. Le principe de la séparation absolue de la vie civile et de la vie religieuse avait plus fait à ce sujet que toutes les pragmatiques et tous les arrêts du parlement. Le grand problème qui a tant lassé les rois et les peuples modernes, le problème de l'indépendance de l'autorité temporelle, est sinon résolu, du moins bien avancé par là. Le gouvernement peut encore avoir à traiter avec le clergé, il n'est plus contraint en aucun cas de subir sa loi ou d'acheter très chèrement son aveu. »

Ainsi s'exprimait, en octobre 1821, un des hommes les mieux placés pour donner de sages conseils, un de ceux qui étaient des mieux préparés par l'étude et par les croyances à traiter ces délicats problèmes. « J'hésite à en parler, disait-il, de peur d'être mal compris et de ceux qui se hâteraient d'approuver mes paroles et de ceux qui seraient enclins à les accuser. Les choses saintes ne se laissent pas toucher aisément, et toute fausse in-

terprétation me serait odieuse, quelle qu'en fût la tendance. »

Ces lignes de M. Guizot, si empreintes de respect, n'en ont que plus d'autorité.

On avait reconnu qu'il ne serait pas prudent de remettre en question les dispositions du concordat; l'augmentation du nombre des évêchés, leurs changements de circonscription, l'accroissement de l'allocation portée au budget pour les dépenses du culte, étaient des mesures qui ne touchaient en rien le spirituel de l'Église. Mais les méfiances s'éveillèrent à la lecture du rapport sur le projet de loi relatif aux *pensions ecclésiastiques*. La commission accusait les ministres d'indifférence pour la religion; le concordat était attaqué; le rapporteur, M. de Bonald, soulevait les questions les plus graves et les plus difficiles.

Les droits de l'État et ceux de l'Église devaient nécessairement se poser dans la discussion.

Ce fut Royer-Collard, une des âmes les plus religieuses qui se soient rencontrées, qui formula les vrais principes. Ils se résumaient en peu de mots. Le prêtre restera dans le temple et n'en sortira point pour troubler l'État. La liberté de conscience est irrévocablement établie par la

Charte. La religion catholique a cessé d'être exclusive; elle n'est même pas dominante. Ses ministres ont perdu la vie politique, qui a son principe dans le droit de propriété. Ainsi que la société elle-même, ils sont dissous en individualités. Le mot clergé n'est plus qu'une dénomination ecclésiastique; dans le sens de la loi, il est vide de sens.

Répondre à une pareille autorité était difficile; mais on avait compté sans les fautes. La loi sur le sacrilège fut la plus grave. En punissant de la peine de mort et même de la mutilation le coupable, en l'assimilant en certain cas au parricide, cette loi excita le plus vif mécontentement. L'opinion y vit l'influence croissante du parti qu'on appelait la Congrégation.

La religion et la société civile, leur nature et leur indépendance respective, étaient de nouveau remises en question. On évoquait du passé ce vieux préjugé que la loi a une croyance religieuse, et que la vérité en matière de foi est de son domaine.

« C'est sur la vérité légale du dogme, disait le grand orateur, que sont construits les échafauds du sacrilège... Et pourquoi seulement le sacrilège, quand, avec la même autorité, l'hérésie et le blas-

phème frappent à la porte?... De même que dans la politique, on nous resserre entre le pouvoir absolu et la sédition révolutionnaire ; de même dans la religion, nous sommes pressés entre la théocratie et l'athéisme. Nous n'acceptons pas cette odieuse alternative. »

Qu'on juge de l'écho que trouvaient d'aussi hautes paroles ! Il était donc avéré qu'en matière religieuse comme en politique, un parti voulait retourner en arrière.

Montlosier, quand les questions se posèrent, se porta, avec toute la vigueur de son tempérament, du côté des opinions de sa jeunesse. Dès 1816, il avait été effrayé des maladresses du clergé. Il écrivait à M. de Barante, le 5 janvier :

« Les prêtres se regardent comme Dieu... Est-il convenable que des prétentions semblables s'élèvent en ce temps-ci ? Ils périront et feront périr la nation et le roi avec eux. Je désire que ce peuple-ci revienne à Dieu ! mais il se donnera plutôt au diable que de se donner aux prêtres... Le peuple français peut subir toute espèce de servitude, il ne subira pas celle-là : celle-là rendra odieuse la famille régnante et entraînera sur elle la malédiction des Stuarts... »

29 février 1816. — « Le clergé cherche à étendre tant qu'il peut sa juridiction. Mon frère, autrefois seigneur, aujourd'hui maire de Saint-Ours, a engagé au mariage deux jeunes gens qui vivaient librement. Les jeunes gens se sont présentés à la municipalité et ont voulu de là aller à l'église. Le curé n'a pas voulu les recevoir. Il n'a pas seulement exigé la confession, mais que ces jeunes gens fissent une sorte de pénitence publique en se séparant publiquement pendant un certain temps. L'évêque approuve le curé. L'un et l'autre y voient un moyen d'accroître leur importance. Nos ancêtres ont mis beaucoup de soins à prévenir cette sorte de prétention. Le refus de sacrement a été une cause criminelle et susceptible de décret de prise de corps. J'en ai vu moi-même des exemples. Un curé ayant refusé d'administrer l'eucharistie à une fille d'assez mauvaise vie, et cela sans insultes, ayant feint seulement de l'oublier, fut décrété d'ajournement personnel par la sénéchaussée de Clermont. »

Nous rencontrons là toute une théorie qui fut longtemps commune à beaucoup d'esprits, et qu'une étude plus réfléchie des conditions de la liberté et des rapports de l'Église avec l'État doit

faire écarter. Emprunter à l'ancien régime, à un temps où la société n'était pas sécularisée, où la vie civile et la vie religieuse étaient à ce point mêlées, que le roi était un évêque du dehors, emprunter des exemples de mainmise sur le prêtre quand il croyait devoir refuser un sacrement, a été considéré comme une œuvre libérale. Les consciences protesteraient aujourd'hui, nous le croyons, contre cet appel au bras séculier. Bien peu de libéraux, sous la Restauration, comprirent du reste la liberté religieuse. Sous la monarchie de juillet elle-même; des préventions obscurcirent cette idée ; ne nous en étonnons pas ! Dans l'échelle des conquêtes morales, les idées de tolérance et de justice sont les plus difficiles à atteindre.

Nous continuerons à relever, dans la correspondance des années 1818 et 1820, les appréciations de Montlosier sur le caractère du mouvement religieux.

3 janvier 1818. — « Je tiens d'un marguillier de la cathédrale de Clermont qu'on y prépare jusqu'aux fonts baptismaux à l'effet de renouveler tous les baptêmes faits par les prêtres jureurs et constitutionnels. Les mariages sont placés dans la même catégorie. Les divisions de ce qu'on appelle

la société s'ajouteront à ces mouvements. Les divisions n'ont jamais été plus animées. »

Quand on étudie avec un amour sincère du pays l'histoire de France depuis quatre-vingts ans, on est presque à chaque moment saisi d'angoisse. Aucune nation n'a plus souffert de ses divisions et n'a plus grandi dans les larmes. Aucune, avec des qualités généreuses, n'a plus semé la route de haines intérieures, inoubliables. Il lui a fallu plus que du ressort pour ne pas succomber dans de pareilles souffrances.

On sait quelle importance prirent les missions pendant la Restauration. Leur action fut très active et dépassa, en plus d'une ville, les limites d'un zèle qui aurait dû rester religieux.

Montlosier, qui vit les missionnaires à l'œuvre en Auvergne, écrivait le 14 avril 1818 :

« Les missionnaires continuent à faire foule; j'ai été les entendre. Aucune espèce de talent; en revanche, insolents et dominateurs au delà de ce que vous pourriez croire. Il y a parmi eux M. Fayet, très couru par les dames... La municipalité avait, par délibération, choisi un emplacement pour la croix de la mission. M. Rauzan (un des chapelains du dieu Mars) a dit qu'il la voulait dans la rue

des Gras, et que, si elle n'était pas là, il n'y en aurait pas. Il a envoyé, ces jours derniers, des ouvriers pour creuser l'emplacement. Les missionnaires avaient chargé l'évêque de Clermont de prononcer la formule du renouvellement des vœux du baptême. « Plus haut, prélat! » lui a dit l'un deux. « Pontife du Seigneur, plus majes- » tueusement, plus lentement ! » lui a dit l'autre. Malgré cela, et peut-être à cause de cela, tout le monde s'y précipite. »

2 juin 1818. — « Nos missionnaires ont mis le feu partout. Qu'on nous envoie la peste de Marseille si l'on veut, mais qu'on ne nous envoie plus de missionnaires!... Nous commencions à être tranquilles ; aujourd'hui, nous sommes plus divisés et plus aigris que jamais. »

A mesure qu'on s'éloignait des premières années de la Restauration, la présence d'une faction, pour employer l'expression de Royer-Collard, se manifestait dans le gouvernement. Sans doute, un véritable esprit religieux se réveillait ; mais, pour qui aurait voulu réfléchir, cette disposition des esprits, loin de faciliter le retour vers des idées ou des formes jadis étroitement unies à la religion, s'y refusait au contraire avec énergie.

Montlosier, avec ses âpretés et ses bizarreries, avec le goût qu'il avait toujours eu pour les études théologiques, avait gardé vis-à-vis du clergé et des congrégations les opinions qu'il exprimait en 1789. Il n'était pas favorable au maintien du budget des cultes. Sans vouloir revenir aux dîmes, il pensait que le clergé devait être propriétaire de biens déterminés, dont l'importance aurait cependant pu être limitée. Ce n'était pas un voltairien. Après avoir lu les *Considérations sur la Révolution*, il avait copié, en les soulignant, ces lignes de madame de Staël : *Le jour où l'on cessera de réunir ce que Dieu a séparé, la religion et la politique, le clergé aura moins de crédit et de puissance, mais la nation sera sincèrement religieuse.* A Randanne, chaque soir il lisait à ses valets de ferme un chapitre de l'*Imitation ;* mais il y avait toujours eu en lui du vieil esprit de légiste vis-à-vis de l'Église.

Très lié avec son compatriote et son cousin l'abbé de Pradt, qu'il traitait plutôt en homme d'État qu'en archevêque, échangeant avec lui les livres nouveaux, Montlosier racontait volontiers une anecdote qui permettait d'apprécier l'esprit du jeune clergé comparé à celui du clergé d'avant la Révolution.

L'abbé de Pradt venait de lire l'ouvrage de M. Guizot. *Des moyens d'opposition et de gouvernement;* il le louait devant le curé de son village et lui en citait des passages. Le curé les attaqua violemment ; l'archevêque les défendit ; le curé lui interdit l'entrée de l'église et le menaça de l'en chasser au besoin. L'évêque de Clermont, à qui l'on en référa, désapprouva heureusement le curé, et l'archevêque put faire ses pâques.

Montlosier fut bientôt conduit non-seulement à prendre une part active dans la lutte, mais à la diriger. C'est la période de sa vie qui a donné le plus d'éclat à son nom.

Pour comprendre son attitude vis-à-vis des jésuites, il faut ne pas oublier aussi qu'il appartenait à une province où les plus honorables familles avaient été jansénistes, à une province qui avait presque peuplé Port-Royal. Le jansénisme n'était pas seulement une théorie nouvelle sur la grâce, il était surtout une réaction contre les doctrines, la discipline et l'influence de la célèbre compagnie. Aussi les animosités entre les deux partis furent-elle ardentes et perpétuelles. Avant de parler du *Mémoire à consulter*, il était nécessaire de bien constater les origines.

VII

Le comte de Montlosier et les luttes religieuses sous la Restauration. — L'école ultramontaine. — Le *Mémoire à consulter* et l'école gallicane.

I

La Restauration n'a pas eu seulement l'honneur d'apprendre à la France les conditions véritables du régime constitutionnel : elle a présenté aussi l'émouvant spectacle de la tentative faite par un gouvernement, peu confiant, il est vrai, dans cette œuvre, pour replacer le clergé français sur le terrain de la déclaration de 1682. Si cette tentative a échoué, ce ne fut certes pas la faute de l'homme dont nous faisons connaître la vie et les œuvres. Instigateur passionné et convaincu de cette lutte, il en supporta lui seul presque tous les coups,

résolu qu'il était à pousser jusqu'aux dernières conséquences ses principes gallicans.

Le comte de Montlosier avait soixante-dix ans; il vivait de plus en plus dans sa retraite de Randanne, occupé à défricher et à planter, venant de temps à autre à Paris ranimer sa verve, entretenant une active correspondance avec le monde élevé de l'opposition, dévorant tout livre de controverse qui paraissait, n'étant indifférent à rien et ayant gardé en lui-même un foyer d'ardeur batailleuse qui s'étendait aux plus petites choses. Une querelle, aujourd'hui oubliée, de l'académie des belles-lettres de Clermont avec le préfet du Puy-de-Dôme, M. d'Allonville, l'avait un instant occupé tout entier.

A mesure que l'âge croissait, il se passait en lui un phénomène souvent observé. Il revenait aux fortes impressions de sa jeunesse, à ce qu'il était au moment suprême de sa vie publique, quand il siégeait à la Constituante et quand il entendait la voix éclatante de Mirabeau. Comme la majeure partie du tiers état et de la noblesse d'alors, il gardait vis-à-vis de l'Église autant de liberté que de respect.

L'ancienne société française, moitié sceptique,

moitié dévote, mélange de contradictions inexplicables en théorie, avait trouvé dans le gallicanisme une sorte de *modus vivendi* qui lui suffisait. Au fond, pour tout esprit impartial, c'était moins une religion qu'une manière de gouverner la religion. Peu soutenable en principe, on peut le concéder, le gallicanisme était un moyen de remédier aux tentatives d'empiétement du clergé, une sorte de transaction entre la puissance civile et la puissance ecclésiastique.

Lorsqu'on s'est bien pénétré du vieil esprit français, qui peut s'étonner de la persistance avec laquelle des chrétiens sincères, d'une austérité irréprochable, repoussèrent dès lors l'influence de doctrines autant politiques que religieuses? Les anciens parlements avaient, en disparaissant, légué sur ce point leurs traditions aux esprits modérés de la Révolution; plus d'un membre de la magistrature nouvelle devait à son tour les recueillir; toute une corporation laïque, l'Université, devait essayer de les perpétuer et les commenter par ses études historiques et par son enseignement.

Montlosier, qui songeait à écrire ses Mémoires et qui se nourrissait exclusivement des idées qui avaient guidé son éducation, répondait, plus qu'il

ne le pensait lui-même peut-être, aux passions du temps, lorsqu'il commença une guerre qui fut le plus grand effort individuel pour relever, sans concessions et dans toute son étendue, le système religieux que les légistes et l'ancienne royauté avaient conçu et fait accepter à la nation.

Pour se rendre compte avec équité de l'état des âmes dans ces mémorables années du règne de Charles X, il faut lire, non pas les historiens libéraux et les livres ou les journaux qui défendaient la Révolution, mais les Mémoires de M. de la Rochefoucauld duc de Doudeauville, les premières œuvres de Lamennais, les papiers de Villèle, les ouvrages de M. de Bonald, les discours des membres du côté droit à la tribune des deux Chambres, la collection du *Drapeau blanc* et de *la Quotidienne* et l'*Histoire de la Restauration*, par Alfred Nettement.

Charles X était très honnêtement resté le comte d'Artois. Suivant son mot célèbre à Lafayette, il n'y avait que deux personnes en France qui n'eussent pas changé, l'ancien commandant des gardes nationales et l'émigré de 1790.

Son avènement, sa piété bien connue avaient rendu plus exigeante cette majorité qui attachait la

plus haute importance à la question religieuse. Elle était devenue la première des questions politiques. Des voix s'élevaient dans la droite pour qu'on fît entrer le catholicisme dans la législation. C'était le temps où M. de Marcellus s'écriait : *Nous sommes gouvernés par des lois impies!* C'était le temps où M. Duplessis-Grenédan demandait que la religion de l'État obtînt dans nos codes la place qui appartient à la vérité divinement révélée, qu'on rendît aux prêtres les registres de l'état civil et qu'on remît dans leurs mains l'éducation de la jeunesse.

Le ministère venait de céder au courant en présentant la loi du sacrilège. Cette guerre contre les origines et les tendances de la France démocratique, cette guerre, la plus inintelligente et la plus inopportune, qui devait compromettre tant d'espérances, arrêter le renouveau des croyances et des sentiments religieux, était vigoureusement déclarée.

C'était donc vrai. La Révolution, comme dit M. Guizot, était beaucoup moins finie qu'on ne le pensait. Elle se réveillait, provoquée et remise en crédit par des tentatives tantôt souterraines, tantôt arrogantes. Il fallait que les fautes fussent bien lourdes pour que le duc de Doudeauville

écrivit (18 mai 1285) : « Certes, je ne suis pas suspect, par mes principes du moins et par mon respect comme par mon attachement pour tout ce qui tient aux vérités religieuses, seules et uniques bases de l'existence sociale. Quel autre frein imposer, d'ailleurs, aux passions des hommes? Mais, sire, daignez m'en croire, le jour où l'on dira que le roi est mené par le clergé (et l'on ne parle déjà que trop de son influence), rien ne sera plus possible. Sans doute le clergé est un auxiliaire puissant et son ministère est sacré ; mais, en se laissant conduire par lui, on le perdrait, on se perdrait soi-même. »

Plusieurs faits venaient encore aggraver une situation déjà grave. Le gouvernement avait intenté deux procès de tendance, l'un contre *le Constitutionnel*, l'autre contre *le Courrier français*. Les motifs allégués pour les poursuites étaient des outrages au catholicisme et à l'Église. Mais les motifs réels étaient la dénonciation d'une ligue ayant pour but l'asservissement de la puissance civile à la puissance ecclésiastique et le triomphe de l'ultramontanisme.

Les associations pieuses, qui s'étaient fondées avant même la Restauration, durant la captivité

du pape Pie VII, s'étaient fondues dans une société générale, sous l'influence d'une fervent chrétien devenu ministre, Matthieu de Montmorency. A la différence d'une autre association ayant pour but unique des pratiques de dévotion et créée par l'abbé Legris-Duval, la première, à qui l'ami de Ballanche et de Chateaubriand prêtait son autorité, était rapidement devenue une société politique. On la désignait sous le nom de la Congrégation. Elle avait des ramifications profondes en province, de nombreux organes dans la presse et des appuis au parlement. « Les hommes pressés d'arriver aux honneurs y entraient comme dans une route qui pouvait conduire à la fortune. » Ainsi parle un des écrivains dont l'ardent dévouement à la cause royaliste ne peut être contesté.

La religion servant à l'avancement des fonctionnaires, quel texte pour les déclamations des partis ! Jamais elles ne furent plus violentes : les uns signalaient avec passion au pays, susceptible et inquiet à l'excès, les périls dont la société moderne était menacée par un pouvoir occulte qui débordait les véritables pouvoirs constitués dans l'État. Les autres s'élevaient avec une ardeur non moins vive contre ce qu'ils appelaient l'impunité ac-

cordée à la propagation des doctrines irréligieuses.

Ce fut pour le barreau une étonnante période de popularité. L'opinion publique, pendant ces années extraordinaires, fut conduite par des avocats; même sous la monarchie de juillet, ils n'atteignirent pas à ce degré d'influence politique, tant ils correspondaient alors aux instincts et aux méfiances, aux colères et aux froissements de la bourgeoisie française.

Quelle devait être la surexcitation des classes moyennes, lorsqu'on entendait un homme de la gravité, de l'éducation, du caractère de M. le duc de Broglie, s'écrier à la Chambre des pairs :

« Parlons à cœur ouvert. Il y va de bien d'autre chose. Cette loi (il s'agissait du projet sur le droit d'aînesse) n'est pas une loi, c'est une déclaration de principes, un manifeste contre l'état actuel de la société, une pierre d'attente, le préliminaire de vingt autres lois, qui, si votre sagesse n'y met ordre, vont fondre sur nous, tout à coup, en ne laissant ni paix ni trêve à la société française, telle que les quarante dernières années nous l'ont faite. Ce qu'il est question de ressusciter en ce moment, c'est l'inégalité des conditions par amour pour elles-mêmes, c'est l'inégalité légale entre les

diverses branches d'une même famille, entre les diverses natures de propriété ; c'est l'inégalité en tout, à titre non plus d'exception, mais de droit commun. La France, telle qu'elle se poursuit et comporte, n'est plus selon le cœur de ceux qui disposent de ses destinées. L'état de nos idées et de nos habitudes, l'état intérieur et domestique du pays, a été trouvé démocratique et, partant, ignoble, bourgeois, de mauvais exemple. »

La célébration du jubilé annoncée par un mandement de l'archevêque de Paris, qui s'élevait contre les *doctrines pestilentielles*, n'avait fait qu'accroître le mécontentement général. Charles X, fidèle à ses convictions religieuses, avait cru devoir, à la suite d'un nombreux clergé, parcourir solennellement les rues de Paris. Ce tact, qui consiste à ne pas confondre l'homme et le souverain, il ne l'avait pas eu. « Nous suivions le roi, a écrit plus tard M. de Villèle, et pouvions bien en juger. On aurait lu dans tous les yeux que la population souffrait de voir son roi suivre humblement les prêtres. Il y avait moins d'irréligion que de jalousie et d'animosité contre le rôle que jouait le clergé. »

Cette impression produite sur des générations

élevées par la Révolution, en ayant gardé, malgré l'Empire, le souffle et l'empreinte, tous les contemporains l'ont constatée.

« On ne veut aujourd'hui que des hypocrites, écrivait à son tour le duc de Doudeauville; les soldats sont envoyés par ordre faire le jubilé. N'est-ce pas une absurdité? Si ce n'était que cela? La cérémonie d'aujourd'hui m'afflige... »

Tous les moyens employés étaient directement contraires au but qu'on poursuivait. Les nominations de Mgrs Latil et de Clermont-Tonnerre, comme ministres d'État et membres du conseil privé, après un mandement que le ministère avait blâmé, étaient aux yeux mêmes des royalistes, des fautes irréparables. Les résistances provoquées étaient à la veille de se transformer en attaque.

Au-dessus des faits, il y avait aussi une doctrine, et à cette date des années 1825 et 1826 cette doctrine était représentée par un écrivain de premier ordre, d'une opiniâtreté égale à son ignorance des hommes et des choses humaines. C'est la raison d'être de ces esprits absolus et hautains. C'est la condition de leur influence sur les imaginations.

Certes, l'école théocratique existait, lorsque parut Lamennais. La réaction contre la philosophie

du XVIIIe siècle et contre l'œuvre capitale de la Révolution, la sécularisation de la France, avait fait renaître chez Joseph de Maistre et de Bonald, cette théorie déjà ancienne que la société civile et la société religieuse doivent être liées par des nœuds indissolubles, de manière que l'État et le catholicisme soient incorporés et que le sacerdoce soit en définitive l'arbitre suprême de toute chose. On sait avec quel éclat, avec quelle puissance et souvent quelle supériorité de forme, ces idées avaient été exposées et soutenues. L'originalité de Lamennais, ce qui le sépare de ses deux précurseurs, c'est qu'il fut plus ultramontain que Bonald et moins monarchiste que Joseph de Maistre. Bonald disait que le pape n'était pas le roi de la société religieuse; qu'il n'en était que le connétable; qu'il y avait au-dessus de lui une autorité extérieure, celle du concile général. Lamennais allait plus loin.

Ce n'est pas dans l'*Essai sur l'indifférence* qu'il faut aller chercher les conditions que Lamennais donnait pour base à la société politique, c'est dans sa correspondance et dans deux livres qui ne sont pas assez lus; l'un intitulé : *La religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et*

civil, et l'autre : *Des progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Église.*

Nous ne parlerons que pour mémoire du pamphlet publié sous le titre de : *Réflexions sur le procès du* Constitutionnel *et du* Courrier.

Comme tous les penseurs qui ont été audacieux, comme Pascal, comme Rousseau, Lamennais avait relativement peu lu. Beaucoup de lectures et le développement du sens critique sont loin d'être nécessaires pour remuer le monde.

La déclaration de 1682, avec ses deux articles essentiels, consacrant l'indépendance de la souveraineté temporelle et la supériorité des conciles généraux sur le pape, tel fut l'ennemi que le rude Breton cribla sans cesse de ses coups.

Le gallicanisme n'était plus de taille à résister à un pareil athlète. Il comptait plus d'adhérents parmi les laïques qu'au sein du clergé catholique. Les vieux prêtres et les évêques revenant de l'émigration avaient sans doute gardé les traditions de l'ancienne Église de France, dans laquelle ils avaient été élevés ; mais le nouveau clergé, ces jeunes abbés qui étaient rentrés dans les ordres sous la Restauration, étaient animés d'un tout autre esprit. La Révolution, à leurs yeux, avait

modifié les relations de l'Église et de l'État. Une union intime et étroite avec le saint-siège était désormais pour eux une nécessité, et une complète liberté d'action devait être rendue au catholicisme. La Charte l'ayant proclamé religion de l'État, les prérogatives découlant de ce titre ne pouvaient lui être refusées. On reconnaissait l'influence des écrits de l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg.*

C'est à ce public, préparé déjà, que s'adressèrent les premiers livres de Lamennais, c'est ce public qu'il passionna, transforma, et qui ne l'abandonna qu'aux heures où, dans son obstination et sa colère, il rompit violemment avec l'enfant qu'il avait élevé.

Pour résister à un si redoutable assaut, les maximes gallicanes, au lieu des parlements, avaient en face une magistrature imprégnée sans doute de respect pour elles, mais se renouvelant par des choix au gré des influences de cour, et ne pouvant plus longtemps garder l'esprit de corps. Au lieu de Bossuet dans l'épiscopat, elles avaient pour défenseur Mgr de Frayssinous. La rhétorique aimable, la parfaite convenance, le ménagement des personnes, les qualités élégantes et distinguées, ne pouvaient pas lutter victorieuse-

ment contre la fougue, la hauteur et contre la logique souveraine des choses. Le talent ne pouvait l'emporter sur le génie et l'éloquence; et l'évêque d'Hermopolis, malgré deux remarquables discours dont nous parlerons, n'était pas une barrière contre l'ultramontanisme. On sentait que le vieux monde ecclésiastique s'en allait, lui aussi, avec les prélats politiques et les abbés de cour, pour faire place à un clergé d'un caractère différent et se recrutant dans la démocratie.

Les attaques à outrance de Lamennais visaient particulièrement l'arrêt célèbre rendu par la cour royale de Paris, le 4 décembre 1825, arrêt prononcé par le premier président Séguier dans l'affaire du *Constitutionnel*, et dont les considérants signalaient les dangers d'une doctrine religieuse menaçant à la fois l'indépendance de la monarchie et les libertés publiques garanties par la Charte et par la déclaration de 1682, proclamées droit de l'État.

Le fond même de la doctrine de Lamennais avait une bien autre importance. Nul gouvernement n'était possible, selon lui, si les hommes n'étaient liés par des croyances communes, fondées sur la notion du devoir. La société politique

ne faisait que recouvrir la société spirituelle. Si celle-ci se dissolvait, l'autre périssait. La grande action du catholicisme sur les gouvernements était allée croissant durant des siècles; mais enfin la résistance des puissances temporelles avait affranchi les rois de cette haute juridiction qui subordonnait l'ordre politique à l'ordre religieux. Il y avait eu dès lors deux sociétés, l'une fondée sur le devoir, l'autre sur les intérêts. C'était Louis XIV, par la déclaration de 1682, qui avait proclamé cette séparation. Il avait ainsi fait du despostisme la loi fondamentale de l'État et préparé la dissolution sociale. La philosophie et la Révolution l'avaient achevée.

Telle est l'idée générale qui inspire la première période intellectuelle de Lamennais. Se plaçant au point de vue de la théocratie pure, il écarte nos lois modernes parce qu'elles sont essentiellement laïques. Il lui faut le rétablissement des tribunaux ecclésiastiques, la suppression du mariage civil, la peine du parricide appliquée au sacrilège; il lui faut surtout le privilège exclusif pour l'Église de l'éducation de la jeunesse française. L'unité parfaite des croyances a pour corollaire l'unité de l'État; de là l'incompétence de l'État en matière

pédagogique ; et, comme il sent sa propre insuffisance, le grand écrivain, plein de foi alors, s'adressant au comte de Senft, s'écrie : « Comme il serait à désirer que Rome parlât ! Un mot d'elle tuerait à jamais les fausses doctrines qui nous menacent du schisme. Le temps presse plus qu'on ne croit : nous approchons d'une crise terrible ; le moment est venu ou jamais de la prévoir et de s'y préparer. »

Complétant sa pensée quelques jours après, il écrit à la comtesse de Senft : « Le système de l'intérêt continue de dominer exclusivement : on a changé de despotisme, voilà tout ; et ce sera ainsi jusqu'à ce que les doctrines sociales aient repris leur empire, ce qui ne saurait arriver bientôt et n'arrivera peut-être jamais. Nous savons qui devrait de nouveau les annoncer au monde ; mais combien des espérances qu'on pouvait avoir de ce côté paraissent faibles et lointaines encore ! »

Le Lamennais de 1833, après le voyage à Rome, apparaît déjà.

Il ne faudrait pas croire qu'il ait compté sur les jésuites pour lui servir d'auxiliaires ; leurs relations avaient été de courte durée. Ils avaient admiré et loué le premier volume de l'*Essai sur l'indifférence ;* mais, lorsque le second parut,

leurs sentiments se modifièrent. La correspondance avec le P. Godinot et le P. Manera a fait connaître de profondes dissidences.

Lamennais, ouvrant son cœur à son ami de Senft, lui disait : « Vous voudriez que j'aimasse davantage les jésuites ; il faudrait bien des pages pour vous développer ma pensée à leur sujet. J'estime beaucoup la plupart d'entre eux. Ce sont de saintes gens tout à fait propres à en sanctifier d'autres par la direction des consciences. Voilà le seul bien que je les crois destinés à faire. Avant de les connaître, avant d'avoir examiné leur constitution, en les comparant à leur histoire passée et présente, j'en avais une plus haute idée ; cela est vrai. J'étais de bonne foi alors, comme je suis de bonne foi aujourd'hui ; seulement je sais maintenant plus de choses et je pourrais dire le pourquoi de mon opinion, qui est partagée même par des jésuites. »

Leur influence était rapidement devenue considérable ; ils étaient rentrés à petit bruit sous l'Empire, grâce à la protection du cardinal Fesch ; ils s'étaient, comme on le sait, cachés sous le nom de Pères de la foi. Depuis la restauration, ils avaient repris leurs titres, sans avoir cru devoir solliciter une autorisation d'existence légale. Les

premières années s'étaient écoulées sans éclat autour d'eux. Avec leur maison professe de la rue des Postes et leur noviciat de Montrouge, ils avaient pu reconstituer rapidement leur célèbre plan d'études et ouvrir sept collèges.

Un certain nombre d'évêques étaient en instance pour leur confier la direction de leur petit séminaire. Mais, suivant un mot de leur historien, les jésuites aimaient mieux se fortifier que chercher à s'étendre. Dès 1818, leur nom allait grossissant dans toutes les bouches. Ils venaient alors de se mettre à la tête des missions.

Les théories constitutionnelles, si nouvelles encore et si chèrement implantées dans ce pays, n'avaient pas rencontré en eux de sympathie. A défaut du souvenir des luttes d'autrefois, de leur triomphe pendant la vieillesse de Louis XIV, des conflits avec l'école philosophique du XVIIIe siècle, à défaut même des rancunes que les derniers représentants du jansénisme avaient gardées et répandues, les classes moyennes sous la Restauration, jalouses et ombrageuses, les redoutaient comme les instruments les plus intelligents, les plus actifs et les plus habiles de la politique de réaction contre les libertés publiques et les conquêtes de l'égalité.

M. Decazes, pendant son ministère, avait obtenu de Louis XVIII, non sans difficulté, une ordonnance d'expulsion. M. de la Rochefoucaud-Doudeauville, qui nous apprend le fait, en parla à madame Du Cayla et la décida à tenter tous ses efforts pour faire revenir le roi sur cette mesure. Madame Du Cayla mit une grande énergie au service de cette cause et il ne fut plus question de l'ordonnance.

La congrégation, durant ces années de politique militante, avait vu son rôle grandir. De religieuse qu'elle était, elle devenait ultraroyaliste en acceptant dans son sein les membres de la société secrète qu'on appelait les *Chevaliers de l'anneau*. Son ascendant sur la cour, sur le personnel des administrations, sur le travail électoral, devenait de plus en plus incontestable. Elle dirigeait la majorité compacte qui votait pour le ministère Villèle à la Chambre des députés; elle imposait les projets de loi sur la presse, sur le sacrilège et sur le droit d'aînesse.

Le parti libéral était effrayé.

La présence du père Ronsin, chargé de la direction de la congrégation, était un acte d'une telle importance, que l'autorité ecclésiastique elle-même crut pouvoir apaiser les clameurs en sol-

licitant sa retraite. Mais la presse de l'opposition était infatigable dans sa polémique vis-à-vis de la compagnie de Jésus, et, en 1826, au moment où nous sommes arrivés, la France, petit à petit, se prenait contre elle d'une haine implacable et aveugle.

II

Ce fut en février 1826 que le comte de Montlosier publia le *Mémoire à consulter sur un système religieux et politique tendant à renverser la religion, la société et le trône.* L'effet en fut immense. Huit éditions successives ne suffirent point à contenter la curiosité et la passion du public.

Le nom de Montlosier, connu de quelques-uns, fut jeté par la renommée dans toutes les directions. Il avait, quelques mois auparavant écrit, dans *le Drapeau blanc*, deux lettres où il signalait les empiétements du clergé comme la véritable cause des embarras du gouvernement. Accueilli avec empressement par les journaux de gauche, sommé de s'expliquer sans ambages, il avait dans un dernier article expliqué clairement sa pensée. Suivant lui, la congrégation dissoute, les jésuites exclus, la déclaration

de 1682 enseignée, tous les embarras disparaissaient. Il fallait, disait-il, arrêter la forme dans laquelle il conviendrait de dénoncer ce triple péril.

Cette forme, il l'avait trouvée.

Le *Mémoire à consulter* est aujourd'hui trop lu pour qu'il soit nécessaire d'en citer de longs fragments. Dans l'introduction, Montlosier déclare que, constamment fidèle à la véritable et légitime souveraineté, il combattra celle des prêtres comme il a combattu celles qui l'ont précédée. Il n'ignore pas qu'en remplissant cette nouvelle mission, des traverses nouvelles l'attendent. « Je ne les appelle ni ne les repousse, s'écrie-t-il ; ce sera le complément d'une vie qui a été peu heureuse. »

Le livre est divisé en trois parties. La première, intitulée *les Faits*, traite de la congrégation, de son importance grandissante qui remplit la capitale, domine surtout la province. « Elle forme là, sous l'influence des évêques et de quelques grands vicaires affiliés, des coteries particulières. Ces coteries, épouvantail des magistrats, des commandants, des préfets et des sous-préfets, en imposent au gouvernement et au ministère. »

Le chapitre II s'occupe des jésuites. Le vieux gallican, un peu janséniste, leur adresse ces mots :

« Partout où il y a du mouvement, des troubles, un théâtre, on peut être sûr de voir paraître des jésuites. C'est leur aliment, leur élément. Dans un pays comme la France, que la Révolution a mis en pièces et qui s'agite au milieu des factions, c'est là qu'on peut opérer fructueusement. Sous Bonaparte, on n'était encore que quelque Père de la foi, bien petit, bien humble, bien obscur. Dès que la Restauration survient, les congrégations, dont on a eu soin de jeter çà et là les semences, se mettent en mouvement. Jusque-là, le nom de jésuite avait été dissimulé; il se prononce ouvertement. »

On pressent quelle sera la portée et l'ardeur de l'attaque. Le chapitre III, *De l'Ultramontanisme*, ne contient que des redites. Le chapitre IV, *De l'Esprit d'envahissement chez les prêtres*, renferme la critique d'articles de journaux religieux qui repoussaient l'intervention de la puissance civile dans toutes les questions mixtes, sou prétexte que la police de l'État ne pouvait commander à l'Église.

La seconde partie du *Mémoire* s'occupe des dangers résultant des faits signalés.

« La France entière (page 116) est imbue de

l'opinion qu'elle est gouvernée aujourd'hui, non par son roi et par ses hommes d'État, mais, comme l'Angleterre des Stuarts, par des jésuites et par des congrégations. Je sais qu'il y a sur ce point, chez les uns un mouvement de douleur, chez d'autres un mouvement de dérision, chez le plus grand nombre un sentiment de honte qu'une nation ne peut longtemps supporter... »

« ... De tout temps (page 157) la France a résisté, non pas à l'amalgame odieux des deux autorités spirituelle et temporelle, mais au moins à ses effets. Nous avons eu beaucoup de hontes, nous n'avons pas encore eu celle d'un tribunal d'inquisition. Il est à croire que la Charte et notre système constitutionnel, désespoir d'une certaine classe d'hommes, continueront à nous en préserver. »

La troisième partie, qui traite spécialement de l'action des lois, renferme, au milieu d'une phraséologie vide trop souvent, quelques pages pleines de verve.

« Vous voulez inspirer en France du respect pour les prêtres? Au nom de Dieu, ne les mettez ni dans le monde ni dans les affaires ! Quoi qu'ils vous disent, empêchez-les de se prostituer

dans les détails des affaires humaines. Vous renfermez vos vases sacrés dans des tabernacles; vous ne les produisez aux regards publics, même au culte, qu'avec ménagement : faites-en autant de vos prêtres. Ne permettez pas à ces ciboires et à ces calices d'aller parader dans nos fêtes. Les femmes sont des fleurs : les mettre dans les affaires, c'est les faner. Les prêtres sont des vases saints : les employer aux usages du monde, c'est les profaner. »

Et, plus loin (pages 248 et 249), voulant établir qu'au fond la France était restée une nation religieuse, et désireux peut-être aussi de faire une avance au parti libéral, Montlosier s'exprime en ces termes :

« La révolution française est certainement, dans l'ordre politique et civil, le bouleversement le plus complet qui ait jamais eu lieu parmi les nations. mais, en même temps, comme, au milieu des choses visibles qui étaient emportées, la Révolution en conservait intacte une multitude qu'on n'apercevait pas, on peut dire, en employant le langage ordinaire, qu'elle a renversé la religion et les mœurs; mais cela n'est vrai que sous certains rapports. En effet. tout en perdant ses institutions

sociales, c'est-à-dire les formes visibles et quelquefois usées dans lesquelles son ancien esprit était renfermé, il est de fait que la France n'a pas perdu cet esprit. Même aux plus mauvais temps de la Révolution, la France, livrée à la tyrannie d'une classe moyenne exaspérée, a conservé les sentiments nobles et délicats des classes élevées qu'elle proscrivait. Elle a conservé dans son sein, alors même qu'elles ne pouvaient plus éclore, les semences de délicatesse et d'honneur qu'elle avait reçues des générations précédentes, comme la terre conserve en hiver les semences qui lui ont été confiées en automne. »

Toute la partie du *Mémoire* relative à la jurisprudence est plus qu'insuffisante. Montlosier n'était pas un légiste. Il en avait l'esprit, mais il n'en avait pas la science. Il avait cependant compris que les cours royales étaient dans une position différente de celle des anciens parlements; qu'elles n'avaient ni le droit de remontrance, ni la faculté des arrêts de règlement, ni les pouvoirs de police; mais son savoir s'arrêtait là, et il avait grand besoin d'être guidé dans les voies juridiques.

Après avoir résumé ses griefs, qu'il nommait les quatre calamités, la congrégation, le jésuitisme,

l'ultramontanisme et l'envahissement du pouvoir par les prêtres, il qualifie ces faits de délits contre la sûreté de l'État, prévus et punis par les anciennes lois. Il se réserve de les dénoncer aux procureurs généraux, aux premiers présidents et aux magistrats des cours, sauf à prendre préalablement l'avis des jurisconsultes. Enfin il ajoute ce post-scriptum qui exprime toute sa bonne foi :

« Je crois aux intentions pures des personnes que je combats ; tout ce que je leur demande, c'est qu'elles veuillent croire aux miennes. Si j'obtiens cette justice, je la regarderai presque comme une grâce. Je remercierai alors mes adversaires ; je remercierai aussi celui qui s'est réservé la gloire dans le ciel, mais qui a promis la paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. »

Il terminait comme un croyant, et il l'était si sincèrement, qu'à l'approche de la semaine sainte, il témoigna au curé de l'église d'Aydat, sa paroisse, le désir de se confesser et de gagner ses pâques. L'évêque de Clermont venait de fulminer en chaire contre le *Mémoire* une sorte d'excommunication. Le curé d'Aydat refusa d'admettre Montlosier au tribunal de la pénitence. Ce dernier lui écrivit alors une lettre dans laquelle il proteste de la sin-

cérité de sa foi chrétienne et de sa croyance aux vérités révélées.

« Si cet ensemble de motifs, ajoute-t-il, ne me justifie pas auprès de vous, peut-être au moins il m'excusera. Dans tous les cas, veuillez me plaindre si vous ne me trouvez pas excusable et m'accorder, ainsi que vous me l'avez promis, quelque part dans vos bontés et dans vos prières. »

Nous n'avons donc point devant nous un libre penseur; nous nous en apercevrons de plus en plus au fur et à mesure que nous pénétrerons le vrai caractère de cette polémique.

Quelle que fût la droiture de la conscience, ce livre n'en occasionna pas moins un éclatant scandale dans le monde royaliste. La presse religieuse accabla d'outrages le vieux constituant, comme on l'appelait, et alla jusqu'à mettre en doute l'existence de sa raison. Le ministère, irrité, proposa au roi, qui y donna avec difficulté son adhésion, une mesure de colère.

On se rappelle que Montlosier était encore attaché au ministère des Affaires étrangères. Il touchait en cette qualité une subvention annuelle. C'était l'empereur qui, sous cette forme, avait voulu l'indemniser de la confiscation du *Cour-*

rier de Londres. — Cette subvention fut supprimée.

Le 31 mars 1826, le baron de Damas écrivait à Montlosier la lettre suivante :

« Monsieur le comte, il a été jugé à propos de vous dispenser du soin que vous avez pris jusqu'à présent d'adresser au ministère des Affaires étrangères vos observations sur les principaux ouvrages politiques et sur ceux d'administration intérieure qui vous étaient envoyés du ministère. Les envois cesseront en conséquence à dater de ce jour. — A dater de la même époque, vous cesserez également de recevoir le traitement de six mille francs qui vous était payé sur l'article des dépenses accidentelles du ministère et qui, depuis le 1er janvier dernier, avait été imputé sur le fonds dévolu aux traitements du service intérieur. »

Cette lettre, que Montlosier rendit publique, produisit la plus profonde impression. Son nom, déjà porté aux nues par le parti libéral, fut presque un cri de ralliement ; chacun arrangea le personnage à sa guise, peu le comprirent. Les passions politiques, quand elles s'emparent d'un homme, le transforment au gré de leurs rêves et

de leurs colères. Quoiqu'on fût près du XVIIIe siècle, on ne savait plus combien avaient été nombreux ces chrétiens de l'ancienne France, appartenant à la haute bourgeoisie ou à la noblesse de robe, qui, même sans être jansénistes par les croyances, l'étaient par la rigidité et l'originalité de leur caractère et par la violence de leurs haines contre ce qu'ils appelaient l'esprit romain. La Révolution avait tellement bouleversé les âmes qu'elle les avait pour toujours assouplies.

Un grand nombre de brochures, la plupart anonymes, furent lancées contre Montlosier. Un membre de la Chambre des députés, le vicomte de Saint-Chamans, un publiciste, M. Saintes, la comtesse de Bradi, publièrent des réfutations du *Mémoire*. Une seule mérite de n'être pas oubliée, celle que fit paraître M. de Bonald. Il était déjà l'auteur d'une apologie de la Société de Jésus. Les réflexions que lui inspira le *Mémoire à consulter* exigeaient une réponse de Montlosier. Elle ne se fit pas attendre.

« Il y a, disait-il, une grande partie des opinions politiques et religieuses de M. de Bonald que je ne puis combattre, car je les partage. Dès le premier moment de ma rentrée en France, j'ai eu le

bonheur de me trouver d'accord avec lui sur les grandes questions du divorce, du mariage, de la famille, sur l'institution de la noblesse, sur l'excellence et la prééminence de la religion catholique, ainsi que du gouvernement monarchique. Sous ce rapport, je désire depuis longtemps une occasion de me lier avec lui. Quand je me suis aperçu qu'il était dans la coterie des prêtres, qu'il partageait et favorisait leur système d'envahissement; quand je me suis aperçu qu'il était Romain presque autant que Français; que presque toute sa monarchie était dans le pape, presque tout son Évangile dans le rituel; quand je me suis aperçu qu'il couvait, avec beaucoup d'autres, l'œuf que depuis on a vu éclore, j'ai continué sans doute à voir en lui un ami de la religion et de la monarchie, mais, puisqu'il faut le dire, l'ami le plus hostile, le plus dangereux et le plus funeste. »

Ces quelques lignes, si nous les rapprochons des extraits que nous avons donnés, placent sous leur vrai jour les convictions à la fois nobiliaires, royalistes et religieuses de Montlosier.

Le ministère, bien que irrité, crut devoir prendre une attitude nouvelle. L'école religieuse, représentée par Mgr de Frayssinous, était dans une

situation fausse. Elle voulut, par des actes, témoigner son existence.

L'ouvrage de Lamennais, *De la religion, considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et social*, était venu à point pour motiver les tempêtes soulevées par Montlosier.

Il fut décidé que l'écrit de l'éloquent ultramontain serait poursuivi devant les tribunaux ; comme si l'État pouvait enjoindre à tous de professer les mêmes sentiments, et comme s'il n'y avait pas une véritable antinomie entre une foi d'État et la liberté de religion établie par la Charte ; mais ces inconséquences ne frappaient alors que peu d'intelligences élevées. On résolut ensuite de solliciter de l'épiscopat une déclaration qui témoignerait aux yeux de tous que les évêques français n'acceptaient pas les doctrines de Lamennais. Enfin l'évêque d'Hermopolis, à propos de la discussion du budget des affaires ecclésiastiques, devait faire un exposé général des doctrines de Bossuet et de Fleury.

Après une admirable plaidoirie de Berryer, qui débutait, Lamennais fut condamné à trente francs d'amende.

Il faut lire sa correspondance pour juger de l'exaltation de son esprit. « Je comparaîtrai,

écrivait-il le 1er avril 1816, au comte de Senft, je comparaîtrai sans crainte, ou plutôt avec une grande joie, parce que c'est le prêtre qui se présentera pour parler en prêtre. »

Et, quelques semaines plus tard, dans une lettre à la comtesse, il ajoutait : « Jamais on ne relèvera l'ancien édifice, et, sous presque aucun rapport, il ne serait à souhaiter qu'on le relevât. »

Le procès n'avait satisfait personne, pas plus les amis que les ennemis, et le condamné ne fit que s'opiniâtrer davantage dans ses doctrines, alors si peu libérales.

La déclaration épiscopale provoquée par le gouvernement n'eut pas plus de succès.

Quatorze archevêques ou évêques présentèrent, le 12 avril, une adresse au roi. Mais les temps étaient tellement changés, que la plupart des adhésions s'arrêtèrent à l'article premier des quatre propositions de l'assemblée du clergé de 1682, celui qui consacrait l'indépendance du pouvoir temporel. Quant aux articles qui mettaient l'autorité des conciles généraux au-dessus de celle du pape, bien que la majorité de l'épiscopat se crût encore gallicane, elle n'osa pas y adhérer formellement. Lamennais avait bien tort de désespérer ; il avait,

plus qu'il n'espérait, créé et organisé un parti rêvant avec lui l'idéal d'une société purement catholique, se serrant de plus en plus autour de Rome et rejetant bien loin la consécration d'une religion nationale et particulière.

Arriva enfin à la Chambre des députés la discussion du budget des cultes.

L'évêque d'Hermopolis venait de faire réimprimer son livre : *les Vrais principes de l'Église gallicane*, où l'infaillibilité du souverain pontife était surbordonnée, en matière de doctrines, au consentement de l'Église universelle. Un député qui avait une certaine notoriété et qui était suspect de jansénisme, M. Agier, s'était élevé contre les congrégations et les tendances nouvelles du catholicisme. Mgr de Frayssinous prit la parole et prononça deux discours très étendus qu'il faut lire en entier si l'on veut connaître à fond cette bataille, dont nous voudrions raconter avec sincérité les incidents. Ce sont des modèles d'éloquence ecclésiastique, avec une onction et une mesure que nos discussions politiques ne peuvent plus comporter. C'était la dernière fois que la tribune française devait entendre, d'une bouche aussi autorisée, un exposé aussi méthodique de

questions si importantes pour l'avenir religieux de notre pays.

« Sans dissimuler ma pensée, déclara dès le début l'orateur, je ne dirai rien qui ne doive être dit, et j'ose me croire aussi incapable d'exagération que de pusillanimité. »

Il parla d'abord des doctrines gallicanes, celles de l'ancien clergé de France, si renommé dans le monde entier par ses lumières, celles de l'antique Sorbonne, cette école de théologie la plus célèbre de l'univers, celles de la magistrature dans ce qu'il y avait eu de plus vénérable par la science et la gravité des mœurs. Il affirma que l'Évangile s'adaptait à toutes les formes de gouvernement qu'il trouvait établies, et qu'il avait sanctifié les républiques comme les monarchies.

Jusqu'à cet exorde, la Chambre, tout en prêtant une attention bienveillante, ne s'était pas passionnée. Mgr d'Hermopolis, examinant si, comme on l'en accusait, l'esprit de domination et d'envahissement du clergé se trouvait dans les influences secrètes, vint à parler de la congrégation. Il en retraça l'origine et l'histoire. Il fit une distinction entre l'œuvre de l'abbé Legris-Duval et l'association politique des Chevaliers de l'anneau : il ne nia pas, sans

le constater pourtant, que des intrigants avaient pu se mêler dans les rangs de la congrégation. Mais, pour lui-même, l'évêque attesta qu'il n'avait jamais senti *le joug de cet empire mystérieux.*

Il entretint ensuite la Chambre, de plus en plus attentive, des missions intérieures. Il reconnut qu'à mesure que le clergé ordinaire se multiplierait et qu'il y aurait un nombre suffisant de pasteurs, on pourrait voir successivement diminuer les missions, qui *effrayaient les esprits susceptibles.*

Le premier discours, très habile, se terminait par une déclaration politique sur les craintes des libéraux de voir le clergé reprendre les registres de l'état civil. « Ce n'est pas là, dit le représentant officiel du gallicanisme, ce que les curés peuvent revendiquer comme leur appartenant en propre : la loi est parfaitement maîtresse d'en charger qui elle veut. »

Cette séance du 25 mai n'avait pas suffi au ministre des affaires ecclésiastiques pour exprimer toute sa pensée.

La chambre attendait qu'il donnât son opinion sur le rôle et l'influence de la compagnie de Jésus.

Le chapitre II du budget des cultes permit à l'évêque d'Hermopolis de compléter son discours. Ayant l'intention de discuter l'accusation portée

contre le clergé de subir l'esprit ultramontain, il crut utile de rappeler l'exposition de la doctrine de l'Église catholique par Bossuet, afin qu'on n'essayât pas de se prévaloir des libertés de l'Église gallicane pour la détacher du saint-siège. Il ajouta que les Français professaient certaines maximes qui leur étaient plus particulières, consignées dans la déclaration de 1682; que ces opinions n'avaient jamais altéré leur respect filial pour l'Église romaine; qu'elles étaient seulement le fondement de certains usages et d'une certaine jurisprudence canonique.

Avec une souplesse d'argumentation remarquable, l'orateur expliqua les impressions différentes du jeune clergé par l'abus que la Révolution et Bonaparte avaient voulu faire de ses libertés ; qu'il fallait distinguer entre l'article qui consacrait l'indépendance des souverains et les trois autres qui portaient sur des faits théologiques; que le temps ferait le reste et qu'on verrait s'établir insensiblement, comme autrefois, l'uniformité de doctrine sur ces matières.

Au milieu des rires de son auditoire, Mgr de Frayssinous s'écria : « Mais n'est-il pas un obstacle insurmontable à la propagation de ces saines

doctrines? N'avons-nous pas au milieu de nous ce que nous appelons les jésuites? »

Il ne voulut pas approfondir tout ce qui concernait la Société de Jésus. Il se borna à quelques réflexions sur la part qu'elle avait dans l'éducation de la jeunesse. Il réduisit l'influence de la compagnie à la direction de sept petits séminaires où elle avait été appelée par les évêques, et, pour faire taire les alarmes, il promit le rétablissement de l'ancienne Sorbonne.

Ces paroles si graves et qui, si on les pénètre, portaient en elles et dans leur désir de conciliation tant de découragement, furent aussitôt relevées.

Le plus redoutable des députés de l'opposition, celui qui portait dans toute question ses admirables instincts d'homme d'affaires et de gouvernement, Casimir Perier, prit acte de la reconnaissance officielle de la congrégation, dont l'existence avait été si souvent niée, et, dans une séance suivante, il constata que, de l'aveu du ministre des cultes, sept grands séminaires se trouvaient sous la direction d'une société qui n'était pas autorisée.

A la Chambre des pairs, lorsque le budget fut débattu, ce fut M. Lainé qui souleva de nouveau la question de légalité. Par l'élévation de ses

croyances, par l'austérité de son caractère, M. Lainé avait une incontestable autorité sur ses collègues. Après avoir rendu hommage à l'évêque, qui saurait maintenir, comme d'Aguesseau, des règles qu'il enseignait comme Fleury, il exprima le regret de n'avoir pas la même sécurité au sujet d'une congrégation fameuse. Toutefois il écartait ses craintes, à cause de l'espoir qu'il puisait dans le discours du ministre, que les jésuites ne seraient rétablis, s'ils devaient l'être, que par une loi. *Qui dit loi, dit discussion et publicité.*

L'incident n'aurait pas eu plus d'éclat, si Mgr de Frayssinous, dans une réplique, après avoir essayé de diminuer l'importance des établissements dirigés par des jésuites, n'avait dit *qu'ils étaient tolerés.* Ces mots furent effacés dans le compte rendu officiel et les phrases suivantes y furent seules maintenues :

« Nous ignorons quelle sera, particulièrement en Europe, la destinée de cette société. Chose unique, je crois, dans les annales des ordres monastiques, après avoir été, je ne dis pas réformée, mais détruite par un pape, elle a été rétablie par un autre pape, Pie VII, de vénérable et sainte mémoire. Doit-elle de nouveau prendre racine dans

les divers États qui l'ont reconnue? ou bien, après être sortie du tombeau, doit-elle y rentrer? C'est le secret de la sagesse divine. Mais, si jamais il était question de s'occuper d'elle législativement, c'est alors qu'il faudrait approfondir les choses en se dépouillant de tout préjugé et de toute passion. »

La défense du gallicanisme parut insuffisante à la majorité de la haute chambre, et ce mot *toléré*, prononcé si imprudemment et si imprudemment retiré, amena à la tribune M. Pasquier. C'était le dernier représentant des anciennes traditions quelque peu jansénistes de ce grand parlement de Paris, dont il avait été membre.

Une proposition de dégrèvement était à l'ordre du jour; mais M. Pasquier introduisit comme accessoire la question débattue la veille. Il s'étonna qu'on pût tolérer l'existence d'une société qui ne pouvait être autorisée que par une loi, et, sans vouloir suivre l'évêque d'Hermopolis dans les régions où il s'était élevé, il termina en disant « que, s'il essayait d'entrevoir l'utilité dont pourrait être un jour le rétablissement légal des jésuites dans notre pays, il demanderait quels services l'État et la religion en avaient reçus ».

Ainsi s'exprimaient, en 1826, les défenseurs de

l'ancienne Église de France et ceux qui y étaient restés attachés autant par habitude d'esprit que par tempérament.

Le nouveau clergé ne les écoutait pas.

Ce fut la bourgeoisie et spécialement les avocats et les magistrats, ses guides et ses lumières, qui menèrent hardiment le combat. Le *Mémoire à consulter* était devenu leur chose propre. Le barreau de Paris s'était mis en rapport avec les barreaux de province.

Montlosier écrivait de Randanne (21 mars 1826) à son correspondant habituel :

« Ce n'est pas tant le grand succès qui m'occupe, encore que j'y sois peu accoutumé, que la sphère de ces succès. Je les désirerais surtout aux Tuileries. C'est là qu'est le bien, c'est là qu'est le mal. M. Billecoq pense que les avocats n'ont point à délibérer sur le *Mémoire :* tout en m'approuvant au fond, il blâme mon titre. M. Dupin, au contraire, me mande qu'il y a chez lui une réunion de quarante-cinq avocats, qu'on a posé diverses questions au nombre de cinq, pour lesquelles on a nommé autant de rapporteurs chargés de faire les recherches législatives destinées à éclairer la discussion. Il ajoute : « Les délibérations seront graves,

» profondes et, je l'espère, sans passion, avec un
» égal respect, un égal amour pour la religion, la
» patrie et le prince. Ces trois intérêts seront tou-
» jours présents à nos esprits. »

» Quand ces délibérations me parviendront, j'agirai en conséquence. Cependant, avant de faire aucune démarche, il importe, à ce que je crois, de produire et mon ouvrage et la consultation de MM. les avocats de Paris et des autres cours royales, et d'avoir ainsi une masse d'avis liés et motivés dans toutes les parties, sur toute la surface du royaume. Avec ces forces, il faudra voir de quelle manière on peut aborder soit les Chambres, soit le gouvernement, soit les cours royales. Veuillez avoir un œil attentif sur ce qui se passe; voir, si vous pouvez, M. Dupin et M. Billecoq, en conférer avec vos amis, tels que MM. Molé et Pasquier, afin de faire ce qu'il faut et ne faire que ce qu'il faut. Ce n'est pas assez d'avoir un appui parmi les hommes de loi et les hommes d'État. M. Billecoq m'annonce dans sa lettre que j'en aurai dans le clergé, et plus là, dit-il, que parmi les hommes du monde. »

Et, dans une autre lettre, datée du 4 avril de la même année, nous prenons quelques extraits dignes d'intérêt :

« Mon ouvrage faisant grande rumeur, on était à délibérer quel parti l'on prendrait, lorsque l'écrit de l'abbé Lamennais est venu compliquer l'affaire. La première pensée a été de nous traduire ensemble en cour royale, après une saisie. C'est alors, dit-on, que le nonce du pape est intervenu. Prévoyant que l'affaire de son protégé était plus véreuse que la mienne, il a pressé, insisté, et enfin obtenu qu'on abandonnerait les poursuites contre l'abbé; il s'en est suivi qu'on a abandonné la mienne. Cependant, comme il est arrivé bientôt des adresses de divers prélats et que, d'un autre côté, les diverses chambres de la cour royale, émues par les assemblées des avocats, ont délibéré si elles ne poursuivraient pas d'office l'ouvrage de l'abbé, le ministère, excité par les évêques, qui à leur protestation de fidélité joignaient beaucoup de plaintes de moi, a jugé à propos, par un arrêt du conseil des ministres, de me rayer des affaires étrangères et de donner ainsi satisfaction au nonce et aux évêques, et, en même temps, de faire poursuivre l'abbé devant les tribunaux. Selon moi, il doit être acquitté ou condamné à la peine la plus légère; car, d'un côté il n'a aucun office de prêtre; de l'autre côté, il n'en

a aucun dans l'instruction publique. Il rentre ainsi, comme simple individu, dans la catégorie générale des Français à qui la Charte a accordé la liberté de la presse. C'est vers les collèges, les séminaires, les universités, les recteurs, inspecteurs et professeurs qu'il faudrait tourner sa sévérité et sa surveillance. C'est ce qu'on ne fait pas, c'est ce qu'on ne veut pas. Je reviens à la soustraction de mon traitement. Ne vous en alarmez pas. Mes affaires avaient été prévues en conséquence. Quand vous serez ici, si vous venez me voir, je pourrai encore vous donner une omelette.

» P.-S. — Mandez-moi tout ce que vous savez, si la consultation des quarante-cinq avocats de Paris se conduit comme il me paraît. Elle pourra fournir un second volume, à la tête duquel je mettrai environ cent pages de nouvelles observations, en réponse générale à toutes les critiques. »

Les avocats s'étaient en effet réunis. M. Dupin, malgré son aventure de Saint-Acheul, avait pris l'initiative. Il rédigea la plus importante des consultations et la soumit à la signature de ses confrères. Au nombre des adhésions, nous lisons celle de la plupart des hommes du palais qui devaient jouer un rôle sous la monarchie de juillet : Persil,

Mérilhou, Barthe, Philippe Dupin, Delangle, Lanjuinais, Portalis, Plougoulm; puis celle de M. Berryer père. MM. Berville et Renouard, bien connus par leur caractère libéral autant que par leur haute raison, n'adhérèrent qu'avec des réserves. M. Isambert, avocat à la cour de cassation, fort ardent dans ses convictions, avait proposé une consultation particulière, à laquelle se joignirent MM. Bouchené-Lefer, Crivelli, Dutrone et Charles Lucas.

Pour ne citer que les manifestations les plus importantes des barreaux de province, nous rappellerons celle des avocats de Bourges et de Limoges. Tous reconnaissaient, avec d'intéressantes distinctions, le droit de M. de Montlosier à une dénonciation solennelle.

La vigueur avec laquelle les principes de la déclaration de 1682 étaient défendus par les hommes de loi témoignait une fois de plus de la nature même du gallicanisme. Plus ils s'attaquaient avec véhémence à ce qu'ils nommaient, comme Montlosier, le jésuitisme et le parti prêtre, plus la majorité du clergé semblait refuser de les suivre sur le terrain religieux, qui cependant avait été réservé toujours dans les termes les plus respectueux.

Deux jeunes avocats, qui devaient figurer plus tard avec honneur dans nos assemblées républicaines, M. Dupont (de Bussac) et M. Guichard (de l'Yonne), se séparèrent alors des théories que M. Dupin avait savamment extraites de l'ancienne législation romaine. Ils discutèrent avec bon sens et courage toutes les exagérations doctrinales et censurèrent sévèrement les définitions de la liberté qu'on avait tirées plaisamment du Digeste. Leurs opinions politiques n'étaient pourtant pas douteuses; mais les armes employées étaient, à leurs yeux, rouillées; la Charte, en proclamant la liberté des cultes et de la presse, avait, suivant eux, permis de penser et de raisonner librement, même en matière religieuse. La déclaration de 1682, qui imposait au catholicisme des restrictions. leur semblait virtuellement abrogée, et les remèdes proposés par leurs confrères ne leur paraissaient ni sûrs ni efficaces.

Cette exception nous a semblé digne d'être signalée à une époque et dans un milieu où les passions n'admettaient pas de nuances.

VIII

La *Dénonciation à la cour d'appel de Paris.* — Pétition à la chambre des pairs. — Les ordonnances du 16 juin.

Montlosier, soutenu par le barreau, n'hésita plus à dénoncer aux cours royales le système religieux et politique qu'il avait déjà signalé. La *Dénonciation* fut publiée à la fin de juillet 1826. Le volume contenait, comme préface, des observations sur le dernier écrit de M. de Bonald.

Nous voyons, dans sa correspondance, que Montlosier se préoccupait toujours des critiques de l'auteur de la *Législation primitive.* Comme leurs provinces, l'Auvergne et le Rouergue, ils avaient entre eux des affinités dont ils ne se doutaient point. Avec la verve troublée et fumeuse des pays de montagne, tous les deux étaient les moins athé-

niens des esprits, mais l'un, plus fort, plus ingénieux et plus écrivain que l'autre.

Nous n'aurions à rappeler que les conclusions de ce second acte d'accusation, si nous ne trouvions dans l'exposé quelques pages qui caractérisent encore les luttes religieuses de ce temps-là.

Parmi les attaques véhémentes dirigées contre lui, celle qui avait peut-être le plus touché Montlosier était l'accusation de haine irréfléchie contre le clergé. Les dénominations dont il se servait, celle de « parti prêtre » qu'il avait inventée, n'avaient pas été toujours du goût de quelques-uns de ses amis. La société de la Restauration était, en effet, chrétienne dans le sens le plus élevé du mot.

« D'où cet esprit de haine contre la religion, répondait Montlosier, faisant allusion à la mémorable séance de la Constituante, me serait-il venu? Au milieu d'une assemblée égarée, lorsqu'il a fallu défendre le prêtre, il a été pour moi un objet de vénération. Il me semble que je leur ai porté à tous défense et protection dans ma vie politique, tendresse et respect dans ma vie privée. Depuis que je suis dans ce désert de Randanne, si par hasard un prêtre se présente dans ma chaumière, il n'est pas accueilli seulement comme un hôte, mais

comme un père et un ami. C'est une fête pour moi et pour toute ma tribu. Enfin, je suis peu célèbre, sans doute ; mais, s'il m'est arrivé d'avoir une part de cette famosité dont on dit les hommes publics si empressés, je la dois à la défense de ce même autel qu'on m'accuse aujourd'hui d'attaquer. »

Tous les chapitres de la *Dénonciation* ne seraient qu'un résumé du *Mémoire*, si l'auteur n'y tirait parti pour s'en emparer comme autant d'aveux, des déclarations de l'évêque d'Hermopolis à la tribune des deux Chambres. Les conclusions juridiques avaient été révisées par M. Dupin. Mais la passion qui circule dans ces pages, passion non moins vive que par le passé, indique bien que le vigoureux vieillard n'avait rien perdu de sa sève. Le 9 avril, à la cathédrale de Clermont, dans un sermon qui a été publié, l'évêque avait apostrophé Montlosier; cet incident n'était pas fait pour calmer son ardeur.

La *Dénonciation* s'adressait au président, aux conseillers membres de la chambre d'accusation et *à tous messieurs les conseillers à la cour d'appel de Paris*. La forme est à la fois archaïque et solennelle. Évidemment l'écrivain avait, malgré

lui, des réminiscences du langage des anciens parlements.

L'acte fut déposé en double, le 16 juillet, au greffe et au parquet.

Aux faits déjà connus Montlosier ajoutait, comme attentatoire aux droits de la couronne et aux lois de l'État, l'adresse au roi signée par plusieurs évêques, parce qu'elle ne mentionnait pas la déclaration du clergé de 1682 ; il dénonçait aussi l'omission de l'enseignement des quatre articles dans les écoles et séminaires. Il concluait en disant qu'il était d'autant plus urgent de pourvoir à ces scandales que, dans plusieurs occasions et notamment dans des mandements, les autorités ecclésiastiques avaient paru ou dédaigner, ou même censurer des arrêts de la cour.

L'honneur judiciaire était ainsi fort habilement engagé.

Montlosier était accouru à Paris pour payer de sa personne dans la bataille. La presse libérale l'aiguillonnait en lui donnant d'enthousiastes louanges.

Le 16 août, la cour royale tint à huis clos une assemblée générale des chambres pour délibérer sur la *Dénonciation*. La troisième chambre civile,

la cour d'assises et la cour d'appel de police correctionnelle, avaient terminé ou suspendu leur audience à onze heures. Tous les magistrats présents à Paris, au nombre de cinquante-quatre, se réunirent dans la salle d'audience de la première chambre, sous la présidence de M. Seguier. Le procureur général, M. Jacquinot-Pampelune, assistait à cette réunion. L'audience de la première chambre civile n'eut pas lieu. Circonstance singulière, le fils de l'ancien ami de Montlosier à l'Assemblée constituante, M. de Cazalès, nommé juge au tribunal de Provins, devait prêter serment. Cette formalité fut ajournée au lendemain. Une multitude de curieux attendait avec impatience la sortie des membres de la cour et cherchait, en épiant, soit les physionomies, soit les paroles échappées aux magistrats, à deviner le résultat des délibérations.

L'arrêt avait été rendu aux deux tiers des voix. On en connaît les termes bien souvent reproduits.

La cour visait l'arrêt du parlement de Paris du 9 juin 1760, les arrêts conformes des autres parlements du royaume, l'édit de Louis XV de novembre 1765, l'édit de Louis XVI de mai 1777, la loi du 18 août 1792 et le décret du 3 messidor.

Elle déclarait son incompétence; mais, on sait que, dans les considérants, elle déclarait aussi que l'état de la législation s'opposait formellement au rétablissement de la Société de Jésus; « que les édits et arrêts étaient fondés sur l'incompatibilité reconnue entre les principes professés par la compagnie et l'indépendance de tout gouvernement, principes bien plus incompatibles encore avec la Charte constitutionnelle ».

Quant aux autres faits dénoncés, quelle que pût être leur gravité, la cour disait qu'ils ne constituaient ni crimes, ni délits, ni contraventions dont la poursuite lui appartînt.

L'opinion publique se déclara satisfaite. Le gouvernement était mis en demeure par la magistrature. Montlosier crut devoir écrire, en septembre, au ministre de l'intérieur, chargé de la haute police. Il disait, dans cette lettre, que les faits s'aggravaient chaque jour, que de toutes parts il lui arrivait les informations les plus précises. « Des évêques, et parmi eux plusieurs très respectables, proclament aujourd'hui avec éclat le rétablissement d'un ordre que, jusqu'à présent, ils avaient cru devoir couvrir d'un voile mystérieux. A cet égard, les précautions ont été portées au point

qu'en ce moment même où des jésuites sont au collège de Billom, dont ils ont pris possession comme jésuites, M. le ministre de l'instruction publique n'a encore reçu aucune information de leur présence. »

Cette lettre resta sans réponse.

Montlosier eut alors recours au droit de pétition. C'est à la Chambre des pairs qu'il s'adressa le 26 décembre 1826.

L'opposition y était en majorité.

La session venait de s'ouvrir sous de fâcheux auspices. L'agitation des esprits ne faisait qu'augmenter; elle tenait au fond même de la situation. Le Cabinet, en déposant le projet de loi sur la presse, que Chateaubriand qualifiait de loi vandale, avait porté jusqu'au délire l'irritation des deux oppositions, de celle de droite autant que de celle de gauche. Benjamin Constant et *le Drapeau blanc* parlaient le même langage.

La pétition de Montlosier débutait ainsi :

« Nobles pairs, depuis longtemps, Vos Seigneuries ont pu être informées de l'existence d'un vaste système, tendant sous de belles couleurs, et peut-être avec les plus honorables intentions, à renverser la religion, la société et le trône. »

Après avoir expliqué qu'il avait épuisé tous les moyens de réparation établis, qu'il avait consulté les légistes; après avoir analysé l'arrêt de la cour de Paris, le pétitionnaire, faisant usage du droit inscrit dans l'article 22 de la Charte, croyait devoir comme chrétien, comme royaliste et comme citoyen, adresser aux pairs quatre vœux : la dissolution des établissements de congrégation et de jésuites, l'enseignement dans toutes les écoles et séminaires de la déclaration de 1682, la nomination d'une commission chargée de rechercher les anciennes lois du royaume pour que la liberté de la religion de l'État fût protégée, enfin l'amélioration des dispositions législatives de manière à atteindre et punir les faits signalés dans le *Mémoire*.

La pétition était précédée d'un véritable commentaire; elle était fondée principalement sur la faveur obtenue par les livres de Joseph de Maistre et de Lamennais, sur cet aveu de Mgr de Frayssinous que, si les évêques étaient gallicans, les jeunes prêtres, en sortant du séminaire, devenaient ultramontains, et enfin, sur la crainte de voir le parti prêtre se saisir du pouvoir au mépris des libertés de l'Église gallicane. Les célè-

bres articles n'étaient pas des questions purement théologiques; ils étaient éminemment politiques. « C'étaient des garanties que la sagesse de nos lois et de nos magistrats avait regardées comme nécessaires. »

Après avoir parlé des dissentiments des jurisconsultes sur la valeur des lois existantes, Montlosier discutait cette objection d'un journal religieux : « Vous êtes mécontent de votre religion, pourquoi n'en changez-vous pas? » Il répondait : « Je suis chrétien, je veux continuer à l'être : je veux aller à l'église remplir mes devoirs religieux; et pourtant je ne veux ni pour moi, ni pour ma femme, ni pour mes enfants, subir vos insultes, vos lubies et vos caprices. »

Plus d'un libéral lui proposait aussi de se convertir au protestantisme; même réponse : « Changer de religion! Certes, si on proposait à quelqu'un de ces messieurs qui m'offre ce parti de changer lui-même d'opinion, il répondrait que ce n'est pas facile; il est encore moins facile de changer de religion; si l'opinion tient au mouvement libre de la pensée, la religion tient au mouvement libre de la conscience. Oui, nous voulons être chrétiens, mais selon les préceptes de

l'Église, et non selon les lubies d'un ecclésiastique imberbe, dressé comme ils le sont tous aujourd'hui dans les séminaires. »

Toutes ces citations, qui mettent en relief l'homme, sont aussi le plus complet témoignage de sa sincérité.

Le comte Portalis fut nommé rapporteur de la commission chargée d'examiner la pétition Montlosier. Personne dans la Chambre haute n'avait plus d'autorité en pareille matière. Le rapport écartait trois des propositions, soit parce que la législation était suffisante, soit par respect du principe de la séparation des pouvoirs. Mais il retenait tout ce qui concernait les établissements de congrégation ou d'ordre monastique. Après avoir affirmé que la Société de Jésus existait de fait, Portalis s'exprimait ainsi : « Si cette société est reconnue utile, elle doit être autorisée ; ce qui ne doit pas être possible, c'est qu'un établissement, même utile, existe de fait, lorsqu'il ne peut avoir aucune existence de droit. Ce n'est pas la sévérité des lois que votre commission invoque, c'est le maintien de l'ordre légal. Les tribunaux se sont déclarés incompétents ; l'administration seule peut procurer en cette partie l'exécution des lois. »

La commission proposait de renvoyer au président du conseil des ministres la pétition, mais en ce qui touchait seulement l'établissement en France d'un ordre religieux non autorisé par la loi.

Le débat s'engagea dans la séance du 18 janvier 1827; il dura deux jours.

Les conclusions du rapport furent vivement attaquées par le cardinal de la Fare, le duc de Fitz-James, Mgr de Frayssinous, le comte de Bonald et le vicomte Dambray. Elles furent non moins énergiquement appuyées par MM. de Choiseul, Lainé, de Barante et Pasquier.

L'opinion publique était très émue. On a lu les discours qui furent de part et d'autre prononcés. Celui de M. de Fitz-James, incisif, mordant, cherchant des analogies dans l'histoire d'Angleterre, revendiquant le droit commun, contenait un portrait de Montlosier avec cette anecdote souvent reproduite depuis : « Cet homme bizarre, nous l'avons tous connu en Angleterre. Un jour, il convoqua ses amis pour leur faire lecture du dernier des plans de contre-révolution sortis de son cerveau; et voulez-vous savoir quel était un des moyens qu'il voulait employer contre le jacobi-

nisme? Il ne se proposait pas moins que de réunir en armée tous les capucins de l'Europe et de faire entrer processionnellement en France cette armée, portant la croix pour étendard. »

Le spirituel conteur fit sourire la noble Chambre sans rencontrer beaucoup de crédulité. On attendait la réponse de Montlosier.

Le discours de M. de Bonald, vigoureux comme toujours, sobre, sans finesse, ne fit aucune concession. Le vicomte Dambray s'efforça de distinguer entre l'existence civile des jésuites, reconnue par une loi, et la présence individuelle des membres de la corporation, soumise *à l'ordinaire* pour élever la jeunesse.

La Chambre ne fut pas étonnée de voir M. de Choiseul prendre la parole: c'était presque pour lui une question de famille. Il rappela les sentiments religieux des évêques qui avaient été de ses parents, l'opinion du ministre dont il portait le nom.

M. Lainé défendit Montlosier contre les attaques de M. le duc de Fitz-James; il défendit aussi le droit public de l'ancienne France et remercia ironiquement le cardinal de la Fare, qui avait invoqué les dispositions de la Charte. Aux yeux de

M. Lainé, les jésuites n'étaient pas de simples citoyens; c'étaient les membres actifs d'un ordre à qui l'on prodiguait les encouragements et les privilèges, comme la faculté de diriger les études à la suite desquelles se conféraient les grades et comme la dispense de la rétribution universitaire pour des collèges déguisés sous le nom de petits séminaires.

Quelque remarquable que fût ce discours, il n'amena pas le ministre à la tribune. Ce fut M. de Barante qui l'y détermina. En orateur ingénieux et en politique habile, il ramena la question à ce point : « Les jésuites ont-ils pu être autorisés par le seul consentement de l'administration? Mais cette administration permet certaines réunions et en interdit d'autres. Elle ne permet pas aux piétistes d'Alsace de se réunir; elle interdit à une secte protestante de s'établir à Saint-Étienne; ailleurs, elle ne permet pas même à la communion calviniste d'assembler ses fidèles. C'est le règne de l'arbitraire. Puisqu'il n'existe pas de droit commun, la législation spéciale a dû conserver toute sa force. Comme communauté, il a fallu à la Société de Jésus une autorisation; comme corps enseignant, elle jouit d'un privilège. En supposant

que l'administration ait pu se croire un pouvoir assez grand pour autoriser ce privilège, il faut qu'elle rende compte de l'usage qu'elle a fait de son pouvoir. Ce n'est ni dans l'intérêt de l'instruction publique, ni dans l'intérêt de la morale. Est-ce dans l'intérêt de la politique? Quand le pouvoir les appelle en auxiliaires, ils font bientôt de lui un instrument. »

Telle fut en substance l'opinion de M. de Barante; on le savait l'intime ami de Montlosier : aussi sa parole fut-elle avidemment écoutée.

Le ministre des affaires ecclésiastiques crut alors devoir intervenir. Il s'enferma strictement dans le sujet traité par l'honorable pair qui avait parlé avant lui. Après avoir présenté avec élégance et modération une apologie des jésuites, il déclara que sans doute, dans l'état de la législation, une maison de jésuites ne pouvait être autorisée que par une loi, mais que rien ne s'opposait à ce que des prêtres français exerçassent des fonctions que leurs évêques croyaient devoir leur conférer. Mgr de Frayssinous, en terminant, demanda à la Chambre de passer à l'ordre du jour.

M. Pasquier, dont l'esprit d'une lignée vraiment

française était toujours prêt, improvisa une de ces répliques dans lesquelles il excellait. Son argumentation très serrée consistait à dire que, si le rétablissement des jésuites était un bienfait, le ministère n'avait qu'à proposer une loi, que, jusque-là, cet établissement était une infraction à la législation et que la tolérance dont la Société de Jésus jouissait était plus dangereuse qu'une franche autorisation.

La Chambre des pairs, à une grande majorité, refusa de passer à l'ordre du jour et vota le renvoi de la pétition au ministre.

De retour à Randanne, après quelques semaines de séjour à Paris chez la duchesse de Montebello, avec qui il était lié, Montlosier prit connaissance de ces débats. Il ne partagea pas la joie de ses amis quand il lut leurs éloquents discours et quand il apprit le résultat qu'on avait obtenu.

Il fut d'abord tout entier à une polémique avec le duc de Fitz-James. Non content de son discours agressif, le noble pair avait écrit au *Journal des Débats* une lettre non moins violente. Montlosier crut devoir adresser à trois de ses amis, au général Becker, à M. Lainé et au baron Prosper de Barante, une réponse à l'accusation lancée contre lui ; nous

en donnerons les parties les plus intéressantes.

« Randanne, 8 février 1827.

» La conduite de M. le duc de Fitz-James avait déjà excité mon étonnement ; sa lettre au *Journal des Débats*, qui vient de me parvenir, m'étonne plus encore. Un trait de cette lecture a particulièrement appelé mon intention : *M. de Montlosier me comprendra sans doute*... Je puis vous le dire et vous me croirez sûrement, je parle toutes les langues que peut parler M. de Fitz-James, quelque idiome qu'il lui plaise de choisir. Mais les guerres publiques et les guerres privées ont aussi leur droit des gens. Dans l'intérieur de la Chambre des pairs, je sais tout ce que je dois comme pétitionnaire à M. le duc de Fitz-James. Là, s'il énonce un reproche et que ce reproche porte sur ma pétition, il est dans son droit, je suis son justiciable. Hors de la Chambre et hors de ma pétition, il n'en est pas de même. En fait d'honneur et de devoir, je pense, sans trop m'enorgueillir, que mon opinion a autant d'autorité que la sienne. A cause de mon âge avancé, on ne voudrait pas se donner le tort de me provoquer on espère m'engager moi-même

à des provocations. Dans quelque temps, nous verrons cela ; aujourd'hui, je ne donnerai pas dans le piège. Attaché, comme je le suis, à une grande cause, à laquelle tient, selon moi, le salut de la religion, celui du roi et de la France, c'est avant tout de cette cause que j'ai à m'occuper.

» J'ai traversé, sans m'émouvoir, toutes les haines de la Révolution ; j'ai traversé de même celles de Londres et de Coblentz ; je saurai en traverser d'autres. Je ne veux pas terminer cette lettre sans vous dire un mot de mon fameux plan de contre-révolution par les capucins. Le noble pair qui a produit cette allégation à la tribune ne l'a point abandonnée dans sa lettre au *Journal des Débats*. Il y a insisté de nouveau. Je vous ai dit que je ne comprenais pas M. de Fitz-James; ici, c'est moi-même que je suis tenté de ne pas comprendre. Voltaire a dit :

> Souvent au plus grossier mensonge
> Se mêle un peu de vérité.

» Je cherche dans ma pensée et dans tous mes souvenirs ce peu de vérité. J'ai eu beau interroger ce qui me reste de mes anciens amis de Londres en 1794 ; M. de Fitz-James avait à peu près alors

dix-sept ans. Il y a quelque apparence que, lié comme je l'étais avec les personnes les plus graves, ce n'était pas aux jeunes gens de dix-sept ans que j'allais confier, quelque absurdes qu'ils pussent être, mes plans de contre-révolution. Alors comme aujourd'hui, plein de respect pour les prêtres pieux, pour les moines pieux, plein d'aversion pour les prêtres et les moines politiques, entendant souvent par les étourneaux de ce temps-là, comme par les étourneaux de ce temps-ci, prôner la nécessité de refaire la France par des légions de jésuites, il a pu m'arriver de demander la préférence pour des légions de capucins. Que quelque chose de semblable, entendu de travers, se soit logé de travers dans de jeunes têtes de grands seigneurs qui rôdaient quelquefois autour de nous, cela est possible. C'est pourtant ce que je ne puis en aucune manière ni affirmer, ni contrôler.

» Vous pouvez faire tel usage qu'il vous plaira de cette lettre. »

Les amis de Montlosier la communiquèrent en effet; et, pour parler le langage du *Constitutionnel*, cette *capucinade* dont on avait voulu se servir pour ridiculiser le vieux lutteur tomba dans le domaine

des commérages. Mais le fond même du débat restait entier. Montlosier le sentait bien.

« Dans ce prétendu succès, écrivait-il le 17 mars à l'un de ses amis, rien n'est complet. Sans ce qui cause et accompagne les jésuites, je m'occuperais fort peu d'eux. La pensée de M. Portalis a été ou a paru être dans une violation de formes. Certainement c'est quelque chose que cette violation. Toutefois, si la France était composée comme les États-Unis, ou même comme tel État schismatique ou protestant, je ne mettrais pas beaucoup de zèle à cette question des jésuites.

» Les jésuites ne sont pour moi qu'un indice, mis en évidence, de cet envahissement général du parti prêtre. Le général Sébastiani a seul bien vu cette question, quoiqu'il l'ait traitée, suivant moi, hors de propos et inconsidérément. On croit que le parti prêtre a toutes ses racines dans les faiblesses d'un roi pieux : ce n'est pas vrai. Il a ses racines dans la politique aussi bien que dans la religion. Si vous en exceptez M. de Damas, M. de Doudeauville et M. de Clermont-Tonnerre, les ministres ne tiennent pas par religion à ce parti ; ils y tiennent par politique. Tandis que le ministère et le roi sont ainsi engagés, les deux partis de l'opposition

ont-ils des vues bien arrêtées sur l'intérieur de la France? Nullement. Je vous citerai en première ligne M. de Labourdonnaie. J'ai causé deux fois avec lui. Il a de M. de Villèle sous le nez; voilà tout. Tout ce qui se passe dans la sphère de cet horizon de haine l'occupe et l'agite. Chateaubriand et Hyde de Neuville ne me paraissent plus guère en avant. Agier, concurremment avec eux, voulait absolument me faire supprimer le mot *parti prêtre;* Hyde de Neuville en était surtout fâché...

» Il n'y a de force politique que dans le clergé, parce qu'il n'y a que là des combinaisons politiques. Cette combinaison est très forte; elle est très liée. Vous avez beau parler de dédain et de dégoût; pendant longtemps encore, la France subira tout. Cela durera jusqu'à une commotion qui éclatera par accumulation de fautes, au premier moment où les circonstances, déterminant quelque parti extrême, détermineront en même temps une résistance extrême. Je ne pourrais vous dire à quel point je voudrais écarter cet horrible avenir... Il faut sauver le roi; il faut sauver aussi M. le Dauphin et M. le duc de Bordeaux. »

Et, quelques semaines après, dans une autre lettre non moins prophétique, nous lisons :

« J'ai pour pensée première que la monarchie, la religion et la société sont en danger. La cause de ce danger est dans une désaffection générale, déterminée par plusieurs motifs, dont le principal est l'accroissement d'action qu'on cherche à donner au clergé. »

Le ministère vivait péniblement, et trois de ses membres les plus importants, MM. de Villèle, Corbière et de Peyronnet, avaient, à l'ouverture de la session de 1828, remis leur démission entre les mains du roi. Le comte Portalis et M. de Martignac entraient aux affaires. Mgr d'Hermopolis, qui conservait un portefeuille, consentait à ce que l'instruction publique fût détachée et confiée à M. de Vatimesnil. Pouvait-il rester le collègue de M. de Portalis, son adversaire à la Chambre des pairs sur la pétition Montlosier? La présence de Mgr de Frayssinous dans le cabinet fut, en effet, promptement jugée impossible. Il était remplacé par un autre évêque, non moins gallican que lui, mais ayant moins d'autorité et moins d'esprit politique, Mgr Feutrier, évêque de Beauvais.

Pressentant sa chute, l'évêque d'Hermopolis avait pu trouver une dernière occasion de défendre devant la Chambre des députés, non plus, cette fois, la

compagnie de Jésus, mais le clergé français. C'était à propos de l'augmentation du traitement des desservants. Rappelant une allocution de Pie VII, prononcée en 1805 en plein consistoire et dans laquelle le vieux pontife célébrait l'Église de France en lui donnant la qualification d'Église gallicane, Mgr de Frayssinous ajoutait : « Que penser de quelques esprits singuliers qui repoussent jusqu'à cette dénomination, lancent des anathèmes contre nos évêques et la Sorbonne, et ne craignent pas de regarder comme ennemie et presque comme séparée du Saint-Siège une Église que le Saint-Siège chérit et préconise comme une des plus belles portions de la chrétienté ? Ce n'est pas avec des exagérations, mais avec du bon sens, que se règlent les affaires humaines. »

Ce furent les derniers efforts de l'évêque d'Hermopolis ; il avait compris mieux qu'aucun de ses collègues les difficultés de concilier en France l'ancienne et la nouvelle société religieuse depuis la Révolution ; et, s'il ne réussit pas dans cette tentative au-dessus de ses forces, aucun autre que lui n'en a mené le deuil avec plus d'élévation et de convenance.

Montlosier espérait beaucoup du nouveau mi-

nistère. Les communications qu'il envoyait au *Constitutionnel* en témoignent. Ses vues particulières devaient pourtant encore éprouver un échec.

Le comte Portalis, en cela fidèle aux conclusions de son rapport, s'était empressé, le 22 janvier 1828, de nommer une commission chargée d'examiner les moyens d'assurer, dans toutes les écoles secondaires, l'exécution des lois du royaume. Au nombre des commissaires figuraient M. Dupin et M. Lainé, à côté de Mgr de Quélen, archevêque de Paris.

Cette mesure ne satisfit pas Montlosier ; il conseillait, dans ses lettres au *Constitutionnel*, la mise en accusation des anciens ministres. M. Labbey de Pompières devait s'en inspirer dans sa proposition à la Chambre des députés. En attendant, pour répondre à la création de la nouvelle *Association pour la défense de la religion catholique*, formée sous la présidence du duc d'Havré, avec le concours de M. de Bonald, de M. Duplessis-Grenédan, le *Constitutionnel*, sous l'inspiration de Montlosier, annonçait l'organisation d'une association pour la défense des libertés gallicanes et du droit public des Français.

Aucune parole ne saurait peindre l'agitation grandissante des esprits. Il faut lire les journaux de ce temps-là pour s'en rendre compte. On attendait avec anxiété le rapport de la commission dite des écoles secondaires ecclésiastiques.

Ce rapport, adressé au roi, parut le 28 mai. Malgré les protestations de Mgr de Quélen, parlant au nom de quatorze évêques, Charles X signa les deux ordonnances du 16 juin, dont l'une fut contre-signée par le garde des sceaux seulement et l'autre par Mgr Feutrier.

La première soumettait au régime universitaire les écoles secondaires ecclésiastiques qui existaient à Aix, Billom, Bordeaux, Dôle, Forcalquier, Montmorillon, Saint-Acheul et Notre-Dame-d'Auray; elle excluait de l'enseignement ou de la direction dans une maison d'éducation quiconque n'affirmerait pas préalablement par écrit qu'il n'appartenait à aucune congrégation religieuse non autorisée. La deuxième ordonnance, non moins célèbre, organisait les petits séminaires proprement dits, en faisait des écoles exclusivement destinées aux élèves qui se destinaient au sacerdoce, prescrivait à quatorze ans le port du costume ecclésiastique, limitait à vingt mille le nombre des écoliers, et,

comme dédommagement de cette limitation, accordait une somme de 1,200,000 francs pour des bourses.

La colère que ces ordonnances suscitèrent dans la presse religieuse fut tellement vive, que le parti libéral crut avoir définitivement gagné la partie engagée. Montlosier pensait, au contraire, que ce n'était qu'un leurre. Il voulait adresser une nouvelle pétition aux Chambres. M. de Barante l'en détourna, d'autant mieux que d'autres pétitionnaires, notamment un ancien jésuite exclu de la compagnie, l'abbé Martial Marcet de la Roche-Arnaud, avait saisi la Chambre des députés.

Ce fut une occasion pour l'évêque de Beauvais de s'expliquer. — Le rapporteur, M. de Sade, avait fait remarquer notamment que ce n'était ni par les jésuites ni par leurs disciples, qu'on pouvait s'attendre à voir professer les doctrines de l'Église gallicane ; que c'était pour soutenir et propager des principes tout différents qu'ils avaient été institués ; que, si ces principes venaient à s'accréditer dans le clergé, il était à craindre de voir s'altérer l'union entre les fidèles et les ministres de la religion. Les conclusions du rapport écartaient par l'ordre du jour la pétition sollicitant une nouvelle loi contre

les jésuites, et elle renvoyait les auteurs aux ministres compétents. M. de Conny, au nom de la droite, avait demandé qu'on n'établît pas contre une classe de prêtres français un privilège d'oppression. Le nouveau ministre de la marine, M. Hyde de Neuville, n'avait guère répondu que par des lieux communs. Mais, MM. de Montbel et Sainte-Marie ayant soulevé la question de la liberté de l'enseignement, Mgr Feutrier, que le parti ultraroyaliste couvrait d'outrages, prit la parole. Il s'attacha à écarter tout ce qui ne touchait point aux ordonnances, il protesta contre les accusations de proscription et affirma qu'il était permis à un prêtre jésuite de prêcher et d'exercer les fonctions de son ministère.

Nous ne signalerions pas ces nuances, si ces débats n'avaient pas été les derniers efforts faits à la tribune par un membre de l'épiscopat pour défendre une école religieuse que le clergé abandonnait peu à peu.

La protestation contre les ordonnances du 16 juin continua, quand vint la discussion du budget ; mais le terrain se rétrécit de plus en plus en 1829, et, quand éclata la révolution de juillet, les luttes religieuses prirent un tout autre caractère.

Les survivants du gallicanisme se comptèrent alors ; mais ils n'eurent plus leur ancienne influence et ce fut sur des questions de liberté, et particulièrement dans le domaine de l'enseignement, que les éloquents champions de l'Église portèrent désormais toute leur action.

Nous avons dit que Montlosier était convaincu qu'on déviait de la ligne qu'il avait tracée. Ses lettres témoignent de ses sentiments.

« 5 juin 1828.

» Cette affaire des jésuites a pris depuis quelque temps à la Chambre des députés ; elle est signée de l'abbé Marcet. Je ne puis en aucune manière m'accoler ni au pétitionnaire, ni à la pétition. Ma pétition à moi n'embrassait pas seulement les jésuites ; elle embrassait les congrégations, l'ultramontanisme, en un mot, le parti prêtre tout entier avec ses débordements. »

« 28 juin.

» Pour moi, les jésuites sont tout à fait accessoires, car ils ne font partie que du parti prêtre, où

s'adressent tous mes traits... J'espère que vous n'êtes pas dupes des deux ordonnances; les jésuites sont plus ancrés que jamais... »

« 13 juillet.

» Les deux ordonnances dont tout le monde raffole me paraissent la chose la plus insuffisante, la plus incomplète qui se puisse concevoir. Vous avez vu le mandement de l'évèque du Puy. Ce n'est rien en comparaison du mandement de l'archevèque de Paris. Concevez-vous une telle argumentation? C'est un fond de dépravation, un vice radical d'orgueil et de doctrine. »

« 28 août.

» On a fait tout pour les écoles, mais rien pour les jésuites. Le texte du parti de la congrégation est tout simple. Les jésuites sont licitement en France; la preuve, c'est que vous ne les poursuivez pas. S'ils le sont illicitement, vous êtes accusables de ne pas les poursuivre. »

Montlosier fit un dernier appel à l'opinion publique; il publia un nouveau factum intitulé : *De*

l'origine et des progrès de la puissance ecclésiastique en France. C'était encore une évocation désespérée de la déclaration de 1682, une défense de la conduite des anciens parlements, enfin une critique des deux ordonnances de juin. L'opiniâtre vieillard se répétait un peu. Aussi le public resta-t-il sourd et le livre n'eut pas de succès. Sans être découragé, Montlosier se réfugia plus que jamais dans ses rêveries solitaires. Il avait essayé de reprendre près du comte Portalis son affaire d'indemnité qu'on lui avait supprimée. Le roi ne lui avait pas pardonné, et Montlosier put s'en apercevoir.

Madame la dauphine s'était rendue au Mont-Dore en juillet 1827; elle devait traverser Randanne à son retour. Montlosier écrivit à M. le marquis de Vibraye, gentilhomme de la chambre, de service ce mois-là, pour faire agréer ses offres d'hospitalité. Le marquis de Vibraye ne voulut même pas les transmettre. Montlosier attendit alors au passage avec sept paires de bœufs attelés à sept charrues, six cents moutons, et cinquante vaches. La dauphine s'inclina en traversant la route, mais ne s'arrêta pas.

Pendant que le dernier défenseur convaincu des

libertés gallicanes attaquait, comme nous venons de le voir, les ordonnances de juin, cet autre esprit altier qui, plus que personne, avec sa plume, avec ses conversations, avait renversé la vieille Église de France, M. de Lamennais écrivait de son côté à Berryer, le 28 juin 1818, dès la nouvelle de la nomination de la commission des écoles ecclésiastiques :

« On parle de libertés religieuses garanties par la Charte ! La liberté religieuse de qui ? Des protestants ? Que leur importent nos écoles ecclésiastiques ? Elles sont, je crois, terriblement secondaires pour eux. Des catholiques ? C'est donc en vertu de la loi que vous voudriez, vous gouvernement, leur prescrire des articles de religion ? »

A la comtesse de Senft, le 28 janvier 1828, il disait : « Le rapport de Portalis et l'ordonnance rendue sur ce rapport sont une déclaration de guerre à l'Église. »

Enfin, dans une lettre au marquis de Coriolis, Lamennais ne ménageait plus rien :

« M. Portalis s'efforce d'apaiser la grosse faim du libéralisme en lui jetant, avec les congrégations enseignantes et les écoles diocésaines, une bonne et solide espérance de schisme. Car, bien

que le rapport du garde des sceaux ne parle explicitement que des petits séminaires, ce sont surtout les grands qu'il menace, sans les nommer ; à moins qu'il n'ait su ce qu'il disait, ce qui peut, au reste, se supposer comme autre chose. Quoi qu'il en soit, je regarde cette pancarte signée « Portalis, » et plus bas « Charles, » comme une déclaration de guerre au clergé. Il me paraît difficile qu'on rentre après cela dans l'état de paix. La Révolution n'abandonnera pas l'espoir qu'on lui a donné. Ce qu'elle veut avant tout, ce que voulait aussi M. de Mirabeau, décatholiciser la France : elle n'y parviendra pas. Mais elle parviendra, avant peu d'années, à établir politiquement le schisme. »

Cette forte et sombre imagination prenait ses visions pour des réalités. Le schisme n'était pas à craindre ; il faut être croyant pour être hérétique. Sans doute les légistes comme M. Dupin défendaient en théorie et au besoin devant les tribunaux les libertés gallicanes ; mais la plupart ne possédaient plus cette flamme religieuse qui animait les anciens parlementaires luttant avec leur foi contre la cour de Rome. Ceux-là, comme on l'a dit, avaient formé, pendant quatre ou cinq siècles, une sorte de comité permanent de salut public catho-

lique. Sans eux, peut-être, la France, au XVIe siècle, eût été en partie calviniste; mais, par leur énergie à combattre les empiétements du pouvoir ecclésiastique, ils avaient calmé les impatients et donné satisfaction à l'esprit français frondeur et inquiet.

Montlosier, par certains côtés de son caractère énergique et hardi, leur ressemblait. Il échoua cependant dans ses tentatives; c'est qu'il se trompa d'époque. Il vivait dans son cerveau avec une société chimérique, empruntant à l'ancien régime les lambeaux de sa robe mise en mille pièces et voulant les ajuster sur les épaules de la société nouvelle. La Révolution avait créé l'individu, le laïque, et elle n'avait assigné à l'État d'autre fonction que celle de faire respecter les droits de chaque citoyen. Lamennais et de Maistre avaient bien compris qu'il devait alors s'opérer au sein de l'Église une concentration de force et de résistance inconnue depuis le moyen âge. L'éducation de Montlosier, ses antécédents, ne lui avaient pas donné cette perspicacité que le génie supplée. Avec une bonne foi incontestable, il était resté ce qu'il était à l'âge de trente-cinq ans.

IX

Le Globe et l'école libérale.

Une autre école se fondait, représentée par un groupe de jeunes écrivains, philosophes, littérateurs, publicistes, apportant, dans l'examen de toutes les questions qui passionnaient les générations au milieu desquelles ils vivaient, un souffle de rénovation vraiment libéral. Ils étaient une douzaine d'hommes, tous destinés à jouer dans leur pays un grand rôle et à laisser un nom, Théodore Jouffroy, Rémusat, Tanneguy-Duchâtel, Vitet, Dubois, et nous en oublions. Ils avaient créé *le Globe*.

Chacun des actes de Montlosier, de même que chacune des publications de Lamennais, avaient été l'objet des appréciations indépendantes de cet

important journal. Ne satisfaisant souvent personne, au milieu des colères et des surexcitations, applaudi ou injurié tour à tour par les violents de droite et de gauche, il n'en continuait pas moins son œuvre, supérieure à son époque. Cette revendication du gallicanisme, aussi bien que le triomphe prochain des doctrines ultramontaines, avait été jugée par les écrivains dont nous parlons à un point de vue peu compris et si digne pourtant de l'être, celui de la liberté. Dès les premiers moments du combat, dès la publication du livre de Lamennais *De la religion considérée dans ses Rapports avec l'ordre politique et civil*, ils lui avaient dit : « Vous aurez beau faire ; vous pourrez réorganiser la discipline ; mais ce n'est pas seulement avec un changement de méthode que vous ferez une révolution dans les idées ; il faut des hommes supérieurs ; il faut de la foi. »

La liberté pour tous, même pour les jésuites, tel était leur cri. Il n'était besoin ni de proscription, ni d'arrêt de judicature pour vaincre l'influence de la compagnie de Jésus : il fallait des livres et la neutralité du pouvoir. L'Église, n'ayant plus l'espoir d'imposer ses croyances par le glaive, se réduirait naturellement à la lutte intellectuelle, et

les inimitiés qu'elle excitait seraient apaisées ou seraient convaincues d'injustice.

D'après l'opinion de ces vrais libéraux, durant ces années de transition où rien du passé ne convenait et où l'on ne savait rien de ce que donnerait l'avenir, les jésuites ne pouvaient manquer de reparaître. L'introduction de leurs exercices dans la vieille Église de France était encore plus une nécessité du malaise des croyances religieuses que le résultat de leurs pratiques et de leurs menées. Il fallait contempler ces variations sans s'en irriter ni les craindre.

Lorsque parut le *Mémoire à consulter* l'école philosophique, comme on l'appelait, fit plus d'une critique à Montlosier, tout en lui sachant gré de son courage. En tenant pour vrais tous les faits révélés par lui, *le Globe* concluait seulement que le pouvoir politique officiel n'était plus soumis aux mêmes influences.

Si la direction des affaires gouvernementales avait passé aux mains des amis du clergé, elle avait été fort réduite par la prépondérance toujours croissante que les classes moyennes avaient acquise dans la gestion des affaires. Parce que les jésuites dominaient la société sous Louis XIV, c'était une

erreur de croire que cela fût possible même sous Charles X; le monde avait changé. Que fallait-il donc faire pour se débarrasser du joug d'un parti impopulaire? Le signaler, disait M. Dubois. Quant aux arrêts des parlements, qu'ils dorment dans les greffes des tribunaux avec les lois de colère! Il y aurait mauvaise grâce à répondre aux arguments par la censure et aux ergoteurs par la prison. C'est, en effet, un péril plus grand qu'on ne pense que d'emprunter à une civilisation que chaque jour on proclamait défectueuse et tyrannique des garanties qui coûtent tôt ou tard plus cher que ce qu'on veut sauver. L'inconséquence de Montlosier était de se récrier contre l'Église, qui, disait-il, invoquait le droit séculier et se prenait au corps au lieu de s'adresser à l'esprit; et, quand, au contraire, il s'agissait de la noblesse, de devenir à son tour plus intolérant que les prêtres. Il ne lui suffisait pas que la France reconnût le mérite des hommes distingués et obéît librement à l'ascendant de la raison et du talent; il fallait au gentilhomme féodal une hiérarchie matérielle, un culte des rangs, une aristocratie d'état.

Aussi la bataille que livra Montlosier ne fut-elle pas vraiment populaire dans le sens que nous don-

nons aujourd'hui à ce mot. Les échos n'en retentirent pas au delà des oreilles de la bourgeoisie. Quand la *Dénonciation* succéda au *Mémoire à consulter*, les principes du *Globe* furent encore plus blessés. L'ultramontanisme était une opinion comme le gallicanisme, comme le protestantisme et le déisme ; le droit de s'associer pour le triomphe de cette doctrine était inviolable, comme celui que M. Dubois et ses amis réclamaient pour la libre propagation de leurs doctrines philosophiques. La magistrature n'était et ne pouvait être juge que des actes. Est-ce qu'elle avait un rôle à prendre dans des querelles de science théologique et de divergence de principes? est-ce que les vieilles lois qui blessaient encore ses prérogatives sacrées n'avaient pas été de fait abolies par la charte nouvelle? Ainsi pensaient les quelques adeptes éclairés qui s'étaient placés courageusement au-dessus des passions du moment.

Montlosier ne sentait pas assez, nous l'avons souvent fait remarquer, qu'il n'y avait plus de place pour le système des castes et des corporations. Pour ceux qui avaient bien lu son ouvrage *De la monarchie française*, s'il poursuivait avec tant de rigueur le prêtre moderne, c'est qu'il voyait en lui un clerc rebelle au donjon; c'est qu'il voulait

faire prévaloir, même après la Révolution, une sorte de privilège seigneurial.

Le jugement porté par *le Globe* tenait, au contraire, aux seuls principes qu'il avait pris mission de faire prévaloir en toutes choses, en science politique comme en littérature et en religion, c'est-à-dire la liberté pour tous. Il était facile, en effet, de voir qu'on s'éloignait peu à peu de la tolérance et qu'on rentrait dans les anciens préjugés en invoquant des juges de la conscience et des tribunaux de doctrine.

Le Courrier français, dans un article du 2 août 1826, avait posé comme axiome, que là où il y a une religion d'État, l'État est juge. N'était-ce pas concéder avec ce système qu'un gouvernement pouvait faire des confessions de foi et être juge des opinions? C'était en vertu de ce faux principe que Lamennais avait été traîné devant les tribunaux comme prévenu d'ultramontanisme. Il ne devait pas y avoir pour la loi de vérité religieuse unique. La loi n'était pas athée, comme on l'avait dit ; mais elle était neutre, indifférente en matière de dogme. La guerre de doctrine, qu'avaient faite les philosophes du XVIII[e] siècle, avait été bien autrement mortelle à l'intolérance que

l'appel aux inquisitions d'État et aux textes d'une législation surannée. Alors même qu'on croyait triompher matériellement des croyances ultramontaines sur lesquelles s'appuyaient l'entourage de Charles X et une partie de la droite de la Chambre des députés, il fallait revenir, en dernier ressort, à la discussion, à la lutte des idées. Autrement, n'était-ce pas manquer de confiance dans les progrès de l'esprit humain?

A mesure que la dispute se prolongeait sur les jésuites, la liberté religieuse gagnait enfin du terrain dans les âmes. Le droit d'association, si difficile à conquérir, se dégageait; qu'il s'agît de carbonari ou de jésuites, de prêtres ou d'ouvriers, on arrivait, dans le milieu éclairé dont nous parlons, à ne plus considérer comme devant tomber sous le coup de la loi que le complot politique et les infractions de police. Il y avait loin de cette doctrine aux accusations de Montlosier, dont les plus fortes ne roulaient que sur des actes de foi.

C'était, il faut bien le reconnaître aujourd'hui, un tout autre esprit qui inspirait, le 17 mai 1828, M. Tanneguy-Duchâtel, quand il écrivait :

« Le principe fondamental des gouvernements représentatifs, c'est la liberté de la pensée et de

tous ses modes de publication ; la prédication religieuse est libre; aucune autorité n'enchaîne la science ; la discussion politique ne reconnaît d'autre limite que les bornes imposées par le besoin de protéger les droits des citoyens et de maintenir la tranquillité de l'État. Pourquoi donc, tandis que partout ailleurs la liberté règne, l'enseignement seul est-il esclave? »

Adversaire déclaré de tout ce qui pouvait ramener la France en arrière, ne voulant rien conserver des régimes abolis par les Droits de l'Homme et par la Charte constitutionnelle, *le Globe* avait été souvent impopulaire; souvent il avait effrayé même ses amis en proclamant les droits d'ennemis qui ne respectaient pas les droits des autres; mais il voyait clairement que la cause de l'avenir ne pouvait être désormais que la cause de la liberté. Elle était tôt ou tard le seul remède efficace au mal et c'était elle qu'il fallait fonder à jamais.

Lorsque la pétition de Montlosier fut discutée à la Chambre des pairs, tout en rendant justice à la vigueur avec laquelle le noble vieillard poursuivait une guerre qu'il croyait juste, M. Dubois, au nom de ses collaborateurs, avait été sensible au reproche de niaiserie prodigué aux partisans sincères et

consciencieux de la liberté. Il n'avait pu se décider à accepter ce qu'il considérait comme une injure tant qu'on ne lui aurait pas prouvé rationnellement que le droit commun ne devait pas être le but de la société moderne. Lorsque la décision de la Chambre des pairs sur cette question des jésuites, qui avait valu au *Globe* tant d'inimitiés, fut connue, il publiait le lendemain ces lignes courageuses :

« Nous ne nous croyons pas battu ; nous avons soutenu un principe éternel. Quelques écrivains, qui nous ont combattu avec plus d'amertume que de raison, nous reprochent aujourd'hui avec une sorte de triomphe l'argumentation du cardinal de la Fare. « Voyez, » nous disent-ils, « c'est vous qui lui » avez fourni des armes ! » A cela nous répondrons : Tant mieux ! C'est quelque chose de voir, à la face du pays, un cardinal défendre le principe de la liberté de tous les cultes, et la pourpre romaine se chercher un abri sous les dogmes politiques de Franklin et de Jefferson. »

Voilà cinquante ans que ces lignes ont été publiées ; elles sont plus vraies que le premier jour. Le gallicanisme, comme croyance générale, a disparu. La liberté plus complète des cultes a modifié essentiellement les anciens rapports de l'Église et

de l'État. En échange de la protection temporelle que les princes lui accordaient, l'Église les faisait en quelque sorte participer à son pouvoir. L'association des deux puissances, comme disait Bossuet, semblait demander qu'elles exerçassent les fonctions l'une de l'autre.

Où est maintenant le roi évêque du dehors et défenseur des canons? La logique l'a emporté par la force des choses, l'orthodoxie religieuse devait fatalement se confondre de plus en plus avec l'ultramontanisme. C'était là sa pente et sa nécessité. Lamennais l'avait bien compris.

Cette lutte terrible entre la Révolution et le catholicisme, dont Montlosier avait éloquemment prédit les phases diverses, ne peut plus être portée, quoiqu'on le veuille, sur le terrain de la déclaration de 1682. L'enjeu de cette guerre qui remplira la fin du siècle est bien autrement important. La solution définitive, s'il nous était permis de dire notre pensée, ne peut être qu'une solution libérale. Hors d'elle, nous ne voyons que ténèbres et confusion. Un des grands esprits de ce temps a essayé vainement, par un corps de doctrines, de réconcilier la société civile et la société ecclésiastique. Sa doctrine religieuse, diamétralement contraire à

celle de Lamennais, ne put entamer le public indifférent. Cette médiation fut repoussée. Ces péripéties emplirent plus d'un cœur droit de troubles profonds et de déchirements douloureux. Les revendications passionnées des principes gallicans par Montlosier n'ont été que les prolégomènes de ces dissensions intestines où s'usèrent tant de forces morales.

Nous avons essayé d'écrire un chapitre de cette histoire avec impartialité. Sans vouloir pressentir quels seront les incidents nouveaux de ce conflit si redoutable pour le caractère de ce pays, nous pouvons affirmer que la liberté seule pourra signer le traité de paix. La démocratie française est assez forte et sera assez éclairée pour le ratifier.

X

Derniers écrits de Montlosier. — La révolution de Juillet.

Rien ne s'oublie si vite que l'histoire contemporaine. N'y a-t-il pas, au milieu de nous, nombre d'hommes à qui l'histoire grecque ou romaine est plus familière que celle de nos cinquante dernières années? Ainsi pensait-on déjà en 1830. Que ne dirions-nous pas à notre tour? Les premiers temps de la monarchie de Juillet, période pendant laquelle elle combat, gagne la victoire et s'assied, sont mal étudiés. Peu de documents, peu de mémoires intéressants et bien écrits, si nous en exceptons ceux de M. Guizot, ont été publiés. Les débats parlementaires, rapprochés des articles des journaux importants, sont encore la meilleure source d'informations.

Qui aurait osé prédire, dans ces débuts du règne de Louis-Philippe, le triomphe absolu, à dix-sept années de là, des doctrines démocratiques, aurait passé presque pour un visionnaire. Cependant le germe était rapidement sorti de terre et poussait des floraisons. Déposé au fond des mœurs, il s'était développé; les fautes de la branche aînée des Bourbons l'avaient réchauffé. Le travail de nos premières assemblées délibérantes avait bien pu être suspendu ; mais il n'avait pas été terminé. La révolution française s'était passée à conquérir un ordre social nouveau, l'Empire à le défendre, le parti royaliste à réagir contre lui. Cette réaction venait heureusement de finir : les principes vitaux de la fin du XVIIIe siècle n'étaient plus en péril ; mais une tâche autrement difficile et délicate s'imposait désormais aux hommes politiques : adapter ces principes aux faits, concilier la pratique gouvernementale avec l'état des mœurs et des opinions.

Tous les esprits élevés de la bourgeoisie s'efforçaient alors théoriquement d'établir des analogies entre la fondation de la dynastie nouvelle et celle de la maison de Hanovre. C'était à qui comparerait la révolution de Juillet à celle de 1688. On rêvait de réunir la solidité de la monarchie avec

les libertés de la république. Rapprochant les Bourbons des Stuarts, on voyait, dans chaque race royale, la représentation d'une des grandes idées qui dominent les événements pendant un espace de temps, et qui se retirent et tombent, quand les races royales ne s'aperçoivent pas que le monde entier a changé autour d'elles.

Nuls plus que les doctrinaires n'avaient l'imagination pleine de la révolution de 1688, de son succès, du beau et libre gouvernement qu'elle avait fondé. Ces hommes distingués avaient, dans leur prévoyance et dans leur force, trop de confiance. Ils étaient plus préoccupés des vues de leur esprit que de l'état réel des choses.

M. Guizot le reconnut. Il signala plus tard les différences entre la constitution de la société en Angleterre, ses moyens de gouvernement, ses points d'arrêt sur la pente des révolutions, et la démocratie française, sans traditions libérales, prête à mettre, dans le choix du souverain, l'élection à la place d'un contrat, et qui venait d'arracher dans trois jours, au prix de son sang, une charte nouvelle, sans avoir passé par une lente et progressive éducation politique.

Si, pendant cette sorte de trêve qui succède tou-

jours aux violentes commotions sociales, la joie populaire ne fut pas troublée ; si les classes moyennes crurent, de bonne foi, avoir atteint leur double but, l'égalité civile dans l'ordre social et le véritable système représentatif dans l'ordre politique, les intelligences clairvoyantes et hautes ne se firent pas des illusions de longue durée. Parmi les fils de la révolution, liés à ses intérêts, pleins de ses pensées, bien peu savaient quand il fallait lui résister sans la trahir, commander sans opprimer, être à la fois des hommes de gouvernement et des hommes de leur temps.

La suppression de l'hérédité de la pairie démontra, d'une façon éclatante, que les régimes de caste et de robe avaient à jamais disparu, et que le régime nouveau devait être établi pour durer sur le bien-être le plus général, et sur la participation plus complète des citoyens à l'administration des affaires.

Armand Carrel avait plus raison qu'on ne le croyait, quand il disait : « La victoire de Juillet est un commencement et non une fin. » Cette fin devait être, en effet, la participation de tous aux affaires de tous.

La forme même du gouvernement n'était pas

alors véritablement en question : la monarchie représentative, avec une direction démocratique, paraissait pouvoir s'affermir.

Le prince appelé à réaliser cet accord était éclairé et spirituel. Il tenait du XVIIIe siècle, dont il était resté l'élève, deux sentiments : l'amour de la paix et l'horreur de la peine de mort. Mais, si la société civile, au milieu de laquelle il était appelé à régner, était complètement faite, la société politique n'était qu'ébauchée. Quelques efforts qu'on eût pratiqués pour ramener la démocratie française en arrière, elle avait tenu bon. Mais elle avait encore à se convaincre que les gouvernements doivent être estimés à raison de la liberté qu'ils donnent, et que cette liberté doit être préférée à toutes les formes de gouvernement. Notre bourgeoisie, comme l'écrivait en 1833 M. Royer-Collard à M. de Barante, était un corps fort respectable et conduisant bien ses propres affaires, mais qui n'avait pas encore les volontés suffisantes, pour gouverner définitivement les affaires publiques.

Montlosier fut prompt à reconnaître la dynastie de juillet. Dès 1827, avec une sagacité que nous avons souvent signalée, il jugeait, du fond de sa retraite, les périls de la monar-

chie légitime et prédisait l'avenir en ces termes :

« Au moment présent, M. le duc d'Orléans est un danger : ma pensée est d'en faire une ressource. Au train dont vont les choses, si on les laisse aller, il ne faut pas croire que ce sera seulement le roi ; ce sera bien aussi et M. le dauphin, et M. le duc de Bordeaux qui seront emportés. Ce qui convient aujourd'hui à M. le duc d'Orléans, c'est de demeurer uni à sa famille et à la légitimité, de redresser les écarts du gouvernement, si cela est en son pouvoir, d'attendre ensuite, du temps et de la volonté de la Providence, les éventualités qui peuvent un jour lui donner la couronne. Telles sont, mon ami, les pensées qui sont dans ma tête ; si elles vous paraissent justes, je serais heureux que vous et vos amis pussiez les adopter.

« Quand je parle de vos amis, j'ai toujours en idée M. Pasquier, M. Molé, M. le duc de Broglie. Ce sont pour moi des puissances. Ménagez-moi et conservez-moi quelques bontés auprès d'eux. Je me fais bien vieux ; je ne puis faire vingt pas sans me reposer et sans être essoufflé. Les trappistes disent : « Mon père, il faut mourir ! » — Va pour mourir, en attendant, amitiés à vous et aux vôtres jusqu'au dernier soupir. »

Montlosier eut, du reste, occasion de connaître en personne le duc d'Orléans. Cet arrêt à Randanne que madame la dauphine n'avait pas voulu faire en revenant des eaux du Mont-Dore, le duc d'Orléans ne l'avait pas refusé. Il avait marqué le désir de connaître les travaux agricoles de l'auteur du *Mémoire à consulter;* il avait surtout désiré connaître les volcans d'Auvergne, et Montlosier s'était empressé de lui servir de guide. Qu'on juge alors des dispositions favorables que les fautes de la Restauration faisaient naître dans l'imagination du solitaire de Randanne, sur le rôle possible de la branche cadette !

Les trois années qui précédèrent la révolution de Juillet avaient été dures pour lui. Après avoir vainement sollicité auprès de Portalis et du comte de la Ferronnays le rétablissement de sa pension comme attaché aux affaires étrangères, il s'était mis au travail plus ardemment que jamais. Il avait bien voulu « faire la révérence, suivant son expression, mais pas jusqu'à terre ».

Grâce à l'infatigable obligeance de M. de Barante, il avait traité avantageusement de l'impression de ses *Mémoires* et d'un autre livre écrit par

lui durant l'émigration, et qu'il avait intitulé *les Mystères de la vie humaine.*

En moins de dix-huit mois, les deux premiers volumes des *Mémoires* avaient été composés avec entrain. Ils comprennent, avec la jeunesse de Montlosier, toute la période de l'Assemblée constituante, et s'arrêtent au départ pour l'armée de Condé. Le manuscrit d'un troisième volume est entre les mains de son petit-fils, et nous avons fait à ce dernier document de considérables emprunts.

Dans deux lettres de septembre et décembre 1828, nous trouvons des renseignements sur les sources où Montlosier puisa pour venir en aide à ses souvenirs.

« Je vais reprendre mes *Mémoires;* j'ai bien senti l'excellent conseil que vous me donnez : le tableau de la société avant la révolution, fait, comme vous le dites, *con amore,* est une chose importante de toute manière, surtout pour donner une idée de cette grande et épouvantable catastrophe. Il sera délicat de parler de l'Assemblée constituante, où j'ai été quelque chose, mais peu de chose. Je lis les *Mémoires* de Ferrière; il me faut ceux de Lameth, avec ceux de Bertrand de

Molleville et de Bouillé. Vous ne croirez pas que mes souvenirs s'effacent, et j'ai besoin que quelque chose me les retrace. Je n'ai conservé aucune note, excepté *l'Art de constituer les peuples*, je n'ai gardé ni mes discours ni mes pamphlets. Je suis tout peiné à me ressouvenir de moi-même, dans un sujet que tant d'écrivains ont déjà parcouru. »

Les *Mémoires* parurent dans les premiers mois de 1830, ils sont précédés d'une intéressante Introduction qui est à lire. « Ma vie entière, dit Montlosier, va se trouver en présence du lecteur. » Et il esquisse dans deux pages son existence si mouvementée, si mêlée aux événements de son siècle.

Qui n'avait-il pas connu, depuis Voltaire, Turgot et Franklin jusqu'à Louis-Philippe et Casimir Perier !

Les années en s'allongeant avaient modifié ses jugements sur plus d'un de ses contemporains. Il avait commencé par avoir de l'aversion pour tous ses collègues de la Constituante qui, dans le principe, avaient accepté le doublement du Tiers et la réunion des Trois Ordres, Mounier, Malouët, Lally, Virieu, Clermont-Tonnerre. C'était même plus que de l'aversion qu'il avait manifesté contre Adrien

Duport, contre les Lameth et tout le parti constitutionnel du côté gauche de l'Assemblée. « Ce bon Malouët, écrit-il, si respectable à tant d'égards et qui dans la suite a été particulièrement mon ami, il faudrait voir comme je l'accueillis quand il vint à moi, le lendemain du serment du jeu de Paume ! » L'honnêteté de tous ces esprits d'élite, leur bonne foi, s'étaient imposées à Montlosier à mesure que les passions se calmaient, et il avait rendu son estime et son amitié à plus d'un des survivants de cette grande Constituante, à ceux-là mêmes qui passaient pour avoir le plus influé sur la conduite et les résolutions de l'Assemblée.

Mais, s'il avait modifié ses opinions sur certains hommes d'État, Montlosier avait conservé vis-à-vis d'une portion du clergé la ténacité de ses haines. Il reproduit dans la préface de ses *Mémoires*, la distinction que nous avons eu souvent l'occasion de signaler dans ses œuvres, entre le prêtre politique et le prêtre simple chrétien; il proteste toujours de son mépris pour l'un et de son affectueux respect pour l'autre.

C'est ainsi que Montlosier explique son attitude courageuse en 1790, quand il flétrit les persécutions religieuses et les violations de la conscience.

Ces *Mémoires*, qui contiennent peu de faits nouveaux, eurent une certaine vogue quand ils parurent. Ils méritent encore d'être lus, malgré les incorrections et les inégalités d'un style souvent prétentieux et heurté. Le spectacle des événements qui se déroulent est si grandiose, l'acteur qui raconte ses émotions est si saisissant, qu'on est entraîné malgré soi par la vigueur et qu'on ne songe plus à la perfection de la forme.

Montlosier croyait, au contraire, offrir au public une œuvre littéraire irréprochable en imprimant *les Mystères de la vie humaine*. Il en avait, durant son séjour à Londres pendant l'émigration, lu quelques chapitres à ses meilleurs amis, à Malouët, à Mallet-du-Pan. Il avait, après l'achèvement de l'ouvrage, communiqué plus tard les portions principales à l'Académie des belles-lettres de Clermont, dont il était devenu président. L'écrivain n'avait recueilli que des éloges. Le livre ne réussit pas et nous comprenons son insuccès.

L'exposé qui sert de préface à cette œuvre oubliée est étrange et curieux à reproduire :

« La vie humaine étant une dépendance de la vie générale dont elle fait partie, il m'est indispensable de traiter de la vie générale. Comme il se

trouve dans l'univers, au milieu de beaucoup d'autres systèmes, un système planétaire particulier dont le soleil est le centre et la terre une parcelle, l'action continue qui part de ce centre et qui compose la radiation solaire, en même temps le mouvement régulier et uniforme de tous les astres subalternes autour de ce centre, indique un principe d'action continue sur tout le système. C'est ce dont je parlerai souvent dans cet ouvrage sous le nom de principe solaire................................

» En second lieu, la terre étant en rapport continu avec le soleil, et ayant en même temps une action continue sur tous les êtres individuels qui sont dans son sein, à sa surface, ou même dans l'orbite de son mouvement, cette action décèle un principe particulier dont il sera question sous le nom de *principe terrestre*............ Enfin, le soleil lui-même et tout le système planétaire qui lui est subordonné ne formant qu'une petite partie dans l'ensemble des systèmes qui remplissent l'univers, le principe d'action qui coordonne tous ces systèmes gouverne non seulement le ciel et la terre, mais encore tous les êtres créés. C'est ce qui sera désigné dans cet ouvrage sous le nom de *principe céleste*. Ces notions préliminaires ayant été conve-

nablement exposées, je commencerai à m'occuper des animaux et des plantes; je montrerai comment ils se sont formés d'une combinaison particulière de l'influence solaire et de l'influence terrestre, et quelle est ici-bas leur destinée. Arrivant à la vie humaine, etc. »

Nous arrêterons là nos citations; elles suffisent pour donner une impression générale du livre. C'est après en avoir entendu lire quelques extraits, dans les soirées de l'émigration, que Chateaubriand disait dans ses *Mémoires d'outre-tombe :*

« Outre son journal, Montlosier écrivait des ouvrages physico-politico-philosophiques. Il prouvait, dans l'une de ses œuvres, que le bleu était la couleur de la vie, par la raison que les veines bleuissent après la mort, la vie venant à la surface du corps pour s'évaporer et retourner au ciel bleu : comme j'aimais beaucoup le bleu, j'étais tout charmé. »

Pour un ami, c'est bien méchant; nous croyons qu'avec son esprit si juste, si clair, se payant peu de mots, M. de Barante ne dut pas non plus être un admirateur des *Mystères de la vie humaine.* Résumé d'études et de rêveries de jeunesse sur la géologie et le magnétisme, cet ouvrage ingénieux

si cher à son auteur, et qui contient quelques pages animées par une ardente imagination, n'aurait pas suffi pour donner à son nom de la célébrité.

Il revint à ses préoccupations quotidiennes, à l'examen des moyens nouveaux à employer pour abattre définitivement la puissance ecclésiastique.

« La France ne veut pas se laisser saisir, répétait-il; elle serait peut-être fort heureuse sous la main des prêtres. Qui sait si nous ne reviendrions pas par là au bonheur des VIII[e] et IX[e] siècles, tout au moins aux prospérités du Japon et du Paraguay? Nous avons près de nous, pour nous séduire, l'exemple du Portugal et de l'Espagne, ainsi que l'état glorieux des peuples de Naples, de Rome et de toute cette partie de l'Italie soumise au pape. Ces exemples séduisants ne nous séduisent pas. La France ne supportera jamais ce joug. Il y a en elle deux peuples : l'un tout dévoué aux prêtres, leur portant une espèce d'idolâtrie ; l'autre se contentant de les regarder comme les ministres de la religion, et non comme la religion même.

» Les écrivains du *Globe* ne me soupçonneront, j'espère, d'aucune affection particulière pour les parlements; je puis leur assurer que je n'ai aucun

désir de leur retour; mais il me sera permis de leur rendre justice pour les services qu'ils ont rendus à la France. Je place en première ligne l'opposition constante qu'ils ont montrée contre les innovations religieuses. Les magistrats protecteurs ont disparu; toute protection a disparu avec eux. »

Le ministère Polignac n'avait fait qu'envenimer ses appréhensions. Montlosier, dans les premières semaines de 1830, avait quitté Randanne pour venir à Paris. Il avait aussitôt jugé qu'on n'avait ni assez de talent ni assez d'autorité autour du roi pour conduire cette réaction contre 1789. On hésitait entre la dextérité et la violence; on fondait des espérances sur les fautes de la Chambre des députés; on n'était pas sans prévoir, dans l'entourage du château, une prise d'armes même dans Paris; mais on comptait, pour la réprimer, sur des régiments dévoués et, au besoin, sur les forces de l'Europe. C'étaient les mêmes illusions qu'en 1791. Victor Cousin, que Montlosier allait voir et dont la prestigieuse conversation l'enthousiasma, avait encore surexcité en lui les craintes d'une révolution.

Elle éclata quand il était rentré en Auvergne. Il se mit aussitôt en communication avec les membres

du nouveau gouvernement. Plusieurs étaient de ses amis. Ses goûts de polémiste avaient plus que jamais de quoi se satisfaire. Il n'était indifférent à rien, malgré son grand âge. Il se passionnait pour tout, parce qu'il s'intéressait à tout.

Deux choses le frappèrent dès le début de la nouvelle monarchie, et il les signale dans sa correspondance : l'amour de Louis-Philippe pour la popularité et sa tendance marquée à s'occuper des détails. « Le roi, disait-il, aime les affaires ; duc d'Orléans, il pouvait tout faire, il en avait le temps. Roi, il a cru que c'était de même. Il en résulte dans le conseil des conflits dans lesquels les discussions ne sont pas toujours libres. »

La politique extérieure à suivre par la monarchie de Juillet n'était pas moins nettement indiquée.

« Notre position en Europe, écrivait-il à M. de Barante, nommé récemment ambassadeur à la cour de Sardaigne, participe de notre situation intérieure : il y a deux voix en France, celle du gouvernement, discrète, réservée, et qui, par là même, fait peu de bruit ; celle des principes populaires, la plus bruyante et la plus exagérée possible, afin d'attirer l'attention et de faire plus d'effet. Le gouvernement a proclamé, sans réserve en appa-

rence et sans mesure, le principe de non-intervention. C'est là une politique qui ne songe qu'aux intérêts positifs du pays; ce n'est pas celle des clubs, pas même celle de M. de Lafayette, qui, en menaçant toute l'Europe de ses projectiles, a effrayé toute l'Europe. Cette politique de clubs, avec ses retentissements démagogiques, nous donne aujourd'hui une attitude fausse. Nous avons eu l'air de dire à tous les peuples : « Révoltez-vous, nous vous soutiendrons, » ou, du moins, « nous empêcherons les gouvernements étrangers de vous opprimer! »

» On nous accuse de ne pas tenir notre parole. Cela nous donne un air de fausseté ou de faiblesse. Il n'y a d'avantages pour nous dans une guerre qu'autant qu'elle offrirait un bouleversement général. Dans cette perspective, tout se réunirait contre nous; car nous n'avons réellement d'espérance de conquêtes que dans la Savoie, la Belgique et la rive gauche du Rhin. L'Europe le voit comme nous. Mais voyez où cela nous mène! Dans ma pensée, tout est faux dans la marche actuelle des esprits, et cela non seulement dans les détails, mais dans les principes. »

Cette situation extérieure, que Montlosier étudiait et appréciait ainsi, soumettait, dans les rues

de Paris et dans la Chambre des députés, la monarchie nouvelle à de terribles épreuves. Pour les conjurer, il ne suffisait pas d'un esprit facile comme Laffitte, mais sans opinions arrêtées, et d'un laisser aller qui touchait à la mollesse.

Montlosier s'en plaignait au général Sébastiani, pour lequel il avait toujours eu du goût. Il lui envoyait même, chaque semaine, depuis les derniers événements, une correspondance politique autographiée. Une occasion se présenta où il put confier ses craintes au prince de Talleyrand lui-même. Nommé membre correspondant de la Société géologique de Londres, Montlosier avait communiqué, sous le couvert de l'ambassade française, une note sur les éruptions du mont Vésuve. Le prince de Talleyrand lui adressa la réponse suivante :

« Monsieur le comte, en recevant votre lettre, je n'ai pas eu besoin de recourir à la signature ; j'ai reconnu sur-le-champ votre écriture et je me suis senti trente ans de moins. Les expressions de votre souvenir m'ont été fort précieuses et je vous en remercie. Je me suis acquitté avec empressement de la commission que vous m'avez donnée pour la Société géologique de Londres.

» Tous mes efforts, depuis que je suis en Angleterre, ont eu pour objet de rendre la Belgique indépendante et de maintenir la paix.

» Aujourd'hui, je me crois bien prêt d'avoir obtenu ce résultat ; ce que produira plus tard la tourmente actuelle ne regarde pas un homme de soixante-dix-sept ans. J'ai cependant cherché à donner à la raison un moyen de se faire jour; et, voyant l'Europe menacée de toutes parts par l'anarchie, j'ai cru qu'il fallait créer un pouvoir, et les cinq grandes puissances réunies à Londres m'ont paru devoir le former; et, quoi qu'en disent les journaux désorganisateurs, j'étais bien loin de l'idée qui avait fait concevoir la Sainte-Alliance, puisque les trois grands actes de notre réunion ont été l'indépendance de la Belgique, le maintien de la paix et le principe de la démolition des places fortes élevées par les mêmes puissances après les Cent-Jours.

» Je ne vois d'autre raison de vous écrire tout cela que parce que j'écris à un de mes anciens camarades et un vrai Français.

» Recevez, monsieur le comte, etc.

« PRINCE DE TALLEYRAND. »

Pendant que Montlosier redoutait pour la politique extérieure les effervescences chimériques, pendant qu'il blâmait dans toutes ses lettres l'attitude provocante et maladroite, vis-à-vis des puissances, de M. Mauguin, du général Lamarque et de leurs amis, la scission se consommait irrévocablement à l'intérieur dans les rangs de cette jeune et brillante élite qui, en pleine possession d'elle-même, arrivait aux affaires. S'il y eut jamais une cohorte d'hommes d'un talent déjà éprouvé, engagés dans les voies les plus diverses, ce fut celle de ces vainqueurs de Juillet, ardents, ambitieux, pleins de foi alors dans un avenir libéral. Une année s'était à peine écoulée, et déjà les transactions entre eux devenaient difficiles; déjà apparaissaient d'irréparables divisions qui devaient, par leur ténacité, rendre impraticable, à un moment donné, l'avènement pacifique, régulier et périodique, de chaque parti au gouvernement du pays.

L'indécision de M. Laffitte avait créé au pouvoir des embarras et des périls. Le procès des ministres mettait la dynastie nouvelle à la merci d'une émeute. On sait l'émotion profonde que les débats devant la Cour des pairs avaient excitée au sein de la

population parisienne qui avait pris part à la lutte. Montlosier écrivait, le 28 octobre 1830, à M. de Barante :

« Il faut bien, mon cher ami, que je vous félicite du noble et heureux succès de votre jugement de la Cour des pairs. Je voudrais vous féliciter encore d'avoir échappé aux derniers troubles de Paris. A mes félicitations doivent s'ajouter ici quelques condoléances. Il serait à désirer que, chaque fois qu'une chose importante sera mise en délibération, l'État et la sûreté publique ne le soient pas de même et que les deux chambres ne soient pas mises en jugement. C'est assurément très heureux que quelques polissons d'écoliers aient voulu venir au secours de la Chambre des pairs et assurer la paix publique. Faut-il qu'un tel état de choses se conserve, et, parce que nous avons gagné une fois la partie, faut-il que la France et la sûreté publique continuent à être en jeu? C'est à quoi, ce me semble, Votre Excellence et ses puissants amis doivent pourvoir au plus tôt. Il y a un parti, à Paris seulement, qui est enragé. Parce qu'il a défendu pendant trois jours la ville contre l'ennemi, pour son salaire, il se croit en droit de piller la ville. Il faut vous dépêcher,

mon cher ami, de créer vos municipalités et vos conseils généraux. Rattachez tout cela le moins possible à votre loi électorale et à l'organisation de la garde nationale. Vous entrez dans trop de détails ; il fallait, ce me semble, pour ces choses-là, j'en excepte la loi électorale, poser des bases générales, autoriser ensuite les préfets, en s'adjoignant un renfort de conseillers, à porter des règlements d'exécution provisoire selon les besoins et l'esprit des localités. Vous allez vous trouver très embarrassé entre l'électorat ; mais on voudra un champ large pour l'éligibilité. Vous faites probablement vos préparatifs pour Turin ; défendez-nous de l'Autriche, et adieu. »

Suivant son habitude, pour tout événement considérable de son temps, Montlosier s'était enflammé et avait, à la hâte, préparé une brochure sur le procès des ministres. La situation lui paraissait de plus en plus redoutable; il appelait de tous ses vœux un ministère de résistance.

« Résister, disait-il, est le seul parti véritable, le parti de salut ; mais il lui faut une condition essentielle : c'est de résister non avec le seul appareil de la force, mais avec celui de l'autorité. Sans cela, vous renouvellerez les scènes succes-

sives des Constitutionnels, de la Gironde et de la Montagne. »

Le cabinet du 12 mars 1831 que forma M. Casimir Périer donnait entière satisfaction à Montlosier. Le nouveau président du conseil unissait à une volonté de tous les jours un constant respect de la légalité. Il possédait plus que personne ces merveilleux instincts, qui sont comme la partie divine de l'art de gouverner, et, dans les quelques mois que dura son ministère, il fondait les véritables traditions du règne. S'il ne put résoudre le problème de l'accord de la démocratie et de la liberté, il en indiqua du moins les moyens, et, quand il fut brusquement enlevé à la France, il emporta dans sa tombe le secret d'une énergie héroïque, au service du bon sens le plus vigoureux, d'une honnêteté sans tache et du patriotisme le plus pur.

XI

M. de Montlosier, pair de France. — Sa mort. — Troubles qu'elle occasionna.

Le ministère qui se constitua le 11 octobre 1832, sous la présidence du maréchal Soult, proposa au roi une nombreuse promotion de pairs. M. le duc de Broglie, ministre des affaires étrangères, fit comprendre le comte de Montlosier sur la liste, et, comme réparation de l'injustice commise sous la Restauration, l'indemnité qu'il avait touchée jusqu'en 1826, fut rétablie.

Ce fut sous cette forme délicate que le duc de Broglie, ayant à le remercier de ses félicitations, lui annonça la décision :

« Monsieur le comte,

» Je répondrais avec plus de détails à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, si je ne comptais avoir le plaisir de vous revoir prochainement à Paris et de m'entretenir avec vous. Je n'ai pas besoin de vous dire combien je suis charmé que le choix du roi, en vous appelant à la Chambre des pairs, me donne occasion d'avoir avec vous des relations plus fréquentes.

» J'espère que vous voudrez bien continuer les importants travaux qui vous rattachent au ministère des affaires étrangères; mon ancien attachement me donne, j'ose l'espérer, quelque droit de compter sur le secours de vos lumières.

« V. DE BROGLIE. »

Montlosier avait eu l'honneur d'approcher cette personne rare dont tous ceux qui l'ont connue ne parlaient qu'avec un touchant respect, et qui s'appelait madame la duchesse de Broglie. Pendant les dernières années où sa mère, madame de Staël, revint vivre à Paris, Montlosier lui avait été pré-

senté. Il avait gardé un ineffaçable souvenir de cette haute nature.

Madame de Broglie avait été enlevée à ce monde choisi dans lequel elle tenait tant de place, lorsque Montlosier vint siéger à la Chambre des pairs. Peu de ses anciens amis avaient survécu aux événements. L'ombre s'était étendue sur les fortes générations de la Révolution. Chateaubriand était debout, mais aigri, désabusé, bâillant sa vie.

Montlosier et lui ne s'étaient jamais perdus de vue depuis leurs années de misère à Londres. Lors de son renvoi du ministère, Montlosier lui avait fait parvenir le témoignage de son affection, et il avait reçu, le 20 juin 1824, ce billet inédit :

« Je vous remercie, mon ancien ami. Si vous aviez été à Paris, j'aurais reçu avec reconnaissance les conseils de votre expérience et de vos lumières. Vos troupeaux sont moins difficiles à gouverner que ceux que je conduisais. Il vous reste au moins une montagne et des moutons. Moi, je n'ai qu'un grenier et deux chattes qui regretteront, je vous assure, plus que moi, le ministère. Il est dur de passer d'un perdreau à une souris. — Aussi j'entre dans leurs peines.

Au reste, vous voyez que l'on m'a mis à la porte comme si j'avais volé la montre du roi sur la cheminée. Si vous entendez dire cela dans votre Auvergne, défendez-moi, je vous prie. Je vous assure que je suis sorti du ministère les mains nettes.

» Conservez-moi bien votre amitié et comptez à jamais sur la mienne.

» CHATEAUBRIAND. »

Quoiqu'il fût arrivé à l'âge où les hommes ont besoin de repos, Chateaubriand avait recommencé la polémique qu'il avait entreprise, sept ans auparavant, dans le *Conservateur*. Il se sentait rajeuni par ses haines toujours croissantes pour M. de Villèle et M. de Corbière. C'est au milieu des luttes soulevées par les différents projets de loi contraires aux libertés publiques, que Montlosier était venu le solliciter de s'enrôler avec lui pour livrer bataille aux jésuites.

Il lui écrivait le 28 décembre 1825 :

Ne derelinquas amicum antiquum.

« Mon cher ami, ces paroles ne sont pas seulement

d'une haute antiquité, elles ne sont pas seulement d'une haute sagesse : pour le chrétien, elles sont sacrées. J'invoque auprès de vous tout ce qu'elles ont d'autorité. Jamais entre les anciens amis, jamais avec les bons citoyens, le rapprochement n'a été plus nécessaire.

» En vous adressant ces paroles, je n'ignore pas qu'elles seront reçues par un cœur que l'ingratitude et l'injustice ont navré ; et cependant je vous les adresse encore avec confiance, certain que je suis qu'elles se feront jour à travers les nuées... Oui, mon ami, la France vous doit. Il faut qu'elle vous doive encore davantage ; elle a recouvré de vous l'amour de la religion de ses pères. Il faut lui conserver ce bienfait ! Et pour cela, il faut la préserver de l'erreur de ses prêtres, préserver ces prêtres eux-mêmes de la pente funeste où ils se sont placés. — Mon cher ami, vous et moi n'avons cessé depuis longues années de combattre. C'est de la prépondérance ecclésiastique se disant religieuse qu'il vous reste à préserver le Roi et l'État. Dans les anciennes situations, le mal avec ses racines était au dedans de nous ! on pouvait le circonvenir et s'en rendre maître. Aujourd'hui, les rameaux qui courent au dedans ont leurs racines au dehors.

Des doctrines couvertes du sang de Louis XVI et de Charles Ier ont consenti à laisser leur place à des doctrines teintes du sang de Henri IV et de Henri III. Ni vous ni moi ne supporterons sûrement cet état de choses. C'est pour m'unir à vous, c'est pour recevoir de vous une approbation qui m'encourage; c'est pour vous offrir, comme soldat, mon cœur et mes armes que je vous écris.

» C'est dans ces sentiments d'admiration pour vous et d'un véritable dévouement que je vous implore avec tendresse et aussi avec respect.

» COMTE DE MONTLOSIER. »

Plus sceptique, dominé par le sentiment de son orgueil froissé, Chateaubriand n'avait donné dans sa réponse que la seconde place aux préoccupations gallicanes. Les déclamations antijésuitiques lui paraissaient banales et usées. La première place dans cette âme était à l'irascibilité.

Qu'on en juge par cette lettre :

« Mon cher ami,

» M. de Villèle, que j'aimais sincèrement, cordialement, a non seulement manqué aux devoirs

de l'amitié, aux marques publiques d'attachement que je lui ai données, aux sacrifices que j'avais faits pour lui, mais encore aux plus simples procédés.

» Le roi n'avait plus besoin de mes services; rien de plus naturel que de m'éloigner de ses conseils; mais la manière est tout pour un galant homme, et, comme je n'avais pas volé la montre du roi sur sa cheminée, je ne devais pas être chassé comme je l'ai été, j'avais fait seul la guerre d'Espagne et maintenu l'Europe en paix pendant cette période dangereuse; j'avais par ce seul fait donné une armée à la Légitimité, et, de tous les ministres de la Restauration, j'ai été le seul jeté hors de ma place, sans aucune marque de souvenir de la couronne, comme si j'avais trahi le prince et la patrie : M. de Villèle a cru que j'accepterais ce traitement, il s'est trompé, j'ai été ami sincère, je resterai ennemi irréconciliable. Je suis malheureusement né : les blessures qu'on me fait ne se ferment jamais.

» Mais en voilà trop sur moi. Parlons de quelque chose plus important. J'ai peur de ne pas m'entendre avec vous sur des objets graves et j'en serais désolé! je veux la Charte, toute la Charte,

les libertés publiques dans toute leur étendue. Les voulez-vous?

» Je veux la religion comme vous ; je hais comme vous la congrégation et ces associations d'hypocrites qui transforment mes domestiques en espions et qui ne cherchent à l'autel que le pouvoir. Mais je pense que le clergé, débarrassé de ces plantes parasites, peut très bien entrer dans un régime constitutionnel et devenir même le soutien de nos institutions nouvelles. Ne voulez-vous pas trop le séparer de l'ordre politique? Ici, je vous donne une preuve de mon extrême impartialité : le clergé, qui, j'ose le dire, me doit tant, ne m'aime point, ne m'a jamais défendu ni rendu aucun service; mais qu'importe? Il s'agit d'être juste et de voir ce qui convient à la religion et à la monarchie.

» Je n'ai pas, mon vieil ami, douté de votre courage; vous ferez, j'en suis convaincu, tout ce qui vous paraîtra utile, et votre talent vous garantit le triomphe. J'attends vos nouvelles communications et j'embrasse de tout mon cœur mon fidèle compagnon d'exil.

» CHATEAUBRIAND. »

Il conduisit Montlosier à l'Abbaye-aux-Bois. Bien

que Montlosier eût dit un jour à madame Récamier qu'elle pouvait comme don Diègue, compter sur *cinq cents amis*, il était, nous le savons, de ceux qui n'avaient pas eu besoin d'être guéris. Cette véritable magie qu'elle possédait et qui lui avait permis si souvent de convertir l'amour en amitié, le rude Auvergnat n'avait pas eu besoin de s'y soustraire. Il était resté sur la réserve et n'avait fait, pendant ses voyages à Paris, que de courtes apparitions dans son salon, depuis un grave incident que la correspondance de Benjamin Constant vient de nous révéler.

Durant les Cent-Jours, au moment même de leurs meilleures relations, une querelle s'était engagée, un soir, devant madame Récamier entre l'auteur d'*Adolphe* et celui de *la Monarchie française,* sur les privilèges de la noblesse.

La discussion s'envenima, et il échappa à Montlosier des paroles outrageantes. Un duel fut immédiatement arrêté. Montlosier fut blessé à la main de manière à ne pouvoir plus tenir son épée ; les deux adversaires se réconcilièrent sur le terrain. Mais beaucoup de bruit s'était fait autour de cette querelle; la police de l'Empire était plus ombrageuse que jamais ; madame Récamier, suspecte à cause de

sa courageuse amitié pour madame de Staël, pouvait être inquiétée. Benjamin Constant était bien aise aussi, à l'abri de l'éventualité d'une mort tragique, de glisser dans des adieux solennels l'expression d'une tendresse qui pouvait s'avouer.

Deux lettres furent par lui écrites avant le duel. L'une à l'empereur, datée du 28 mai, dans laquelle il s'efforçait de prévenir les impressions fâcheuses qui pourraient être données contre la personne chez qui la querelle avait eu lieu. Cette épître se terminait par ces mots :

« Je regrette, sire, d'avoir eu si peu de temps pour vous prouver mon zèle. J'emporte au tombeau une profonde reconnaissance, et mes derniers vœux pour deux choses inséparables, la gloire de votre Majesté Impériale et la liberté de la France. »

Mais la seconde lettre, celle adressée à madame Récamier, est une dernière déclaration d'amour.

« Si vous m'aviez seulement aimé d'une amitié tendre, disait-il, j'aurais tout sacrifié, même l'honneur. Je serais heureux, si vous m'aimiez ; même au milieu du blâme universel, je tâcherai que rien de tourmentant ne vous atteigne. Si M. de Montlosier est tué, je réponds bien que rien ne vous atteindra... Adieu ; je vous ai bien tendrement,

quoique bien inutilement aimée, et, si je meurs, ce sera en vous aimant et en faisant des vœux pour vous. Vous avez été souvent dure, et j'ai peine à concevoir que, m'étant réduit à une simple amitié, mon affection n'ait eu pour vous que si peu de valeur. Mais je vous dois de voir avec indifférence toutes ces chances. Rien ne peut me faire souffrir comme j'ai souffert par vous. Adieu ; je vous aime autant que jamais. Soyez heureuse! »

C'était le tour de Montlosier. Sa lettre à madame Récamier, datée du même jour, est celle d'un homme du monde qui s'excuse d'avoir troublé la paix d'un salon de bonne compagnie. La lettre se termine ainsi :

« En laissant de côté des imputations et des révélations qui me paraissent inexplicables, je dois convenir au moins que la conduite de M. de Constant envers moi, comme homme d'honneur, a été parfaite en tout point... Nos démêlés sont terminés ; il me reste actuellement à traiter avec vous : j'en reviens pour cela à mes excuses, à mes regrets et à ma véritable douleur d'avoir pu un seul moment vous affliger et vous contrister. Je vous prie de faire part de ces sentiments aux dames qui étaient avec vous et de continuer de

recevoir avec votre bonté accoutumée l'hommage des respectueux sentiments, avec lesquels je suis depuis longtemps, madame, votre très honoré et très obéissant serviteur. »

Lorsque Montlosier, bien des années après cet événement, revint à l'Abbaye-au-Bois, la société s'y était renouvelée; Benjamin Constant venait de mourir, ruiné et triste; madame Récamier, tout entière au culte de M. de Chateaubriand, enchaînait aux pieds de l'idole vieillie les jeunes amis qu'elle recevait.

S'il ne fréquentait pas le monde nouveau qu'il ne comprenait plus, Montlosier parut assidûment aux séances de la Chambre; il prit part à quelques-unes des importantes discussions, à celle de la loi sur l'instruction primaire, à celle du budget de 1833, à celle de la loi sur l'administration départementale.

Esprit inculte et incohérent, il s'y montra souvent confus, mais toujours fécond en ressources. Un lien commun unit ses diverses harangues : la crainte de l'intervention du clergé dans les affaires civiles. L'orateur s'élevait plus particulièrement contre la disposition légale qui établissait le curé, dans chaque commune, membre de droit

du comité de surveillance des écoles. Montlosier est tout prêt déjà à accuser le nouveau gouvernement d'entrer à l'égard du clergé dans les mêmes voies que la Restauration.

Après la révolution de Juillet, la réaction contre les menées et l'influence du clergé avait cependant été plus que violente. Des églises avaient été profanées, l'habit ecclésiastique insulté. Les débats sur le budget des cultes en 1832 avaient été l'écho des animosités qui avaient survécu à la défaite. Montlosier ne comprit pas la transformation que les événements politiques déterminèrent dans l'ultramontanisme. L'Association fondée par Lamennais pour la *défense de la religion* devenait l'association pour la *défense de la liberté religieuse*, et particulièrement de la liberté de l'école. *L'Avenir* était créé pour répandre ces idées. M. Dupin essayait bien, dans ses écrits comme dans ses discours, de rendre aux maximes de l'ancienne France tout leur prestige. Il ne pouvait rendre la vie à des croyances. Le gallicanisme était plus civil que religieux; un parti catholique laïque se formait et prenait pour drapeau ces paroles du journal *l'Avenir :* « Nous repoussons avec dégoût les opinions qu'on appelle gallicanes parce qu'elles consacrent l'anarchie dans

la société spirituelle et le despotisme dans la société politique. »

Le gouvernement, par la bouche de M. Guizot, traça les règles de sa conduite dans cette mémorable séance, où l'amendement de M. Dubois sur la suppression des bourses ecclésiastiques fut débattu.

« Quand je repousse cet amendement, dit le grand orateur en 1832, ce n'est pas que je me fasse illusion sur le rôle et les dispositions de la majeure partie du clergé dans la lutte qui s'est engagée depuis 89 pour l'établissement d'un gouvernement libre. Je n'ai à ce sujet aucun motif personnel d'erreur. Je sais tout ce que cette influence a eu d'hostilité au progrès des idées et des institutions nouvelles. Je sais ce qu'il peut y avoir en elle de malveillance pour la révolution de Juillet. Je comprends que la France ait contre une grande partie du clergé des motifs fort naturels de rancunes et des raisons fort légitimes de défiance. Ce n'est pas le point de vue sous lequel on doit considérer la question. Ce ne sont pas les souvenirs du passé, ce sont les intérêts et les besoins du présent qui doivent régler notre conduite.

» La situation du clergé est bien changée :

comme pouvoir politique, sa défaite est complète. Le clergé n'a pas été expulsé de France avec Charles X ; mais, comme pouvoir politique, il n'a pas moins été détrôné que lui. »

Montlosier persistait à penser que les temps présents étaient les mêmes que les temps passés. Il écrivait à M. Dupin : « Le premier article de la loi sur l'Instruction primaire comprend l'instruction religieuse dans les fonctions qui appartiennent au gouvernement : c'est une erreur. L'instruction religieuse appartient au prêtre et non à l'instituteur primaire. » On a depuis et souvent, emprunté à Montlosier cette pensée, sans constater l'origine.

Non content de parler à la tribune, où l'excentricité de quelques-unes de ses idées avait, il faut le reconnaître, diminué son autorité, Montlosier toujours inquiet sur la puissance du corps sacerdotal, publiait encore en 1833 un dernier factum intitulé : *Du prêtre et de son ministère dans l'état actuel de la France.* Il attaquait les refus de communion ; il ne pouvait comprendre le droit moderne, c'est-à-dire la société civile souverainement maîtresse chez elle, comme le prêtre, libre dans son for intérieur et dans l'Église. Sa mort devait précisément être l'occasion d'une ardente polémique sur

ces droits respectifs, encore mal limités par la liberté naissante.

Ce fut dans le mois d'octobre 1838 que Montlosier sentit les premières atteintes de la maladie qui devait l'emporter.

Il était encore vigoureux, et qui le voyait passer la tête haute, presque toujours découverte, le corps droit, la mine résolue et fière, était frappé de son grand air. L'intelligence restait plus forte qu'éclairée, plus élevée qu'étendue. Mais la passion, la passion intense, enflammait encore tout son être et ranimait les organes affaiblis. L'âge n'avait pas éteint le regard. Le courage, et le mépris de la mort n'avaient pas baissé en lui. C'était bien le représentant de cette race héroïque qui montait à l'échafaud, comme elle montait à l'assaut. Jamais il n'avait reculé devant un coup d'épée. Sans être batailleur, il avait pris, de l'ancienne éducation aristocratique, cette intrépidité et cette confiance en soi-même qui forment les races militaires. Son énergie fit ses preuves même à soixante-quatorze ans.

A l'académie de Clermont, dont il était président, un bel esprit s'était avisé de faire circuler un grossier quatrain contre l'auteur du *Mémoire à*

consulter. Un de ses parents avait répondu par quatre lignes de prose. Montlosier apprend cette démarche. « Je vous remercie, dit-il à son parent, de ce témoignage de dévouement ; mais j'ai deux bras qui ont trente-sept ans chacun. Ils sont encore capables de supporter l'épée ou le pistolet. » Et déjà, nous raconte un témoin, il courait chez l'homme au quatrain. Des amis intervinrent, satisfaction fut donnée.

Cette verdeur extraordinaire, il l'avait employée, dans l'intervalle des sessions parlementaires, à achever le défrichement des landes de Randanne. Le dernier défenseur des idées féodales avait passé de longs hivers au milieu des montagnes, dans une baraque en bois qu'il avait transformée très tard en maison rustique. C'était sur les murs de cette ferme, sans tourelles et sans créneaux, que le comte de Grammont, qui la visitait en se rendant au Mont-Dore, avait gravé spirituellement ces mots : « Féodalité du XIX[e] siècle. »

Cependant les signes précurseurs de l'éternel repos se montraient. Les dernières lettres de Montlosier trahissaient les pressentiments secrets du dernier sommeil. Le 13 octobre, il écrivait à l'un de ses plus éminents amis :

« Je ne me vante pas auprès de vous de toute l'immensité de foi et de croyance qui distinguent M. de Bonald et M. de Genoude ; mais vous connaissez en même temps le zèle dont je suis animé pour la conservation du christianisme et surtout du christianisme catholique. »

Peu de jours après, il revenait à Clermont pour y mourir.

Le récit fidèle des dernières journées de sa vie nous a été laissé par ses parents, par ses confidents intimes. Ils l'ont tracé sans aigreur comme sans récrimination. Ils en ont attesté solennellement l'exactitude, et ils ont donné sans hésiter leur honneur pour garant de la vérité.

Nous publions comme pièce justificative cet important document, qui parut dans *l'Ami de la Charte*, et nous y avons puisé les détails nécessaires, pour essayer de montrer jusqu'à la dernière heure la vigueur originale du vieillard.

« Je veux me confesser, avait-il dit, mais comme un simple chrétien, sans controverse ; maintenant, je ne peux en supporter aucune. »

L'autorité ecclésiastique crut alors devoir exiger de l'auteur du *Mémoire à consulter* une rétractation écrite de tout ce qui, dans ses écrits ou ses dis-

cours, avait pu affliger l'Église apostolique et romaine, et être contraire à son enseignement sur le dogme, la morale ou la discipline.

Des négociations s'entamèrent, et, dans le cours des discussions, ces religieuses paroles furent prononcées par le moribond :

« On ne veut pas de ma confession ; mais Dieu est juste et je peux me passer de prières ainsi refusées. Qu'on m'emporte dans la petite maison mortuaire qui est toute prête à Randanne, qu'on y plante une croix, pour prouver que j'ai voulu mourir en catholique ! Les pauvres femmes se signeront en passant et leurs prières me suffiront. »

Les termes mêmes de la Déclaration furent débattus au pied du lit de l'agonisant. Prêt à déclarer qu'il n'avait jamais entendu rien écrire contre la religion catholique, apostolique et romaine, dans le sein de laquelle il désirait mourir, il se refusa avec obstination à signer toute formule imposée.

Il s'éteignit doucement, le 9 décembre, en persévérant dans ces sentiments.

Son testament, daté du 19 mars 1838, fut ouvert. Il contenait l'expression de sa volonté très nette d'être présenté à l'église. La famille résolut de se conformer aux intentions de son chef. L'é-

vêché répondit aux démarches par un refus formel. Cependant, le lendemain, au moment où le cortège défilait sur la place, la porte de l'église des Minimes fut ouverte à deux battants et laissa voir les autels dépouillés de leurs ornements. Le char funèbre continua sa course silencieuse à travers les neiges, jusqu'au bois de Randanne, où le tombeau a été élevé. Les paysans des montagnes, descendus des villages voisins, s'agenouillaient respectueusement sur la route.

Cette mort, et l'attitude du clergé qu'on accusa d'intolérance, réveillèrent dans les souvenirs le nom de Montlosier. Le parti libéral s'empara de la question concordataire. A la Chambre des pairs, M. Cousin prit la parole et signala le retour d'une faction qui relevait la tête. « Il s'est donc rencontré, ajouta-il, une autorité religieuse qui a osé refuser la sépulture ecclésiastique au chrétien intrépide qui défendait la religion quand elle était menacée et proscrite. »

M. Villemain vint, dans la même séance, ajouter le concours de sa voix éloquente à la protestation de M. Cousin. Le garde des sceaux, M. Barthe, saisit le conseil d'État d'une plainte d'abus ; une ordonnance du 30 décembre 1838 fut rendue. Elle con-

statait que le comte de Montlosier était mort dans la profession publique de la religion catholique, qu'il avait demandé et reçu le sacrement de la pénitence et que le seul motif de refus de sépulture ecclésiastique avait été que Montlosier n'aurait pas voulu donner devant témoins une rétractation écrite et destinée à la publicité. Le Conseil d'État déclarait, en vertu de la loi du 18 germinal an X, qu'il y avait eu abus.

Une polémique ardente, ne respectant pas la tombe, s'engage dans la Presse. Un pamphlet de Cormenin sous le titre de *Défense de l'évêque de Clermont* vint attiser les animosités antireligieuses et rappeler les fureurs de certains jours de la Restauration. Les véritables notions libérales ne purent de part et d'autre éclairer les esprits excités. Liberté de l'État à l'encontre du prêtre dans l'ordre du temporel; liberté du prêtre vis-à-vis de l'État dans l'ordre purement spirituel! Point d'empiètement d'un côté, point de persécution de l'autre! Voilà ce que nous dirions aujourd'hui.

On était encore loin, il y a quarante ans, de comprendre cette doctrine.

Le nom de Montlosier était redevenu encore une fois un cri de ralliement dans les querelles reli-

gieuses. Il n'a cessé de l'être pendant la monarchie de Juillet. De nos jours, les partis l'ont évoqué tour à tour pour l'exalter ou le calomnier. L'heure de la justice enfin a sonné pour lui.

« Il y a des âmes qui errent au bord du Styx. » Nous avons essayé de recueillir une de ces âmes agitées et inquiètes, de la faire connaître et estimer, malgré ses imperfections.

Certes, Montlosier ne fut ni un écrivain ni un grand politique; mais il fut, ce qui est aussi rare peut-être, un caractère.

FIN

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DERNIERS JOURS DE M. DE MONTLOSIER

(Extrait de *l'Ami de la Charte.*)

Les parents, les amis du comte de Montlosier doivent à sa mémoire, à eux-mêmes, à leurs concitoyens, un récit fidèle des dernières journées de sa vie. L'exposé qu'un membre du conseil de l'évêque de Clermont a prétendu faire de ces douloureux événements, dans la *Gazette d'Auvergne* du 15 décembre, a rendu cette obligation plus grande, plus pressante. En les adjurant de *déclarer si*, dans cet exposé, *aucune des circonstances de cette triste mort a été altérée ou même racontée dans un esprit de préoccupation et de partialité*, on leur a interdit toute réticence, et prescrit une sincérité complète.

Ils vont donc remplir, dans toute son étendue, un pénible devoir. Mais ils le feront avec une fidélité scrupuleuse, sans aigreur, sans accusations, sans autres réflexions que celles qui sont devenues indispensables;

reproduisant, autant que la chose était possible, les paroles mêmes qui ont été prononcées; attestant, chacun pour les faits dont il a été témoin, l'exactitude de ce récit, et donnant sans hésiter leur honneur pour garantie de leur véracité.

Tous les actes importants de la vie de M. de Montlosier avaient été marqués par des signes de son attachement à la religion catholique. On sait avec quel éclat il la défendit à l'Assemblée constituante. Les paroles, consignées par M. de Chateaubriand dans son *Génie du Christianisme*, sont depuis longtemps devenues historiques. Plus tard, lorsqu'il attaqua les envahissements ambitieux des jésuites, il mit les plus grands soins à distinguer la politique de la religion. Il voulut même commencer avec quelque publicité, afin de mieux rendre toute méprise impossible. Plusieurs de ses écrits ultérieurs débutent en quelque sorte par une profession de foi. Enfin, le 13 octobre dernier, il écrivit de Randanne à l'un de ses amis les plus éminents, une lettre dont les premières lignes contenaient cette phrase remarquable : « Je ne me vante pas auprès de vous de toute l'immensité de foi et de croyance qui distinguent M. de Bonald et M. de Genoude; mais vous connaissez en même temps le zèle dont je suis animé pour la conservation du christianisme et surtout du christianisme catholique. »

Peu de jours après, sentant les premières atteintes de sa maladie, il revint à Clermont. Dès lors, il comprit

que sa fin était prochaine. Il s'en expliqua avec ses amis d'une manière si ferme, qu'il était presque impossible de chercher à lui faire illusion. Les progrès du mal étaient lents mais soutenus, la famille s'alarmait, l'inquiétude se répandait dans le public. Une sœur de la charité était venue demander des nouvelles du malade. Pareille visite fut faite par M. le curé de Saint-Pierre. Le dimanche, 2 décembre, M. l'évêque se présenta dans un moment où il ne pouvait être reçu.

Le même jour, à deux heures, M. de Montlosier fit appeler M. Charolois, doyen du conseil de préfecture, et, lui ayant parlé de ces visites : « Je suis gravement malade, ajouta-t-il; j'ai des devoirs à remplir. Vous connaissez mes sentiments; je veux mourir dans la religion de mes pères, dans la religion catholique, apostolique et romaine. Je veux me confesser, mais comme un simple chrétien, sans controverse; maintenant je ne peux en supporter aucune. Voyez, en mon nom, monseigneur l'Évêque, dites-lui que s'il a la bonté de se rendre à ma prière, je le recevrai avec humilité, avec respect. »

Ces paroles furent rapportées par M. Charolois à M. l'Évêque, dans l'entretien qu'il voulut bien lui accorder le soir même.

M. Charolois sortit de cette entrevue le cœur pleinement satisfait. Les paroles du prélat avaient été remplies de tolérance. Il se rappelait que M. de Montlosier avait assisté à son sacre.

« Je serai heureux de vous voir en Auvergne, disait alors l'écrivain octogénaire; peut-être, à cause de mes ouvrages, vous a-t-on fait de moi un portrait bien noir. Vous verrez pourtant que je ne suis pas si méchant. — Ce sera un bonheur pour moi d'être en bons rapports avec vous, avait répondu le nouvel évêque; mais je dois avouer que, absorbé par les soins de mon ministère, je n'ai pu lire aucun de vos ouvrages. »

Les derniers mots de M. Féron à M. Charolois furent qu'il enverrait, le lendemain matin, prendre l'heure de M. de Montlosier.

Le lendemain, à deux heures, celui-ci disait à M. Charolois : « J'ai vu l'évêque, je ne suis pas content; il exige de moi, préalablement à toute confession, une rétractation que je ne peux pas lui donner. Vous savez bien ce que je vous ai dit; je veux être confessé comme tout le monde. »

Le mardi 4, M. l'Évêque se donne la peine de venir rendre compte à M. Charolois de ce qui s'était passé la veille. Celui-ci osa lui témoigner sa douleur et même sa surprise; car, dans la première entrevue, il n'avait été question d'aucune rétractation.

M. l'Évêque allégua alors une décision prise, dit-on, pendant les dernières années de la vie de M. de Dampierre (décision restée jusqu'à présent tout à fait inconnue et dont il eût été convenable de publier le texte et la date, lorsque l'on a écrit à la *Gazette d'Auvergne*). Le prélat parla encore de sa grande responsa-

bilité, des regards de toute la France catholique qui étaient tournés sur lui. Enfin, il laissa prendre copie de cette déclaration, en ajoutant qu'il ne lui donnerait de publicité, après la signature, qu'autant qu'on l'y forcerait.

Cette déclaration, a-t-on dit, portait en substance : *Je déclare rétracter de cœur tout ce que mes écrits pourraient renfermer de contraire à l'enseignement de l'Église*. En voici le texte complet que nous reproduisons sans aucun commentaire :

« L'an, etc...

» En présence de M. l'évêque de Clermont et de nous soussignés, M. ..., désirant ardemment se préparer à une mort chétienne et *obtenir de Dieu miséricorde*, a déclaré qu'il rétractait, dans toute la sincérité de son âme, tout ce qui, dans ses écrits ou *discours*, avait pu *affliger l'Église* apostolique et romaine, et être contraire à son enseignement sur le dogme, la morale *ou la discipline*. »

M. Charolois s'efforça d'exprimer ses doutes sur le consentement de M. de Montlosier, à faire ce qu'on exigeait de lui. « Le corps de M. de Montlosier est mourant, » disait-il ; « mais son intelligence, son énergie sont encore vivantes et entières ; il exprime à ses amis des volontés plutôt qu'il n'admet des conseils. » Néanmoins, M. Charolois consentit à être, auprès du malade, l'interprète des désirs de M. l'évêque.

Il se rendit immédiatement chez M. de Montlosier ;

mais il n'eut pas à lui donner lecture de la rétractation dont il était porteur. A peine le mot de déclaration fut-il prononcé que le malade s'écria : « C'est assez. Je comprends. On veut me faire mourir sans confession...A eux la responsabilité. Cependant, je ne suis pas excommunié, aucun de mes écrits n'a été mis à l'index... » Il ajouta : « C'est assez... je vous remercie. »

M. Charolois rendit compte à M. l'évêque du résultat de sa pénible mission.

M. de Montlosier exprima, immédiatement après, ses dernières intentions à MM. Charolois, Chaisemartin et Bayle-Mouillard. « On n'a pas voulu de ma confession, disait-il; mais Dieu est juste, et je peux me passer de prières ainsi refusées. Chaisemartin me fera emporter dans la petite maison mortuaire qui est toute prête à Randanne. On y plantera une croix pour prouver que j'ai voulu mourir en catholique. Les pauvres femmes se signeront en passant; leur prière me suffira. »

Dès cet instant, il sembla de plus en plus résigné à une fin prochaine. Son corps s'affaiblissait chaque jour, l'audition devenait de plus en plus difficile, la vue était troublée, mais l'intelligence restait ferme et entière. Son caractère n'était point altéré. Seulement il se manifestait en lui un redoublement de bienveillance. Quand ses amis étaient près de son lit, il voulait toujours avoir leur main dans les siennes. « Il est bien temps pour vous que cela finisse, disait-il quelquefois. Pauvres amis, il est heureux pour vous que je n'aie pas à mourir deux fois, vous

auriez trop de peine. » Il s'informait avec anxiété de l'état de la température, demandait s'il y avait déjà de la neige dans les montagnes. « Vous souffrirez bien, disait-il, pour me conduire à Randanne. » Du reste, pas une plainte sur lui-même, pas un mouvement d'impatience. Point de forfanterie, d'affectation ni de faiblesse. Il fut calme, ferme et bon : on peut lui appliquer, dans toute son étendue, la sublime expression de Bossuet : *Il a été doux devant la mort.*

Cependant le curé de la paroisse était revenu demander des nouvelles du malade. Cette circonstance lui fit croire qu'il trouverait là des dispositions plus bienveillantes qu'à l'évêché, et, le jeudi soir (6 décembre), causant de cette visite avec MM. Charolois et Chaisemartin, il dit à ce dernier : « Je n'ai pu le revoir, mais c'est à regret. Allez le trouver, je veux mourir en catholique, je veux me confesser, mais sans déclaration, sans déclaration. » Ces paroles furent les dernières qu'il adressa sur ce point à M. Charolois, qui ne revint auprès de lui que deux heures avant sa mort.

M. Chaisemartin s'acquitta sur-le-champ de la mission qu'il avait reçue. « Vous serez pleinement satisfait en confession, disait-il, mais ne demandez pas de déclaration préalable; pour trop vouloir, vous n'obtiendriez rien. »

— Je connais M. de Montlosier, répondit le curé; je sais qu'il est religieux; qu'il fait beaucoup de bien en secret; j'irai le voir demain, à onze heures,

avec grand plaisir, et j'espère qu'il sera content de moi.

Cette journée du lendemain, vendredi 7 décembre, fut marquée par de graves et tristes événements. Il en est que nous aurions voulu passer sous silence; mais, dans la lettre à la *Gazette d'Auvergne*, on a cherché à faire entendre que le pénitent avait voulu surprendre le prêtre. Une semblable accusation ne permet ni réticence ni réserves.

A dix heures, les médecins, MM. Bertrand, Fleury et Peghoux, laissaient entendre qu'ils n'avaient plus d'espérances. A dix heures et demie, M. de Montlosier se trouva beaucoup plus mal, il crut sa dernière heure arrivée, et demanda avec instance le prêtre dont on lui avait annoncé la prochaine visite. Son fils, sa belle-fille effrayés, coururent en toute hâte appeler le curé de Saint-Pierre. Il était absent, mais un des vicaires était libre; instruit qu'il y avait urgence, il se rendit en toute hâte chez M. de Montlosier.

Immédiatement madame Marie de Montlosier l'introduisit, et le laissa seul auprès du lit de son beau-père.

Après y être resté assez longtemps, il sortit, et, trouvant quelques personnes dans la pièce voisine, s'écria en joignant les mains : « Quel excellent homme! que je suis heureux de l'avoir confessé, d'avoir été choisi pour cette belle mission! » Il ajouta aussi quelques paroles qui ne pouvaient laisser de doute sur son esprit de tolérance et de bonté.

Il quitta la maison, et on le vit se diriger du côté de l'évêché. Trois quarts d'heure après, il revint, causa un instant avec le malade, puis parla pour la première fois à la famille d'une déclaration dont il apportait la formule écrite. Aucune copie n'en a été laissée; cependant ceux qui l'ont lue croient ne faire aucune erreur grave en la reproduisant ainsi :

« Devant nous soussignés...,M. de Montlosier, comte et pair de France, a déclaré qu'il rétracte tout ce qu'il peut y avoir dans ses écrits de contraire à l'Église catholique, apostolique et romaine, qu'il vénère, et dans le sein de laquelle il veut vivre et mourir en enfant soumis. »

Suivant le jeune prêtre, M. de Montlosier consentait à lire cette pièce en présence de ses amis, qui devaient la signer ensuite.

Cette formule fut communiquée simultanément à M. François de Montlosier et à sa femme, à M. le comte de Raynaud, à M. Galien de Raynaud; tous s'inquiétaient de quelques-unes des expressions. M. le comte G. de Raynaud demandait que le mot *pourrait* fût substitué au mot *peut*. Il ajoutait que les amis de M. de Montlosier ne signeraient jamais une déclaration pareille; lui-même s'y refusait dès lors formellement. En ce moment, M. Chaisemartin entra, et madame Marie de Montlosier le pria d'appeler M. Bayle-Mouillard.

L'opinion de celui-ci était arrêtée à l'avance. Il lui

semblait qu'au pied d'un lit de mort tout devait se passer entre le chrétien et le prêtre; que le mystère convenait également au pardon et au repentir; enfin, il ne voyait aucune utilité à faire faire, en présence de témoins, une déclaration que l'on avait pour ainsi dire promis de tenir secrète. Mais aussi il était décidé à suivre pour règle de conduite la volonté de M. de Montlosier. Certain que la puissante intelligence de son vieil ami était encore pleine de force, il pensait que son unique devoir était de connaître, de respecter et de faire exécuter ses décisions.

Il savait depuis longtemps que M. de Montlosier n'avait jamais voulu sciemment écrire contre la religion; que, si certaine opinion hétérodoxe s'était glissée dans ses écrits, c'était en quelque sorte à son insu, et qu'il attachait à ce fait la plus grande importance.

Or, la déclaration présentée à M. Bayle-Mouillard semblait contenir une reconnaissance formelle d'hérésie; plusieurs expressions étaient ambiguës; quelques antécédents lui faisaient penser que le mot de *rétractation* blessait l'esprit du malade; surtout il craignait que le vague de cette formule ne permît à quelques personnes de l'étendre aux écrits contre les jésuites, chose que M. de Montlosier n'eût jamais tolérée.

Resté seul avec M. le vicaire, il s'efforça de lui expliquer avec convenance quelques-unes de ces raisons. Vainement le jeune prêtre assurait que M. de Montlosier avait accepté cette formule. « N'en croyez rien, répétai-

M. Bayle-Mouillard ; aujourd'hui, sa fatigue, dit-on, est grande ; il peut avoir mal entendu, mal compris ; soyez sûr que, lorsqu'il la connaîtra bien, il la repoussera. »

Néanmoins, sur la foi du vicaire, chacun avait répété à M. Bayle-Mouillard que M. de Montlosier consentait à faire une déclaration dont il serait, en quelque sorte, donné procès-verbal par ses parents et ses amis ; qu'un rendez-vous, pour cela, était indiqué à cinq heures, que la confession n'avait eu lieu que sous cette condition. Ne pouvant parler au malade, alors très fatigué de la crise du matin et de sa confession ; ignorant que, après cette confession, le prêtre s'était absenté, et n'avait parlé qu'une heure plus tard de la déclaration, M. Bayle-Mouillard crut ce qu'on lui assurait ; et convaincu que son devoir se bornait désormais à prévenir toute équivoque dans la déclaration promise, et à la mettre d'accord avec les intentions réelles de M. de Montlosier, il prit la plume, et traça la formule suivante :

« Je déclare que je n'ai jamais entendu rien écrire contre la religion catholique, apostolique et romaine dans le sein de laquelle je désire mourir.

» S'il m'est échappé quelque doctrine opposée à ses dogmes ou à sa morale, je la répudie comme contraire à mes intentions passées et présentes. »

« Si M. de Montlosier adopte une déclaration écrite, ce sera celle-là, ajouta M. Bayle-Mouillard. » Le fils, les parents, M. Chaisemartin, à qui elle fut immédiate-

ment communiquée, étaient du même avis ; M. le vicaire la trouvait aussi très satisfaisante, cependant il hésitait et semblait embarrassé. L'hésitation, l'incertitude cessèrent, lorsque M. Bayle-Mouillard, comprenant la cause de cette anxiété, engagea le vicaire à communiquer à ses supérieurs la formule nouvelle. Avant de se retirer, MM. Chaisemartin et Bayle-Mouillard voulurent pourtant saluer leur ami. Ils le trouvèrent souffrant, affaissé, ne s'arrêtèrent point, ne firent aucune question. Néanmoins il leur dit d'une voix très oppressée : « Je me suis confessé au vicaire... Il a été content de moi, et moi de lui..., très content. Je lui ai promis de déclarer que je suis bon catholique... devant vous... ce soir, à cinq heures... venez... »

Ces paroles firent croire à ceux qui les entendaient que M. de Montlosier avait promis, en effet, comme on le leur avait dit, une déclaration attestée par ses amis : il n'en était rien cependant. M. de Montlosier avait compris qu'il ferait une profession de foi, qu'il la ferait devant quelques témoins; mais jamais il n'avait entendu qu'il en serait dressé procès-verbal.

Les détails qui précèdent, ces formules écrites se rattachent à la confession de M. de Montlosier; mais ils sont surtout nécessaires pour faire comprendre la scène déplorable qui a terminé cette journée, scène dont nous ne pouvons parler sans douleur.

A cinq heures, tous ceux qui avaient été convoqués étaient réunis, à l'exception de M. Charolois, qu'on fit aver-

tir de nouveau. MM. de Raynaud, M. François de Montlosier, sa belle-mère et sa femme, MM. Bayle-Mouillard et Chaisemartin étaient avec M. l'abbé, qui paraissait satisfait, et ne disait mot; tout à coup il entra dans la chambre du malade, et, quelque temps après, les autres personnes présentes y furent appelées. Avant de se rendre à cette invitation, on crut devoir faire prévenir le malade de l'absence de M. Charolois; sans doute, à cette nouvelle, il voulut attendre encore, car le vicaire revint auprès des parents assemblés. « Tout va bien, dit-il en rentrant, M. le comte adopte la déclaration; la déclaration, à laquelle il n'y a presque rien de changé. » A ce mot de changement, la surprise se peignit sur toutes les figures. Quoi! changer, sans mot dire, une déclaration adoptée en commun, sauf l'approbation des supérieurs; la communiquer clandestinement, pour ainsi dire, à un malade fatigué; faire appeler subitement près de son lit ses amis, ses parents, sans les avoir avertis à l'avance; s'y prendre de manière à rendre toute observation ou difficile ou impossible! Ces réflexions furent faites au jeune prêtre avec modération, mais avec force. « Je ne peux assister à la lecture de cette déclaration altérée, qu'après en avoir pris connaissance, dit M. Bayle-Mouillard. Où est-elle? — Sur la table de M. de Montlosier. Je vous prie, d'ailleurs, de croire que je n'ai rien fait sans l'ordre de mes supérieurs. »

M. le vicaire rentra dans la chambre du malade, et, sur ce qui s'y est passé, nous sommes réduits à des con-

jectures. M. de Montlosier avait-il lu la déclaration ainsi laissée près de lui, et avait-il eu le temps d'en peser les expressions? Fit-on une tentative infructueuse pour obtenir une signature que, depuis plusieurs jours, il ne pouvait plus tracer? En lui présentant une plume, arriva-t-on à lui faire comprendre ce qu'il n'avait pas entendu? nous l'ignorons; mais, au bout de quelques minutes, M. l'abbé revint consterné. « Tout est changé, dit-il, M. de Montlosier veut bien faire une déclaration verbale, mais il ne veut rien d'écrit. — Je vous l'avais fait pressentir, Monsieur l'abbé, dit M. Bayle-Mouillard. — Mais il n'élève pas de difficulté sur telle ou telle déclaration, seulement il ne veut pas d'écrit. — Vous avez fait précisément tout ce qu'il fallait pour cela... Mais, enfin, où est cette déclaration? »

M. le vicaire la sortit de sa soutane. « La voici, disait-il en la remettant à M. Bayle-Mouillard. On a pris un peu dans l'une, un peu dans l'autre, ». Et, voyant un vif sentiment de blâme se peindre, à la lecture de cette pièce, sur le visage de celui-ci, il se hâta d'ajouter : « Je vous prie de croire, monsieur, que j'ai reçu des ordres; je n'ai rien fait de mon propre mouvement. — Je le crois, j'ai besoin de le croire, lui répondit-on; une déclaration avait été proposée par vous ce matin; nous l'avions blâmée comme ambiguë, vague, équivoque; nous en avions proposé une autre, qui vous avait semblé convenable. Et, ce soir, sans explication, sans avertissement, vous présentez au malade précisément la déclaration

désapprouvée, en y laissant tout ce qu'elle contenait d'équivoque ; en vous bornant à retrancher les mots : *En enfant soumis*, et à remplacer *rétracter* par *répudier*. Vous avez raison : vous ne pouvez pas avoir fait cela librement ; et vous comprendrez sans doute que je ne peux y participer volontairement. »

A mesure que cette pièce, si étrangement substituée, passait de main en main, tous les membres de la famille exprimaient les mêmes sentiments. MM. Chaisemartin et Bayle-Mouillard se retiraient, quand ils furent demandés par le malade.

Il dit au premier : « Ce matin, j'étais bien content de M. l'abbé ; mais, ce soir, ce n'est plus cela : on l'a tourné. » Il ajouta en s'adressant à tous les deux : « Ce matin, j'avais promis de faire devant mes amis une déclaration verbale, de rétracter les erreurs de mes écrits, s'il y en a. Je l'avais promis et suis prêt à le faire. Mais, ce soir, on veut un procès-verbal, des signatures. A quoi bon? Pour faire du bruit dans les journaux, du scandale? ce serait honteux! Je n'en veux pas. Allons, mes bons amis, pardonnez-moi de vous avoir donné une peine inutile. Adieu, pour ce soir... Vous comprenez... Adieu pour ce soir... »

Ces paroles furent aussitôt transmises à M. l'abbé. Son embarras, son affliction semblaient sincères. Peut-être comprenait-il que, par suite de quelque malentendu, ou d'une obéissance aveugle, il s'était laissé aller à des démarches fâcheuses, et dont il n'avait pas prévu la

portée. Sa bonté, la pureté de ses intentions personnelles ne pouvaient pas être un moment douteuses. M. Bayle-Mouillard alla à lui. « Personne n'entend vous blâmer, monsieur l'abbé, lui dit-il; mais parlez à M. le curé; M. Chaisemartin s'unira à vous pour obtenir qu'on se contente d'une déclaration verbale. — Je n'y comprends rien, répondit M. le vicaire, mais je suis bien sûr d'avoir parlé d'une déclaration écrite. — Êtes-vous sûr d'avoir été bien entendu? Nos voix, qui sont familières à M. de Montlosier, ne lui arrivent qu'avec peine; la maladie a encore aggravé sa surdité. — Comment! il est sourd? ah! cela m'explique tout... Pourquoi ne l'ai-je pas su plus tôt?

Le lendemain matin, M. Chaisemartin fit, auprès de M. le curé des Minimes, une démarche, pour obtenir que la déclaration verbale fût acceptée. « Je le désire, disait-il, pour la tranquillité du malade et la satisfaction de l'Église. Je crois, d'ailleurs, que vous n'obtiendrez rien de plus. — Oh ! répondit-on, il faut espérer; les malades ont quelquefois de bons moments. »

L'avant-veille, M. le comte de Raynaud avait fait aussi une tentative inutile à l'évêché; la veille, M. le lieutenant général Brun de Villeret avait eu une conférence avec M. l'Évêque; il lui proposait de présenter à l'approbation de M. de Montlosier une formule par laquelle celui-ci déclarerait vouloir vivre et mourir dans la religion catholique, profession de foi suffisante pour couvrir toutes les irrégularités qui pouvaient se trou-

ver dans ses écrits. M. l'évêque n'agréa point cette proposition.

Le 8 décembre, M. Brun de Villeret se rendit chez son collègue mourant, lui présenta la formule préparée par M. Bayle, et lui demanda s'il y donnait son adhésion. Le malade l'approuva pleinement, offrit de la lire devant ses amis, se refusant seulement à ce qu'il en fût dressé procès-verbal. Tout procès-verbal, toute déclaration écrite semblait au malade une occasion de bruit et de scandale qu'il repoussait avec énergie.

Le général se présenta de nouveau à l'évêché pour communiquer cette offre; mais M. l'évêque était absent.

Quelques instants plus tard, M. de Montlosier disait à M. Bayle-Mouillard : « Point d'acte, même quand il serait rédigé par vous. Vous écririez exactement tout ce que je pense, et je pense tout ce que vous écririez. Mais il ne doit y avoir rien d'écrit. Quant à une déclaration verbale, je la ferai quand on voudra, aussi formelle qu'on la voudra, et devant qui l'on voudra. C'est là ma volonté, ma volonté dernière; mon ami, je vous en prie, faites-la respecter. »

Cette demande était sacrée. Depuis cet instant, pas un mot à ce sujet ne fut dit à M. de Montlosier ; lui-même n'en parla plus.

Le dimanche 9 décembre, ses paroles devenaient de plus en plus amicales et tendres; il s'informait de l'état de la température avec plus d'anxiété. A cela seul, il était

facile de comprendre qu'il s'attendait à une mort immédiate : dès la veille, il s'en était clairement expliqué.

A dix heures, il entretint MM. Chaisemartin et Bayle-Mouillard assez longuement. Après avoir parlé en détail à ce dernier d'une lettre arrivée de Paris le matin même, lui avoir rappelé tous les faits antérieurs qui s'y rattachaient avec une précision parfaite, et l'avoir chargé d'écrire une réponse dont il lui indiqua les bases avec une raison et un calme admirables, il lui montra sa poitrine haletante. « Vous entendez, dit-il, c'est le râle. — Non, quelques glaires qui vous gênent. — Les médecins doivent me faire de ces flatteries; mais pas vous, mon ami, pas vous... Allons, je ne veux pas que vous restiez là plus longtemps. — Soit ; mais je reviendrai bientôt. — Eh bien, oui... Mais aujourd'hui ; vous entendez, aujourd'hui ! »

Un peu plus tard, il faisait à M. Charolois de tendres et touchants adieux.

Une heure arrive ; son fils, sa belle-fille venaient de s'éloigner un instant. Il voulut changer de lit. On obéit avec quelque hésitation ; à peine avait-on fini, qu'on l'entendit respirer plus péniblement, et sa figure peignit une vive souffrance. Sa domestique de confiance s'élança vers lui, lui présenta la croix de son chapelet, une croix de bois. Il murmura le mot pardon, ses lèvres s'agitèrent quelques instants. M. Bayle-Mouillard entra. Il croit que le mourant le reconnut encore, et lui souriait pour ainsi

dire du regard. Mais bientôt les yeux se tournèrent vers le ciel, restèrent fixes. Il n'y eut ni plainte ni mouvement. M. François de Montlosier, qui était rentré presque en même temps que M. Bayle, pleurait auprès de son père. Tout à coup, cette noble figure que la douleur avait un moment contractée, reprit sa belle expression de calme et de grandeur. La souffrance et la vie avaient cessé.

M. Peghoux, M. Chaisemartin, M. Bouillet accoururent. Il n'était plus temps. L'agonie avait à peine duré cinq minutes : à deux heures moins un quart, tout était fini.

Le soir, M. Chaisemartin, exécuteur testamentaire, se rendit à la cure ; il venait demander l'heure de la sépulture. Même après l'avoir entendu, il ne pouvait croire qu'elle serait refusée. « Les écrits de M. de Montlosier, lui dit-on, ont *affligé le clergé ;* non seulement celui de Clermont, mais le clergé de toute l'Europe catholique. Tous les journaux ont parlé de lui ; il nous fallait une déclaration pour la faire insérer dans tous les journaux. Il a refusé, nous refusons. Il vous a prescrit de le faire porter à Randanne ; eh bien, faites-le. »

Le lendemain matin, MM. Chaisemartin et Bayle-Mouillard firent procéder à l'ouverture du testament ; ils y trouvèrent une profession de foi complète.

A onze heures, ils se rendirent à l'évêché avec M. le lieutenant général Brun de Villeret, pair de France ; M. Charolois, M. de Barante, receveur général ; M. Besse

de Beauregard, procureur du roi; M. Conchon, maire de la ville de Clermont. Cette démarche avait pour but d'obtenir, pour l'illustre défunt, les prières de l'Église.

Le curé des Minimes a refusé à M. de Montlosier la sépulture religieuse, dit M. Bayle-Mouillard, qui avait été chargé de porter la parole. « Nous sommes venus, monseigneur, avec le désir de savoir de vous-même si cette décision a obtenu votre assentiment. — Messieurs, M. de Montlosier est mort sur la paroisse des Minimes : le curé de Saint-Pierre peut seul savoir s'il est mort en catholique. Il fera son devoir. — Après cette déclaration, monseigneur, nous devrions peut-être nous retirer immédiatement; mais il est un document que vous ne connaissez pas et que vous devez connaître. Le testament de M. de Montlosier, ouvert ce matin, et daté du 19 mars 1838, contient les phrases suivantes :

« Au sujet de notre sépulture, je déclare, autant qu'il est en moi, vouloir être présenté à l'église, *selon les usages et les cérémonies de la religion que je professe, à l'exemple de mes pères.* Au surplus, mon intention est d'être ramené de l'église, pour être ensuite enseveli au tombeau que je me propose de construire à la cime de mon bois de pins, à Randanne, et pour lequel j'ai déjà annoncé à monseigneur l'évêque que je lui demanderais sa bénédiction.

» C'est, vous le voyez, une déclaration solennelle de catholicité; que pensez-vous maintenant? — Mais on peut

se dire catholique de bien des manières. Je pense que le curé fera son devoir. — Quel est donc son devoir, suivant vous ? — Son devoir est de consulter sa conscience, et il est parfaitement libre. — Mais, dit un des assistants, il est donc libre d'enterrer M. de Montlosier, s'il le juge convenable ? — Oh ! il est libre de faire son devoir. — Monseigneur, reprit M. Bayle, il y a toujours un droit d'appel. Le curé a décidé en premier ressort ; maintenant, nous nous adressons à vous, nous vous demandons votre jugement. — Mais, si M. le curé n'hésite pas, je n'ai rien à dire. S'il est embarrassé, il viendra près de moi, et je lui dirai de faire son devoir. »

Bientôt tous les assistants prirent part à la conversation; enfin quelques déclarations plus formelles furent articulées. On sut qu'un ou deux écrits de M. de Montlosier, lus par le clergé seulement au dernier jour, avaient paru pleins d'énormes hérésies ; que le testament ne semblait rien changer à la position de la question, bien qu'il renfermât une profession de foi postérieure à ces écrits prétendus hérétiques. Quand un assistant cita l'exemple d'un diplomate célèbre, né aussi en Auvergne, auteur de nombreux ouvrages, et mort récemment à Paris, quand il rappela que, pour obtenir grâce, il lui avait suffi de tendre à l'archevêque une main mourante, on répondit : Il y a bien des manières de manifester du repentir, sans songer que, pour M. de Montlosier, on n'avait voulu en admettre qu'une seule.

M. l'évêque déclare enfin que les offres de rétractation verbales n'avaient pas été jugées suffisantes, parce qu'il *fallait une garantie contre les fâcheuses interprétations du monde.*

« Eh bien, s'écria le lieutenant général avec l'accent de la piété blessée, si M. de Montlosier a eu des torts, d'autres n'en ont-ils pas eu? Hier, au moment même où il mourait, on prêchait contre lui. — C'est tout à fait impossible. — Voilà sur ce papier les paroles qui ont été prononcées. — Soyez sûr qu'on aura mal entendu. — C'est moi qui les ai entendues, monseigneur, et qui les ai écrites en rentrant chez moi. »

Les amis de M. de Montlosier se retirèrent; ils savaient tout ce qu'ils désiraient savoir, et auraient voulu oublier quelques-uns de ces détails; mais on les a forcés de les rétracter, en les sommant de déclarer si *monseigneur a cessé un seul instant d'être le ministre compatissant et charitable d'une religion de paix et de miséricorde.*

Quelques instants plus tard, la famille de M. de Montlosier manifesta le désir de se conformer aux intentions de son chef, et de présenter le corps à l'église pour y prier, même en l'absence du curé. Alors M. le préfet et M. le maire se rendirent à l'évêché. Ils ne demandaient point de consentement, mais voulaient savoir si l'évêque se refuserait même à cette satisfaction. Après quelques hésitations, comme ils exigeaient une réponse sans ambiguïté, on répondit par un refus formel. « Mais, ajouta

M. l'évêque, vous avez la force matérielle en main; si vous en usez, il faudra bien céder. »

On dit qu'une troisième démarche fut faite par M. le préfet seul. Il voulait savoir avec certitude si la porte de l'église serait ouverte ou fermée. On lui assura qu'elle serait fermée.

Cependant le lendemain, au moment où le cortège défila sur la place de Jaude, la porte fut ouverte à deux battants et laissa voir, dit-on, les autels dépouillés de leurs ornements.

Ici, nous devons nous arrêter: la question à débattre ressort dans toute sa simplicité. Nulle difficulté au fond; la foi était à l'abri, puisque M. de Montlosier offrait une déclaration aussi formelle qu'on le voudrait. Quant à la forme, le mourant ne pouvant plus donner sa signature, tout se réduisait à savoir si l'on se contenterait de quelques témoignages, ou si l'on exigerait un procès-verbal que l'évêque promettait de ne publier que si on l'y forçait. Ainsi, c'est seulement à raison d'une formalité que, sans égard pour les scrupules d'un mourant, pour sa crainte du scandale, et peut-être aussi pour une noble délicatesse, on l'a torturé à ses derniers instants; c'est pour si peu que l'on a blessé toute une cité, en profanant une de ses gloires les plus chères, affligé enfin tous nos concitoyens, à qui nous n'avons plus rien à apprendre, parce qu'ils ont noblement participé à ce qui est ensuite survenu.

Associés à notre douleur, à notre recueillement, à

notre deuil, ils ont donné une grande leçon, grâce à eux, on a compris qu'un refus de prières n'est point, aux yeux des hommes, une flétrissure ineffaçable, et qu'aux yeux de Dieu, il ne peut y avoir, sur un cercueil, d'ea lustrale plus sainte que des larmes unanimes et sincères.

Clermont-Ferrand, le 17 décembre 1838

LE COMTE DE REYNAUD; — LE COMTE GALIEN DE REYNAUD; — LE MAIRE DE CLERMONT-FERRAND, H. CONCHON; — J.-B. BAYLE-MOUILLARD; — CHAROLOIS; — A. DE BARANTE, RECEVEUR GÉNÉRAL DES FINANCES; — BESSE, PROCUREUR DU ROI; — CHAISEMARTIN.

A MM. les membres de la famille de M. le comte de Montlosier.

Vous m'avez prié, messieurs, de vous faire connaître avec précision la part que j'ai eue à ce qui s'est fait, relativement à la maladie et aux obsèques de M. le comte de Montlosier. Je me fais un plaisir et un devoir de satisfaire à vos désirs.

Le 7 de ce mois, j'eus occasion de faire une visite à l'illustre malade. Il ne se passa rien de particulier entre lui et moi; mais j'appris qu'il avait demandé à recevoir les sacrements de l'Église, qu'il avait déclaré vouloir vivre et mourir dans *la religion catholique, apostolique et romaine*, et qu'il s'était toutefois élevé des difficultés au sujet d'une rétractation qu'on exigeait de lui sur les erreurs qui pouvaient se trouver dans ses écrits.

M. de Montlosier se refusait à souscrire la rétractation dans les termes arrêtés à l'évêché, et, prévoyant que, si ces difficultés n'étaient pas levées, nous éprouverions de grands embarras lorsqu'il faudrait lui rendre les honneurs funèbres, je fus parler à monseigneur, et, dans une conversation qui dura plus d'une heure, je fis mes efforts pour lui persuader que la déclaration offerte

couvrait toutes les irrégularités qui pouvaient se trouver dans les écrits du noble pair; mais les idées de monseigneur étaient arrêtées; il y avait sans doute des engagements pris, et il crut devoir insister sur la rédaction qui, par son ordre, avait été présentée à M. de Montlosier.

Le 8, je sus que M. Bayle-Mouillard avait rédigé une déclaration plus explicite encore que la formule dont j'ai parlé ci-dessus. Je la lus au malade en pesant sur les termes, et je la lui fis agréer. Je me rendis ensuite auprès de monseigneur, dans l'espoir de la lui faire accepter; mais il était à des exercices de la Providence : je ne pus arriver jusqu'à lui, et, le lendemain, jour du décès, il fut trop tard.

Vous savez, messieurs, que nous fûmes à l'évêché avec plusieurs personnes recommandables pour demander que les honneurs funèbres fussent rendus, à l'église, à M. de Montlosier, comme on les rend à tous les catholiques; mais nos efforts furent infructueux, et, au moment de nous retirer, je ne pus m'empêcher de dire : « Si notre ami a eu des torts, on en a eu à son égard, et ce n'est qu'avec un sentiment de douleur que, hier, deux heures avant sa mort, j'ai entendu à l'église du Port un prédicateur lancer du haut de la chaire un trait qui ne pouvait être appliqué qu'à M. de Montlosier, et qui dénonçait à l'auditoire *les erreurs et les impiétés* qu'il avait *commises* dans ses écrits. »

Monseigneur, je dois le déclarer, fut péniblement

affecté d'apprendre pareille chose ; il voulut en douter ; mais je lui attestai que j'avais moi-même entendu la phrase, et, de plus, je la lui remis rédigée de ma main. Vous savez, messieurs, ce qui est arrivé depuis, et ce que j'ai fait pour donner le plus d'éclat possible aux obsèques de mon honorable collègue. Heureux si j'avais pu prévenir un malheureux conflit que la famille de M. de Montlosier, le clergé lui-même et les amis de la religion, ne sauraient manquer de déplorer.

Veuillez, messieurs, agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le lieutenant général, pair de France, commandant la division.

BRUN DE VILLERET.

Clermont, 16 décembre 1838.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

SUR LES OUVRAGES DE MONTLOSIER

1789. — Essai sur la théorie des volcans d'Auvergne. Paris, Delalain, 1789, in-8°. Nouvelle édition corrigée et copiée littéralement sur celle de 1789, Clermont et Paris, Belin, 1802, in-8°.

1790. — Observations sur les assignats. 1790, in-8°.

1791. — Essai sur l'art de constituer les peuples, ou Examen des opérations constitutionnelles de l'Assemblée nationale de France. Paris, Gattey, 1791, in-8° de deux cent quatre-vingt-seize pages (réimprimé la même année).

— Grands Discours que prononceront les Commissaires de l'Assemblée nationale au Roi en lui présentant la grande Charte, et réponse du Roi aux Commissaires ainsi qu'il est présumé. 1791, in-8 (Pamphlet).

— De la nécessité d'une Contre-Révolution en France pour rétablir les finances, la religion, les mœurs, la

monarchie et la liberté. Paris, 1791, in-8° de quarante-huit pages. — Opinion sur le nouveau serment demandé à l'armée. 1791, in-8°.

— Des moyens d'opérer la Contre-Révolution, pour servir de suite à l'ouvrage du même auteur intitulé « De la nécessité d'une Contre-Révolution ». Paris, Weber, 1791, in-8° de quarante-six pages.

— Réorganisation du Pouvoir exécutif.

— Suite du dire sur la réorganisation du Pouvoir exécutif, in-8°.

— Observation sur l'adresse à l'ordre de la Noblesse de M. le comte d'Entraigues.

1793. — Lettre de M. Necker à M. Mallet du Pan, suivie d'observations sur les dangers qui menacent l'Europe, par M. de Montlosier. Leide, J. Van Thoir, 1793, in-8°.

1794-1795. — Courrier de Londres.

1796. — Vues sommaires sur les moyens de paix pour la France, pour l'Europe, pour les émigrés. Londres, Baylis, 1796, in-8°.

— Des effets de la violence et de la modération dans les affaires de France. Lettres à M. Malouet. Londres, Baylis, 1796, in-8°.

1801. — Observations sur le projet d'un Code civil présenté par la Commission nommée par le Gouvernement, le 25 thermidor, an VII. Paris, Giguet et Cie, 1801, in-12.

1802. — Notice sur la pierre appelée Cornéenne ou Roche de Corne. 1802, in-8°.

— Courrier de Londres et de Paris (continuation du Courrier de Londres). Du 26 juin 1802 au 9 septembre de la même année, époque à laquelle le ministre de la police en prohiba la distribution.

1814. — De la Monarchie française depuis son établissement jusqu'à nos jours, ou Recherches sur les anciennes institutions, leurs progrès, leur décadence, et sur les causes qui ont amené la Révolution et ses diverses phases, jusqu'à la déclaration d'Empire, avec un supplément sur le gouvernement de Bonaparte depuis son commencement jusqu'à sa chute, et sur le retour de la maison de Bourbon. Paris, Nicolle, Égron, 1814, trois vol. in-8°.

1815. — De la monarchie française depuis le retour des Bourbons jusqu'au 1er avril 1815. Considérations sur l'état de la France à cette époque. Examen de la Charte constitutionnelle, de ses défectuosités et des principes sur lesquels l'ordre social peut être recomposé. Paris, Nicolle, Égron, 1815, un vol. in-8°.

— Des désordres actuels de la France et des moyens d'y remédier. Paris, Nicolle, 1815, in-8°.

— Quelques vues sur l'objet de la guerre et sur les moyens de terminer la Révolution. Paris, Nicolle, Égron, 1815, in-8° de soixante-seize pages.

1818. — De la monarchie française depuis la seconde

Restauration jusqu'à la fin de la session de 1816; avec le supplément sur la session actuelle, pour faire suite à « la Monarchie française depuis son établissement jusqu'en 1814 » et à la « Monarchie française depuis le retour des Bourbons jusqu'au 1er avril 1815 ». Paris, Gide fils; H. Nicolle, 1818, un vol. in-8°.

1821. — De la monarchie française au 1er janvier 1821, avec un supplément sur l'état de la France depuis cette époque jusqu'au 1er juin de la même année. Nouvelle édition, Paris, Gide fils, 1821, un vol. in-8°.

1822. — De la monarchie française au 1er mars 1822. Paris, le même, 1822, un vol. in-8°.

1824. — De la monarchie au 1er janvier 1824. Paris, Delaunay, 1824, un vol. in-8°.

1826. — Mémoire à consulter sur un système religieux, politique et tendant à renverser la Religion, la Société et le Trône. Paris, A. Dupont, 1826, in-8°. — Septième édition revue, corrigée et augmentée, ornée du portrait de l'auteur, Paris, le même, 1826, in-8°. — Septième édition, Paris, le même, 1826, in-18.

— Lettre d'accusation contre les Jésuites à M. le Procureur général, à M. le premier Président, à MM. les Présidents, les Conseillers Membres de la Chambre

d'accusation, à tous MM. les Conseillers de la cour Royale de Paris, précédée d'une Notice biographique sur l'auteur du « Mémoire à consulter ». Paris, Baudouin frères, 1826, in-32 de soixante-quatre pages avec un portrait.

— Dénonciation aux Cours royales relativement au système religieux et politique signalé dans le « Mémoire à consulter », précédée de nouvelles observations sur ce système et sur les apologies qu'on en a récemment publiées. Paris, Baudouin, 1826, in 8°.

1827. — Pétition à la Chambre des Pairs, précédée de quelques observations sur les calamités objet de la pétition, pour faire suite au « Mémoire à consulter. » Paris, A. Dupont, 1825, in-8°.

— Les Jésuites, les Congrégations et le parti prêtre en 1827. — Mémoires à M. le comte de Villèle. Paris, A. Dupont, 1827, in-8° — Seœnve. Édition revue par l'auteur. Paris, le même, 1828, in-8°.

1829. — Mémoires sur la Révolution française, le Consulat, l'Empire, la Restauration et les principaux événements qui l'ont suivie. T. 1 et 2. Paris, Dufey, 1829. 2 vol. in-8°.

(Ces mémoires ont été promis en six vol.; mais il n'a encore paru que les deux premiers.)

— Des mystères de la vie humaine, précédés d'une No-

tice historique sur la vie de l'auteur. Paris, Pichon et Didier, 1829, deux vol. in-8°.

(Le livre de M. de Montlosier est précédé d'une Notice historique sur sa vie et ses ouvrages. Il est suivi d'un morceau philosophique par M. de Montrol, qui, en l'absence de l'honorable écrivain, s'est chargé de surveiller la publication des « Mystères de la vie humaine. » (*Constitutionnel* du 25 juillet 1829.)

— De l'origine, de la nature et des progrès de la puissance ecclésiastique en France. Paris, Ladvocat, 1829, in-8°.

1830. — De l'accusation intentée contre les Ministres; par quelle loi et par quel tribunal ils doivent être jugés. Paris, Dufey, 1830, in-8° de seize pages.

— De la crise présente et de celle qui se prépare. Paris, Dufey, 6 février 1830, in-8° de soixante pages.

— Le Ministère et la Chambre des députés. Paris, Dufey, 1830, in-8° de soixante-huit pages.

1832. — A MM. les pairs de France et à MM. les membres de la Chambre des députés (sur les événements de juin 1832). Clermont-Ferrand, de l'imprimerie de Thibaud-Landriot, 1832, in-8°, de cinquante-deux pages.

1833. — Du prêtre et de son ministère dans l'état actuel de la France. Clermont-Ferrand, 1833, in-8°.

— Lettre à M. Dupin, président de la Chambre des députés au sujet de deux lois présentées par le gouver-

nement sur l'organisation départementale et sur l'instruction primaire. Paris, de l'imprimerie de Crapelet, 1833, in-8° de vingt pages. Courte explication relative à cette lettre. Paris, de l'imprimerie du même, 1833, in-8° de quatre pages.

TABLE

Pages.

PRÉFACE. I
I. — Montlosier député de la noblesse d'Auvergne aux États généraux. — Sa jeunesse. — Son éducation. — Les théories constitutionnelles à la Constituante. 1
II. — Le côté droit à l'Assemblée constituante. — Les amis de Montlosier, le vicomte de Mirabeau, le baron de Menou, Cazalès et Malouet. — *Essai sur l'art de constituer les peuples.* — Derniers efforts des constitutionnels 27
III. — L'émigration française à Coblentz et à Bruxelles. — Montlosier et Mallet du Pan. 63
IV. — Les émigrés en Angleterre. — Le Courrier de Londres. — Montlosier, Chateaubriand et l'abbé Delille. 91
V. — Montlosier pendant le Consulat et l'Empire. — Ses relations avec MM. de Barante et avec madame de Staël. — Le livre de *la Monarchie française*. . . . 145
VI. — La Restauration. — Système politique de Montlosier. — La lutte entre la Restauration et l'ancien régime. 181
VII. — Le comte de Montlosier et les luttes religieuses sous la Restauration. — L'école ultramontaine. — Le *Mémoire à consulter*. L'école gallicane. 215

Pages

VIII. — La dénonciation à la cour d'appel de Paris. — Pétition à la Chambre des pairs. — Les ordonnances du 16 juin.......................... 265

IX. — *Le Globe* et l'école libérale................. 297

X. — Derniers écrits de Montlosier. — La Révolution de juillet...................................... 300

XI. — M. de Montlosier, pair de France. — Sa mort. — Troubles qu'elle occasionne.................. 333

Pièces justificatives.............................. 355

Derniers jours de M. de Montlosier (extrait de *l'Ami de la Charte*)............................. 357

Notice bibliographique sur les ouvrages de Montlosier.. 383

FIN DE LA TABLE.

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.